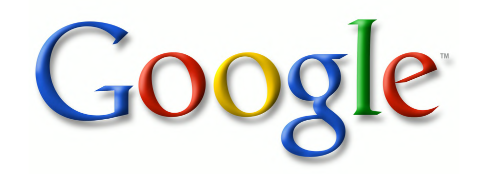
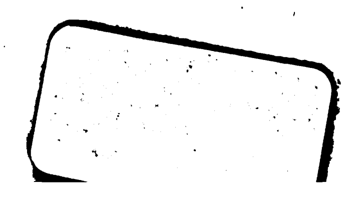
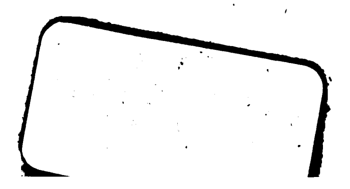




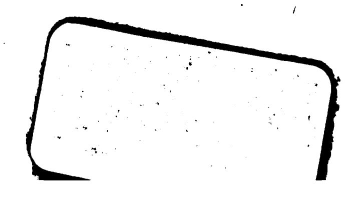

EX·LIBRIS·MARIE·DETOULLE




EX·LIBRIS·MARIE·DETOULLE




EX·LIBRIS·MARIÆ·DETOULLE



HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX, ET DES CONGRÉGATIONS RÉGULIERES ET SÉCULIERES DE L'EGLISE.

TOME QUATRIÉME.



HISTOIRE
DES ORDRES
RELIGIEUX,
ET DES
CONGRE'GATIONS
RE'GULIERES ET SE'CULIERES
DE L'EGLISE.

AVEC L'E'LOGE ET LA VIE en Abregé de leurs Saints Patriarches, & de ceux qui y ont mis la réforme.

SELON L'ORDRE DES TEMPS.

LE CATALOGUE DE TOUTES les Maisons & Convents de France, le nom des Fondateurs & Fondatrices, & les Années de leur Fondation.

Par Monsieur HERMANT.

TOME QUATRIE'ME.

A ROUEN,
Chez JEAN-BAPTISTE BESONGNE, ruë Ecuïere, au Soleil Royal. 1710.

Avec Approbation & Privilége du Roy.



HISTOIRE
DU VE'NE'RABLE
VINCENT DE PAUL,
FONDATEUR
DE LA
CONGRE'GATION
DES PRESTRES
DE LA
MISSION.

CHAPITRE LXXXXII.

LE vénérable Vincent de Paul, Instituteur & premier Général de la Congrégation des Prêtres de la Miſſion, qu'on appelle de Saint

Lazare, à cauſe de la Maiſon qu'ils occupent à Paris, a juſtifié en ſa perſonne que Dieu ne choiſit pas toûjours ceux qui ſont recommandables par leur naiſſance & par leurs grandes richeſſes, pour venir à bout de ſes plus grands deſſeins, puiſqu'étant né de Parens fort pauvres ; Dieu l'a donné à ſon Egliſe dans le dernier ſiécle, comme un des plus excellens ouvriers de ſon Evangile, qui a produit dans l'Egliſe des fruits admirables. Ce ſaint homme prit naiſſance dans le Village de Poüi, prés d'Acqs ou Dax, Ville capitale des Landes de Gaſcogne, en 1576. Il commença ſes études à Acqs, qu'il continua à Toulouſe, enſuite s'étant embarqué à Marſeille où il étoit venu pour quelques affaires, il fut pris par des Corſaires & mené en Barbarie. Il ſouffrit l'eſclavage tout dur & rigoureux qu'il fut avec une admirable réſignation aux Ordres de la divine Providence, & Dieu qui le deſtinoit à de grandes choſes, lui fit la grace de le retirer d'entre les mains des barbares, & de le ramener en France. Le deſir ardent qu'il eût de ſe conſacrer au ſervice de Dieu, le fit entrer chez les Peres de l'Oratoire qui venoient d'établir leur Congrégation, & travailla

ac beaucoup de zéle & de fruit à la conversion des pécheurs. Le Pere de Berulle depuis Cardinal, qui connoissoit son merite, le crût propre à prendre le soin des ames en qualité de Pasteur, & lui donna la Cure de Clichi. Vincent de Paul, par un desinterressement peu pratiqué dans ce siécle; préféra ce petit Bénéfice à l'Abbaye de S. Leonard de Chaume, que le Cardinal d'Ossat lui avoit fait donner, & à la charge d'Aumônier de la Reine Marguerite. Depuis il entra dans la Maison de Gondy, & la Confession générale qu'il fit faire à un Païsan du Village de Gannes en Picardie, donna lieu à sa premiere Mission, & le succés de cette Mission lui en fit entreprendre d'autres. Elles firent tant de fruit, & elles furent accompagnées de tant de bénédictions, qu'on songea d'établir une Congrégation de la Mission, & cette Institution se fit en 1626. avec beaucoup d'édification, & au contentement de toute la France, puisque quantité d'illustres Prélats en demanderent les sujets pour travailler dans leurs Diocéses.

La renommée de cette illustre Congrégation se répandit bien-tôt dans toute la Chrêtienté, & il n'y a point

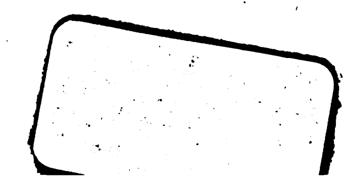
de Provinces où le nom de JESUS-CHRIST ſoit connu, qui n'ait reſſenti les douces influences de ſa charité & de ſon zéle. Le Pere Vincent devint ſi conſidérable dans l'Egliſe, qu'il fut employé dans toutes les œuvres de pié-té de ſon temps, & il rendit de grands ſervices à la Religion & à l'Etat. Les Prélats, les Princes, les Rois même, ſe mirent ſous ſa direction, & il aſſiſta le feu Roy Loüis XIII. durant ſa derniere maladie, & le diſpoſa à la mort. Il établit un nombre prodigieux de Séminaires pour les Eccléſiaſtiques, qu'on prépare à l'Ordination par la retraite & l'éloignement du monde, ce qui a ſervi encore pour toutes ſortes de perſonnes qui veulent penſer à leur ſalut. Il fonda encore les filles de la Charité, & procura par cet établiſſement de grands ſecours aux perſonnes malheureuſes & infortunées; nous en parlerons dans le Chapitre ſuivant d'une maniere fort étenduë, ce qui nous donnera occaſion de parler encore de ce vénérable Prêtre. Enfin, ſon mérite fut ſi reconnu, que la feuë Reine-Mere, Anne d'Autriche, l'appella auprés d'elle pour l'employer dans toutes les affaires Eccléſiaſtiques du Royaume. Mais ce qui eſt digne d'admiration,

fest que toutes ces élévations ne lui firent point perdre le souvenir de son premier état ; & au milieu de tant de glorieuses occupations, il a toûjours été extrêmement humble, & la prudence accompagna toûjours toutes ses actions. Enfin, étant arrivé à une vieillesse de quatre-vingt-cinq ans, il mourut selon toutes les apparences de la mort des justes le 27. Septembre de l'an 1660. & il fut enterré dans l'Eglise de Saint Lazare, laissant sa memoire en bénédiction.

Le premier & principal emploi de cette Congrégation, est de travailler à l'instruction & au salut des peuples de la Campagne, & des petites villes, où il n'y a ni Evêché ni Présidial, par l'éxercice des Missions, sous l'autorité des Evêques, & avec l'agrément des Curez.

Le second, est de procurer l'avancemen des personnes Ecclésiastiques dans la pieté & dans les sciences requises à leur état. 1°. Par les Séminaires. 2°. Par les éxercices des Ordinans pour les préparer à recevoir les saints Ordres. 3°. Par les Conférences Ecclésiastiques. 4°. Par les Retraites spirituelles, ausquelles elle admet aussi les personnes laïques de toute condition. Outre ces emplois ordinaires, elle s'applique en-


EX·LIBRIS·MARIE' DE TOULLE



HISTOIRE
DES ORDRES
RELIGIEUX,
ET DES
CONGRÉGATIONS
RÉGULIERES ET SÉCULIERES
DE L'EGLISE.

TOME QUATRIÉME.

extérieur, Missions, cinq Prêtres, & trois Freres.

24. La Maison de TRE'GUIER, en Bretagne, en 1654. Séminaire extérieur, cinq Prêtres, trois Freres.

25. La Maison de TURIN en Piémont, en 1654. Séminaire extérieur, Missions, huit Prêtres, cinq Freres. Toutes ces Maisons furent établies sous Mr Vincent de Paul, pendant qu'il fut Général de sa Congrégation.

26. La Maison de METS en Lorraine, en 1661. Missions, Séminaire pour les externes, huit Prêtres, cinq Freres.

27. La Maison de FONTAINEBLEAU en Gatinois, en 1661. Missions, Paroisse, huit Prêtres, cinq Freres.

28. La Maison D'AMIENS en Picardie, en 1662. Séminaire externe, quatre Prêtres, cinq Freres.

29. La Maison de NOYON en Picardie, en 1662. Séminaire extérieur, quatre Prêtres, trois Freres.

30. La Maison de S. BRIEU en Bretagne, en 1666. Séminaire extérieur, trois Prêtres & deux Freres.

31. La Maison de LION en Lionnois, en 1668. Séminaire interne, Missions, Chapelle, treize Etudians, dix Séminaristes, cinq Freres.

32. La Maison de NAPLES en Italie, en 1669. Séminaire, Missions, six Prêtres, cinq Freres.

33. La Maison de NARBONNE en Languedoc, en 1671. Séminaire pour les externes, Missions, huit Prêtres, quatre Freres. Ces Maisons sont de l'établissement de Mr d'Almeras, pendant qu'il a été Supérieur Général de la Congrégation.

34. La Maison de S. FLOUR en Auvergne, en 1678. Séminaire extérieur, Missions, quatre Prêtres, trois Freres.

35. La Maison de VERSAILLES en l'Isle de France, en 1674. Paroisse, Chapelle, vingt-six Prêtres, huit Séminaristes, six Freres.

36. L'Hôtel Royal des INVALIDES à Paris, Fauxbourg Saint Germain, en 1675. Paroisse, Hôpital, dix-sept Prêtres, sept Séminaristes, trois Freres. C'est le lieu où le Roy entretient les Soldats estropiez, ou qui ont passé leur vie dans la Guerre, & qui ne peuvent plus servir. On appelle cette Maison l'Hôtel de Mars.

37. La Maison D'ANGERS en Anjou, en 1675. Missions, trois Prêtres, un Frere.

38. La Maison de SENS en Bour-

gogne, en 1675. Séminaire extérieur, quatre Prêtres, trois Freres.

39. La Maison de CULM en Pologne, dans la Prusse Royalle, en 1677. Séminaire externe, Missions, Paroisse, cinq Prêtres, deux Freres.

40. La Maison D'ARRAS en Artois, en 1677. Séminaire externe, quatre Prêtres, & quatre Freres.

41. La Maison de BEZIERS en Languedoc, en 1678. Séminaire externe, Missions, six Prêtres, trois Freres.

42. La Maison D'ALET en Languedoc, en 1678. Séminaire externe, Missions, trois Prêtres, deux Freres.

43. La BASTIE en l'Isle de Corse, en 1678. Séminaire, Missions, huit Prêtres, quatre Freres.

44. La Maison de BEAUVAIS en Picardie, en 1679. Séminaire externe, quatre Prêtres, quatre Freres.

45. La Maison de PEROUSE en Italie, en 1680. Séminaire, Missions, six Prêtres, deux Freres.

46. La Maison de TOURS en Tourraine, en 1680. Séminaire externe, trois Prêtres, trois Freres.

47. La Maison de REGGIO en Lombardie, en 1680. Séminaire extérieur, Missions, six Prêtres, trois Freres.

48. La Maison D'AUXERRE en Bourgogne,

gogne, en 1680. Séminaire extérieur, quatre Prêtres, quatre Freres.

49. La Maison de CHARTRES en Beauce, en 1680. Séminaire externe, Missions & cinq Prêtres, quatre Freres.

50. La Maison de POITIERS en Poitou, en 1681. Séminaire externe, quatre Prêtres, trois Freres.

51. La Maison de BOULOGNE, en Picardie, en 1681. Séminaire interne, Missions, sept Prêtres, trois Freres.

52. La Maison de CHASLONS en Champagne, en 1681. Séminaire externe, quatre Prêtres, trois Freres.

53. La Maison de PAVIE dans le Milanois, en 1682. Séminaire externe, Missions, six Prêtres, quatre Freres.

54. La Maison de BAYEUX en Normandie, en 1682. Séminaire externe, Hôpital, cinq Prêtres, trois Freres.

55. La Maison de BOURDEAUX en Guyenne, en 1682. Séminaire externe, Missions, Chapelle, huit Prêtres, quatre Freres.

56. La Maison de DIJON en Bourgogne, en 1682. Missions, cinq Prêtres, trois Freres.

57. La Maison de CRACOVIE en Pologne, en 1682. Séminaire externe, trois Prêtres, deux Freres.

58. La Maiſon de SARLAT en Périgord, en 1682. Séminaire externe, Miſſions, cinq Prêtres, trois Freres.

59. La Maiſon de ROCHEFORT en Saintonge, en 1683. Séminaire pour les externes, Paroiſſe, Hôpital, quatorze Prêtres, deux Etudians, ſix Freres.

60. La Maiſon de PAU en Bearn, en 1683. Séminaire extérieur, quatre Prêtres, trois Freres.

61. La Maiſon de MANOSQUE en Provence, en 1685. Séminaire externe, trois Prêtres, deux Freres.

62. La Maiſon de STRADON, lés-Cracovie en Pologne, en 1686. Séminaire externe, Miſſions, cinq Prêtres, trois Freres.

63. La Maiſon de MACERATA en Italie, en 1686. Séminaire externe, Miſſions, cinq Prêtres, deux Freres.

64. La Maiſon de VUILNA en Lithuanie, en 1687. Séminaire externe, Miſſions, quatre Prêtres, deux Freres.

65. La Maiſon de PREMISLIE en Ruſſie, en 1687, Séminaire externe, Chapelle, Hôpital, trois Prêtres, deux Freres.

66. La Maiſon de S. CLOUD, en l'Iſle de France, en 1688. Chapelle, quatre Prêtres, deux Freres.

67. La Maiſon de SAINT PAUL de Leon en Bretagne, en 1689. Séminaire extérieur, trois Prêtres, deux Freres.

68. La Maiſon de LOUVIER en Pologne, en 1689. Séminaire externe, Miſſions, trois Prêtres & deux Freres.

69. La Maiſon de VENNES en Bretagne, Evêché ſuffragant de Tours. Séminaire, quatre Preſtres, en l'an....

70. La Maiſon de FONTENAY-LE-COMTE, capitale du bas Poitou, Miſſions, quatre Preſtres, en l'an....

71. La Maiſon D'ANGOULESME, capitale de Langoumois, avec Evêché ſuffragant de Bordeaux. Séminaire, quatre Preſtres, 2. Freres, en l'an....

72. La Maiſon de MONT-U-JETS en Guyenne. Miſſions & Chapelle, ſix Prêtres, 2. Freres, en l'an....

73. La Maiſon de TOULOUSE, ville capitale du Languedoc, Archiépiſcopale, Miſſions, quatre Prêtres, en l'an....

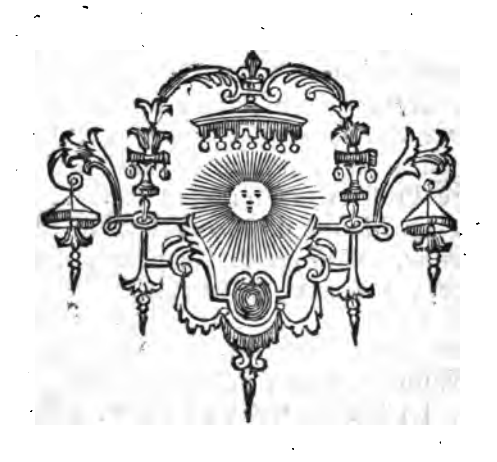
74. La Maiſon D'AVIGNON, ville de Provence, avec Archevêché. Miſſions, ſix Preſtres, 3. Freres, en l'an...

75. La Maiſon DACQS ou DAX, ville des Landes de Gaſcogne. Miſſions, quatre Prêtres, 2. Freres en l'an...

76. La Maiſon de SAINT CYR, en l'Iſle de France, en l'an 1690. Miſ-

ſions, Chapelle, ſix Preſtres, trois Freres.

77. La Maiſon de NÔTRE-DAME DE LA DE'LIVRANDE en Normandie, Diocéſe de Bayeux, en 1692. Chapelle, Miſſions, Séminaire externe, trois Preſtres, trois Freres.





HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ, SERVANTES DES PAUVRES MALADES; PAR MONSIEUR VINCENT, ET MADAME LE GRAS.

Chapitre LXXXXIII.

LA Compagnie des Filles de la Charité, doit sa naissance au vénérable Vincent de Paul, qui en institua la premiere Confrérie à

Châtillon-en-Bresse, dés l'année 1617. Et Dieu avoit donné tant de bénédiction à cet ouvrage, que depuis ce temps-là il s'est multiplié en quantité de lieux ; & quoique le premier dessein de ces Confréries ne fût que pour la Campagne, elles se sont néanmoins répanduës dans les Villes ; Desorte qu'en 1629. il s'en établit une à Paris dans la Paroisse de Saint Sauveur, trois ans aprés l'établissement de sa Congrégation. Mais comme il étoit nécessaire qu'il y eût des personnes attachées pour servir les pauvres dans tous les états differens de misere & d'indigence, & comme les Femmes sont plus capables de ces emplois, cet homme de Dieu forma une Compagnie de filles qu'il a mise sous la conduite d'une Supérieure sage & zélée, & qu'il a consacrées à ce ministere, sous le titre glorieux de servantes des pauvres.

Pour l'accomplissement d'un ouvrage si important, il jetta les yeux sur Loüise de Marillac, Veuve de Mr le Gras, Sécrétaire de la Reine Marie de Médicis. Cette Dame nâquit à Paris le 12. jour du mois d'Aoust de l'année 1591. de Loüis de Marillac Sieur de Ferrieres, & de Marguerite le Camus. Elle se maria en 1613. à l'âge de vingt-deux

avec Antoine le Gras, natif de Montferrand en Auvergne, & elle perdit son mari sur la fin du mois de Décembre de l'an 1625. Aprés s'être vûë dégagée des liens du mariage, elle n'en voulut plus d'autres que ceux qui l'attachoient à JESUS-CHRIT. Mr l'Evêque du Bellay qu'elle avoit choisi pour son Pere spirituel, la voyant dans le dessein de s'appliquer uniquement aux actions de pieté, & ne pouvant être toûjours present pour lui donner une conduite particuliere & continuelle, ne crût pas la pouvoir confier à un meilleur Directeur qu'à Mr Vincent de Paul; & par une disposition secrete de la Sagesse éternelle, il fut heureusement l'auteur de cette liaison sainte qui a uni ces deux Chefs avec leurs Compagnies pour les emplois de la *Charité.*

Mr Vincent commença d'employer cette Dame dans ces fonctions saintes en l'année 1629. & il l'envoya visiter dans les Villages les Confréries de Charité qu'il y avoit établies, dans lesquelles les femmes s'assembloient pour secourir les pauvres malades. Cette ame fidéle & zélée reçût les ordres de Mr Vincent avec autant de joye que de soûmission & de respect. Elle lui

rendit une obeïssance si parfaite, que depuis elle n'entreprît rien que par une entiere dépendance de ses avis & de ses ordres, le regardant comme le ministre & l'interpréte de la volonté de Dieu. Le premier voyage qu'elle fit fut à Montmirel dans le Diocése de Soissons, où ce grand Missionnaire avoit établi une Confrérie de Charité.

Cependant les Confréries de Charité, depuis l'année 1617. que la premiere avoit été instituée par Mr Vincent, n'avoient pas encore toute la perfection qui leur étoit nécessaire. Dans les Paroisses de la Campagne, où elles avoient été premierement établies, les femmes qui s'y engageoient, assistoient elles-mêmes les malades, faisant leurs lits, & leur préparant la nourriture & les remédes. Mais quand cet établissement fut fait dans Paris, comme il y entra grand nombre de Dames de la premiere qualité, il n'y avoit pas d'aparence qu'elles pussent rendre aux malades les services nécessaires par leurs mains, de quelque zéle qu'elles fussent animées. Et d'ailleurs il étoit difficile que s'en déchargeant sur leurs Domestiques, ils eussent assez d'adresse & d'affection pour s'en bien acquiter. C'est ce qui fit juger à Mr Vincent, qu'il falloit absolument

absolument avoir des servantes qui fussent employées à ce ministere sous la conduite des Dames ; & ayant proposé ce dessein dans ses Missions à des filles de la Campagne, il en trouva plusieurs qui s'offrirent d'y consacrer toute leur vie.

Ces filles qui n'avoient autre dépendance que des Dames des Paroisses, sans avoir entr'elles aucune liaison, ni correspondance, & sans être sous la direction d'une Supérieure, ne pouvoient être bien instruites pour le service des pauvres, ni pour les exercices de la pieté, & lorsqu'il en falloit changer quelques-unes, ou en donner pour les nouveaux établissemens, on n'en trouvoit pas aisément qui fussent toutes dressées. C'est pourquoi Mr Vincent crût qu'il étoit nécessaire d'unir ces filles en Communauté, sous la conduite d'une Supérieure, afin qu'elles fussent formées par les éxercices de la Charité, & qu'il y en eût toûjours en réserve pour en fournir aux besoins. Il ne trouva personne qui fut plus digne de cet emploi que Madame le Gras, dans laquelle il avoit reconnu depuis tant d'années une prudence consommée, une pieté éxemplaire & persévérente & un zéle ardent & infatiga-

ble. Il lui mit entre les mains quelques filles pour les loger en sa maison, & pour les faire vivre en Communauté. Elle demeuroit pour lors prés l'Eglise de Saint Nicolas du Chardonnet, & elle commença cette petite Communauté en l'année 1633. le 29. Novembre veille de Saint André.

Ce fut-là où prit naissance la sainte Compagnie des filles de la Charité, servantes des pauvres, sur laquelle le Ciel a répandu depuis ce temps des bénédictions si abondantes, & qui s'est accrûë & multipliée par un grand nombre d'établissemens. La Providence divine qui avoit commencé ce grand ouvrage de charité, par l'institution d'une Compagnie de filles pour servir les pauvres, lui donna sa derniere perfection, en préparant un fond pour en soûtenir la dépense, & elle forma dans Paris (la source & le centre de toutes les richesses du Royaume) une assemblée de Dames de la plus haute qualité, qui se trouva en état dans la suite de pourvoir à toutes sortes de miseres, & qui répandit ses charitéz jusques dans les Provinces les plus éloignées dans les temps malheureux de famine, de guerre & de maladie.

Cette sainte Compagnie a fait renaî-

ter de nos jours la charité des premiers Chrétiens, qui par le conſeil de Saint Paul, apportoient dans les aſſemblées, ce qu'ils pouvoient donner de leurs biens pour ſecourir les ſaints à Jeruſalem. On a vû paroître auſſi en même temps dans la perſonne de Mr Vincent de Paul, le Promoteur de toutes ces charitez, le Directeur de ces aſſemblées, l'image de la conduite de cet Apôtre, qui ſolicitoit toutes les Egliſes de recüeillir des aumônes, & qui jugea cet emploi ſi digne de ſon Apoſtolat, que lorſqu'il partagea avec ſaint Pierre le miniſtere de la prédication, laiſſant à ce Prince des Apôtres la converſion des Juifs, & ſe chargeant ſeulement des Gentils; il ne fit point de réſerve pour lui dans le ſoin des pauvres, embraſſant également la charge *de tous ceux* qui ſe trouvoient parmi ces deux nations, & s'offrit même d'interrompre la prédication de l'Evangile, *c'eſt-à-dire*, la fonction la plus importante, pour laquelle ſelon la remarque de Saint Chryſoſtome, il ſe diſpenſoit d'adminiſtrer les Sacremens pour porter les charitez des fidéles à Jeruſalem.

Cette aſſemblée de Dames dans ſon commencement, ſe propoſa ſeulement

le dessein de donner quelque soulagement aux malades de l'Hôtel-Dieu. Madame le Gras & quelques autres Dames de pieté ayant reconnu dans les visites de ces pauvres qu'il leur manquoit beaucoup de douceurs que l'Hôpital ne leur pouvoit fournir, en communiquerent à Mr Vincent, qui leur donna avis de faire des assemblées pour chercher les moyens de pourvoir à ces besoins. La premiere assemblée se fit en 1634. chez Madame la Présidente Goussaut, où se trouverent Mesdames de Villesavin & le Bailleul, & Mademoiselle Pollalion, Fondatrice des filles de la Providence. La seconde assemblée fut plus grande que la premiere, & Madame la Chanceliere l'honora de sa presence avec Madame Fouquet & plusieurs autres Dames de qualité. Elles résolurent avec ce charitable Directeur qui y présidoit, qu'on donneroit tous les jours aux malades de cet Hôpital des confitures, de la gelée & autres douceurs par maniere de collation, qui leur seroient presentées par les Dames chacune à leur tour, accompagnant de consolations spirituelles cette action de charité. On ne pouvoit bien éxécuter cet œuvre, sans avoir des servantes qui prissent le soin

d'acheter & de préparer toutes les choses néceſſaires, & qui aidaſſent les Dames dans leurs viſites, & dans la diſtribution de ces collations. Madame le Gras qui commençoit d'en élever pour les devoüer à toutes les occaſions où il s'agiroit de l'intereſt des pauvres, en donna pour ce deſſein à la priere des Dames qui les logérent prés de l'Hôtel-Dieu.

Cette Supérieure ne ſe contentant pas de les engager dans cet emploi, les mit encore en état de contribuër par leur induſtrie & par leurs travaux à l'entretien de la dépenſe. Elle leur donna l'invention de faire de la gelée, non-ſeulement pour en fournir à cet Hôpital, mais pour en vendre dans Paris; n'entreprenant ce Commerce *que pour le profit* des pauvres, qu'elle *leur apprit* de regarder comme leurs maîtres; & trouvant par ce ménage un grand fond pour aider à la ſubſiſtance de cette charité. On ne peut pas concevoir la bénédiction que Dieu a donnée à cette aſſemblée depuis ſon établiſſement. Il en a fait une ſource inépuiſable de biens, & l'azile public d'une infinité de miſeres; il en a tiré heureuſement le ſecours des pauvres dans tous les beſoins du corps, le ſa-

lut de leurs ames, la sanctification des personnes charitables, l'édification de son Eglise, le triomphe & la gloire de son Evangile.

Dés la premiere année de son institution, elle fit tant de fruit dans cet Hôpital par ses visites & par ses instructions, qu'un nombre extraordinaire de Catholiques y fut mis en état de bien mourir, ou de commencer une bonne vie ; & que plus de sept cens hérétiques avec quelques infidéles, se convertirent à la foy. Comme la Charité est toûjours féconde, & que selon la Doctrine de l'Apôtre, *Dieu la multi-*
2. Cor. 4. *plie comme une semence, & en fait croître les fruits de plus en plus.* Cette assemblée qui n'avoit entrepris d'abord que de donner un peu d'assistance aux malades de l'Hôtel-Dieu, s'est trouvée capable dans la suite de pourvoir au soulagement des pauvres dans toutes sortes d'états. Paris n'a pas été assez grand pour borner la charité des ces
Epist. 30. Dames, aussi vaste que celle de Fabiole, pour laquelle selon Saint Jerôme, la ville de Rome n'eût pas assez d'étenduë, & dont l'ardeur la porta au-de-là des Isles & des Mers. Elles se son chargées de toutes les Provinces du Royaume, elles ont passé les Mers,

elles ont entretenu des Missions dans *les Pays* infidéles, & elles ont répandu *leurs* bienfaits jusques aux extrémitez du monde.

En même temps qu'une assemblée générale de Dames de tous les differens quartiers de Paris, s'appliquoit à ces œuvres de pieté dans l'Hôtel-Dieu, il se formoit dans plusieurs Paroisses des Confréries particulieres de Charité pour assister les pauvres artisans malades dans leurs maisons, & pour leur épargner la honte & les incommoditez inséparables de l'Hôpital. La Paroisse de S. Laurent, à qui Mr de Lestoc Docteur de Paris son Pasteur, avoit attiré la source de ces institutions saintes, par l'établissement de Mr Vincent, & de sa Congrégation dans la Maison de Saint Lazare, qu'il avoit ménagé en *1632.* voulut prendre part à un bien dont elle avoit plus de besoin que les autres, étant toûjours remplie d'un plus grand nombre de pauvres, qui viennent chercher leur retraite dans les Fauxbourgs & les extrémitez de la Ville qui composent son étenduë. Elle trouva dans la personne de Mr Vincent, non-seulement les sentimens d'un Fondateur pour ses ouurages, mais le zéle & la tendresse d'un Paroissien qui s'in-

dans sa Compagnie s'augmentant tous les jours, il falloit chercher une maison qui eût plus d'étenduë pour les loger, & Madame le Gras ne trouva pas pour lors de lieu plus commode que celui de la Chapelle prés de Paris, non-seulement pour avoir l'avantage de s'approcher de Mr Vincent; mais pour y élever sa Communauté naissante dans un esprit de servantes des pauvres, & pour la former dans la vie pauvre, humble, simple & laborieuse de la campagne, sur laquelle elle régloit leur nourriture, leurs habits & leurs emplois. Elle y alla loger au mois de May de l'année 1636. Ce fut-là qu'elle commença d'exercer la vertu de l'hôpitalité si recommandée par Saint Paul, & si honorée dans la personne d'Abraham, qui recevant charitablement les hommes, mérita de recevoir Dieu même. Un grand nombre de filles de la frontiere de Picardie ayant été contraintes d'abandonner leurs maisons par la crainte des ennemis qui étoient entrez dans cette Province, & qui avoient assiégé la ville de Corbie, trouverent dans sa maison l'azile de leur vie & de leur pudeur. Et pour faire l'hôpitalité dans toute sa perfection, elle ne leur donna pas seu-

lement le logement & la nourriture du corps, mais elle y ajoûta l'aumône spirituelle par une Mission qu'elle leur procura.

Dieu fit naître à Madame le Gras en l'année 1638. une occasion des plus pressantes & des plus dignes de la pieté chrêtienne dans la personne des enfans trouvez. Ces innocens malheureux qui étoient les productions de l'iniquité, en devenoient ensuite les victimes par une exposition crüelle qui les abandonnoit à toutes sortes de perils, & souvent même à la perte de leur salut par la privation du Baptême. Quoiqu'on y eût pourvû dans Paris depuis quelques années, & que l'on eût gagé une femme & établi une couche au Port de Saint Landry pour les recevoir, néanmoins comme il n'y avoit du fond que pour entretenir deux nourrices, il en mourroit beaucoup de faim & de misere dans le grand nombre qu'on y apportoit; & cette gouvernante pour s'en décharger, en donnoit à tous ceux qui en venoient demander : d'où il arrivoit souvent que on les faisoit servir à des usages criminels ou préjudiciables à leur vie.

Mr Vincent ayant eû connoissance de cette extrémité par Madame le Gras,

se sentit pressé par sa charité d'y chercher quelque remede ; & il eût recours à l'assemblée des Dames, comme à un moyen efficace pour l'éxécution de ce dessein. Si-tôt qu'il leur en fit l'ouverture & la proposition, il trouva dans leurs esprits une parfaite correspondance à son zéle, & elles résolurent avec lui qu'elles commenceroient de prendre douze enfans pour les faire nourrir, & que dans la multitude dont elles ne pouvoient encore se charger entierement, on les tireroit au sort. Qu'elles augmenteroient ce nombre de temps en temps, à mesure qu'elles en auroient le pouvoir, ne se dispensant de les prendre tous, que par la seule impuissance & avec une sensible douleur : Elles loüerent dans le Fauxbourg Saint Victor une maison plus grande pour les loger ; & ce Pere des Orphelins leur voulant faire trouver des entrailles de Mere dans la charité, qui leur manquoient dans la nature, les mit entre les mains de Madame le Gras & de ses filles, & les leur recommanda comme des gages qui étoient chers au Fils de Dieu.

Une autre occasion se rencontra en l'année suivante 1639. de la qualité de celles dont parle Saint Paul dans son

Epître aux Hebreux Chap. 13. lorsqu'il dit : *Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînez avec eux.* Mr Vincent se souvenant qu'il avoit été fait autrefois esclave sur mer, & mené en Barbarie, & ressentant par sa propre expérience la misere des pauvres forçats des Galeres, leur avoit obtenu du feu Roy Loüis XIII. en l'année 1632. un lieu de retraite dans la Tour qui est proche la Porte Saint Bernard, où il leur procuroit toute sorte de secours. Madame le Gras étant pour lors Supérieure de la Charité de Saint Nicolas du Chardonnet, voulut avoir part au mérite d'un si bon œuvre, & commença d'y contribuër de ses biens, & de tous les offices charitables qui furent en son pouvoir. Mais elle n'eût l'occasion de satisfaire pleinement son zéle qu'en l'année 1639. en laquelle sur la priere de Mademoiselle Cornuel, dont le Pere avoit légué par Testament une somme considérable pour être employée au soulagement de ces misérables, elle donna de ses filles pour les servir dans leurs nécessitez.

Le grand bien qu'elle faisoit par le ministere de sa Compagnie, ne pût pas se renfermer dans Paris. Elle fut obli-

gée de le communiquer au dehors, sur les instances qui lui en furent faites de plusieurs endroits differens. Et la ville d'Angers lui ayant demandé des filles pour le service des pauvres de son Hôpital en cette année 1639. elle se donna la peine d'y aller au mois de Décembre, nonobstant ses infirmitez & la rigueur de la saison, pour y faire cet établissement.

Comme les emplois de Charité se multiplioient tous les jours, & augmentoient la nécessité d'un commerce plus fréquent avec toutes les personnes qui y prenoient part, Madame le Gras se résolut avec l'avis de Mr Vincent, de quitter la Chapelle à cause qu'elle étoit trop éloignée, & de venir loger avec sa Communauté au Fauxbourg S. Lazare. Elle y loüa d'abord une maison en l'année 1641. & elle l'acheta quelque temps aprés avec l'assistance considérable qu'elle reçût de Madame la Présidente Goussaut. On peut dire que c'est dans ce lieu où elle a bâti une demeure & un sanctuaire pour la Charité. Elle ne lui avoit donné jusqu'alors que des retraites passageres & sujettes au changement, semblables au Tabernacle de Moïse qui n'avoit point de stabilité, & qui étoit transporté d'une place dans

un autre : mais elle lui a établi dans cette maison un Temple fixe & arrêté, comme celui qui fut bâti par Salomon dans la ville de Jerusalem. C'est-là, où les ames pures & innocentes s'occupant incessamment à faire du bien, lui ont depuis offert tous les jours, *le sacrifice de ces hosties*, par lesquelles, selon la Doctrine de l'Apôtre, *on se rend Dieu favorable*. Cette maison est devenuë le refuge général de tous les pauvres, que sa réputation y a attirez de tous côtez ; & comme le dépost public de la plûpart des aumônes de Paris, qui ont été mises entre les mains de cette Supérieure fidéle, pour leur être dispensées par ses ordres. Hebr. 13.

Depuis cet établissement elle a vû accroître sa Compagnie de plus en plus, & la Providence a augmenté le nombre de ses filles, en lui presentant en même temps de nouvelles occasions de les employer. Elle en a donné à toutes les Prisons de Paris : elle les a répanduës dans ses Paroisses & dans ses Hôpitaux : on lui en a demandé pour les Paroisses des Maisons Royales : elle en a envoyé dans les Campagnes & dans les villes des Provinces, & même jusques dans les Royaumes étrangers. La ville de Nantes en l'année

1646. en voulut avoir pour son Hôpital sur la réputation des grands services qu'elles rendoient dans l'Hôpital d'Angers, & en ayant obtenu de Mr Vincent, il lui envoya Madame le Gras avec huit de ses filles.

Quoique cette Dame vit sa Compagnie chargée de tant d'occupations dans Paris, dans les Campagnes, & dans les Provinces frontieres, elle ne mit point de bornes à son zéle & à ses soins : elle embrassa dans ce même temps des emplois en des Royaumes étrangers, & elle donna des filles pour la Pologne, à la priere de la Reine. Mr Vincent lui ayant envoyé des Prêtres de sa Congrégation sous la conduite de Mr Lambert son Assistant, elle demanda ensuite des filles de la Charité, pour donner à ses peuples toute sorte d'assistance, par le ministere de ces deux Compagnies. Aprés qu'il en eût communiqué avec leur Supérieure, il en fit partir trois avec une Commission par écrit, dattée du sixiéme Septembre de l'année 1652. Si-tôt qu'elles furent arrivées, la Reine leur presenta une occasion digne de leur profession & de leur zéle. Elle les établit dans la ville de Varsovie, qui étoit alors desolée par la peste, & le service des pestiferez fut

fut l'apprentiſſage & l'épreuve des filles de la Charité de ce Royaume.

La Charité qui ſe communiquoit hors de la France, ne laiſſoit pas d'agir inceſſamment au dedans, juſqu'à ce qu'elle eût remédié à toutes ſortes de beſoins par des établiſſemens différens. En l'année 1653. une perſonne charitable ayant mis entre les mains de Mr Vincent une ſomme conſidérable, pour être appliquée par lui à quelque œuvre de pieté ; ce ſage diſpenſateur jugea qu'il ne la pouvoit mieux employer, qu'à fonder un Hôpital pour ſervir de retraite aux pauvres vieillards qui n'étoient plus en état de gagner leur vie. Il l'établit au Fauxbourg S. Laurent, ſous le titre du Tres-Saint Nom de JESUS ; & ſur le fond qui lui avoit été confié, il fit un revenu pour l'entretien de quarante pauvres de l'un & de l'autre ſéxe par moitié. Il logea les hommes & les femmes en deux appartemens ſéparez ; enſorte néanmoins qu'ils pouvoient ſans ſe voir, ni parler, regarder l'Autel de la Chapelle pour aſſiſter à une même Meſſe, & entendre une même lecture en Table, où chaque ſexe mangeoit à part en communauté. Et ne pouvant de lui-même par ſa charité induſtrieuſe

que former les desseins & donner des réglemens ; Madame le Gras qui lui étoit nécessaire pour l'éxécution, chargea sa Compagnie du gouvernement & de l'œconomie de cet Hôpital, & du service des pauvres.

Ce fut l'origine d'un des plus grands ouvrages que la Charité ait jamais entrepris. Quelques Dames de pieté ayant remarqué dans ce petit établissement un si bel ordre pour la conduite, & un si grand bien pour ce nombre de pauvres, conçûrent sur cette idée, le dessein d'un Hôpital général, & se servirent pour cela des avis & des lumieres de Madame le Gras. Voilà quelle a été la source de ce grand ouvrage de nos jours, l'azile & la retraite générale de tous les misérables ; qui a été formé sur le plan d'un petit Hôpital de quarante vieillards, projetté par quelques Dames charitables, entrepris & établi par des hommes zélez & généreux, gouverné par les premieres & les plus considérables personnes de Paris, entretenu par les aumônes publiques, appuyé de l'autorité & de la libéralité Royale.

Il ne restoit plus à Madame le Gras pour remplir l'étenduë de son zéle, que de se charger des pauvres aliénez d'es-

prit, renfermez dans l'Hôpital des petites Maisons, aprés avoir entrepris le soulagement de toutes les infirmitez du corps. Elle accépta cet emploi en l'année 1655. sur la priere qui lui en fut faite par l'assemblée du grand Bureau des pauvres, si célébre dans Paris par la qualité & par le mérite des personnes qui la composent : & comme il y a dans cet Hôpital, outre les insensez, un grand nombre de vieillards qui y sont entretenus par l'ordre de ce Bureau, elle s'engagea encore de les faire assister dans leurs maladies.

Il ne suffisoit pas que Madame le Gras eût formé une Compagnie de filles, pour les employer au service des pauvres, & qu'elle les eût unies ensemble par les liens de la Charité : il étoit besoin que pour donner à cet Institut toute sa force & toute son autorité, elle le fit approuver par l'Eglise. Mais comme elle se gouvernoit avec une grande prudence, elle en voulut faire l'essai plusieurs années, avant que d'en faire l'érection & l'établissement : elle n'en prit le dessein qu'en l'année 1651. aprés en avoir consulté Mr Vincent, qui approuvant ce dessein, lui envoya un Memoire pour presenter à Mr l'Archevêque de Paris, qui contenoit trois

choſes. 1°. La conduite que la Providence avoit tenuë pour l'établiſſement des filles de la Charité. 2°. Leur maniere de vie juſqu'alors. 3°. Les Statuts & réglemens qu'il leur avoit dreſſez. Sur la Requête qu'elle preſenta à Mr l'Archevêque, elle obtint de lui l'approbation & l'érection de ſa Compagnie, dont il lui fit donner des Lettres par Mr le Cardinal de Rets ſon Coadjuteur ; mais ces Lettres ayant été perduës dans la ſuite lorſqu'elles furent preſentées au Parlement avec des Lettres Patentes pour y être enregiſtrées, Mr le Cardinal de Rets étant Archevêque, en donna de nouvelles au mois de Janvier de l'année 1655. Il approuva cette Société avec ſes Statuts & réglemens, & l'érigea par ſon autorité en Confrérie & Communauté, ſous le titre *de Servantes des Pauvres*, & ſous la direction du Supérieur Général de la Miſſion & de ſes ſucceſſeurs ; avec cette condition néanmoins, qu'elle demeureroit à perpétuité ſous la direction & dépendance des Archevêques de Paris.

Aprés que Mr Vincent eût reçû ces Lettres d'approbation, il ſe fit une aſſemblée de toutes les filles dans la Maiſon de la Communauté le 8. Aouſt

de la même année pour faire l'Acte de leur établissement. Il pria Madame le Gras de continuër la charge de Supérieure pendant sa vie, comme elle avoit fait avec une grande bénédiction jusqu'alors. Il nomma une Assistante, une Oeconome, & une Dépensiere. La Compagnie des filles de la Charité ayant été formée pour entrer en participation des desseins de la Mission, cet Instituteur s'est toûjours proposé sa conduite comme une de ses principales obligations. C'est pourquoi il s'y est appliqué pendant sa vie avec tous les soins que ses importantes occupations lui ont pû permettre, & comme il n'y poúvoit pas toûjours vâquer par lui-même avec liberté, il confia cette Communauté dés sa naissance à une personne qui étoit remplie de son esprit & de son amour, & il la mit entre les mains de Mr Portail, le premier Prêtre qu'il avoit associé à sa Compagnie, & dont il le fit depuis le premier Assistant & le Secretaire. Le Roy leur accorda ensuite de nouvelles Lettres Patentes, sur la remontrance qui lui fut faite que les premieres avoient été perduës.

On ne peut pas douter que Dieu n'ait confirmé dans le Ciel le juge-

ment que la puissance Ecclésiastique & séculiere a prononcé sur la terre en faveur de cet Institut, & qu'il n'ait grande part à l'approbation que le Fils de Dieu a donnée dans son Evangile aux œuvres de Charité, & dont il doit rendre un témoignage public à la vûë des Anges & de tous les Saints. Comme cette Compagnie est si conforme à ses maximes, elle est selon son esprit & son cœur. Mais pour la rendre encore plus digne de son agrément, cette pieuse Fondatrice la voulut mettre sous la protection de la tres-Sainte Vierge, par un Sacrifice qu'elle pria Mr Vincent d'offrir à Dieu en son honneur, au nom de toute sa Compagnie, au mois de Décembre de l'an 1658. Saint François de Sales s'étoit proposé ce dessein de charité, lorsqu'il commença l'établissement de son Ordre ; mais il fut changé par le conseil que Mr le Cardinal de Marquemont Archevêque de Lion, lui donna de mettre ses filles en clôture en forme de religion.

Cependant Dieu ne voulut pas laisser long-temps ce dessein sans effet, & il fit réüssir bien-tôt aprés par l'institution des filles de la Charité, ce qui avoit été projetté dans le premier établissement des filles de la Visitation;

il fit connoître qu'il n'avoit permis le changement de ce premier Institut que pour en faire naître un Ordre saint dans son Eglise, qui par la douceur de sa régle, servit de retraite aux Vierges & aux Veuves infirmes qui ne peuvent pas entrer en des Religions austeres. Mais il ne différa pas long-temps de le renouveller pour le bien de ses pauvres; il fit achever par le vénérable Vincent de Paul l'ouvrage dont ce saint Evêque avoit tracé le plan, & il se servit de son ministere pour former sous la conduite de Madame le Gras, la Congrégation des filles de la Charité, qui avoit été commencée sous la direction de Madame de Chantal.

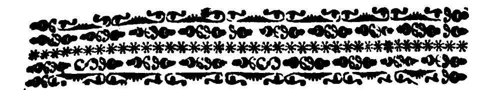
Une Congrégation, ou plûtôt une Compagnie consacrée au service des pauvres, ne pouvoit pas être renfermée dans des cloîtres, & séparée du commerce du monde. Il lui falloit prescrire une maniere de vie réguliere qui fut compatible avec ses emplois, & qui lui laissât la liberté d'aller par les ruës & dans les maisons. *C'est un Institut qui*, selon les paroles de ce Fondateur, rapportées par l'historien de sa vie, *n'a pour Monastere que les maisons des malades, pour Cellule qu'une pauvre chambre, & bien souvent de loüage, pour Cha-*

pelle que l'Eglise Paroissiale, pour Cloître que les ruës, pour Clôture que l'obeïssance, pour Grille que la crainte de Dieu, pour Voile que la sainte modestie.

Voilà quel a été l'établissement de la Compagnie des filles de la Charité, & de quelle maniere cet ouvrage si utile à l'Eglise, aprés avoir été ébauché pendant plusieurs années, a été mis dans sa derniere perfection. Il ne restoit plus pour la gloire de sa Fondatrice, que de recevoir du Ciel la récompense d'une Institution si sainte, & de tant de travaux & d'œuvres de pieté, qui avoient fait l'occupation de de sa vie. Dieu la lui lui accorda le 15. jour de Mars de l'an 1660. étant morte le Lundi de la semaine de la Passion, entre onze heures & midi, à l'âge de soixante & huit ans. Son corps fut exposé dans son lit pendant un jour & demi, pour satisfaire au desir de plusieurs Dames qui voulurent avoir la consolation de la voir encore aprés sa mort, & lui rendre les derniers témoignages de leur vénération & de leur amour. Le Mercredy suivant, elle fut enterrée dans l'Eglise de Saint Laurent, dans la Chapelle de la Visitation de la Sainte Vierge, où elle faisoit ordinairement ses dévotions; & quoi-

qu'elle eût destiné sa sépulture dans un Cimetiere proche l'Eglise de Saint Lazare, sous le bon plaisir de Mr Vincent, il jugea néanmoins plus à propos d'accorder à la priere du Pasteur, un dépost si cher pour sa Paroisse, & de ne pas séparer le corps de la Mere d'avec les cendres des filles qui l'avoient précédée.

J'ajoûte à ce que je viens de dire, que les filles de la Charité ont été depuis appellées communément *Sœurs Grises*, parce qu'elles sont habillées d'une Serge grise, qui convient à leur état. Il y en a presentement plus de douze cens dispersées en differens lieux, qui toutes ont relation à la Maison de Paris, où celles qui s'y trouvent élisent de trois en trois ans une Supérieure sous la direction perpétuelle du Général de la Mission. Il y en a quarante aux Invalides, vingt aux Incurables, & plus de quatre-vingt établies dans les principales Paroisses de Paris. Elles ont en France ou en Poulogne deux cens quatre-vingt-six établissemens, dont il y a environ six-vingt Hôpitaux.



HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DE SAINT MAUR.

CHAPITRE LXXXXIV.

LA Congrégation de Saint Maur, qui se rend de plus en plus si célébre dans le Royaume de France, est venuë de celle de Saint Vannes, qui commença en Loraine l'an 1597. Jean Renaud, Abbé de S. Augustin de Limoges, alla en 1613 querir des Moines de Saint Vannes, & forma une Congrégation sous le nom de Saint Maur, en suivant l'esprit pri-

mitif de la régle de Saint Benoist. Plusieurs Monasteres entrerent dans le même dessein, & en 1621. le Pape Gregoire XV. à l'instance du feu Roy Loüis XIII. lui donna son approbation. Depuis, le Pape Urbain VIII. tres-particulierement informé du zéle, de la pieté & de l'union des Religieux de cette Congrégation, la confirma en 1627. & lui accorda de nouveaux priviléges. Et en effet, sa vertu a brillé avec tant d'éclat, que plusieurs Evêques, Abbez & Religieux, ont bien voulu soûmettre leurs Monasteres à la sage conduite des Supérieurs de cette Congrégation ; les anciens Religieux qui n'ont pas voulu recevoir la réforme, ont été laissez en liberté, & les réformez leur ont donné des pensions.

Cependant la réforme n'a pas été mise par tout. La Congrégation de Saint Maur n'est entrée que dans les Monasteres qui étoient demeurez sous la grande régle de Saint Benoist sans être unis en corps, & qui faisoient vœu de stabilité. Ainsi elle n'est point entrée dans celle de Cluny & de Citeaux, & il reste encore plusieurs Maisons de ces anciens Moines, qui vivent dans l'ancien relâchement. Cette Congrégation s'est pourtant multipliée avec un

succés prodigieux, puisqu'en peu de temps elle s'est divisée en six Provinces, dont chacune contient plus de vingt Maisons Religieuses. Les plus considérables sont Saint Denis en France, S. Germain des Prez, S. Remy de Reims, Marmoutier, S. Pierre de Corbie, Fleury ou S. Benoist sur Loire, S. Oüen de Roüen, Fécamp, S. Estienne de Caën, le Mont Saint Michel, la Trinité de Vendôme & plusieurs autres. Les Religieux ont outre la régle de Saint Benoist des Statuts & Constitutions particulieres. Ils ont un Supérieur Général qui réside ordinairement à Saint Germain des Prez, des Assistans & des Visiteurs, & ils tiennent, comme bien d'autres Congrégations, le Chapitre Général de trois en trois ans. Au reste ces Religieux font une profession particuliere des belles Lettres, qu'ils n'ont pas crûë incompatible avec la pieté dont ils donnent tous les jours tant de marques. Ils ont dans chaque Province des Séminaires pour y élever la jeunesse.

La Congrégation de Saint Maur a produit de grands hommes depuis son établissement, qui se sont rendus célébres dans l'Eglise par leurs sçavans ouvrages. Comme Dom Hugues Ménard

qui est le premier qui a commencé à faire revivre dans cette Congrégation les études qui ont rendu autrefois les Bénédictins si fameux dans le monde. Il avoit été Religieux de Saint Denis en France avant la réforme. Sa famille étoit de Paris, & son origine de Blois. On a du fruit de ses veilles une Dissertation latine *de unico Dionysio*; la Concorde des Régles de Saint Benoist d'Aniane, avec d'excellentes notes; des Scholies sur le Sacramentaire de Saint Gregoire le grand; & un Martyrologe Bénédictin accompagné d'observations sçavantes & curieuses. Il est le premier qui ait donné l'Epître de Saint Barnabé, qu'il avoit tirée d'un manuscrit de Corbie, & enrichie de ses remarques. Cet ouvrage n'a paru qu'aprés sa mort par les soins de Dom Luc d'Achery, qui mit à la tête une Préface dans laquelle se trouve un abregé de la vie du Pere Ménard, qui mourut à Paris dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez le 21. Janvier de l'an 1644.

Dom Luc d'Achery de S. Quentin en Picardie, suivant les traces du Pere Ménard, a donné au public une nouvelle édition de Lanfranc avec de fort bonnes notes. On est encore redevable au même Pere d'Achery des œuvres de

Guibert Abbé de Nogent, du *Grimlaïcus*, & d'autres ouvrages aſcetiques, ſans parler de la part qu'il a eûë aux premiers volumes des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoiſt. Mais ce qui lui a donné le plus de réputation, ç'a été ſon receüil de divers Traitez, faits la plûpart depuis la décadence de l'Empire Romain dans l'Occident, qu'il a publiez en treize volumes *in Quarto*, ſous le nom de *Spicilegium*, avec des Préfaces & des notes ſçavantes; qui en relevent beaucoup le prix.

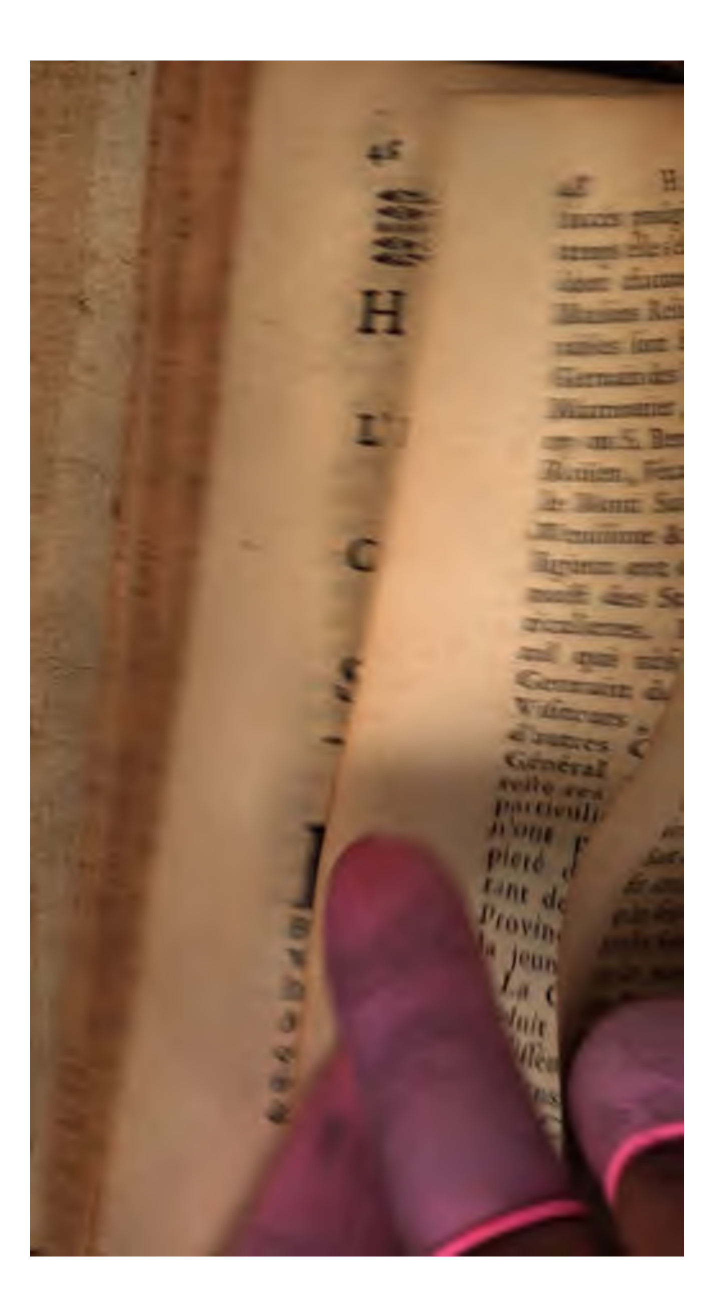
Dom Claude de Chantelou, qui avoit été Moine de Fontevrault avant que d'entrer dans la Congrégation de Saint Maur, a eû part au *Spicilegium*, & aux quatre premiers Tomes de la Bibliotheque Aſcetique du Pere d'Achery. Il étoit chargé d'une nouvelle édition de Saint Bernard; mais ſa mort précipitée fut cauſe qu'il ne mit ſous la preſſe qu'un ſeul volume *in Quarto*, qui contient les Sermons *de Tempore* & *de Sanctis*, avec les vies de Saint Malachie & de Saint Bernard. Ses autres ouvrages n'ont point vû le jour.

Dom Gabriel Gerberon, a donné une nouvelle édition de Saint Anſelme, & mis en lumiere ſous le nom de *Rigberius* le Mémoire contre Julien, la

Traduction du Sermon de Théodore de *Mopsueste* avec son Prologue : les deux *Lettres* contre Nestorius, & le Traité *d'un* Historien. S'il n'a pas inséré dans *ce* recüeil le premier Memoire historique, c'est qu'il se trouvoit déja dans le second Tome des Conciles du Pere Labbe. Cette édition de *Marius Mercator*, est un petit *In douze* imprimé à Bruxelles en 1673. sous le nom de *Germani Rigberii*, avec des notes courtes ; mais judicieuses & sçavantes. Nous avons encore du même Gerberon, *Apologia Ruperti*, imprimée à Paris en 1669. & plusieurs autres ouvrages de pieté.

Dom Ambroise Janvier, nous a fait present d'une nouvelle & ample édition des œuvres de Pierre de Celles, revûë sur les manuscrits de S. Remy de Reims. Il a traduit aussi de l'hébreu en *latin les* Commentaires du Rabbin David Kimhi sur les Pseaumes de David, *Parisiis an.* 1666.

En 1671. Dom François Delfau, natif de Montet au Diocése de Clermont en Auvergne, entreprit de revoir exactement tous les ouvrages de S. Augustin : mais sa mort & quelques autres raisons ayant interrompu ce dessein, Dom Thomas Blampin de Noyon en Picardie fut chargé de ce grand


H
L'
C
Germain
d'autres
Général
particuli
pieté
Provin
la jeun
La C

... a commencé à
... Congrégation
... autrefois les
... dans le monde.
... de Saint Denis
... réformée. Sa famille
... son origine de Blois.
... veilles une Disser-
... to Dionysio ; la Con-
... le Saint Benoist d'A-
... cellentes notes ; des
... cramentaire de Saint
... & un Martyrologe
... agné d'observations
... uses. Il est le pre-
... é l'Epître de Saint
... ut tirée d'un manu-
... enrichie de ses re-
... ouvrage n'a paru qu'a-

... &
... a fait
... édi-
... celles,
... Remy
... l'hébreu
... u Rabbin
... es des Da-

... Delfau, na-
... de Clermont
... revoit exa-

ces singulieres & inconnuës sus nos Mysteres, sur les Conciles & les Fondations des Eglises & des Monasteres, &c.

L'examen de tant de Pieces originales, & d'un grand nombre d'anciens titres, produisit en 1681. le fameux ouvrage de la *Diplomatique in Fol.* où cet habile Critique donne les moyens de distinguer les véritables titres d'avec ceux qui sont supposez.

En 1685. il publia le docte Traité de l'ancienne Liturgie, dont les François s'étoient servis jusqu'au temps de Charlemagne, qui avoit été mise tout-à-fait en oubli par l'usage du Rituel Romain. Le titre est, *De Liturgia Gallicana libri tres*, &c. *Cum disquisitione de cursu Gallicano seu de divinorum Officiorum origine & progressu in Ecclesiis Gallicanis. Parisiis* 1685. *in Quarto*. 1. *vol.*

En 1687. il enrichit la Bibliothéque du Roy de plus de trois mille Volumes de Livres rares, tant imprimez que manuscrits qu'il apporta d'Italie, où il étoit allé par ordre de Sa Majesté, & composa ensuite deux gros Volumes *in Quarto* des Pieces qu'il avoit découvertes en ce Pays-là. L'ouvrage a pour titre, *Museum Italicum seu collectio veterum scriptorum ex Bibliothecis Italicis.*

Tomus 1. *Complectitur iter Italicum, varia Patrum opuscula cum sacramentario & Pœnitentiali Gallicano.* Tomus 2. *Antiquos libros rituales S. Romanæ Ecclesiæ cum commentario in Ordinem Romanum. Parisiis* 1687. & 1689. *in Quarto* 2. *vol.*

En 1690. il donna une seconde édition de Saint Bernard, augmentée de prés de cinquante Epîtres, accompagnée de nouvelles Dissertations, & chargée de nouvelles remarques. *A Paris, in Fol.* 2. *vol.*

En 1691. il publia le *Traité des Etudes Monastiques*, dans lequel il prouva la néceſſité de l'étude pour les Religieux, détermina celles qui leur sont propres, & prescrivit la maniere de les faire. *A Paris, in Quarto, & in Douze.*

En 1692. il fut obligé de donner ses *Réflexions* sur la Réponse que le fameux Abbé de la Trape avoit faite à cet ouvrage, & de faire voir qu'il n'étoit pas moins nécessaire d'établir les bonnes Etudes dans le Cloître, que d'en bannir les vaines connoissances. *A Paris, in Quarto & in Douze.*

En 1703. 1704. 1706. & 1707. il donna quatre Volumes *in Folio* des Annales de son Ordre, dans lesquelles il ne se borne pas au simple recit de ce qui regarde les Bénédictins; mais il

ces singulieres & inconnuës sus nos Mysteres, sur les Conciles & les Fondations des Eglises & des Monasteres, &c.

L'examen de tant de Pieces originales, & d'un grand nombre d'anciens titres, produisit en 1681. le fameux ouvrage de la *Diplomatique in Fol.* où cet habile Critique donne les moyens de distinguer les véritables titres d'avec ceux qui sont supposez.

En 1685. il publia le docte Traité de l'ancienne Liturgie, dont les François s'étoient servis jusqu'au temps de Charlemagne, qui avoit été mise tout-à-fait en oubli par l'usage du Rituel Romain. Le titre est, *De Liturgia Gallicana libri tres*, &c. *Cum disquisitione de cursu Gallicano seu de divinorum Officiorum origine & progressu in Ecclesiis Gallicanis. Parisiis* 1685. *in Quarto.* 1. *vol.*

En 1687. il enrichit la Bibliothéque du Roy de plus de trois mille Volumes de Livres rares, tant imprimez que manuscrits qu'il apporta d'Italie, où il étoit allé par ordre de Sa Majesté, & composa ensuite deux gros Volumes *in Quarto* des Pieces qu'il avoit découvertes en ce Pays-là. L'ouvrage a pour titre, *Museum Italicum seu collectio veterum scriptorum ex Bibliothecis Italicis.*

Tomus 1. *Complectitur iter Italicum, varia Patrum opuscula cum sacramentario & Pœnitentiali Gallicano.* Tomus 2. *Antiquos libros rituales S. Romanæ Ecclesiæ cum commentario in Ordinem Romanum. Parisiis* 1687. *&* 1689. *in Quarto* 2. *vol.*

En 1690. il donna une seconde édition de Saint Bernard, augmentée de prés de cinquante Epîtres, accompagnée de nouvelles Dissertations, & chargée de nouvelles remarques. *A Paris, in Fol.* 2. *vol.*

En 1691. il publia le *Traité des Etudes Monastiques*, dans lequel il prouva la nécessité de l'étude pour les Religieux, détermina celles qui leur sont propres, & prescrivit la maniere de les faire. *A Paris, in Quarto, & in Douze.*

En 1692. il fut obligé de donner ses *Réfléxions* sur la Réponse que le fameux Abbé de la Trape avoit faite à cet ouvrage, & de faire voir qu'il n'étoit pas moins nécessaire d'établir les bonnes Etudes dans le Cloître, que d'en bannir les vaines connoissances. *A Paris, in Quarto & in Douze.*

En 1703. 1704. 1706. & 1707. il donna quatre Volumes *in Folio* des Annales de son Ordre, dans lesquelles il ne se borne pas au simple recit de ce qui regarde les Bénédictins; mais il

s'étend auſſi ſur toute l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces temps-là. L'édition & l'ouvrage ſeroient plus avancez, mais il fut obligé d'en interrompre le cours pour répondre aux difficultez qu'on propoſa contre ſa *Diplomatique*, & qu'il a ſi bien éclaircies par le *Supplément* à ce Traité, qu'il publia en 1704. Cependant le cinquiéme Tome eſt achevé, & il manque peu de choſes au ſixiéme, qui ira juſqu'au temps de S. Bernard.

Outre ces gros ouvrages, il en a encore donné d'autres plus petits, dans leſquels il n'a pas moins fait paroître d'érudition. Telles ſont les Remarques qu'il publia en 1677. contre l'opinion de ceux qui ſoûtiennent que Thomas à Kempis eſt l'Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. *Animadverſiones in vindicias Kempenſes. Pariſiis*, in Douze.

Lettre ſur l'Inſtitut de Remiremont, dans laquelle il découvre l'origine des Chanoineſſes régulieres, en 1684. *in Quarto.*

Deux Memoires ſur la préſéance aux Etats entre les Bénédictins & les Chanoines réguliers de Bourgogne, dans leſquels il traite de la prééminence & de l'antiquité des deux Ordres. *in Quarto.* 1687.

Traité où l'on réfute la nouvelle *Explication* que quelques Auteurs donnent aux mots de *Messe* & de *Communion* dans la régle de S. Benoist, en 1689. *in Douze*.

Eusebii Romani epistola de cultu sanctorum ignotorum. Parisiis 1698. *in Quarto. Ibidem aucta & recognita*. 1705. *in Douze*. Il y en a plusieurs autres éditions & traductions.

Lettre à Mr l'Evêque de Blois, sur la sainte Larme de Vendôme, *in Octav.* 1700.

La Mort Chrêtienne, qu'il adressa en 1701. à la Reine d'Angleterre, & quantité d'Epîtres & de Préfaces, que divers Auteurs ont obtenuës de lui pour mettre à la tête de leurs ouvrages.

Aprés tant de travaux pour la gloire des Lettres & de toute l'Eglise, ce grand homme mourut en paix dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez, le 27. Décembre 1707. âgé de 75. ans. Ceux qui voudront sçavoir plus en détail l'Histoire de ses actions & de ses ouvrages, pourront consulter l'abregé de sa vie, que son cher Disciple le sçavant Dom Thierry Ruinart, nous a donnée en un Volume *in Douze* à Paris. 1709.

Ce tres-digne éleve, natif de Reims

en Champagne, qui a publié de son côté un Recüeil des Actes les plus authentiques des premiers Martyrs, avec des notes pleines d'érudition; l'Histoire de la persécution des Vandales, & une tres-belle édition de toutes les œuvres de S. Grégoire de Tours, vient de nous être enlevé encore jeune le 29. Septembre 1709. *Acta selecta martyrum primorum, Parisiis 1689. in Quarto. Historia persecutionis Vandalicæ. Parisiis 1694. in Octavo. Sancti Georgii Florentii Gregorii Episcopi Turonensis opera omnia, necnon Fredegarii scholastici epitome & chronicum cum suïs continuatoribus & aliis antiquis monumentis.* &c. *Parisiis 1699. in Folio.*

La révision de S. Hilaire de Poitiers, est l'ouvrage de Dom Pierre Coustant. L'édition de ce Pere de l'Eglise Gallicane, avec la Préface & les notes, est une des plus belles & des plus éxactes qui soient sorties des mains de la Congrégation de Saint Maur. Les remarques en sont doctes & judicieuses, ni trop longues ni trop courtes. La critique en est fine, & on y voit reluire par tout le véritable caractere & le bon goût de l'antiquité.

Le Pere Dom Hugues Mathoud a retiré de la poussiere les huit Livres des Sentences de *Roberti Pulli S. R. E.*

Carlin. & Cancell. &. les a mis au jour avec les quatre Livres des Sentences de *Petri Pictaviensis, Academ. Paris. Cancell. an.* 1655. On a du même Dom Mathoud une sçavante Dissertation *de vera Senonum Origine Christiana. Paris* 1687. & un Livre intitulé *Senonenses Episcopi. Paris* 1688.

Le Pere Dom Jacques du Friche, assisté de Dom Nicolas le Nourry de Dieppe, a travaillé pendant huit années à la nouvelle édition de Saint Ambroise, qui parut en 1686. à Paris, en deux Volumes *in Folio*. Le même Dom Jacques du Friche s'appliquoit à revoir Saint Gregoire de Nazianze, lorsque la mort le surprît à l'âge d'environ cinquante-deux ans. Dom François Louvard qui s'en est chargé, nous promet de le faire bien-tôt paroître.

Dom le Nourry a continué de nous faire voir son érudition par les excellentes Dissertations latines qu'il a faites sur Saint Clement d'Alexandrie, & sur tous les Auteurs Ecclésiastiques des deux premiers siécles. *Parisiis* 1703. *in Folio*.

C'est à Dom Bernard de Montfaucon que le public est obligé de la belle édition de Saint Athanase, qui parut en 1698. en trois Volumes *in Folio*, revûë

& augmentée de plusieurs Pieces qui n'avoient jamais vû le jour. Il avoit commencé à se produire par un Volume *in Quarto* d'*Analecta Græca.* Nous avons encore de lui un Journal Latin, du Voyage qu'il fit en Italie immédiatement aprés l'édition de son Saint Athanase. *Diarium Italicum, Parisiis* 1702. *in Quarto.* Et depuis ce temps, il a encore enrichi la République des Lettres de trois Volumes *in Folio*, dont les deux premiers contiennent plusieurs nouveaux ouvrages de S. Athanase, avec les Commentaires d'Eusébe de Cesarée sur les Pseaumes & sur Isaïe. Le troisiéme traite des Lettres & des differentes manieres d'écrire des anciens Grecs. *Collectio nova Patrum & scriptorum Græcorum &c. Parisiis* 1706. *in Fol.* 2. *vol. Palæographia Græca, sive de ortu & progressu literarum Græcarum, & de variis omnium sæculorum scriptionis græcæ generibus. Parisiis* 1708. *in Fol.* 1. *vol.* Nous attendons encore bien des choses de ce sçavant Religieux.

Le Pere Dom Jean Martianay, natif de Saint Sever Cap en Gascogne, au Diocése d'Aire, a écrit pour la défense du Texte Hebreu, & donné plusieurs Traitez sur la verité & la connoissance de l'Ecriture, dans le temps

qu'il

qu'il s'occùpoit particuliérement à revoir tous les ouvrrges de Saint Jerôme, qu'il a fait imprimer en cinq Volumes *in Folio*, depuis 1693. jusqu'en 1706. ils sont ornez de Notes & de Préfaces fort sçavantes, dans lesquelles Dom Antoine Pouget l'a aidé.

Le Pere Dom Edmon Martene a donné quatre Volumes *in Quarto*, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus*, deux autres *De Antiquis Monachorum ritibus*. Un Volume d'anciennes Pieces qui regardent l'Histoire & la Discipline de l'Eglise, & un Commentaire Latin sur la Régle de Saint Benoist.

Dom Antoine Beaugendre vient de nous donner dans un âge fort avancé, les ouvrages de Hildebert Evêque du Mans, & ensuite Archevêque de Tours, avec ceux de Marbodus Evêque de Rennes, plus amples & plus corects qu'ils n'avoient paru. *Parisiis* 1708. *in Folio*.

Je passe sous silence l'*Histoire de Bretagne* en deux Volumes *in Folio*, par Dom Lobinau, celle de l'Abbaye de Saint Denis par Dom Felibien, & plusieurs autres ouvrages de moindre considération, qui ne regardent pas de si prés l'Eglise & les Saints Peres. Ceci suffira pour faire voir que la République

des Lettres eſt extrêmement redevable à cette célébre Congrégation, & qu'elle rend à l'Egliſe des ſervices tres-importans.

J'ai déja nommé les plus riches & les plus célébres Abbayes dans leſquelles cette réforme eſt entrée, nous allons faire le dénombrement de toutes celles qu'elle poſſede en France.

CATALOGUE

DES ABBAYES, Monaſteres, ou Prieurez conventuels, de la Congrégation de Saint Maur.

A.

AMBOURNAY, *B. Maria de Ambroniaco*, au Diocéſe de Lion, autrefois Prieuré dépendant de Luxeüil, fondé en 799. par S. Bernard Archevêque de Vienne, & réformé en 1650.

S. ANGEL, *S. Michaël de Angelis*, Prieuré au Diocéſe de Limoges, dépendant de Charroux, fondé avant 783. & réformé en 1657.

ANGERS, S. AUBIN, *S. Albinus Andegarensis*, Abbaye fondée par Childebert en 654. rebâtie par Geofroy Grisegonelle en 956. & réformée en 1660.

—— S. NICOLAS, *S. Nicolaus Andegarensis*, fondé en 1020. par Foulques Nera Comte d'Anjou, & réformé en 1672.

—— S. SERGE, *SS. Sergius & Bacchus*, fut fondé en 653. par Clovis II. rebâti par Rainaud Evêque d'Angers, en l'an 1000. & réformé en 1629.

LEVIERES, S. SAUVEUR, prés d'Angers, *S. Salvator de Aquaria*, est un Prieuré dépendant de Vendôme, fondé en 1044. & réformé en 1633.

ANIANE, *S. Salvator Aniana*, Abbaye du Diocése de Montpellier, fondée en 782. par Saint Benoist premier Abbé, réformée en 1636.

ARGENTEÜIL, *B. Maria de Argentolio*, Prieuré du Diocése de Paris, dépendant de l'Abbaye de S. Denis, fondé en 660. par Ermantric & Mumene sa femme, réformé en 1649.

AVIGNON, S. ANDRE', Abbaye anciennement appellée *Andaone*, fondée par Sainte Cesarie, vers l'an 500. rebâtie vers 880. ou 990. & réformée en 1636.

AUMALE, au Diocése de Roüen, *S. Martinus, de Albâ-marlâ*, Eglise qui en 1115. fut donnée par la Comtesse Adelise & son fils Estienne, neveu de Guillaume Roy d'Angleterre, aux Moines de S. Lucien de Beauvais, & érigée en Abbaye vers 1130. la réforme y est entrée en 1704.

AUTUN, S. MARTIN, *S. Martinus Aeduensis*, fondé en 590. par Brunehaud, & réformé en 1656. une Abbaye de filles en dépendoit, & il y avoit droit de battre monoye.

AUXERRE, S. GERMAIN, *S. Germanus Autissiodorensis*, fut fondé peu aprés l'an 500. par ce saint Evêque, & reçût la réforme en 1629. Le Pape Urbain V. en avoit été Abbé. Il y a grande quantité de Reliques, & plusieurs Tombeaux vénérables. Six Abbayes en dépendoient autrefois.

B.

BAYEUX, S. VIGOR, *S. Vigor Bajocensis* ou *Mons Chrismatus*, *Mons phæni*, étoit un Prieuré dépendant de Saint Benigne de Dijon, fondé en 529. par Saint Vigor Religieux d'Arras & Evêque de Bayeux, à qui le Roy Childebert avoit aussi donné du bien. En 1096. Odo Evêque de Bayeux, frere de Guillaume Duc de Normandie, le rétablit

& le dota. La réforme y fut mise en *1658,*

S. Basle, *S. Basolus*, Abbaye du Diocése de Reims, fut fondée vers l'an 600. par Suanegothe, femme de Thierri Roy d'Austrasie, dans un lieu appellé *Viriziacum* Verzy, où il y avoit eû des Hermites sous les régles de S. Antoine & de S. Pacôme. Elle a reçû la réforme en 1644.

Bassac, *S. Stephanus Bassacensis*, Abbaye au Diocése de Saintes, fondée en 1009. par Vardrade Seigneur de Jamac, réformée en 1669.

Beauvais, S. Lucien, *S. Lucianus Bellovacensis*, fondé en 560. par Childebert, & réformé en 1666.

Beaulieu en Limosin, *S. Petrus de Belloloco*, Abbaye du Diocése de Limoges, fondée en 840. par Raoul ou Radulphe Archevêque de Bourges, réformée en 1666.

Beaumont en Auge, *B. Maria de Bellomonte*, Prieuré du Diocése de Lisieux, dépendant de l'Abbaye de Saint Oüen, fondé en 1060. par Robert Bertran Baron de Roncheville, & réformé en 1663.

Le Bec, *B. Maria de Becco*, Abbaye du Diocése de Roüen, fondée par le Bienheureux Herluin en 1034. & réfor-

mée en 1626. Philippe II. & Henry Roy d'Angleterre, sont ses Bienfaicteurs. C'étoit une Académie célébre.

S. BENOIST sur Loire, *S. Benedictus Floriacensis*, Fleury, ou *Vallis aurea*, Abbaye du Diocése d'Orleans, fondée en 656. par Leodebaud Abbé de Saint Aignan d'Orleans, réformée en 1627. Le Roy Philippe y est enterré.

BERNAY, *B. Maria de Bernaio*, Abbaye du Diocése de Lisieux, fondée en 1017. par Judith femme de Richard, Duc de Normandie, réformée en 1628.

BEZE, *S. Petrus Bezuensis*, anciennement *Atornum*, Abbaye du Diocése de Langres, fondée vers 616. ou 650. par Amalgar ou Amalgaire Gouverneur d'une partie de Bourgogne, & réformée en 1663.

BLANCHE COURONNE, *B. Maria de albâ Coronâ*, anciennement *Sidraga*, Abbaye du Diocése de Nantes, fondée vers 1150. & réformée en 1672.

BLOIS, S. LOMER, *S. Launomarus Blesensis*, Abbaye fondée en 924. par Thibault Comte de Blois, & réformée en 1627. Sa mense abbatialle a été unie à l'Evêché de Blois en 1698. lors de son érection.

BONNEVAL, *S. Florentinus de Bonavalle*, Abbaye du Diocése de Chartres,

fondée en 841. par Charles le Chauve, ou par un Seigneur nommé Foulques en 1113. & réformée en 1650.

BRETEÜIL, *B. Maria de Bretolio*, Abbaye du Diocése de Beauvais, fondée par le Comte Gilduin, vers l'an 1030. & réformée en 1645.

BRANTOME, *S. Petrus Brantolmiensis*, Abbaye dans le Diocése de Périgueux, fondée en 778. ou 796. par Charlemagne, & réformée en 1636.

BOURDEAUX, *S. Crux de Burdigalensis*, Abbaye fondée par Clovis second, vers l'an 654. & réformée en 1627.

BOURGES, S. SULPICE, *S. Sulpicius Bituricensis*, Abbaye en régle, fondée en 620. ou 641. par Saint Sulpice le pieux Archevêque de Bourges. Clotaire second y a donné du bien : elle fut réformée en 1636.

BOURGÜEIL, *S. Petrus de Burgolio*, Abbaye dans le Diocése d'Angers, fondée en 990. par Emme, femme de Guillaume Duc d'Aquitaine, & réformée en 1633.

C.

CAEN, au Diocése de Bayeux, S. ESTIENNE, *S. Stephanus Cadomensis*, fondé en 1082. par Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie, qui y a son Tombeau. Elle a

Jurisdiction Episcopale sur douze Paroisses. La réforme y entra en 1663.

S. CALE'S, *S. Carilephus*, anciennement appellé *Anille* & *Casa Gajani* ou *Iagani*, Abbaye du Diocése du Mans, fondée en 520. ou 536. par S. Calés Religieux de l'Abbaye de Menat dans le Diocése de Clermont : elle a été réformée en 1659.

CAUNES, *S. Petrus de Caunis*, anciennement *Villa Busintis*, Abbaye du Diocése de Narbonne, fondée en 782. par Milon Comte de Narbonne, & réformée en 1666.

CLERMONT, S. ALLIRE, *S. Illidius Claromontensis*, Abbaye en régle, fondée par S. Allire, rebâtie en 916. & réformée en 1636.

CHALONS sur Saône, *S. Petrus Cabilonensis*, Abbaye fondée en 546. ou 585. par S. Flavius Evêque de Châlons, réformée en 1663.

CHARTRES, S. PERE, *S. Petrus in Valle Carnotensi*, fut fondé en 752. & réformé en 1651. Il avoit douze Canonicats dans la Cathédrale, qui sont réduits à six, Droit d'Archidiaconé, de tenir Synodes & un Official pour douze Paroisses qui dépendent de l'Abbaye.

JOSAPHAT, *B. Maria de Iosaphat*, fondé en 1120. par Geofroi l'Eve Evêque

Evêque de Chartres, & réformé en *1641.*

CHASTEAUGONTIER, *S. Joannes de Castro Gonterii*, Prieuré dépendant de S. Aubin d'Angers, fondé en 1007. par Foulques Nera Comte d'Anjou, & réformé en 1666.

LA CHAUME, *B. Maria de Chalmâ*, Abbaye du Diocése de Nantes, fondée en 1050 ou 1060. par Harcoid Sire de Rais, & réformée en 1642.

CHESALBENOIST, *S. Petrus Casalis Benedicti*, anciennement appellée *Malanum*, Abbaye en régle, dans le Diocése de Bourges, fondée en 1098. par le Bienheureux André d'Ombreval Moine, & réformée en 1636.

LA CHEZE-DIEU, *S. Robertus Casæ Dei*, Abbaye du Diocése de Clermont, fondée en 1044. par Saint Robert & ses Compagnons Estienne, Dalmace, &c. réformée en 1642.

CHESY, *S. Petrus Caziacensis*, anciennement *Brogillum*, Abbaye du Diocése de Soissons, fondée en 700, réformée en 1662.

CHINIEN OU SIGNAN, OU S. AGNAN, *S. Anianus Tomeriarum*, autrefois *Holocian* ou *Berane*, Abbaye dans le Diocése de Saint Pons, fondée en 826. par Durand son premier Abbé, & réformée en 1627.

COMPIEGNE, *S. Cornelius Compendiensis*, autrefois *Convicinium*, Abbaye du Diocése de Soissons, fondée en 876. par Charles le Chauve pour des Chanoines, ensuite donnée aux Moines par Loüis VII. l'an 1150. & réformée en 1626. La mense abbatiale est unie à l'Abbaye du Val-de-Grace de Paris.

CONCHES, *S. Petrus de Conchis*, Abbaye du Diocése d'Evreux, fondée en 1050. par Roger de Tony, réformée en 1633.

CORBENI, S. MARCOUL, *S. Marculfus Corbeniensis*; Prieuré du Diocése de Laon, dépendant de S. Remi de Reims, fondé en 917. par la Reine, femme de Charles le simple. La réforme y est entrée en 1669. C'est un grand pélerinage.

CORBIE, *S. Petrus Corbeiensis*, Abbaye du Diocése d'Amiens, fondée en 657. par Sainte Bathilde, réformée en 1618. Clotaire III. Bienfaicteur. Il y a eû Académie fameuse, grand nombre de Saints, de sçavans & célébres personnages. Elle a Jurisdiction Episcopale sur onze Paroisses.

CORBIGNI, *S. Leonardus Corbiniacensis*, Abbaye du Diocése d'Autun, fondée en 864. par Saint Egile Abbé de Flavigny, & réformée en 1648.

CORMERI, *SS. Petrus & Paulus de Cormeriaco*, Abbaye du Diocése de Tours, fondée en 780. ou 791. par S. Ithere ou Itier Abbé de S. Martin de Tours, & réformée en 1663.

CORNILLON, *S. Robertus de Cornilione*, Prieuré au Diocése de Grenoble, dépendant de la Cheze-Dieu. Il a été fondé en 1125. par Gui Comte, & réformé en 1659.

COULOMBS, *B. Maria de Columbis*, Abbaye du Diocése de Chartres, fondée en 930. rétablie en 1128. & réformée en 1650.

CRAON, *S. Clemens de Credonio*, Prieuré au Diocése d'Angers, dépendant de l'Abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme, a été fondé en 1047. par Geofroi Martel Comte d'Anjou, & réformé en 1625.

D.

S. DENIS, célébre Abbaye, proche de Paris, *S. Dionysius in Franciâ*, a été fondée avant 490. rebâtie en 627. par le Roy Dagobert, plusieurs autres Rois sont encore ses Bienfaicteurs; quarante-trois y sont enterrez, sans compter les Reines & les Enfans de France. Son Trésor est riche en Reliques, en pierreries & en raretez de grand prix. En 1689. le titre d'Abbé fut

éteint, & la mense abbatiale unie à la Maison des Dames de S. Cyr dans le Parc de Versailles. La réforme y entra en 1635.

DIJON, au Diocése de Langres, S. BENIGNE, *S. Benignus Divionensis*, fondé en 534. par S. Gregoire Evêque de Langres, & réformé en 1651.

E.

EVREUX, S. TAURIN, *S. Taurinus Ebroicensis*, fondé en 752. rebâti par Richard II. Duc de Normandie, & réformé en 1642.

EVRON, autrefois *Aurion*, au Diocése du Mans, *B. Maria de Ebronio*, fut fondé en 650. par Hadoin Evêque du Mans, & réformé en 1642.

S. EVROUL, *S. Ebrulfus*, anciennement *Vticum*, au Diocése de Lisieux, fut fondé vers 570. par ce Saint son premier Abbé, qui fonda encore quinze Monasteres. La réforme y entra en 1628.

F.

FE'CAN, *S. Trinitas Fiscannensis*, Abbaye au Diocése de Roüen, fondée pour des Religieuses en 662. par Saint Vaningue, rebâtie en 989. par Richard I. Duc de Normandie, qui transféra les Religieuses à Montivillier, & y mit des Chanoines, que son fils Richard II.

en ôta en 1006. pour y mettre des *Moines*. Les Abbayes de Saint Taurin d'Evreux, de Bernay & de Blangy en dépendoient. Elle a Jurisdiction Episcopale sur trente-six Eglises. La réforme y entra en 1649.

FERRIERES en Gâtinois, *S. Petrus Ferratiensis*, Abbaye au Diocése de Sens, anciennement appellée *Bethleem*, fondée en 510. par Vvandalbert. Clovis I. y donna du bien, Loüis le Debonnaire la rebâtit. Ansegise Archevêque de Sens y sacra les Rois Loüis & Carloman enfans de Loüis le Bégue. La réforme y fut introduite en 1635.

S. FIACRE en Brie, *S. Fiacrius*, anciennement *Broïlon*, est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Saint Faron de Meaux, bâti par S. Fiacre en 660. & réformé en 1620.

FIVES, *S. Martinus de Fivis*, Prieuré au Diocése de Tournay proche de l'Isle, dépendant de Saint Nicaise de Reims. La réforme y a été mise en 1670.

FLAVIGNY, *S. Petrus Flaviniacensis*, Abbaye au Diocése d'Autun, fondée en 720. ou 601. par S. Viderad ou Vindrade Seigneur de ce lieu. Le Pape Jean VIII. en dédia l'Eglise avec dix-huit Evêques. Elle reçût la réforme en 1643.

L'Abbaye de Corbigny en dépendoit autrefois.

S. FUSCIEN DES BOIS, *S. Justianus ad Nemora*, au Diocése d'Amiens, fut fondé en 580. par Chilperic, rebâti en 1105. & réformé en 1650.

G.

S. GEORGES DE BOCHERVILLE, *S. Georgius de Bosquervillâ*, à deux lieuës de Roüen, fut fondé pour des Chanoines par les Comtes de Tancarville, donné aux Moines en 1114. & réformé en 1659.

S. GERMER DE FLY, *S. Geremarus de Flaviaco* au Diocése de Beauvais, fut fondé en 654. par S. Germer grand Seigneur à la Cour de Dagobert. La réforme y fut mise en 1642.

S. GILDAS DE RUIS, au Diocése de Vennes, *S. Gildasius Ruiensis*, autrefois *Renvisium*, fut fondé en 520. par ce Saint son premier Abbé, & réformé en 1651.

S. GILDAS DES BOIS, au Diocése de Nantes, *S. Gildasius de Nemore*, anciennement *Lampridicum* ou *Coherlahen*, fut fondé en 1026. par Simon de Buch, & réformé en 1650.

LA GRASSE, au Diocése de Carcassonne, *B. Maria Grassensis*, fondée par Nimfride en 780. reconnoît Charlemagne pour son Bienfaicteur. Six Ab-

bayes en dépendoient. La réforme y fut mise en 1663.

S. GUILLAUME DU DESERT, *S. Guillelmus de Deserto*, autrefois appellé *Gellone*, est du Diocése de Lodeve, & dépendoit originairement d'Aniane, qui est au Diocése de Montpellier. Elle fut fondée en 780. ou 804. par Saint Guillaume fils du Comte Thierri. Loüis le Debonnaire est son Bienfaicteur. La réforme y fut reçûë en 1646.

I.

S. JACUT, *S. Iacutus*, anciennement appellé *Landeüard*, fut fondé par S. Jacut au Diocése de Dol, en 450. & réformé en 1648.

S. JEAN D'ANGELY, *S. Ioannes Angeriacensis*, au Diocése de Saintes. Pepin Roy d'Aquitaine le fonda en 838. par ordre de Loüis le Debonnaire. Il y avoit autrefois quarante Autels dans l'Eglise. Bassac, S. Cibar, & trois autres Abbayes en dépendoient. La réforme y entra en 1623.

S. JOSSE sur mer, *S. Iodocus ad mare*, au Diocése d'Amiens, fut fondé en 665. par Haïmon Duc de Ponthieu, & réformé en 1669. Il s'appelloit autrefois *Quentovicus* ou *Vuicus*.

S. JOÜIN DE MARNES, *S. Iovinus de Marnis*, anciennement *Ausion* ou

Hension, au Diocése de Poitiers, fut fondé sur la fin du cinquiéme siécle par S. Joüin disciple de S. Hilaire, & reçût des biens des Vicomtes de Toüars. La réforme y entra en 1655.

ISSOIRE, S. AUSTREMOINE, *S. Austremonius Issiodorensis*, au Diocése de Clermont, fut d'abord fondé par S. Austremoine premier Evêque de Clermont, ensuite rebâti en 950. par Gislebert Abbé, & réformé en 1664.

JUMIEGES, *S. Petrus Gemmeticensis*, au Diocése de Roüen, fut fondé en 662. par S. Philibert son premier Abbé, qui l'avoit été de Rebais. Clovis II. Sainte Batilde & Charles VII. sont ses Bienfaicteurs. La réforme y fut reçûë en 1618. Il y a eû jusqu'à neuf cens Moines. Tassilon Duc de Baviere, & Teudon son fils, y sont enterrez sous le nom d'Enervez. Il y a deux Eglises.

IVRY, *B. Maria Iberiensis*, au Diocése d'Evreux, fut fondé en 1077. par Roger Seigneur d'Ivry, & réformé en 1669.

L.

LANDEVENEC, S. GUINOLE, *S. Vvingaloleus de Landeveniaco*, au Diocése de Quimper, fut fondé en 450. ou 480. par saint Guinolé, & réformé en 1636.

LAGNY, *S. Petrus Latinacensis*, au Diocése de Paris, fut fondé en 648. par S. Fursy son premier Abbé, ou par Archinoal Maire du Palais sous Clovis second, & réformé en 1641.

LAON, S. JEAN, *S. Ioannes Laudunensis*. Sainte Salaberge la fonda en 641. & y bâtit sept Eglises pour des Religieuses qui y furent jusqu'au nombre de trois cens, & la possederent jusqu'en 1128. qu'Innocent II. la donna aux Bénédictins, dont la nouvelle réforme y entra en 1648.

—— S. VINCENT, *S. Vincentius Laudunensis*, fut fondé en 613. par la Reine Brunehaud, & réformé en 1645.

LANTENAC, *B. Maria de Lantenaco*, au Diocése de Saint Brieu, fut fondé en 1050. par Eudes de Bretagne Comte de Ponthure, & réformé en 1642.

LEHON proche Dinan, au Diocése de Saint Malo, *S. Maglorius de Lehonio*, est un Prieuré dépendant de Marmoutier, fondé en 850. ou 860. par Nomenoy ou Neomene Duc de Bretagne, & réformé en 1628. Il avoit été Abbaye jusqu'à l'an 1000.

LESSAY, au Diocése de Constance ou Coutance, *S. Trinitas de Exaquio*, fut fondé en 1064. par Turstin Halduc, sa femme Emme, & son fils Eudon,

la *réforme* y entra en 1707.

LOCHES, au Diocése de Tours, Beaulieu, *S. Trinitas de Belloloco* fondé en 1010. par Foulques Nera Comte d'Anjou, & réformé en 1663.

LONLAY au Diocése du Mans, *B. Maria de Lonlayo*, fondé en 1042. par Guillaume Comte de Bellesme, & réformé en 1657.

LIMOGES, S. AUGUSTIN, *S. Augustinus Lemovicensis*, Abbaye en régle; S. Martial y bâtit une Eglise, & S. Rorice une autre en 535. la troisiéme fut bâtie en 929. & la réforme y entra en 1613.

SAINTE LIVRADE, *S. Liberata*, au Diocése d'Agen, est un Prieuré dépendant de la Cheze-Dieu, fondé en 1017. & réformé en 1655.

LYRE, au Diocése d'Evreux, *Beata Maria de Lyrâ*, fondé en 1050. par Guillaume fils d'Osberne Comte d'Herford & de Bretheville, allié de Guillaume Duc de Normandie, & réformé en 1643.

M.

S. MAHE', *S. Matthæus in finibus terræ*, autrefois *Gobæum*, dans l'Evêché de S. Paul de Leon, reçût en 556. des Religieux que Saint Tanguy Abbé de Gerber y envoya, & la réforme en 1657.

S. MAIXENT, *S. Maxentius*, Abbaye du Diocése de Poitiers, fondée vers l'an 510. par le même Saint, ou par Saint Rovire, & réformée en 1634. en 1073. on y tint un Concile contre Berenger.

S. MALO, S. BENOIST, *S. Benedictus Macloviensis*, Monastere aggrégé à la Congrégation en 1669.

AU MANS, S. VINCENT, *S. Vincentius Cenomanensis*, Abbaye en régle, fondée en 556. ou 565. par S. Domnole Evêque du Mans, & réformée en 1636.

LA COUTURE, *S. Petrus de Culturâ*, Abbaye dans un Fauxbourg du Mans, fondée en 589. par S. Bertrand Evêque du Mans, & réformée en 1657.

M.

MAS-GRENIER *ou* VERDUN, *Virdunum, S. Petrus de Curte seu de Manso-Garnerio*, anciennement *Mastracartum* au Diocése de Toulouse, fut fondé en 940. & reconnoît Amelie Comtesse Femme d'Aton Vicomte, pour sa principale Bienfaictrice. La réforme y fut mise en 1649.

S. MAUR DE GLAUNEFEÜILLE, *S. Maurus supra Ligerim*, au Diocése d'Angers, fut fondé en 543. par Flore, rebâti en 824. & réformé en 1669. Theodebert & Clotaire sont ses Bienfaicteurs.

MAURIAC, *S. Petrus Mauriacensis*, Prieuré qui dépend originairement de S. Pierre le Vif, est au Diocése de Clermont; il fut fondé en 814. & réformé en 1631.

S. MAURIN au Diocése d'Agen, *S. Maurinus.* Son Eglise fut dédiée en 1097. par Simon Evêque d'Agen. La réforme y entra en 1656.

MEAUX, S. FARON, *S. Faro Meldensis*, fondé en 642. par ce saint Evêque, & réformé en 1615.

MEIMAC, au Diocése de Limoges, *S. Andreas Meimacensis*, reçût la réforme en 1670.

MELUN, au Diocése de Sens, S. PIERRE, *S. Petrus de Meloduno*, fut fondé en 720. rebâti en 991. par Sevin, & réformé en 1653.

MEULAN, au Diocése de Chartres, S. NICAISE, *S. Nicasius de Meulento*, Prieuré dépendant de l'Abbaye du Bec, fondé en 1100. par le Comte Valeran, & réformé en 1651.

S. MICHEL en l'Erme, au Diocése de Luçon, *S. Michaël in Eremo*, fondé en 684. par Ansoald Evêque de Poitiers, réformé en 1671. par les Seigneurs Directeurs du Collége Mazarin ou des quatre Nations, qui joüit de la mense abbatialle.

Molesme, au Diocése de Langres, Nôtre-Dame, *B. Maria Molismensis*, fondé en 1070. par saint Robert Fondateur de Citeaux, réformé en 1648.

Molôme, au Diocése de Langres, *S. Martinus de Molosmo*, fondé en 510. par Clovis, & réformé en 1667. Les premiers Religieux y gardoient la régle de saint Macaire.

Montreüil-Bellay, au Diocése de Poitiers, *S. Petrus de Monasterio Bellei*, est un Prieuré qui dépend de saint Nicolas d'Angers. Il fut fondé en 1050. par Berlai, & réformé en 1672.

Monstreüil sur Mer, au Diocése d'Amiens, *S. Salvius Monstroliensis*, S. Sauve ou Salve, fut fondé avant 660. La réforme y est entrée en 1707.

Mont-majour, dans l'Archevêché d'Arles, *S. Petrus Montis-majoris*, fut fondé vers 440. ou 650. & réformé en 1641. Plusieurs Cardinaux, Evêques & hommes illustres en sont sortis. Childebert & les Comtes de Provence furent ses Bienfaicteurs. Douze Abbayes en dépendoient ; le Prieuré de saint Antoine de Viennois en dépendit jusqu'en 1297. que Boniface VIII. l'érigea en Abbaye Chef de l'Ordre de saint Antoine.

Mont S. Michel, au Diocése d'Avranches, *S. Michaël in periculo maris*

ad duas Tumbas, fut fondé en 708. par saint Aubert Evêque d'Avranches. Richard I. Duc de Normandie, y mit des Religieux en 942. La réforme y fut reçûë en 1622.

MONT S. QUENTIN, au Diocése de Noyon, *S. Quintinus de Monte*, fut fondé par saint Vitin en 659. ou par le Comte Adalbert en 943. & réformé en 1621. Le fameux Pierre l'Hermite en avoit été Religieux.

MONTOLIOU, au Diocése de Carcassonne, *S. Ioannes Montis-olivi*, anciennement *de Malaste*, fut rebâti par Olomont, vers l'an 920. & réformé en 1651. Charlemagne est son Bienfaicteur.

LA MOURGUIE', au Diocése de Narbonne, *B. Maria de Monarchiâ*, Prieuré dépendant de saint Victor de Marseille, fondé vers l'an 1080. par Dalmace Archevêque de Narbonne, & réformé en 1663.

MOUTIER S. JEAN, REOME, *S. Ioannes Reomensis*, au Diocése de Langres, fut fondé en 486. ou 500. par saint Jean fils d'Hilaire Sénateur de Langres, & réformé en 1636. Trois Abbayes de filles en dépendoient.

N.

NANTES, PILMI, *S. Iacobus de Pilmilio*, Prieuré dépendant de saint

Joüin de Marnes, réformé en 1699.

S. NICOLAS DES BOIS, au Diocése de Laon, *S. Nicolaus ad Nemora*, réformé en 1670.

NOGENT sous Coucy, au Diocése de Laon, *B. Maria de Nogento*, anciennement *Novigandum* ou *Novigenta*, fut fondé en 1080. par le Seigneur de Coucy, & réformé en 1646. Il y avoit un fameux Temple *Virgini pariturae*.

NOÜAILLE', autrefois appellé *Mairé*, *S. Junianus Nobiliacensis*, au Diocése de Poitiers, fut fondé en 550. par saint Junien, rebâti en 799. par Atto Abbé de saint Hilaire de Poitiers; d'autres attribuënt sa fondation à Godolene Abbé en 830. réformé en 1615.

NOYERS, au Diocése de Tours, *B. Maria de Nuceriis*, fondé en 1030. ou 1046. par Hubert, & réformé en 1658.

NOYON, S. ELOY, *S. Eligius Noviomensis*, fut fondé par ce saint Evêque, & réformé en 1632. Clotaire II. Bienfaicteur.

O.

ORBAIS, au Diocése de Soissons, *S. Petrus Orbacensis*, fondé en 676. par saint Rieul Religieux de Hautvillers & Archevêque de Reims, & réformé en 1667.

BONNENOUVELLE D'ORLEANS,

B. Mariæ de Bononuntio, Prieuré dépen-pendant de Marmoutier, dont le titre est éteint; il a été fondé vers l'an 800. ou 1063. & réformé en 1663.

P.

PARIS, S. GERMAIN DES PREZ, *S. Germanus a Pratis*, fut fondé en 558. par Childebert fils de Clovis premier, & réformé en 1633. Ses premiers Pâtrons furent S. Croix & S. Vincent. Trois Rois, cinq Reines, & plusieurs enfans de Rois y sont enterrez. Grand nombre d'Abbez & de Religieux s'y sont rendus célébres par la pieté, la science & leurs emplois.

LES BLANC-MANTEAUX, *B. Maria alborum mantellorum*, Monastere fondé en 1266. pour des Servites, réformé en 1618. par les anciens Religieux qui étoient de la Congrégation de saint Guillaume.

S. PE' DE GENERE'S, au Diocése de Tarbes, *S. Petrus Generensis* ou *de Generoso*, fut fondé en 1020. par Sancy Duc de Gascogne, & réformé en 1666.

S. PIERRE sur Dive, au Diocése de Séez, *B. Maria S. Petri supra Divam*, fut fondé en 1030. par Hesseline ou Lesceline Comtesse d'Auge, pour des Religieuses qu'elle tranféra ensuite à Lisieux, pour y mettre les Bénédictins, dont

dont la nouvelle réforme y est entrée en mil six cens soixante & huit.

POITIERS, S. CYPRIEN, *S. Cyprianus Pictaviensis*, fut fondé en 828. par Pepin Roy d'Aquitaine, ou en 928. par Froterius ou Frotelle Evêque de Poitiers, & réformé en 1646. Deux Abbayes en dépendoient.

PONTLEVOI, au Diocése de Blois, *B. Maria de Pontelevio*, fut fondé en 1035. par Gilduin Seigneur de Chaumont, & réformé en 1631.

PONTOISE au Diocése de Roüen, *S. Martinus Pontisarensis*, anciennement appellé *Briva Isara*, fut fondé en 1069. par saint Gaultier, ou par Amauri frere du Comte de Pontoise, réforméen 1654.

S. POURCAIN, au Diocése de Clermont, *S. Porcianus*, fut premierement une Abbaye où saint Pourçain prit l'habit vers l'an 529. aujourd'hui c'est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Tournus, qui est uni à saint Lazare de Paris. La réforme y entra en 1648.

PREAUX, au Diocése de Lisieux, *S. Petrus de Pratellis*, fut fondé en 1040. par Hunfroi des Vielles Seigneur du Ponteaudemer, & réformé en 1650.

Q.

S. QUENTIN en l'Isle, au Diocése de Noyon, *S. Quintinus in insula*, fut bâ-

ti en 652. donné aux Bénédictins en 983. & réformé en 1667.

QUIMPERLAI, anciennement *Avantos*, au Diocése de Quimpercorentin, *S. Crux de Quimperleio*, fut fondé en 550. par Alvin Comte de Cornoüaille, & réformé en 1666.

R.

REBAIS, anciennement appellé *Jerusalem*, *S. Petrus Resbacensis*, au Diocése de Meaux, fut fondé en 637. par saint Oüen Archevêque de Roüen, & réformé en 1661.

REDON, au Diocése de Vennes, *S. Salvator de Rothono*, fut fondé en 825. par saint Convoïon son premier Abbé, & par Ruthuil Seigneur de Redon, Loüis le Debonnaire y donna du bien; la réforme y fut mise en 1628.

REIMS, S. REMI, *S. Remigius Remensis*, portoit auparavant le nom de saint Christophe. Sonnatius Archevêque de Reims fit cette premiere Dédicace vers l'an 600. Tilpin ou Turpin le donna à l'Ordre de saint Benoist en 780. Il y eût une seconde Dédicace qui fut faite par Hincmar en 880. & une troisiéme en 1049. par le Pape Leon IX. qui y tint un Concile en cette même année. Innocent IV. lui donna le titre d'Archi-Monastere. La

réforme y entra en 1627. On y conserve la sainte Ampoule pour le sacre de nos Rois. Odon un de ses Abbez, fonda la Chartreuse du Mont-Dieu en 1137.

S. NICAISE, anciennement appellé *Iovinie* du nom *Iovin* qui la fonda en 335. En 1066. elle fut donnée aux Religieux, & réformée en 1636. On y portoit l'aumusse au lieu du capuchon. Son titre abbatial est uni à la sainte Chapelle de Paris.

RENNES, S. MELAINE, *S. Melanius Redonensis*, fut fondé en 630. ou 635. par Salomon Roy de Bretagne, & réformé en 1627. Salomon & Alain Rois, & Conan Duc y sont enterrez.

LA RIOLE, au Diocése de Bazas, *S. Petrus de Regula*, anciennement *Squirs*, est un *Prieuré* dépendant de saint Benoist sur Loire, fondé en 990. & réformé en 1628.

RIBEMONT, au Diocése de Laon, *S. Nicolaus de Ribodimonte*, fut fondé en 1083. par Anselme Seigneur de Ribemont, & reformé en 1650.

S. RIQUIER, autrefois *Centula*, au Diocése d'Amiens, *S. Richarius*, fut fondé & dédié à la Sainte Vierge par saint Riquier son premier Abbé, en 650. & réformé en 1660. Il y a sept corps saints.

ROCHEFORT, au Diocése d'Avignon, *B. Maria de Rupeforti*, est un Prieuré dépendant de saint André d'Avignon, où la réforme est entrée en 1640.

ROÜEN, S. OÜEN, *S. Audoënus Rothomagensis*, dont les Apôtres Saint Pierre & Saint Paul furent les premiers Pâtrons, fut fondé en 535. par Clotaire I. & sainte Clotilde, ou par saint Oüen en 610. Ses autres principaux Bienfaicteurs sont Thierri I. Clotaire III. Clovis II. Thierri II. Charlemagne, Loüis le Debonnaire, Charles le Chauve, Philippe Auguste & son fils Charles V. plusieurs Rois d'Angleterre & Ducs de Normandie, entr'autres Rollon & Richard II. Eugene II. confirma toutes leurs Donations. En 1318. Jean Roussel, surnommé Marc d'Argent, Abbé régulier & homme de tête, fort consideré de Charles Comte de Valois, fils de Philippe le Hardi & Pere de Philippe VI. commença la belle Eglise qu'on voit aujourd'hui, & fit faire en trente-sept années le Chœur, le tour des Chapelles, la Croisée & la premiere Arcade de la Nef. Les dix Abbez qui suivirent firent la moitié de la Nef. Guillaume d'Estouteville Archevêque de Roüen, Cardinal & premier Abbé Commandataire, fit construire le

Jubé, donna de riches Ornemens, & de grandes sommes pour continuër la Nef, qu'Antoine Bohier Cousin du Chancelier du Prat, Moine & ensuite Abbé de Fécam, de Cluni, de saint Oüen, Archevêque de Bourges & Cardinal, fit achever vers l'an 1510. Le Cardinal Innocent Cibo Abbé, fit commencer le Portail que nous voyons encore imparfait. Cette Eglise a quatre cens dix-sept pieds de long & cent pieds sous voute. Les Abbayes de la Croix saint Leufroi & de saint Victor en Caux en dépendoient originairement. La réforme y entra en 1660.

BONNENOUVELLE DE ROÜEN, *B. Mariæ de Bononuntio*, Prieuré dépendant du Bec, fondé en 1063. par Matilde fille de Henry I. Roy d'Angleterre, femme de Henry V. fut réformé en 1626.

S.

SAMER ou S. VILMER, au Diocése de Boulogne, *S. Vulmarus*, fut fondé par ce Saint qui en fut le premier Abbé en 680. & réformé en 1663.

S. SAVIN, au Diocése de Poitiers, *S. Sabinus*, fut fondé par Pepin ou par Charlemagne, en 790. & réformé en 1643.

S. FLORENT le jeune, proche de Saumur, *S. Florentius Salmuriensis*, au

Diocése d'Angers, fut fondé en 950. par Thibault Comte de Blois, ou par Foulques Comte d'Anjou en 1026.

S. FLORENT le vieux, à quinze lieuës du précédent, sur le bord de la Loire, fut fondé par saint Florent dans un lieu anciennement appellé *Glonne*, vers l'an 580. & reçût des gratifications particulieres de Loüis le Debonnaire. Ces deux Abbayes qui n'ont qu'un seul Abbé, furent réformées en 1638.

LA SEAUVE, au Diocése de Bourdeaux, *B. Maria Silvæ majoris*, fut fondée en 1077. par saint Gerard Religieux de Corbie, & réformée en 1660. Des Abbayes d'hommes & de filles en France, en Espagne & en Angleterre en dépendoient.

SE'EZ, S. MARTIN, *S. Martinus Sagiensis*, Abbaye en régle, rebâtie par Roger de Mongommeri vers l'an 1060. & réformée en 1636.

S. SEINE, au Diocése de Langres, *S. Sequanus*, autrefois *Sicester*, *Segestre*, fut fondé en 534. par ce même Saint, ou selon d'autres en 1035. par Gildoüin Seigneur de Chaumont, & réformé en 1649.

SENS, STE COLOMBE, *S. Columba Senonensis*, Abbaye fondée en 620. par

Aubert Comte de Sens. Dagobert & *Clotaire* second sont ses Bienfaicteurs; *elle* fut réformée en 1636.

S. PIERRE LE VIF, *S. Petrus Vivus*, fut fondé en 510. ou 520. par Theodechilde petite fille de Clovis. Basole Comte d'Auvergne en fut Bienfaicteur. Plusieurs des premiers Archevêques de Sens y sont enterrez. La réforme y entra en 1646.

S. SEVER CAP, au Diocése d'Aire, *S. Severus in Capite Vasconiæ*, anciennement *Palestrion*, fut fondé vers 982. par Guillaume Sancy Duc & Comte de Gascogne, & réformé en 1646. Il y avoit dans l'Eglise vingt-deux Autels que les Calvinistes détruisirent en 1562.

S. SEVER DE RUSTAN, au Diocése de Tarbes, *S. Severus de Rustano*, fut fondé vers 960. & a reçû la réforme en 1650.

SOISSONS, S. MEDARD, *S. Medardus Suessionensis*, fut fondé en 557. par Clotaire I. & achevé par Sigebert son fils, qui y est enterré avec son Pere. Chilperic y donna du bien. Grand nombre de saints & illustres Prélats en sont sortis. Pepin & Carloman y furent sacrez, & la Reine Hermenteude benite. Loüis le debonnaire y fut déposé par ses enfans en 833. Dix Conciles y ont

été tenus. Le premier, en 744. par saint Boniface au nom du Pape Zacharie. Le second, en 852. sous Leon IV. Le troisiéme, sous le même Pape en 853. par Hincmar. Le quatriéme, en 858. Le cinquiéme, en 862. en presence de Charles le Chauve : Rothade Evêque de Soissons y fut déposé. Le sixiéme, la même année. Le septiéme, en 866. Le huitiéme semble être le même que le précédent. Le neuviéme, vers l'an 976. Le dixiéme, en 1076. La réforme y entra en 1638.

—— S. CRESPIN, *S. Crispinus Suessionensis*, Abbaye fondée vers 556. par saint Banderide Evêque de Soissons, rebâtie en 1157. & réformée en 1648.

SOLESME, au Diocése du Mans, *S. Petrus de Solismo*, est un Prieuré dépendant de l'Abbaye de la Couture, fondé en 1010. ou 1040. par Geffroy Baron de Sablé, & réformé en 1663.

SOLIGNAC, au Diocése de Limoges, *S. Petrus Solemniacensis*, fut fondé en 631. par saint Eloy Evêque de Noyon, & réformé en 1619.

SORDES, au Diocése d'Acqs, *S. Ioannes Sorduensis*, fut fondé du temps de Charlemagne, ou avant 960. & réformé en 1666.

SOREZE, au Diocése de l'Avaur,

B. Maria de Soricinio, fut fondé en 750. par Pepin Roy d'Aquitaine, & réformé en 1642.

SOÜILLAC, au Diocése de Cahors, *B. Maria de Soliaco*, fut fondé selon quelques-uns en 640. par S. Eloy : selon d'autres par Froitard Vicomte de Quercy en 927. La réforme y entra en 1660.

T.

TARBE, S. SAVIN, *S. Savinus Tarbeiensis*, rebâti en 945. par Remon Comte de Bigore, & réformé en 1625.

S. THIERRI proche Reims, *S. Theodoricus prope Remos*, anciennement appellé *Mont d'Or*, fut fondé par saint Remi Archevêque de Reims, vers l'an 500. ou par saint Thierri son disciple. Cinq Evêques y tinrent un Concile en 953. Aprés sa ruïne causée par les Normans, il y eût des Chanoines : mais Adalberon Archevêque de Reims le rendit aux Religieux. La réforme y fut mise en 1627.

S. TIBERI, au Diocése d'Agde, *S. Tiberius*, anciennement *Cesarion*, Abbaye en commande réguliere, fondée en 780. par Atilion. Charles le Chauve en est Bienfaicteur. On y tint un Synode d'Evêques en 907. La réforme y fut mise en 1645.

TIRON, au Diocése de Chartres,

S. Trinitas de Tironio, fut fondé en 1110. par saint Bernard son premier Abbé, & réformé en 1629. Il étoit Chef d'une petite Congrégation composée de dix Abbayes, dont les Abbez étoient pris dans Tiron ou dans ses dépendances.

TONNERRE, au Diocése de Langres, *S. Michaël Tornodorensis*, fondé ou plûtôt rebâti en 980. par le Comte Milon, & réformé en 1667.

TOULOUSE, LA DAURADE, *B. Maria Deaurata*, Prieuré dépendant de l'Abbaye de Moissac au Diocése de Cahors, l'Eglise étoit anciennement un Temple dédié à Minerve. Les Bénédictins y furent introduits en 1080. par Duran Evêque de Toulouse. Il a été réformé en 1627.

TOURS, l'Abbaye de S. JULIEN, *S. Iulianus Turonensis*, fut commencée & fondée en 500. dédiée en 509. par Licinius Archevêque de Tours, ruïnée en 853. par les Danois, rebâtie en 941. par Theotolon Archevêque de Tours, réformée en 1637. Saint Odon Abbé de Cluny y fut enterré.

—— MARMOUTIER, *Majus Monasterium*, fondé en 373. ou 380. par saint Martin, & réformé en 1637. Grand nombre de saints Evêques & d'illustres Personnages sont sortis de cette Abbaye

qui étoit appellée *Caput Ordinis.* Il y avoit deux Eglises. On y garde une sainte Ampoulle.

Treport, prés la Ville d'Eu, au Diocése de Roüen, *S. Michaël de Vlteriori portu*, fondé en 1036. par Robert Comte d'Eu, & réformé en 1660.

Le Tronchet, au Diocése de Dol, *B. Maria de Tronchet*, fut fondé en 1150. par Alain Sénéchal de Dol, & réformé en 1642.

Tuffe', *B. Maria de Tuffeio*, Prieuré au Diocése du Mans, dépendant de l'Abbaye de saint Vincent, fut fondé en 659. pour des Vierges, par saint Bernard Evêque du Mans, & ensuite donné aux Religieux. Engilbert Evêque du Mans y donna du bien. La réforme y est entrée en 1649.

Turpenay, au Diocése de Tours, *B. Maria de Turpiniaco*, fut fondé en 1208. par les Seigneurs de l'Isle-Bouchard, & réformé en 1667.

V.

S. Valleri, autrefois *Leucone*, au Diocése d'Amiens, *S. Vallaricus*, fut fondé en 614. par saint Valleri, & réformé en 1645.

S. Vandrille ou Fontenelle, au Diocése de Roüen, *S. Vandregesilus*, fut fondé en 645. par saint Vandrille

ſon premier Abbé. Sainte Clotilde & Clovis ſecond ſont ſes Bienfaicteurs. Ce Monaſtere a produit une infinité de Religieux & d'Evêques reconnus pour Saints. De quatre Egliſes qui y étoient autrefois, il en reſte deux, ſaint Paul dans laquelle grand nombre de Saints ont été enterrez, & ſaint Pierre qui eſt la grande d'aujourd'hui. La réforme y entra en 1636.

VENDÔME, Diocéſe de Blois, la Sainte Trinité, *S. Trinitas Vindocinenſis*, fut fondée en 1035. par Geoffroy Martel Comte d'Anjou, & réformé en 1621. L'Abbé eſt Cardinal né du titre de ſainte Priſque, il a le pouvoir de délivrer tous les ans un criminel priſonnier.

VERTOU, au Diocéſe de Nantes, *S. Martinus de Vertuo*, fondé en 565. ou 574. par ſaint Martin originaire & Archidiacre de Nantes, fut Abbaye juſqu'au milieu du neuviéme ſiécle; maintenant c'eſt un Prieuré dépendant de ſaint Joüin de Marnes, où la réforme entra en 1664.

VIERZON, au Diocéſe de Bourges, *S. Petrus Vierzonenſis*, fut fondé en 926. par Girbert Doyen de ſaint Eſtienne de Bourges, ou par Frotard en ce même temps Vicomte de Querey, &

réformé en mil six cens soixante-sept.

VILLE-LOIN, au Diocése de Tours, *S. Salvator de Villa-lupa*, fut fondé en 850. par Odaire ou Audacher, & réformé en 1669. Il dépendoit originairement de Cormery.

VILLEMAGNE, anciennement *Cougnum*, au Diocése de Beziers, *SS. Martinus & Majanus de Villa-magna*, fut fondé en 1078. & réformé en 1663.

VILLENEUVE D'AISSES OU EISSES, au Diocése d'Agen, *Sancti Gervasius & Protasius de Axiis*, fut rebâtie dans le neuviéme siécle par Séguin Comte, & réformé en 1631.

VITRE', au Diocése d'Angers, *B. Maria de Vitreio* ou *Vitriaco*, est un Prieuré dépendant de saint Melaine de Rennes, qui fut fondé en 1116. par André Sire de Vitré, & réformé en 1672.

Outre ces Monasteres, il y a encore des Religieux de cette Congrégation en sept ou huit Maisons moins considérables.

A S. BENOIST DU SAULT, dépendance de saint Benoist sur Loire.

A SAVIGNEUX, dépendance de la Cheze-Dieu.

A CHANTEUGE.

A S. ROBERT DE MONTFERRAND.

A S. BAUZILLE DE NISMES.

A CAMON, Diocése de Mirepoix, dépendance de la Grasse.

En l'Abbaye de CHELLES pour la direction des Religieuses.

Supérieurs Généraux qui ont eû l'Intendance sur toutes ces Maisons.

1630. Dom Jean-Gregoire Tarisse de Cesseno au Diocése de saint Pons, déchargé en 1648. mort le 14. Septembre de la même année.

1648. Dom Théodore-Jean Harel, né à Jumieges proche Roüen, déchargé en 1660. mort le 14. Mars 1665.

1660. Dom Jean-Bernard Audebert de Bellac au Diocése de Limoges, déchargé en 1672. mort le 19. Aoust 1675.

1672. Dom Vincent Marsolle de Doüé au Diocése d'Angers, mort dans la charge le 5. Septembre 1681.

1681. Dom Michel-Benoist Brachet d'Orleans, mort dans la charge le 7. Janvier 1687.

1687. Dom Evroul-Claude Boistard d'Ingrande en Anjou, déchargé en 1705. mort le 26 Mars 1709.

1705. Dom Simon Bougis de Séez, gouverne maintenant.

ABBAYES DE S. BENOIST en Normandie, qui ne sont pas de la Congrégation de Saint Maur.

Dans l'Archevêché de Roüen.

NOSTRE-DAME DE VALLEMONT à deux lieuës de Fécam, fondée en 1169. par Nicolas d'Estouteville.

S. VICTOR en Caux, à cinq lieuës de Roüen, Prieuré fondé en 1048. par un Prêtre nommé *Tormordus* ou *Tormundus*, & érigé en Abbaye dépendante de saint Oüen l'an 1074.

S. MARTIN D'ACY, donné en 1090. ou 1100. à l'Abbaye d'Aumale, par la Comtesse Adelise sœur de Guillaume le Conquérant, & érigé en Abbaye en 1130. par son petit fils Guillaume Comte d'Aumale.

Le Prieuré conventuel de STE FOY de Longueville, de l'Ordre de Cluni, dépendant de la Charité sur Loire.

Dans l'Evêché de Bayeux.

S. VIGOR DE CERISY, à cinq lieuës de Bayeux, fondé par Volusien vers

560. rebâti & doté en 1030. par Robert II. Duc de Normandie, fils de Richard II.

S. MARTIN DE TROARN, à deux lieuës de Caën, fondé en 1050. par Roger de Montgommeri.

S. ESTIENNE DE FONTENAY, à une lieuë de Caën, fondé vers 560. par saint Evremond frere de saint Evroul, & rebâti en 1050. par Radulphe Taisson & son frere Herneis.

NÔTRE-DAME DE LONGUES, fondée en 1165. par Hugues Uvat & Baudoüin son fils.

Dans l'Evêché de Coûtances.

NÔTRE-DAME DE MONTEBOURG, fondée en 1090. par Baudoüin de Revers.

S. SAUVEUR LE VICOMTE, fondé en 1048. par Nigelle Vicomte de Constantin ou Côtentin.

NÔTRE-DAME DE HAMBIE, fondée en 1045. par Guillaume Paganelle.

S. SEVER, premierement fondé vers 560. par ce Saint qui devint Evêque d'Avranches, ensuite rebâti & doté par Hugues Vicomte d'Avranches, vers 1085.

S. FROMOND sur Vire, Prieuré conventuel dépendant de Cerisy.

Dans l'Evéché d'Evreux.

LA CROIX S. LEUFFROY, fondée par saint Leuffroy vers 690.

LA TRINITE' DE BEAUMONT, Prieuré conventuel dépendant du Bec.

Dans l'Evéché de Lisieux.

NÔTRE-DAME DE CORMEILLES, fondée vers 1050. par Guillaume fils d'Osberne de Crepon, Comte d'Herford.

NÔTRE-DAME DE GRESTAIN, fondée vers 1040. par Herluin Comte de Conteville.

Dans l'Evéché de Séez.

Le Prieuré conventuel de S. MARTIN DU VIEUX BELLESME, dépendant de Marmoutier.

S. GERVAIS DE BRIOUSE, Prieuré conventuel dépendant de S. Florent de Saumur.

E'TABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DE S^T GABRIEL ; PAR LE VE'NE'RABLE SERVITEUR DE DIEU, CESAR BIANCHETTI.

CHAPITRE LXXXXV.

LE grand Serviteur de Dieu, à qui l'Eglise est redevable de cet établissement, nâquit à Boulogne, ville célébre de l'Italie, le 8. May de l'an 1585. Il s'appelloit Cesar Bianchetti, & eût pour Pere Marc-Antoine Bianchetti Sénateur de Boulogne, & Chevalier de l'Ordre de Çal a-

trava, & pour Mere Alexandra de *Carminati*, d'une des plus nobles familles de Milan. Ces deux époux vivoient dans une tres-parfaite union ; mais il manquoit à leur bonheur de se voir des héritiers pour posseder aprés leur mort leurs biens, qui étoient fort considérables, & empêcher l'extinction de leur famille, qui passoit pour une des plus illustres & des plus anciennes de Boulogne. Ce n'est pas que leur mariage n'eût la bénédiction de la fécondité ; mais à peine leurs enfans avoient-ils atteint l'âge de sept ou huit mois, qu'ils mouroient, aucun n'étant parvenu jusqu'au neuviéme. C'est ce qui les obligea d'adresser leurs prieres à Dieu, & de joindre à leurs vœux l'intercession de Sainte Catherine de Boulogne, pour laquelle cette ville a beaucoup de vénération : ils obtinrent l'effet de leur demande, & leur pieté jointe à leur grande foy fut récompensée de la naissance de celui dont nous parlons ici, qui devint dans la suite le Pere d'une nombreuse famille, qui subsiste encore avec beaucoup d'éclat & de distinction à Boulogne. Le jeune Cesar Bianchetti fit paroître de grandes dispositions à la pieté & aux sciences, & surpassant même l'attente de ses maî-

tres, il apprit en peu de temps, outre la langue Latine, les langues Allemande & Espagnole, & même l'Esclavone. De si heureux commencemens donnerent de grandes esperances à ses parens, & la joye qu'ils avoient de le voir si bien correspondre à la bonne éducation qu'ils lui donnoient, fut un peu troublée quand ils virent qu'il prit d'abord un chemin tout opposé au dessein qu'ils avoient formé sur lui, ne l'ayant demandé à Dieu que pour perpétuer leur nom dans le monde. Il parut se destiner au service des Autels, & prendre le Seigneur pour son héritage, en prenant la Tonsure & les quatre Ordres mineurs en quittant le Collége.

Ce jeune Gentilhomme avoit un Oncle paternel nommé Laurent Bianchetti, que son mérite encore plus que sa naissance, avoit fait parvenir à la dignité de Cardinal, & qui se vit deux fois sur le point d'être élû Pape, aprés s'être acquité avec beaucoup de gloire, des plus importans emplois de la Cour de Rome. Ce grand Prélat ayant été charmé du fidéle recit qu'on lui fit de l'heureux naturel, des bonnes qualitez, de l'esprit, & sur tout de la pieté de son neveu, voulut l'avoir auprés de lui, & le fit venir à Rome, pour ju-

ger par lui-même si sa réputation étoit bien fondée, & cultiver de si rares talens qui devoient lui ouvrir le chemin des honneurs & des premieres charges de l'Eglise, & qui ne pouvoient lui manquer sous un protecteur si illustre & si consideré des Souverains Pontifes. Le Cardinal fut agréablement surpris de voir que le public avoit rendu justice à son neveu, ayant été témoin de la sagesse de sa conduite qu'il ne pouvoit assez admirer. En effet, dans un âge où les passions sont si vives, dans un lieu où les objets sont si dangereux, où les occasions du plaisir se trouvent si aisément, il faisoit paroître un extrême éloignement pour tous les divertissemens de la jeunesse, ne s'occupant qu'à des affaires sérieuses & dignes de l'état qu'il avoit embrassé. Il eût même une si grande aversion pour le jeu, qu'il résolut de ne joüer jamais, & en fit un vœu qu'il garda inviolablement pendant toute sa vie. Cependant de justes raisons le portant à retourner chez son Pere, il s'en déclara à son Oncle le Cardinal, qui ne voulant point forcer son inclination, ni le gêner en aucune maniere, lui permit, quoi qu'à regret, de se retirer. Mais avant son départ il lui donna une nou-

& legere, d'où naiſſent ordinairement tant de deſordres dans les familles. On n'eût rien à craindre de celui-ci, puiſqu'aucune vûë humaine n'y eût part, & que la ſeule ſoûmiſſion aveugle à la volonté de ſes parens firent conſentir Bianchetti à prendre un parti entierement opposé à ſon inclination, qui le portoit à ſe conſacrer à l'état Eccléſiaſtique. Celle qu'il épouſa étoit d'une ancienne famille de Rimini, elle s'appelloit Ermeline de Gambalunga. Ce fut une épouſe d'une pieté exemplaire, doüée de pluſieurs rares perfections, & qui s'accommodant à tout ce que ſon mari deſiroit d'elle rendit leur mariage heureux : comblez de cette bénédiction que Dieu promet à ceux qui lui ſont fidéles & le craignent, ils virent dans la ſuite, placez autour de leur table, pour me ſervir des termes du Prophête, leurs enfans comme de jeunes Oliviers, qui à la faveur de la roſée du Ciel, croiſſoient en âge & en merite. La fécondité qui d'ordinaire eſt la récompenſe de la femme ſage & vertueuſe, le fut a[illegible] de la déférence que le ſerviteur de Dieu avoit eûë en ſe mariant pour les juſtes deſirs de ſes parens. De ce mariage nâquirent neuf enfans, trois garçons & ſix filles.

filles. Des six filles cinq se donnerent à *Dieu* en embrassant l'état réligieux. *Des* trois garçons l'aîné fut le Comte *Loüis*, en faveur de qui son Pere se démit de son vivant de la dignité de Sénateur. Le second fut le Comte Jule, Colonel d'un Régiment du Pape, homme d'un merite distingué, & qui fut en grande considération chez tous les Princes d'Italie. Le troisiéme nommé Jean, prit le parti de l'Eglise ; il fut Abbé de *Monte Armato*, & de Saint Gaudence de Rimini, Protonotaire Apostolique, & Prélat de la sacrée Consulte, & parut un modéle de parfait Prélat dans tous les emplois qu'il exerça.

L'heureuse destinée de ces trois enfans, dont les deux premiers ont laissé une nombreuse posterité, fut le prix de l'éducation sainte & chrêtienne que Cesar prit soin de leur donner durant le cours de leurs études. L'Historien de sa vie nous fait foy qu'il leur remettoit sans cesse devant les yeux ce beau précepte que Saint Jerôme donnoit à l'Evêque Paulin, *ea discamus in terris, quorum scientia perseveret in cælis* : apprenons ici bas des choses dont la science puisse passer avec nous jusques dans le Ciel. Jamais il ne les laissoit

ſortir de la maiſon, ſans leur dire auparavant quelque parole édifiante, & ſans quelque mot d'inſtruction, qui allât à leur inſpirer la haine & l'éloignement du peché; mais il leur diſoit ces choſes avec tant de zéle & en même temps avec tant de tendreſſe, qu'ils en ſortoient toûjours extrêmement touchez, & avec une réſolution tres-vive d'éviter toutes les occaſions qui ſe pourroient preſenter d'offenſer Dieu.

Il y avoit dix ans qu'il étoit marié quand il apprit la mort du Cardinal Laurent Bianchetti ſon Oncle. Cette triſte nouvelle lui fut tres-ſenſible, & il reſſentit comme il devoit, la perte d'un Oncle de ce rang & de ce mérite, & qu'il aimoit tres-tendrement. Mais en même temps il la regarda comme une de ces tribulations que Dieu envoye à ſes ſerviteurs pour les éprouver. Ce fut même pour lui un nouveau motif de ſe détacher de plus en plus du monde, & voyant ſa maiſon aſſurée par la nombreuſe famille dont il avoit plû à Dieu de benir ſon mariage, il fit du conſentement de ſon épouſe, n'ayant encore que trente-cinq ans, vœu de chaſteté pour le reſte de ſes jours. Depuis ce temps-là il vécut dans une plus grande retraite qu'il n'avoit

encore fait, & il lui vint en pensée, s'étant démis en faveur du Comte George-Loüis son fils de la dignité de Sénateur, de passer la meilleure partie de l'année dans une Chartreuse.

Ce n'est pas toûjours l'esprit de Dieu qui inspire ces sentimens. Ses Directeurs qu'il voulut consulter auparavant, lui firent connoître qu'il étoit trop nécessaire au gouvernement de sa famille, ses enfans étant nombreux & encore jeunes, le dissuaderent de son entreprise; il acquiesça sans balancer à leur jugement, se réservant néanmoins la liberté de s'y retirer en certains temps, & en particulier durant la semaine sainte, qu'il passoit avec ces saints Religieux. D'ailleurs tout le temps qu'il passoit en sa terre d'Ozanò, c'étoit une véritable retraite. Il y employoit la plus grande partie du jour à la priere, & il faisoit presque la même chose à Boulogne dans un appartement séparé & loin du bruit, qu'il s'étoit pratiqué pour vâquer plus librement à ses pieux & saints exercices.

Sa femme qu'il perdit en 1638. lui causa une sensible affliction, & rien qu'une aveugle obéïssance aux ordres de la Providence ne fut capable de le consoler. Cet accident étoit assez ca-

pable de le déterminer à passer la plus grande partie de l'année à la Campagne, pour y vivre dans un parfait repos, loin du bruit & du tumulte ; mais les dignitez qu'il possedoit encore ne lui permettoient pas de s'absenter de la ville. Il étoit un des Gardiens des Clefs du Palais public ; charge d'une grosse conséquence, & qui ne se confére qu'à des Sénateurs d'une grande distinction, & qui s'est conservée longtemps dans sa famille. De plus, il fut élû trois fois Gonfalonier de la Justice, dignité qui le mettoit à la tête de tout son auguste Sénat, & dont l'autorité est si grande, qu'on a crû devoir la limiter en quelque sorte, en bornant à deux mois l'éxercice & la possession de cette charge. Il s'acquita de tous ces emplois avec tant d'honneur & de gloire, qu'il mérita l'approbation de tous ses Concitoyens qui le regardoient & le respectoient comme le Pere de la Patrie.

Pendant qu'il remplissoit d'une maniere si glorieuse avec tant d'intégrité tous les emplois dont il avoit été revétu, une des choses qui lui fit plus de peine, zélé qu'il étoit pour le salut des ames, fut de voir qu'on avoit presque entierement négligé le soin d'instruire

la *jeunesse* & les ignorans ; desorte qu'on voyoit non-seulement quantité d'enfans, mais même des personnes d'âge & de toutes sortes de conditions, qui étoient dans une ignorance déplorable des principaux mysteres de la foy & des plus nécessaires au salut. Il y avoit eû autrefois des Ecoles de la Doctrine Chrêtienne instituées à cet effet ; mais elles étoient tombées par la négligence de ceux qui devoient y avoir l'œil, & manquoient la plûpart d'ouvriers. Par un Decret du Sénat, il avoit été reglé que les Ecoles seroient gouvernées par un Sénateur de Boulogne, qui sous le titre de Recteur ou de Préfet en auroit la Sur-Intendance. Mais aucune des personnes de ce rang ne vouloit plus s'en charger, & tous regardoient cet emploi comme indigne d'eux, & le dédaignoient, quoiqu'on le leur eût attribué pour donner plus d'autorité aux Ecoles & en faire respecter davantage les maîtres. Nôtre illustre Sénateur ne pût voir le mépris que faisoient les Nobles de cet emploi sans en gémir devant celui qui est venu exprés enseigner les ignorans, & retirer les hommes de leurs profondes ténébres, & résolut de rétablir les Ecoles quelque peine qu'il y eût à en ve-

ces, & prendre des mesures efficaces touchant l'éxécution de leur dessein, & il en vint à bout. Cette Congrégation fut d'abord établie dans l'Eglise Paroissiale de Saint Donat, sous le nom de JESUS & de MARIE, & ensuite transferée dans un autre lieu, où les Confréres firent bâtir une Chapelle sous l'invocation de Saint Gabriël, dont le nom est demeuré depuis à cette Congrégation. Outre cette premiere Institution, il en fit dans la suite une seconde, composée de Personnes pieuses & zélées, qui vivant en communauté, concoururent aux saintes intentions & aux desseins des premiers d'autant plus efficacement, que débarassez de tout autre soin, ils en feroient leur unique affaire. Ces seconds furent appellez *Conviventi*, comme vivans ensemble, à la difference des premiers qu'on appelloit *Confluenti*, comme personnes qui se rendoient certains jours dans un même lieu destiné pour leur assemblée. Les *Conviventi* furent d'abord établis dans la Maison de Saint Gabriël; & ensuite pour laisser cette Maison entierement libre aux *Confluenti*, ils furent transferez dans un autre quartier, où ils acquirent une Maison, & firent bâtir une Eglise sous le nom de tous les Saints.
Cette

Cette Congrégation qui fut approuvée par un Bref exprés du Cardinal François Barberin, en qualité de Légat *à Latere*, & Vicaire Général d'Urbain VIII. son Oncle, tant au spirituel qu'au temporel dans tout l'Etat Ecclésiastique à ceci de particulier, qui la distingue des autres Congrégations, qu'elle ne doit être composée que de persônnes laïques qui ayent un bien honnête & suffisant pour leur entretien, sans autre conformité pour l'habit que la couleur noire, étant permis à ceux dont la qualité le demandera, de porter des étoffes de soye. Ils peuvent entretenir un ou plusieurs Valets pour les suivre quand ils vont en Ville, mais qui dans l'interieur de la Maison ne soient pas plus à eux qu'au reste de la Communauté. L'âge pour y être reçû, est depuis *dix*-huit ans jusques à cinquante. Le noviciat est un peu long, étant de trois ans, qui sont partagez en deux probations, dont la premiere dure un an, & la seconde les deux autres années suivantes, aprés quoi s'ils ont les deux tiers des voix de ceux qui ont droit de voter, ils sont incorporez à la Congrégation; mais sans avoir encore voix délibérative, qu'ils n'ont que trois ans aprés, c'est-à-dire, au bout

de six ans depuis leur entrée. La Congrégation est gouvernée par un Chef sous le titre de Supérieur, assisté de quatre Conseillers, qui aussi-bien que le Supérieur, sont élûs de la Communauté par scrutin, & doivent avoir plus de la moitié des voix. Tous les ans on fait une nouvelle élection, tant du Supérieur que des autres, qu'on peut néanmoins continuër, & ceux-ci disposent de concert des emplois & des offices de la Maison, que ceux qu'on nomme sont obligez d'accépter. Tel est l'ordre & l'état de cette Communauté, moitié séculiere, moitié réguliere, où sans être astreint à aucuns vœux, chacun s'employe sous l'obéïssance du Supérieur à enseigner les enfans & les ignorans, & à procurer le salut du prochain par tous les moyens conformes à son état. Cette Congrégation fut fondée en 1644. & établie à Boulogne dans le lieu où elle est encore aujourd'hui l'an 1646. Ces deux établissemens ont produit & produisent encore aujourd'hui de grands biens. Le saint homme qui les avoit procurez par l'ardeur de son zéle, eût le bonheur d'en voir l'heureux succés & le progrés pendant dix ou douze ans par l'établissement qui s'en fit en plusieurs Villes

d'*Italie*. Enfin, aprés une infinité d'autres bonnes œuvres, Dieu l'appella à lui, pour lui donner la récompense que méritoient son zéle & ses travaux, à l'âge de soixante-dix ans l'an 1655. La ville de Boulogne s'estime heureuse de posseder son corps, & les guérisons miraculeuses & les autres merveilles qui s'operent à son Tombeau, font juger qu'il est du nombre de ces ames choisies que Dieu veut qu'on honore aprés leur mort, & par le moyen desquels il accorde des graces à ceux qui les reclament dans leurs besoins.

état, & qu'il falloit qu'il eût pour ses ordres une soûmission entiere. Un Oncle qu'il avoit à Grenoble le regardant comme son heritier, parce qu'il n'avoit point d'enfans, voulut lui donner une Charge de Conseiller, mais ne se sentant aucun attrait ni aucune disposition à suivre le Barreau, il pria son Oncle de le dispenser de cet emploi, & craignant de ne pouvoir resister aux pressantes sollicitations qu'il lui pourroit faire dans la suite, il prit le parti de retourner à Roman où ses parens le demandoient.

Mr le Vachet ne fut pas plûtôt de retour en la maison de son Pere, que la mort lui enleva une sœur qui le laissa seul heritier de tous les biens de sa famille. C'est ce qui fit penser ses parens à l'engager dans le mariage, en lui proposant un parti avantageux, & une fille qui n'avoit pas moins de vertu que de beauté. Ce jeune homme ne se trouva jamais dans un si grand embarras : la soûmission qu'il avoit aux volontez de son Pere, & la crainte de déplaire à son Dieu en s'engageant dans un état où il ne fut pas appellé, le jetterent dans une langueur qui fit appréhender de fâcheuses suites. Pendant ce temps il consulta Dieu, & ses

fréquentes prieres accompagnées de rudes mortifications, lui donnerent de si vifs sentimens de se consacrer à Jesus-Christ, que renonçant à toutes les beautez terrestres, il laissa toute la pompe & l'appareil de ses Nôces, & abandonnant ses parens, ses biens & son pays, il ne songea qu'à se rendre inconnu & méprisable au monde. A peine fut-il sorti de sa maison, que ayant rencontré un pauvre sur son chemin, il lui donna son habit & se revêtit de la dépoüille de ce malheureux. Dans cet équipage il s'embarqua pour Avignon, dépourvû de tous les besoins de la vie, & réduit à vivre des charitez que son habit & sa pieté demandoient pour lui. Il alla ensuite à Nôtre-Dame de Lorette, où ses lambeaux le firent rebuter, & il y fut traité indignement. Il est vrai que dans la suite on reconnut en lui quelque chose d'extraordinaire, & qu'on lui fit une glorieuse réparation du mépris qu'on avoit fait d'abord de sa personne. Ce fut dans cette heureuse & sainte Chapelle qu'il se consacra tout entier à Dieu par les trois vœux qu'il fit de pauvreté, de chasteté & d'obeïssance. Au retour de là il acheva ses études à Dijon, n'y vivant que d'aumônes, & pratiquant

des mortifications si affreuses, que peu s'en fallut qu'il n'y succombât. On rapporte que sa Mere étant devenuë Veuve, sçût par une voye miraculeuse où étoit ce cher fils qu'elle avoit perdu depuis si long-temps ; & que lui ayant écrit de venir auprés d'elle pour faire sa consolation, la divine Providence qui avoit ses desseins, l'y fit venir pour les éxécuter, en persuadant à cette bonne Mere de se faire Religieuse, ce qu'elle fit avec beaucoup de courage, en entrant chez les filles de la Presentation de Nôtre-Dame à l'âge de cinquante-cinq ans, où en peu de temps elle fit des progrés admirables, & y mourut saintement.

Alors Mr le Vachet se voyant libre & maître de tous ses biens les vendit, en donna l'argent aux pauvres, & ne se réserva que ce qu'il lui falloit pour se faire un titre, ayant dessein d'entrer dans le Sacerdoce. Il quitta son pays & vint à Paris, demandant toûjours l'aumône ; & s'étant fait Prêtre, il travailla avec un zéle infatigable & une charité surprenante au salut des ames dans les Missions, où il s'employa pendant plus de vingt ou vingt-cinq ans à instruire les pauvres dans les Hôpitaux, & à diriger plusieurs Com-

Dans la suite, il fit une donation de ce titre, pour en joüir aprés sa mort à la charité de Roman.

munautez célébres qui l'appelloient de toutes parts ; & tout cela avec un si grand desinterressement, que si on le forçoit quelquefois à recevoir quelque récompense, c'étoit toûjours pour en faire des aumônes aux pauvres & aux malheureux prisonniers, parce que les sçachant plus chargez souvent du fardeau de leurs crimes que du poids de leurs chaînes, il tâchoit de les gagner à Dieu par ces secours, en les obligeant à faire des confessions générales. Enfin on peut dire, qu'il n'y a point eû de son temps de saintes entreprises & de bonnes œuvres où il n'ait eû la meilleure part. Il a vû naître & former plusieurs Communautez séculieres, & a contribué à leur établissement par ses soins, par ses conseils & par ses écrits. Il a lui-même institué une illustre Communauté de femmes & de filles, qui sera un témoignage de son ardente pieté, & qui portant dans les Provinces de ce Royaume, & même dans les Pays étrangers la bonne odeur de JESUS-CHRIST, perpétuëra son zéle & son amour jusqu'à la fin des siécles.

Je ne puis mieux faire l'éloge de l'établissement de ces pieuses Dames, ni de son saint Fondateur, que l'a fait

d'une maniere si éloquente Mr l'Abbé Coquelin Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, & l'un des illustres Supérieurs de leur Séminaire, dans un discours qui est à la tête de de leurs Constitutions, & rapporté dans sa vie : Voici ce que j'en ai tiré.

Les premiers siécles de l'Eglise, dit ce sçavant Abbé, ont produit des Dames illustres en vertu & en pieté, qui étant remplies de l'esprit de Dieu, se sont devoüées aux emplois d'une charité véritablement chrêtienne, pour l'instruction des personnes de leur sexe, & pour leur procurer le soulagement nécessaire dans leurs besoins. Il a suscité des Marcelles à Rome, des Olimpiades à Constantinople, des Melanies & des Paules à Jerusalem, & plusieurs autres de differens Pays, qui sans entrer dans les engagemens d'une vie entierement retirée, n'ont pas laissé de pratiquer les vertus les plus heroïques, & qui sous l'Ordre & la conduite des Evêques & des Prêtres, se sont appliquées au salut des ames & au service du prochain.

Et quoique selon la prédiction du Sauveur du monde, la Charité soit beaucoup diminuée, parce que l'iniquité est beaucoup accrûë : ces grands

exemples n'ont pas laissé d'attirer dans toute la suite des temps l'imitation de plusieurs personnes de vertu. Nôtre siécle qui ne cédera que difficilement à tous ceux qui l'ont précédé en événemens extraordinaires, laissera à la posterité des preuves éclatantes d'une pieté singuliere, qui a porté plusieurs Dames à suivre les mouvemens de la Charité, & à embrasser tous les moïens qu'elle leur a suggerez, pour procurer le salut & le soulagement des personnes de leur sexe. Dans ce dessein il s'est fait à Paris depuis soixante ans, un grand nombre de differens établissemens, ausquels plusieurs personnes d'un grand mérite & d'une rare pieté ont contribué ou de leurs biens ou par leur zéle.

La premiere de ces Communautez séculieres fut établie en 1630. par la tres-pieuse & tres-noble Dame Marie Lumague, Veuve de Messire François Polaillon résident à Raguse. Cette illustre Dame n'attendit pas aprés la mort de son mari à jetter les fondemens d'un si grand ouvrage ; car elle s'occupa toute entiere, soûtenuë par les conseils de Mr le Vachet, à retirer du monde, & à faire instruire des filles dont la chasteté étoit en danger.

Ce ne fut pas à la verité ſans trouver de grands obſtacles à une ſi ſainte entrepriſe ; mais ſa perſévérance dans ſes peines, ſa conſtance dans ſes traverſes, les humiliations qu'elle y reçût, les oppoſitions même de ſes meilleurs amis, ne ſervirent qu'à relever davantage la gloire du triomphe qu'elle remporta pour venir à bout d'un deſſein qui ſembloit être au-deſſus de ſes forces & de ſon pouvoir. Mais comme le même eſprit qui lui avoit inſpiré ce deſſein en prenoit auſſi la conduite, elle ſuivit toûjours ſes mouvemens ſans s'écarter en rien de ſa premiere volonté. Dés qu'elle fut Veuve elle ſe vid bien-tôt chargée de plus de cent filles, dont elle eût été fort embaraſſée ſans le ſecours de la Providence. Elle y avoit une confiance ſi particuliere, qu'elle n'eût preſque point d'autre reſſource dans ſes beſoins. Jamais auſſi cette Providence ne lui a manqué, & elle fut ſi reconnoiſſante des faveurs qu'elle en reçût, qu'elle ne voulut point faire porter d'autre nom à ſa Communauté que celui des *Filles de la Providence*.

Les puiſſances de la terre ſe joignirent avec le Ciel pour favoriſer un ſi noble projet. Anne d'Autriche, auſſi

grande par sa vertu que par son rang, donna une Maison pour loger ces filles; & Mr Chastelain, Gendre de Madame Polaillon, une grosse somme d'argent pour en commencer la fondation. Le premier lieu de leur demeure fut d'abord à Fontenay prés Paris ; elles furent ensuite transférées à Charonne ; de là à Paris au Fauxbourg S. Marcel où elles sont encore. On ne doit pas s'attendre à trouver ici toutes les particularitez de cet établissement, je n'en parle que par rapport aux conseils dont Mr le Vachet a aidé cette illustre Fondatrice, & parce que toutes les autres Communautez séculieres, aussi-bien que le Séminaire des Sœurs de l'Union-Chrêtienne en ont tiré leur naissance ; car Madame Polaillon ayant rencontré dans plusieurs filles qu'elle avoit retirées, une véritable vocation au service de Dieu & du prochain, elle en choisit quelques-unes pour former une Communauté sous la conduite de deux filles qu'elle avoit fait venir de Lion, dont l'une appellée Catherine Florin, est morte en odeur de sainteté, aprés avoir donné des marques de la plus solide vertu dont une fille puisse être capable.

Dieu benit si promptement & si vi-

ſiblement cette nouvelle Societé, que l'Inſtitutrice ſe trouva bien-tôt à la tête d'un grand nombre de Sœurs, toutes tres-capables d'établir & de conduire des Communautez. En effet, elle envoya à Metz la Sœur Renée Desbordes pour établir une Maiſon ſemblable à la ſienne, & elle mit la Sœur Garnier avec deux autres de ſes filles dans une Maiſon ruë ſainte Avoye, pour établir les Nouvelles-Catholiques, & qui ont été depuis transférées dans la ruë ſainte Anne prés la porte de Richelieu.

L'établiſſement de ces deux Communautez s'étant fait au gré de Mr le Vachet & de Madame Polaillon, ils réſolurent de former un Séminaire de Veuves & de filles vertueuſes, pour donner dans toutes les Provinces, & même dans les Pays étrangers s'il ſe pouvoit, des ſujets capables de contribuër à la converſion & à l'inſtruction des femmes & des filles nouvellement converties. Ce grand deſſein fut communiqué à Mr Vincent Supérieur de la Miſſion, & à Mr Ollier Curé de Saint Sulpice. Ces deux grands Serviteurs de Dieu admirerent ce noble projet & en parlerent à Monſeigneur l'Archevêque de Paris; mais avec une eſtime ſi grande, que ce Prélat donna ſon ap-

probation, & promit sa protection à *tout* ce que l'on feroit pour achever une si grande entreprise. Mais cette noble & vertueuse Dame n'eût pas la joye qu'elle s'étoit proposée. Dieu lui donna bien celle de voir former pendant sa vie celle qu'elle avoit fondée: & comme il réservoit la gloire de l'établissement du Séminaire des Sœurs de l'Union-Chrêtienne au seul Mr le Vachet, il tira de ce monde Madame Polaillon, qui mourut de la mort des justes en l'année 1657. & qui fut universellement regrettée de tous les gens de bien.

Cet homme tout Apostolique commença le Séminaire de l'Union-Chrêtienne en 1661. Il fit revenir de Mets la Sœur Renée Desbordes, laquelle se joignit à la Sœur Anne de Croze pour un si beau dessein. Il faut dire en passant que la Sœur Anne de Croze étoit une jeune Demoiselle, qui pour vaquer plus librement aux éxercices de pieté, s'étoit retirée au village de Charonne, dans une Maison qui lui appartenoit. Ce fut dans cette Maison où la Communauté de l'Union-Chrêtienne fut d'abord établie. La vie réglée de ces filles satisfit tellement Sœur Anne de Croze, qu'elle les gratifia de sa

An 1572. Maison & de ses Héritages, qui étoient considérables, dans le village de Charonne. Ses heureux fondemens étant ainsi jettez, elles prirent les réglemens de Mr le Vachet, & élûrent pour premiere Supérieure leur digne Fondatrice Sœur Anne de Croze.

La premiere vûë de ce pieux Instituteur a été d'employer les Sœurs qui composeroient le Séminaire, à la conversion des filles & des femmes hérétiques, & de les retirer auparavant ou aprés leur abjuration; à l'excéption néanmoins du Séminaire de Charonne, aujourd'hui transféré à l'Hôtel de Saint Chaumont prés la Porte Saint Denis, dans lequel elles ne peuvent être reçûës qu'aprés qu'elles ont fait leur abjuration. Il a voulu aussi que les Maisons qu'on établiroit dans la suite servissent à recevoir & à retirer des filles & des Veuves de qualité destituées de bien ou de protection, & qui ne pouvant être reçûës en d'autres Communautez, sont formées & élevées, ou pour entrer dans l'Institut, ou pour vivre chrêtiennement dans l'état où Dieu les appelle. Enfin, Mr le Vachet a voulu que les filles de l'Union-Chrêtienne fussent établies pour élever des jeunes filles dans la vertu & dans la pieté,

pieté, & les instruire non-seulement des véritez de la Religion; mais aussi leur apprendre à lire, à écrire, les exercices d'un travail honnête, & toutes les choses qui peuvent être utiles en quelque état que la Providence les appelle. Le Séminaire des Sœurs de l'Union Chrêtienne fit en peu d'années des progrés surprenans, & Mr le Vachet a eû le bonheur de voir ses travaux réüssir à la gloire de la Religion, par les Communautez qu'il a établies de son vivant dans Paris & dans les Provinces. Bien davantage, ce grand homme voyant que Paris étoit rempli d'un million de filles que la nécessité réduit à servir, se mit en tête d'en former une, où les Dames engagées dans le monde pussent prendre des femmes de chambre & des servantes, aprés qu'elles y auroient été élevées dans la pieté & dans le travail, & qui pût être un azile pour ces filles quand elles seroient sorties de condition. Ce merveilleux dessein qui paroissoit si difficile dans Paris, lui réüssit en 1679. dans la Paroisse de Bonne-nouvelle, & c'est cette Maison qu'on nomme ordinairement la Petite-Union, pour la distinguer du Séminaire qui est proche la Porte de Saint Denis. Comme l'éxé-

cution en étoit fort difficile, parce qu'il falloit beaucoup de bien pour faire cette Maison, Dieu y pourvût lorsqu'on y pensoit le moins, de la maniere que je vais dire.

Mr le Vachet ne fut pas le seul que touchât de compassion ce grand nombre de filles qui cherchent des conditions dans Paris, ou qui en sont sorties. Il y avoit long-temps que l'état malheureux auquel elles sont exposées avoit excité la pitié de Mr de Noailles Evêque & Comte de Châlons, & maintenant Cardinal & tres-digne Archevêque de Paris. Ce Prélat qui méditoit les moyens d'y apporter reméde, en parla à Mademoiselle de Lamoignon & à Mademoiselle Mallet, unie à cette vertueuse Demoiselle dans tout le bien qu'elle faisoit. Ces trois illustres personnes résolurent aprés une mûre délibération, d'établir une Communauté qui seroit pour ces filles un lieu d'azile.

Dieu qui présidoit à ce grand ouvrage, leur inspira le dessein d'aller trouvre Mr Berthelot, si connu dans le Royaume par les grandes affaires où Sa Majesté l'a employé, & par les éclatantes charitez qu'il fait tous les jours de concert avec Madame son

Epouse. Ils lui demanderent pour cet établissement une Maison qu'il avoit fait bâtir à la Ville-neuve, pour retirer les soldats estropiez & invalides. Cette Maison leur a servi de retraite jusqu'à ce que le Roy les ait logez dans le superbe Hôtel Royal des Invalides. Monsieur & Madame Berthelot ravis de trouver une belle occasion de contribuër au grand bien que ces trois personnes avoient projetté, donnerent du meilleur cœur du monde cette Maison meublée & garnie de tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie.

Le Roy qui fut bien aise d'apprendre qu'un de ses Sujets qui avoit tant gagné de bien dans le maniment de ses affaires, en donnât une partie aux pauvres, confirma cette Donation, & permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union-Chrêtienne de s'y établir & d'en prendre possession pour y vivre conformément à leur Institut. Ces illustres personnes en parlerent à Mr le Vachet, & ils allerent tous ensemble à Charonne, prier la Sœur Anne de Croze de leur donner des Sœurs pour commencer cet établissement, qui est d'une si grande utilité dans Paris.

Cette sainte émulation a été commune à presque tous Mrs les Curez de

Paris, qui ont voulu avoir des Communautez de filles qui font un bien incroyable dans l'étenduë de leurs Paroisses. Toutes ces Maisons ont eû d'abord pour Supérieure, ou la Sœur Desbordes ou la Sœur de Croze. Ce sont elles qui ont planté des colonies en divers endroits, & qui étant conduites par un aussi sage Directeur, & aussi rempli de l'Esprit de Dieu, ont porté son même esprit par tout au gré de sa volonté.

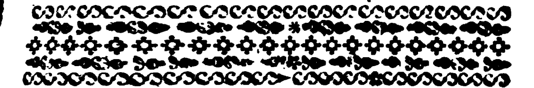
Mais ce n'est pas seulement dans Paris que le zéle de ces fameuses éléves de ce bon Prêtre s'est signalé, elles ont porté leur pieté jusques dans la Ville de Mets, où elles ont établi des Communautez : & il faut dire à l'honneur de Sœur Renée Desbordes, qu'elle a eû l'avantage d'aller en personne installer toutes les Maisons de l'Union-Chrêtienne qui se trouvent aujourd'hui dans les bonnes Villes du Royaume, ce qui fait que dans l'Ordre elle y est considerée comme la Générale.

Si Sœur Anne de Croze n'a pas fait les mêmes courses, c'est que son âge & sa santé ne lui ont pas permis de suivre son zéle, c'est qu'elle étoit nécessaire à Paris pour y soûtenir par le bon exemple qu'elle y donnoit le poids

& la régularité de ces nombreuses Communautez, & que d'ailleurs elle avoit formé des Sœurs, lesquelles aprés avoir pris l'esprit du Séminaire sous la direction de Mr le Vachet, ont été trouvées dignes de remplir les places de Supérieures dans toutes les Maisons où elle les a envoyées. Les villes de Roüen, Caën, de S. Lo & d'Ecoüy en Normandie; du Mans, d'Orleans, de Tours, de Poitiers, de Parthenay, de Loudun, de Pau dans le Bearn, de Bayonne, de Noyon, de Nîmes, d'Angoulême, de Libourne, & plusieurs autres, sont des cautions de la verité que j'avance.

Au reste nous ne voyons point de Communautez séculieres d'hommes & de femmes, se former & donner dans leurs commencemens d'aussi grandes esperances de laisser à la posterité un Ordre nouveau. Et ce qui est de plus merveilleux, c'est qu'un Prêtre séculier sans bien, sans aucun crédit, sans protection, sans secours, ait pû venir à bout d'un dessein qui n'a point été interrompu par sa mort, parce qu'il étoit solidement bâti sur les colonnes inébranlables de la foy vive & de la confiance sincére qu'avoit cet excellent Prêtre en la Providence. Ce saint hom-

me, aprés une longue & incommode maladie qui lui dura trois ans, & qu'il reçût avec une soûmission parfaite à la volonté de Dieu, rendit l'ame le sixiéme Février de l'an 1681. à l'âge de soixante & dix-huit ans, aprés s'être confessé à Mr Thibault Prêtre de Saint Germain l'Auxerrois son Directeur, & avoir reçû les Sacremens avec une pieté qui répondoit à sa vie. Avant que de finir ce Chapitre, je dirai que ces Dames outre les vœux de chasteté, d'obeïssance & de pauvreté, qui à la verité ne sont pas solemnels, en font encore un quatriéme, qui est celui de l'union. Les Constitutions que Mr le Vachet leur a données, marquent bien l'esprit de sagesse & de prudence dont il étoit rempli : & Mr l'Abbé Coquelin pendant qu'il a été Supérieur de cette Communauté, a crû les devoir mettre en un nouvel ordre, n'y a pourtant rien changé au fond. Elles ont été approuvées par Monseigneur l'Archevêque de Paris, & imprimées par son ordre en 1673.



L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES BENEDICTINES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT SACREMENT.

CHAPITRE LXXXXVII.

IL ne faut que lire la régle de Saint Benoist, pour se convaincre que ce qu'il s'est proposé en établissant ses Religieux, a été de leur faire exprimer dans toute leur conduite cette parole du Saint Apôtre. *Vous êtes morts, & vôtre vie est cachée en Dieu avec* JESUS-CHRIST. Mais on peut dire qu'il étoit réservé à la vénérable Mere Melchtilde

du S. Sacrement, de donner la derniere perfection à ce grand dessein, par l'établissement qu'elle a fait des Religieuses Bénédictines consacrées à l'Adoration perpétuelle de cet Auguste Mystere, puisque c'est dans sa Congrégation que s'éxécutent pleinement cette mort spirituelle, & cette vie toute perduë en Dieu, par l'état de Victime, qu'elle a été inspirée d'y faire pratiquer.

Cette incomparable fille nâquit à Saint Die en Loraine, d'un Pere nommé Monsieur de Bar, qui étoit un des plus honnêtes hommes de sa Ville, & eût le nom de Catherine au Baptême, qu'elle reçût le lendemain de sa naissance, le premier de Janvier de l'an 1615. Dieu qui l'avoit choisie pour ses desseins, l'avoit doüée de tous les avantages naturels dont il a coûtume de gratifier les personnes qu'il destine aux grandes entreprises, & l'ayant conservée pure de toutes les vanitez du siécle, malgré les divers piéges qu'on lui tendit pour l'y attirer, permit qu'elle entra dans un Convent d'Annonciades à Bruyeres, où elle fit profession à l'âge de dix-sept ans, avec des transports d'amour divin & de consolation, qui étoient autant d'indices de sa future

sainteté. Il la prépara ensuite à son ouvrage par une supériorité qu'elle éxerça dés l'âge de dix-neuf ans, par un attrait pour la pénitence, qui lui fit pratiquer toute sa vie les austéritez les plus terribles par un don sublime d'Oraison par diverses croix, qui éprouverent sa patience jusques à un tres-grand excés, & enfin par une douceur & une charité pour le prochain, qui lui gagnoient le cœur de toutes les personnes avec lesquelles elle avoit quelque relation.

Ayant été obligée de sortir de son Monastere à cause des guerres qui affligerent son pays, elle se réfugia parmi les Bénédictines de Rembervilliers, & ne fut pas plûtôt au milieu de ces saintes filles, que son grand attrait pour la vie réguliere, lui fit souhaiter d'être de leur Institut : dequoi elle obtint permission du Grand Vicaire de l'Evêque de Toul, son Supérieur régulier la lui ayant refusée. Ce que la Providence permit ainsi, afin que dans la suite du temps elle y fut autorisée d'une maniere plus éclatante ; le Pape Alexandre VII. ayant confirmé quelques années aprés ce qu'elle avoit fait, par un Bref autentique qu'il lui envoya, qu'on peut regarder comme un

prélude de canonisation, vû les loüanges que le saint Pere y donne de son vivant à son éminente vertu. Il seroit trop long de rapporter ici toute la conduite que Dieu tint aprés cela sur cette sainte Religieuse, à qui dans sa nouvelle profession on avoit donné le nom de Melchtilde, sous lequel on la connoît, & d'entrer dans le détail de toutes les differentes situations où il la mit, depuis qu'il l'eût tirée de Rembervilliers par le malheur des guerres, jusqu'à ce qu'elle vint se loger avec ses Religieuses au Fauxbourg de S. Germain à Paris. On dira seulement en général, que ce fut pour elle un vrai chemin du Calvaire par la pauvreté, les persécutions & les maladies qu'elle eût à souffrir, & qu'elle soûtint avec une grandeur d'ame, une douceur, une soûmission aux ordres de Dieu, qui la rendirent l'admiration de tous les gens de mérite, même de la plus haute qualité.

Enfin, le temps étant venu, auquel Dieu voulut faire réüssir l'œuvre pour laquelle il l'avoit prédestinée, il arriva que la Reine Mere Anne d'Autriche, durant les guerres de Paris, fit dire à Mr Picotté, Ecclésiastique de S. Sulpice, qui passoit pour un Saint, qu'il

eût à faire tel vœu qu'il plairoit à Dieu de lui inspirer pour obtenir la paix dans son Royaume, & qu'elle auroit soin de le faire accomplir. Le vœu fait la paix s'ensuivit : ensuite dequoi ce saint Prêtre fit entendre à la Reine, qu'il avoit voüé l'établissement d'une Maison de Religieuses consacrées à l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Ce fut alors que le démon n'épargna aucun trait de sa rage pour renverser une entreprise si sainte, & qui déconcertoit tout l'Enfer ; mais le Ciel prenoit soin de la soûtenir. Quelques Dames de qualité qui s'étoient proposé de contribuër à ce grand projet par de grosses sommes d'argent, avoient déja jetté les yeux sur la Mere Melchtilde, comme sur celle qu'ils jugeoient la plus propre à le faire réüssir. Ses grands talens, ses grandes vertus la faisoient dire par tout seule capable de l'éxécuter dignement ; il n'y avoit que sa profonde humilité qui s'y opposoit. Il fallut néanmoins qu'elle se soûmit aux ordres qui lui en furent donnez. En conséquence dequoi le premier Convent en fut bâti à la ruë Cassette dans le Fauxbourg S. Germain, où le Saint Sacrement fut exposé pour la premiere fois le jour de l'Annoncia-

tion de l'an 1653. & l'année ſuivante la Reine Mere y vint elle-même faire poſer la Croix ſur la porte, & y fit la réparation en perſonne devant l'Autel, le flambeau à la main, confirmant l'établiſſement comme fondation royale. Ce qui ſe fit en un Jeudi douziéme de Mars, jour qu'on doit par conſéquent regarder comme celui de la naiſſance de cette ſainte & illuſtre Congrégation.

Ce qui eſt de plus digne de remarque dans les établiſſemens qu'a faits la vénérable Mere Melchtilde, & diſtingue ſon Inſtitut de toutes les autres branches de ſon Ordre. 1°. C'eſt qu'on y obſerve la régle de S. Benoiſt dans ſa plus étroite réforme. 2°. Que les Prieures y ſon électives & triennales, & ne peuvent point y être à vie. 3°. Qu'il doit y avoir une Religieuſe nuit & jour à genoux, la corde au cou, au pied d'un poteau, où eſt un cierge allumé au milieu du Chœur, en état & en poſture de Victime, pour réparer tous les outrages qui ſe font à JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. 4°. Que le Saint Sacrement eſt exposé tous les Jeudis dans leur Egliſe depuis la grande Meſſe juſqu'aprés le Salut, qui ſe fait ſur les cinq heures du ſoir ; Et enfin que les Religieuſes par la mélo-

die de leur chant, par la propreté qu'elles font régner sur leur Autel, par l'éclat avec lequel elles font éxécuter toutes les cérémonies tant à la Messe qu'à l'Office divin, édifient toutes les Villes qui ont le bonheur de les posseder.

Il y a environ une douzaine de Convens de cette Congrégation, comme on le peut voir dans la Liste qu'on en va donner, & qui sont presque tous les ouvrages de la Mere Melchtilde, & lui ont coûté une infinité de croix; mais en même temps ont fait éclater son grand merite & sa vertu en tous endroits. Aprés quoi cette illustre Fondatrice, qui avoit été continuée toute sa vie Prieure de la Maison par l'élection triennale, comblée de graces célestes, & munie des divins Sacremens, acheva son sacrifice, & consomma son immolation parmi les larmes de ses filles par une précieuse mort, le sixiéme d'Avril de l'an 1698. âgée environ de quatre-vingt trois ans.

LISTE

DES MONASTERES de la Congrégation des Religieuses Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement.

1. LE Monastere de la ruë Cassete à PARIS, de fondation royale, établi l'an 1654.

2. Le Monastere de TOUL en Loraine, établi l'an 1664.

3. Le Monastere de REMBERVILLIERS, aggrégé à l'Institut l'an 1666.

4. Le Monastere de NANCY, autrefois Abbaye sous le nom de Nôtre-Dame de Consolation, aggrégé à l'Institut à la requisition de Madame la Duchesse d'Orleans &, de Mr le Duc de Loraine, l'an 1669.

5. Le Monastere de ROÜEN, établi l'an 1678.

6. Le second Monastere de PARIS, établi en l'Hôtel de Turrenne, l'an 1684.

7. Le Monastere de NÔTRE-DAME

DE BON SECOURS à CAEN, aggrégé à l'Institut, l'an 1684.

8. Le Monastere de VARSOVIE, fondé par la Reine de Pologne l'an 1687.

9. Le Monastere de CHASTILLON, au Diocése de Tours, fondé par Madame la Duchesse de Meckelbourg, l'an 1688.

10. Le Monastere de DREUX, Diocése de Chartres, établi l'an 1700.

11. Le Monastere de BAYEUX, aggregé à l'Institut l'an 1701.

HISTOIRE DU R. P. JEAN EUDES, FONDATEUR DE LA CONGRE'GATION DE JESUS ET MARIE.

CHAPITRE LXXXXVIII.

LE besoin que les Diocéses avoient de saints Ecclésiastiques qui se consacrassent à l'instruction des personnes qui aspirent au Sacerdoce, & à faire de saintes Missions pour retirer les pécheurs du libertinage,

étoit trop universel pour que quelques Communautez y pussent entierement suffire. C'est ce qui a fait, qu'outre plusieurs Congrégations dont j'ai parlé, on en a vû d'autres s'élever dans l'Eglise dont le soin & le but principal ont été de travailler aux Missions, & à inspirer aux jeunes Clercs l'esprit de piété & de dévotion qui leur est nécessaire pour s'acquiter dignement des saintes & redoutables fonctions de leur ministere, & pour sanctifier les ames de ceux que la divine Providence soûmet à leur conduite. Une des principales est celle que le Pere Jean Eudes établit à Caën un peu avant le milieu du dernier siécle, sous les augustes noms de JESUS & MARIE. Il étoit d'un village proche la ville d'Argentan, nommé de Rye, au Diocése de Séez, & vint au monde le 14. Novembre de l'an 1601. Il étoit frere du célébre Mr Mezeray Historiographe de France, un des premiers membres de l'Académie Françoise. Il y a beaucoup d'apparence que les Parens du Pere Eudes ne le destinoient pas pour les sciences, ni pour l'état Ecclésiastique, puisqu'il ne commença à aller au Collége que dans l'âge que les Ecoliers sont prêts à le quitter. Ce fut à Caën, qu'on peut

regarder comme la seconde patrie du Pere Eudes, qu'il fit ses études sous les Peres Jesuites. Il répara par son assiduité & par son travail, le temps qu'il avoit employé ailleurs inutilement. Lorsqu'il fut en âge de choisir un état, aprés avoir examiné sérieusement sa vocation, & avoir long-temps consulté Dieu, il ne crût pas qu'il dût choisir d'autre Maître & se fit Ecclésiastique, ou plûtôt il persévéra dans le dessein qu'il avoit formé dés qu'il commença ses études, de se consacrer au service des saints Autels. Dés-lors on remarquoit en lui beaucoup de sagesse, de vertu & de pieté; & on jugea ensuite par les talens qu'il possedoit pour la prédication de la parole de Dieu & pour conduire les ames dans la voye du salut, qu'il y feroit de grands fruits, & qu'il rendroit des services considérables à l'Eglise. Le succés a justifié le jugement que les personnes éclairées en avoient fait. En ce temps-là l'illustre Congrégation de l'Oratoire commençoit à être en grand crédit dans le Royaume, & elle avoit déja plusieurs sujets d'un grand mérite, qui secondoient avec beaucoup d'édification & de succés le zéle des Evêques, qui tâchoient de remettre le Clergé dans

ſon ancien luſtre, de rétablir la diſcipline de l'Egliſe, & de bannir les abus & les deſordres que la fureur des guerres civiles & étrangeres, auſſi-bien que l'héréſie, avoient introduits parmi les peuples. Le Pere Eudes y entra l'an 1625. il s'employa auſſi-tôt à la prédication, même avant que d'avoir reçû les Ordres ſacrez : & aprés divers autres emplois dont il ſçût s'acquiter dignement, on l'envoya à Caën en qualité de Supérieur pour y gouverner la Maiſon qu'on y avoit établie depuis quelques années.

Ce fut-là que la divine Providence ſe ſervit de lui pour operer les grandes merveilles dont il y a encore tant de témoins oculaires. Il y trouva de juſtes eſtimateurs de ſon mérite, & bien-tôt il y acquit une eſtime univerſelle. Ses fréquentes prédications qu'il rendoit fort populaires, & qu'il ſoûtint par un zéle généreux & ardent, ennemi du reſpect humain, & qu'il accompagna d'une grande ſainteté de vie, firent quantité de converſions; depuis long-temps on n'avoit point vû de Prédicateur plus ſuivi, & les Egliſes les plus grandes étoient trop petites pour contenir la foule de ſes Auditeurs. Ce fut par une ſuite de ce même zéle qu'il

ne craignit point de s'exposer à la mort pour assister des malades frappez de la peste. Jacques d'Angennes, alors Evêque de Bayeux, ravi de posseder dans son Diocése un si précieux tresor, sçût s'en servir utilement, mais son extrême vieillesse ne lui permit pas de recüeillir les fruits qu'il esperoit des travaux de ce grand homme; & il fut donné à François Servien, & à Monseigneur François de Nesmond, qui gouverne depuis si long-temps & avec une si haute réputation ce Diocése, de profiter & de se servir de ses talens. Ce Diocése, aussi-bien que tous les autres de la Province, avoient un grand besoin de Séminaires, les Ecclésiastiques ne faisant presque aucune retraite avant que de recevoir les saints Ordres. De là naissoient une infinité de maux, beaucoup de Prêtres ignoroient les devoirs les plus essentiels de leur ministere, & négligeoient avec un scandale furieux les plus saintes cérémonies de l'Eglise, qui inspirent aux peuples tant de vénération pour nos augustes & sacrez Mysteres. Cette criminelle ignorance fit concevoir au Pere Eudes le pieux dessein de travailler à un établissement aussi nécessaire & aussi utile qu'étoit celui des Séminaires. Il trouva

des personnes de pieté & de sçavoir qui seconderent son zéle, les Evêques en reçûrent la proposition avec joye, & contribuant de leurs biens & de leur autorité à cette glorieuse entreprise on la vit réüssir à la gloire de Dieu, à l'avantage de la Religion & à l'édification des peuples. Ainsi étant sorti de l'Oratoire en l'année 1643. il commença à Caën le 25. Mars à jetter les premiers fondemens de sa Congrégation, destinée par son institution à élever les jeunes Clercs dans l'esprit Ecclésiastique; à recevoir ceux qui veulent faire des Retraites spirituelles pour avancer dans la perfection, ou pour sortir de leurs desordres quand ils ont mené une vie mondaine; & à faire des Missions principalement dans les Campagnes, où l'ignorance est si grande, la pieté si peu connuë, & les vices si fréquens & si communs. Il a voulu que sa Congrégation fut appellée des noms augustes de JESUS & MARIE, sous la protection desquels il l'a mise, ayant toûjours fait paroître une profonde vénération pour celle qui a eû l'honneur d'être la Mere de son Dieu, les Evêques de la Province, aussi-bien que leur Métropolitain, lui ont donné leur approbation. Le Pere Eudes avant que

de mourir, a eû la consolation de voir son Institut s'établir dans toute la Normandie & à Rennes, où ils ont une belle Maison.

Cependant son zéle ne se terminoit pas à élever & à cultiver seulement les jeunes plantes qu'on renfermoit dans les Séminaires qu'il avoit établis. Il le fit éclater d'une maniere bien plus glorieuse pour la Religion dans le nombre prodigieux de Missions qu'il fit pendant prés de quarante ans. Quoiqu'il ne parut pas fort robuste, néanmoins il étoit infatigable dans le travail, & il n'a cessé d'agir, soit pour l'établissement de sa Congrégation, soit pour la conduite des ames, soit enfin pour l'instruction des Ordinans, que dans une vieillesse fort avancée, où alors plusieurs maladies fâcheuses & crüelles s'étant emparées de son foible corps, le mirent au tombeau le 20. Aoust de l'an 1680. Il mourut à Caën, qui est la premiere Maison des Eudistes, & il est inhumé dans le milieu du Chœur de leur Eglise sous une tombe de marbre blanc, avec une simple Epitaphe. Il a publié plusieurs ouvrages de pieté pleins de l'esprit de Dieu dont il étoit animé. Il a été le premier Supérieur Général de sa Congrégation, & on lui

a donné pour successeur Mr Bloüet de Camilly de la ville de Caën, Théologal & Archidiacre dans l'Eglise Cathédrale de Coûtances, & Grand Vicaire de Mr l'Evêque. Il est Oncle de Mr de Camilly, ci-devant Grand Vicaire de Strasbourg, & maintenant Evêque de Toul. Nous aurons encore occasion de parler du Pere Eudes dans le Chapitre suivant.

Outre les Maisons que cette Congrégation possede à Caën, à Roüen, Lisieux, Coûtances, Evreux, Avranches; elle a encore dans le Diocése de Coûtances une Maison d'institution & de Noviciat nommée Launay. Hors la Province, elle a la Maison ou Séminaire de Rennes, le Séminaire de Dol en Bretagne, que Mr Chamillart leur confia, quelque temps avant qu'il quittât cet Evêché pour remplir le Siége de Senlis, où il les a fait venir pour y établir un Séminaire. Ils ont aussi une Maison à Paris.

Je vais maintenant entrer dans un plus grand détail de l'établissement de cette Congrégation. Aprés que le Pere Eudes eût quitté l'Oratoire, il s'associa plusieurs Ecclésiastiques non moins remplis de zéle que lui, qui commencerent une nouvelle Congrégation sous

le titre de JESUS & MARIE. Le premier établissement s'en fit dans *la* ville de Caën, capitale de la Basse Normandie, le 25. Mars de l'an 1653. Jacques d'Angennes Evêque de Bayeux, lui donna son approbation, & permit aux Prêtres qui la composoient, d'ériger un Autel & de bâtir une Chapelle pour y célébrer la sainte Messe. Des personnes de pieté ayant contribué de leurs biens à cette bonne œuvre; le Pere Eudes se trouva en état d'acheter une Maison dans une place qui portoit le nom de Petis-Prez, qu'on nomme aujourd'hui la Place Royale, à cause qu'on a élevé au milieu la Statuë de LOÜIS LE GRAND, qui sert d'ornement à cette Place, & de témoignage de l'affection & de la fidélité de ses habitans envers leur Prince. Aprés s'y être logez, il obtint des Lettres Patentes au mois de Décembre, & fit vérifier au Parlement de Roüen en 1650. les Approbations que les Evêques avoient donné à leur Congrégation.

Origine de la ville de Caën.

C'eût été sans doute un grand miracle si cet Institut n'avoit pas éprouvé comme tant d'autres dans son commencement, les contradictions des hommes. Edoüard Molé, successeur de Jacques d'Angennes dans l'Evêché

de Bayeux,

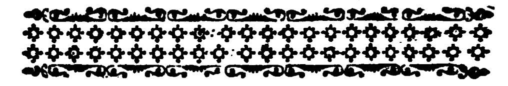
de Bayeux, vint à Caën prévenu contre la nouvelle Congrégation, & les ennemis du Pere Eudes ayant aisément trouvé entrée dans l'esprit du Prélat, ils lui firent un portrait si affreux de ses maximes & de ses desseins, qu'il donna dans le piége que la malice avoit tendu à sa crédulité, & fit fermer la Chapelle de ces nouveaux Missionnaires dans l'intention de dissiper & de détruire cette Compagnie. Ce coup qui étonna le Pere Eudes, ne lui abbatit pas néanmoins le courage; il espera de celui qu'il avoit uniquement en vûë, qu'il dissiperoit l'orage que la jalousie & l'envie avoient excité, & que le calme succéderoit à la tempête. Pendant qu'il mettoit toutes ses esperances en Dieu, Mr de Molé dont la compléxion étoit tres-délicate, mourut à Paris le 6. Avril de l'an 1652. & l'Abbé de Sainte Croix son frere, ayant été nommé à l'Evêché de Bayeux, traita de calomnies tout ce qu'on avoit dit contre les Eudistes, & les rétablit comme auparavant. Ils rouvrirent leur Chapelle aprés Pâques de l'année suivante, & y célébrérent publiquement la Messe. François Servien étant devenu Evêque par la démission de l'Abbé de sainte Croix, leur fut favorable

malgré les intrigues que renoüerent leurs implacables ennemis pour prévenir ce vertueux Evêque contr'eux. Il leur accorda sa protection, il loüa leur zéle & leurs bonnes intentions, il reconnut qu'ils étoient capables de faire beaucoup de fruit dans son Diocése, & enfin il établit chez eux un Séminaire, & leur en donna la conduite, sous condition d'entretenir douze Prêtres pour desservir les Paroisses de son Diocése dans le temps des Deports, & de s'employer aux Missions. Ce favorable accüeil fut suivi de plusieurs graces ; ce Prélat leur obtint d'autres Lettres Patentes vérifiées à Roüen le 17. Novembre de l'an 1657. & sous la faveur de Mr de Longueville, alors Gouverneur de la Province, il leur ménagea l'année suivante la Fieffe d'une partie de la place des Petis-Prez, que leur fit la Ville moyennant la redevance d'une rente qu'ils acquiterent peu de temps aprés.

Le Pere Eudes plein de confiance en la Divine Providence, jetta dans cette place le 26. May de l'an 1664. les fondemens de leur belle Eglise. Dans la suite Madame la Duchesse de Guise ayant appris que cet ouvrage n'avançoit qu'avec beaucoup de lenteur faute

d'argent, signala sa pieté en cette occasion, & pour le mettre dans la perfection où il est maintenant, elle donna douze mille livres par un Contract passé à Paris le 3. Juin de l'an 1675. Depuis peu ces Missionnaires ont accompagné cette Eglise d'un magnifique Bâtiment, auquel Monseigneur François de Nesmond, à present Evêque de Bayeux, a beaucoup contribué par ses libéralitez.





HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DES RELIGIEUSES DE CHARITÉ, PAR LE PERE EUDES.

CHAPITRE LXXXXIX.

LA Congrégation de Nôtre-Dame de Charité porte à juste titre ce nom, puisque cette belle & divine vertu est sa fin & son unique but. Ce fut un fruit du zéle & des Prédications du Pere Jean Eudes dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. On ne pensoit point à établir dans l'Eglise un Institut si saint lorsque ce fervent Ministre du Seigneur travaillant à Caën aux Missions, plusieurs

filles & femmes d'une conduite trop libre, pour ne pas dire criminelle, furent dans ses Sermons vivement touchées d'un desir sincere de se retirer des occasions malheureuses d'offenser Dieu. Elles s'adresserent à lui, le priant de leur trouver un lieu de refuge. Quelques-unes lui avoüerent que la nécessité étoit la cause de leur desordre : cet aveu toucha vivement le Pere Eudes, il les consola par ses remontrances, les aida de ses aumônes, & n'ayant point de lieu de retraite, il les commit aux soins de quelques personnes pieuses & charitables, & le 25 Novembre de l'an 1641. elles furent renfermées dans une Maison située dans la ruë Saint Jean * vis-à-vis d'une Chapelle qui porte le nom de Saint Gratien, qui appartient à l'Hôpital des Quinze-vingt. Le nombre s'augmentant peu à peu, il leur fit observer la clôture, & par la permission de Jacques d'Angennes, alors Evêque de Bayeux, qui favorisa une si sainte entreprise, on érigea dans cette Maison une petite Chapelle. Cependant les filles dévotes qu'on avoit chargées de la conduite de ces pénitentes, n'eûrent pas toute la persévérance qu'on en pouvoit esperer, & se lasserent enfin de cet emploi qui

* Elles ont depuis changé de lieu.

leur parût trop pénible. Cette desertion fit juger au Pere Eudes qu'il étoit nécessaire d'établir une conduite permanente, en faisant gouverner cette Maison par des Religieuses. Par l'entremise de ses amis il obtint des Lettres Patentes du feu Roy Loüis XIII. de glorieuse memoire données au mois de Novembre de l'an 1642. qui permettoient d'établir dans la ville de Caën une Communauté de Religieuses, qui feroient profession de la régle de Saint Augustin, & qui auroient pour but particulier de travailler à l'instruction des filles pénitentes, qui voudroient se retirer pour quelque temps sous leur conduite.

Le Pere Eudes ayant dessein de former ce nouvel établissement quant aux Religieuses selon l'esprit de Saint François de Sales, il travailla avec Mr & Madame de Camilly à obtenir de Mr d'Angennes des Religieuses de la Visitation pour le gouverner. La Mere Françoise Marguerite Patin, fut choisie pour en être Supérieure. C'étoit une fille d'un grand mérite & d'une rare capacité, d'un esprit fort généreux & d'une haute vertu. Elle arriva en cette Maison le 16. Aoust de l'an 1644. accompagnée de deux autres Religieuses

du même Monastere de la Visitation de Caën. Ce fut alors qu'on commença à exercer dans les pratiques de la vie religieuse plusieurs personnes de pieté & de vertu, qui desiroient consacrer leur vie dans cet Institut apostolique. Le Pere Eudes travailla à dresser les Constitutions & les Régles que devoient observer les Religieuses suivant celles de la Visitation, y en ajoûtant quelques-unes touchant la fin de l'Institut. Il dressa aussi les Réglemens sur lesquels les filles & les femmes pénitentes devoient se conduire, établissant que quoiqu'elles fussent dans un même Monastere, elles auroient néanmoins leur appartement entierement séparé, & que jamais elles ne seroient reçûës pour être Religieuses dans la Congrégation, encore qu'elles fussent parfaitement converties, & quelque talent & capacité qu'elles pussent avoir: Que si quelques-unes le vouloient être, on les envoyeroit dans d'autres Communautez où l'on pourroit les recevoir aprés les avoir éprouvées, ce qui est arrivé à plusieurs qui ont été de tres-bonnes Religieuses. A l'égard des autres aprés qu'elles se seroient suffisamment instruites, & solidement établies en la crainte de Dieu, on les remet-

troit entre les mains de leurs parens, ou l'on les placeroit en quelque honnête condition.

Le bon ordre & la régularité que l'on observoit en ce nouvel établissement, faisoit déja goûter les douceurs du service de Dieu; chacune en sa maniere éprouvoit le bonheur de son état, & la paix de l'ame y étoit entiere. Mais elle fut troublée cette heureuse paix, par l'élection que l'on fit à la Visitation de la Mere Patin pour y être Supérieure. Cette nouvelle allarma la Communauté, & son départ étant résolu, toutes les filles en témoignerent leur douleur par les larmes qu'elles répandirent en abondance. Pendant son absence les difficultez de l'établissement s'augmenterent de maniere que l'on ne voyoit aucun jour pour l'entiere formation de cet Institut. C'est ce qui obligea les deux Religieuses qui étoient restées, de retourner en leur Monastere trouver leur nouvelle & ancienne Supérieure. Ainsi le gouvernement de cette Communauté fut laissé entre les mains d'une Demoiselle alors Novice, qui s'appelloit dans le monde de Taillefer, & en religion Sœur Marie de l'Assomption. Elle avoit eû la générosité de quitter son pays & sa famille en

l'année

l'année 1643. Aprés avoir entendu prêcher le Pere Eudes dans une célébre *Miſſion*. Elle lui découvrit le deſſein qu'elle avoit de ſe conſacrer entierement à Dieu. Il lui parla de cet Inſtitut qui n'étoit encore qu'en idée, & qui devoit avoir pour but la gloire de Dieu & le ſalut des ames. Preſſée d'un ſaint deſir d'embraſſer cette vocation, elle alla ſur la montagne où elle ſe croyoit appellée pour s'offrir en ſacrifice au Seigneur, & recevoir ſes loix ſur le deſſein de ſa Providence. Elle fut la premiere qui prit le voile, & ainſi la premiere pierre que Dieu poſa dans ſon Sanctuaire. Comme telle, elle ſe rendit ferme contre toutes les tentations & les attaques du monde. Le jour de ſa véture fut le 12. Février de l'an 1645.

Dans la délibération que l'on fit ſur la maniere de l'habit que les Religieuſes devoient porter, il fut arrêté qu'il ſeroit blanc, pour ſignifier la pureté dont elles devoient faire une profeſſion ſolemnelle pour combattre & détruire dans le cœur des Pénitentes le vice qui y eſt opposé. Cet habit conſiſte en une robe, ſcapulaire & manteau, le tout de même couleur, & un voile noir. Un cœur d'argent ſur la poitrine, où

est gravé en relief l'Image de Nôtre-Seigneur & celui de la Sainte Vierge sa Mere, environné de deux palmes, l'une de roses & l'autre de lys. Le pieux Instituteur leur a marqué qu'elles doivent porter ce cœur nuit & jour, pour les faire souvenir qu'elles appartiennent à JESUS-CHRIST & à la tres-Sainte Vierge, & qu'elles doivent porter dans leurs cœurs par l'application intérieure, les images de leurs vertus, sur tout un amour ardent pour Dieu; un zéle embrasé du salut des ames, une profonde humilité, une patience invincible, une soûmission entiere à la divine volonté, qui sont les qualitez des Cœurs de JESUS & de MARIE, & qui leur sont nécessaires pour s'acquiter dignement des devoirs de leur vocation.

La perséverance de la premiere Novice dont nous avons parlé, fut éprouvée pendant plus de sept années, n'y ayant point eû jusqu'alors de Fondateur. Cependant Dieu qui protégoit cette Congrégation naissante, & qui devoit tant tourner à sa gloire, inspira à Messire Jean le Roux, Chevalier, Seigneur de Langrie, Conseiller du Roy & Président au Palement de Normandie, qu'il n'y a point d'œuvre plus

ſainte que de contribuër au ſalut des ames, & ſur ce principe il ſe rendit Fondateur de la premiere Maiſon de cet Inſtitut. Son Contract fut paſſé au Châtelet à Paris le 22. Décembre de l'an 1650. & le 8. Février ſuivant, Edoüard de Molé, ſucceſſeur de Mr d'Angennes dans l'Evêché de Bayeux, donna ſon Brevet de confirmation, ce qui parut un coup tout particulier du Ciel, puiſque ce Prélat depuis qu'il avoit pris poſſeſſion de ſon Evêché, prévenu contre le Pere Eudes & ſa nouvelle Congrégation dont il avoit fait fermer la Chapelle, s'étoit toûjours opposé à cet établiſſement, qui étoit le fruit de ce zélé Miſſionnaire, qu'il ſembloit qu'il devoit être renversé. Il parut par cet événement que la divine Sageſſe, qui a ſes temps & ſes momens, avoit permis toutes ces contradictions pour mieux faire éclater combien les deſſeins du P. Eudes lui étoient agréables. Il avoit toûjours ſouhaité que cette Congrégation fut toute dédiée & conſacrée à la tres-Sainte Vierge, & par une conduite ſecrete & admirable de la Providence, dans le jour dédié à célébrer la fête de ſon ſaint Cœur, on ſe vit contre toutes les apparences humaines au-deſſus de toutes

les oppositions. Dans la reconnoissance qu'en eût le digne Instituteur, il souhaita que tous les ans, le même jour huitiéme de Février, l'on célébrât solemnellement l'Anniversaire de l'établissement de la Congrégation, & que cette Fête en fut la titulaire. Assuré d'un Fondateur, le Pere Eudes du consentement de son Evêque, solicita de nouveau pour avoir des Religieuses de la Visitation, ce qu'on eût beaucoup de peine à obtenir, les Supérieures étant dans le dessein de n'y pas renvoyer la Mere Patin, quoique déposée de la Supériorité aprés son temps expiré, & qui néanmoins étoit celle que Dieu avoit destinée pour apporter en cette nouvelle Maison les maximes de la parfaite régularité religieuse.

Il semble que le Ciel voulut encore en cela faire éclater les œuvres de sa souveraine Sagesse, comme on le peut voir en la vie de cette sainte Religieuse que l'on a donnée au public. Il ne sera qu'agréable au lecteur de faire ici une petite digression de plusieurs circonstances à ce sujet. L'on rapporte que cette digne Supérieure étant de retour à la Visitation, fut accablée de plusieurs grandes infirmitez & d'une tristesse extraordinaire. Les remédes que

l'on y apportoit étoient presque toûjours inutiles & dangereux ; elle demeuroit dans une mélancolie si profonde qu'elle surpassoit l'imagination. Cependant dans le recours qu'elle avoit à Dieu, ses prieres tendoient toûjours à obtenir du soulagement dans ses maux & la fin de ses peines. Une nuit qu'elle étoit extraordinairement travaillée de douleurs & baignée de larmes, étant à ce qui lui sembloit au bout de ses forces, tant du côté du corps que de l'esprit ; sur les trois ou quatre heures du matin, demandant à Dieu qu'il la délivrât de ce fâcheux état, elle vit Saint François de Sales accompagné de deux Religieuses de la Visitation ; il étoit en son habit ordinaire, ayant un rochet & un camail violet. Il lui dit d'une voix douce : *Oüi, vous aurez la santé du corps & la paix de l'esprit que vous desirez, non pas pour vous, mais pour rendre service à la Maison de la Charité.* Aussi-tôt aprés ces paroles, ce bienheureux disparut : le calme de son esprit & la santé de son corps revinrent en un instant ; ensorte que dés ce même matin, elle alla à l'Oraison qui se fait à cinq heures & demie, & reprit tous ses autres éxercices ; ce qui surprit agréablement la Supérieure & les

Religieuſes, qui ne pouvoient à quoi attribuër une guériſon ſi ſubite, parce qu'elle gardoit en elle-même le ſecret de la grace qu'elle avoit reçûë du Ciel. Elle paſſa pluſieurs mois dans l'attente des ordres de l'obeïſſance, mais la Supérieure lui faiſant connoître de temps en temps les ardens deſirs qu'on avoit qu'elle retournât à cette Maiſon naiſſante, l'aſſuroit qu'elle ne le ſouffriroit pas. Cependant elle retomba malade vers le mois d'Avril d'un mal de côté qui lui cauſa une oppreſſion de poitrine & une fiévre continuë. Tous les remédes lui furent inutiles, & les Médecins dirent qu'il n'y avoit plus d'eſperance, que c'étoit une perſonne morte. La Supérieure entendant une ſi fâcheuſe nouvelle, fut inſpirée de faire vœu que ſi elle recouvroit la ſanté, elle ne mettroit plus d'empêchement à ſon retour à la maiſon de la Charité, elle fut guérie incontinent. La Supérieure lui dit alors en particulier, ſans lui découvrir le vœu qu'elle avoit fait, qu'il falloit qu'elle ſe diſposât à retourner à la Charité. Elle s'étoit déja ſacrifiée aux deſſeins de Dieu ſur elle; car dans cette rechûte étant à l'extrêmité, elle s'étoit confeſſée à Mr le Chanoine de Berneſq Grand Vicaire du Diocéſe, &

conservant alors le souvenir de la guérison précédente qu'elle avoit obtenuë, elle lui avoit demandé, s'il croyoit qu'au cas que Dieu lui redonnât la santé, il la vouloit à la Charité : Il lui répondit oüi ; je crois que Dieu vous y veut. Ce fut par tous ces présages que Dieu manifesta ses divines volontez, à quoi il n'y eût pas moyen de résister. Ainsi aprés que sa santé fut rétablie, elle arriva en cette Maison pour la seconde fois le 14. Juin de l'an 1651. & le dix-huitiéme du même mois les cérémonies de l'établissement furent faites par Mr de Bernesq Grand Vicaire.

Dans la suite il fut nécessaire de faire agréer au saint Siége l'érection de ce ne nouvel Institut. On y trouva de nouvelles difficultez. Sa Sainteté & les Cardinaux députez pour en faire l'éxamen, considéroient qu'il devoit être composé de Religieuses d'honnêtes mœurs, qui s'employeroient à la conduite des filles & des femmes de mauvaise vie. Ils formerent là-dessus de grands obstacles, jugeant que les Religieuses ne pourroient converser avec ces filles sans se mettre en danger de se perdre elles-même. Mais aprés que l'on eût balancé long-temps, & connu

par expérience que les bons réglemens que le ſage Inſtituteur y avoit ordonnez étoient dreſſez d'une maniere à procurer la gloire de Dieu, & à tenir tout dans l'ordre & dans la régularité, Monſeigneur de Neſmond en donna des atteſtations qui contribuërent beaucoup à obtenir ce que l'on ſouhaitoit. Feu Dom Dominique Georges Abbé du Valricher, & feu Mr le Bouteiller de Rancé Abbé de la Trape, tous deux grands Serviteurs de Dieu, & fort amis du Pere Eudes, étant alors à Rome pour les affaires de leur Ordre, travaillerent à celui-ci avec un heureux ſuccés. Ils obtinrent un Bref du Pape Aléxandre VII. en datte du 2. de Janvier de l'an 1666. qui confirmoit cet Inſtitut, aprés lequel Monſeigneur de Neſmond témoigna aux Religieuſes qui avoient fait profeſſion qu'elles étoient libres de retourner chez elles, leurs vœux juſques alors n'ayant été que ſimples. Il leur ordonna même à toutes de ſortir la clôture pour être examinées de nouveau ſur leur vocation. Elles obéïrent à ſon commandement : Mais ſans donner aucune marque d'inconſtance dans le généreux deſſein qu'elles avoient entrepris, fidéles à celui qu'elles avoient choiſi pour leur Epoux, elles deman-

derent avec ardeur de faire les vœux ſolemnels. Le jour de l'Aſcenſion fut choiſi pour cet effet, & ces innocentes victimes s'eſtimerent heureuſes de renoncer entierement à la terre dans le jour que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST l'avoit quittée. Monſeigneur de Neſmond ayant célébré ce jour-là la ſainte Meſſe en leur Chapelle, le Pere Eudes y prêcha en preſence de ce Prélat & d'une nombreuſe aſſemblée; mais d'une maniere ſi pathétique & ſi touchante, qu'il ravit un chacun. Les cœurs de ces Religieuſes s'embraſerent de nouveau en l'entendant, & le deſir de s'attacher à JESUS-CHRIST plus étroitement qu'auparavant s'augmenta ſenſiblement. Elles conſignérent donc entre les mains de leur Evêque leurs dernieres volontez, faiſant ſolemnellement leurs vœux. Il n'y a que Dieu qui ſçache quelle fut la ſatisfaction que reſſentit alors le digne Fondateur; elle paroiſſoit viſiblement ſur ſon viſage. Il témoigna aprés que la cérémonie fut achevée, que ſes deſirs étoient accomplis; qu'il étoit prêt de ſortir de cette vie quand il plairoit à Dieu, puiſqu'il avoit vû de ſes propres yeux la Congrégation de Nôtre-Dame la Charité ſi bien établie dans l'Egliſe.

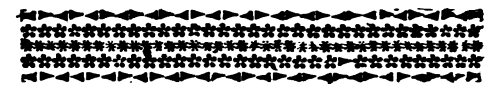
La Mere Patin continua ſon heureux gouvernement juſqu'en l'année 1668. que Dieu l'appella à la récompenſe des grands ſervices qu'elle lui avoit rendus dans cette Maiſon. Et depuis on a élû ſucceſſivement pour Supérieures des Religieuſes de l'Inſtitut qui ont obſervé & fait obſerver dans une parfaite régularité les ſaintes intentions de leur Inſtituteur. On doit remarquer que les Pénitentes ſont entierement ſéparées des Religieuſes, n'ayant de communication qu'avec celles qui ſont deſtinées par la Supérieure pour prendre ſoin de leur conduite.

La Dévotion aux ſacrez Cœurs de JESUS & de MARIE, que le Pere Eudes a ſouhaité qui fut en particuliere vénération dans cet Ordre, eſt ſi ſolide, qu'elle a été approuvée par quantité de Perſonnes illuſtres. La fête du Cœur de la Tres-Sainte Vierge ſe fait le 8. Février. Elle a commencé en 1643. & a des Approbations de quinze, tant Archevêques qu'Evêques des plus ſignalez qu'il y eût alors. Pour celle du Cœur de JESUS, digne ſans contredit de la vénération du Ciel & de la Terre, elle ſe fait le vingtiéme d'Octobre. Les Souverains Pontifes ont accordé des Indulgences pour ces deux

fêtes qui se célébrent solemnellement dans cet Ordre à l'édification du public.

Dieu bénissant visiblement cet Institut, qui retire tant de malheureuses du desordre & des occasions dangereuses, la fait multiplier par l'établissement de trois autres Monasteres du même Ordre, l'un en la ville de Rennes, en 1674. l'autre à Guingamp dans l'Evêché de Tréguier en 1678. & le dernier à Vennes ville Episcopale en Bretagne, l'an 1683.





HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA COMMUNAUTE' DE SAINT SULPICE, PAR MONSIEUR OLIER.

CHAPITRE C.

PENDANT que le Pere Eudes établissoit sa Congrégation dans la ville capitale de la Basse Normandie, pour travailler à l'instruction des jeunes Clercs, & à les former à l'Etat Ecclésiastique; Mr. Olier animé du même esprit, institua & fonda le Séminaire de Saint Sulpice à Paris,

d'où sont sortis plusieurs zélez Missionnaires qui ont établi plusieurs autres semblables Maisons dans le Royaume. Cette grande Ville lui avoit donné la naissance : il vint au monde le 20. Septembre de l'an 1608. & reçût le nom de Jacques sur les sacrez fonds de Baptême. Sa famille tenoit un rang considérable dans la Robe, & il eût pour Pere Mr Olier Maître des Requêtes, ce qui lui donna le moyen de faire réüssir la plus grande partie de ses bons & pieux desseins. Aprés avoir fait ses études & pris le degré de Bachelier en Théologie, il fit un voyage à Rome & à Nôtre-Dame de Lorette. Etant de retour à Paris, Mr Vinçent qui connoissoit son zéle & sa vertu, & dequoi il étoit capable, l'associa à la Compagnie des Missionnaires, & il se donna tout entier à l'instruction & au salut des peuples. Aprés avoir reçû l'Ordre de Prêtrise en 1633. il entreprît de faire une Mission en Auvergne, où il avoit une Abbaye nommée Pébrac, dans le Diocése de Saint Flour, desservie par des Chanoines réguliers de S. Augustin, qui n'avoient guéres retenu les maximes de leur saint Fondateur, & en pratiquoient bien peu. Son dessein étoit d'y mettre la réforme, ou

du moins d'y rétablir la régularité ; mais aprés s'être consacré six mois entiers à cet ouvrage, il fut obligé par les poursuites de ceux qui s'opposoient à la réforme de cette Abbaye de l'abandonner & de revenir à Paris. Il n'y fut pas plûtôt de retour, qu'il crût que pour faire le fruit qu'il avoit dessein d'operer, il devoit prêcher plus d'exemple que de parole : c'est pourquoi il se défit de son Carosse, il quitta son train, & se prépara par la retraite & la priere à une seconde Mission en Auvergne qui dura dix-huit mois, & où la récolte fut tres-abondante, ayant prêché avec un succès admirable. L'an 1638. il fit un voyage en Bretagne, pour y réformer un Monastere de Religieuses où l'esprit du monde s'étoit introduit, & il eût le bonheur d'y rétablir l'observance réguliere. Son mérite malgré son humilité, s'étant fait connoître aux Puissances, le Cardinal de Richelieu qui aimoit les personnes de pieté & en qui il remarquoit un véritable zéle pour la gloire & le salut des ames, lui écrivit l'année suivante que le Roy ayant oüi parler de ses bonnes qualitez, & étant persuadé des grands services qu'il pouvoit rendre à l'Eglise, l'avoit nommé Coadjuteur de l'Evêque de Châlons sur

Marne, & lui en envoya en même temps le Brevet.

Mr Olier ne jugeant pas qu'il eût les épaules assez fortes pour soûtenir le poids d'une si grande charge, & se croyant indigne d'être élevé à une si haute & si éminente dignité, remercia Sa Majesté de l'honneur qu'il lui faisoit, & de la bonne volonté qu'il avoit eûë pour lui, & lui remit son Brevet. Mr le Cardinal fut surpris d'un si grand desinterressement, & aprés lui en avoir publiquement donné des loüanges, il lui promit sa protection ; mais il ne vécut pas assez long-temps pour lui en donner toutes les marques qu'il auroit pû souhaiter. Cependant Mr Olier se vit bien-tôt en état d'éxécuter un projet qu'il avoit formé depuis long-temps, & auquel le Pere de Condren, alors Général de l'Oratoire, l'avoit excité ; c'étoit d'établir un Séminaire pour disposer aux saints Ordres & aux fonctions sacerdotales ceux qui embrassent l'état Ecclésiastique : Plusieurs personnes entrerent dans son dessein, & s'étant joints avec lui, on vit s'élever dans l'Eglise une nouvelle Communauté qui devoit être d'un grand secours à l'Ordre Ecclésiastique, dans un temps où il avoit extrêmement besoin de ré-

forme. Mr Olier fut destiné Supérieur de ce Séminaire, que l'on essaïa d'établir premierement à Chartres, mais ensuite on jugea à propos de faire cet établissement à Paris ou aux environs. C'est ce qui l'obligea au commencement de l'année 1642. de loüer une Maison à Vaugirard, & quatre mois aprés Mr de Fiesque Curé de S. Sulpice, jetta les yeux sur lui pour le faire son successeur, & le pria d'accépter sa Cure, qu'il vouloit quitter & qu'il quitta véritablement, à cause des grands & continuels desordres qu'il voyoit dans sa Paroisse, & ausquels il n'avoit pû remédier malgré tous les soins qu'il y avoit apportez. Mr Olier y consentit, parce qu'il avoit un grand zéle pour la gloire de Dieu, & qu'il espera de sa bonté & de son infinie miséricorde, que sa Communauté naissante seroit favorisée de ses graces, dans le dessein qu'il avoit de l'employer à bannir de sa Paroisse les abus qui s'y étoient introduits, & à travailler à la conversion des pécheurs; ainsi aprés avoir refusé un Evêché, il prit possession de cette Cure au mois d'Aoust de l'an 1642. Il ne fut pas plûtôt revêtu de ce grand Bénéfice, qui est maintenant commis aux soins & au zéle d'un autre illustre

illustre Pasteur * qui marchant sur son exemple, a refusé généreusement l'Evêché de Poitiers il n'y a que deux ou trois ans, pour consacrer ses biens & sa santé au pénible travail d'une Cure où il se trouve un si prodigieux nombre d'habitans ; il ne fut pas plûtôt, dis-je, revétu de ce grand Bénéfice, qu'il appella auprés de lui les Ecclésiastiques qui étoient à Vaugirard, & appliqua les uns au service de la Paroisse, & les autres à la conduite du Séminaire, dont l'établissement fut approuvé & confirmé par l'autorité des Supérieurs Ecclésiastiques, & par des Lettres Patentes du Roy.

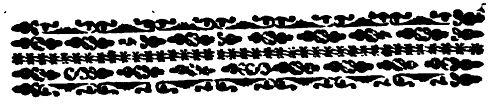
* Mr de la Chitardie

L'excés du travail le jetta en 1652. dans une périlleuse maladie, dont il crût qu'il ne reviendroit pas : c'est ce qui l'obligea de se démettre de sa Cure entre les mains de l'Abbé de S. Germain Desprez, qui la conféra à Mr de Brethonvilliers. Mais sa derniere heure n'étoit pas encore venuë, & Dieu le réservoit pour procurer encore de tres-grands biens à son Eglise. Sa santé qu'il croyoit être desesperée, se rétablit peu à peu, & ses forces ne furent pas plûtôt revenuës, qu'il alla établir un quatriéme Séminaire au Puy en Velay ; car outre celui de Paris, il

en avoit encore établi deux, l'un à Nantes & l'autre à Viviers. Il fit ensuite une Mission générale dans le Vivaretz, il contribua à faire rétablir l'exercice de la Religion Catholique dans la ville de Privas, d'où elle étoit bannie depuis plus de trente ans. De là il revint à Paris pour y continuër ses saints exercices; mais enfin il fallut succomber, & la nature se trouvant épuisée par les grandes fatigues qu'il avoit essuïées dans ses longues & fréquentes Missions, & dans le continuel exercice de la Prédication, l'année suivante étant alors seulement âgé de quarante-quatre ans, il fut attaqué d'une apoplexie qui le rendit paralytique de la moitié du Corps. Quoique Dieu l'eût réduit dans un si pitoyable état, il ne fut pas un serviteur inutile, puisqu'il augmentoit de plus en plus le régne de ce grand Dieu par de nouveaux établissemens qu'il procuroit à sa digne Communauté. En 1654. il en tira quelques Ecclésiastiques qu'il envoya à Clermont en Auvergne pour y établir un Séminaire. Il en donna quelques autres pour accompagner une colonie de François qui alloit habiter l'Isle de Montréal dans la nouvelle France, & pour travailler à la conversion des Sau-

vages. Enfin, aprés avoir rendu de grands ſervices à l'Egliſe, il mourut ſaintement le deuxiéme Avril de l'an 1657. âgé de quarante-huit ans & demi. Il a laiſſé ſa mémoire en bénédiction, & des ouvrages de pieté qui ſont remplis de l'eſprit de Dieu, & que toutes les perſonnes dévotes & ſpirituelles eſtiment fort.





HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION SÉCULIÉRE DES CLERCS DE LA VIE COMMUNE, ÉTABLIE EN ALLEMAGNE ET AILLEURS.

CHAPITRE CI.

NOus avons vû ci-devant vers le milieu du quatorziéme siécle une Congrégation réguliere établie par Gerard surnommé le Grand, à laquelle il donna le nom de Clercs de la vie commune. Un autre dévot personnage, environ l'an 1640. renouvella cet Institut, ou plûtôt en établit un autre sous le même nom, sans obliger les Ecclésiastiques qui le

composent à d'autres vœux qu'à ceux qu'ils font dans leur ordination, n'ayant en vûë que de se conformer au dessein de JESUS-CHRIST dans l'établissement de l'état clérical, & à la conduite que les Apôtres ont observée dans le zéle qu'ils ont fait paroître pour gagner des ames à Dieu, & pour élever des Ministres dans son Eglise. Ainsi la fin de cette Congrégation, est de vivre en commun, de se conserver dans une entiere innocence, & d'élever de jeunes Clercs pour l'état Ecclésiastique, sous la direction & l'entiere dépendance des Evêques. Celui à qui Dieu inspira cette sainte pensée s'appelloit Barthelemy Holzhauser, qui prit naissance dans un Village nommé Longnavv à quatre lieuës de Delinghen l'an 1613. vers la fête de Saint Barthelemy. Il apprit les premiers principes de la langue latine à Ausbourg. De là ses Parens l'envoyerent à Naumbourg sur le Danube, pour y apprendre les humanitez, & aprés avoir fait sa Rhétorique, il alla à Ingolstad en Baviere, où il acheva ses études. Son cours de Philosophie étant fini, il se consacra à Dieu dans l'état Ecclésiastique, & cette Ville étant une des plus fameuses d'Allemagne à cause de son

Université ; il y étudia en *Théologie* ; y reçût l'Ordre de Prêtrise, & le jour de la Pentecôte de l'an 1639. il y dit sa premiere Messe dans la Chapelle de Nôtre-Dame de la Victoire.

Aprés avoir été revétu du sacré Sacerdoce, il s'appliqua derechef à l'étude, & l'année suivante 1640. il se fit passer licentié en Théologie. Il quitta quelque-temps aprés cette Ville pour aller à Saltzbourg, où il se proposoit de jetter les premiers fondemens de son Institut de la vie des Clercs séculiers vivant en commun. Il communiqua son loüable dessein, à quelques saints Ecclésiastiques qui l'approuverent, lui promirent de l'appuyer, & même de se joindre à lui pour être les prémices des grands fruits que cet établissement devoit procurer dans la suite à l'Eglise : Desorte qu'il eût assez de bonheur pour éxécuter son projet la même année 1640. le jour de Saint Pierre aux liens, aprés avoir été pourvû du Canonicat auquel est annéxée la Curé de l'Eglise Collégiale de Saint Laurent en Tittmoning. La réputation de ce bon Prêtre, qui n'avoit pas moins de science que de piété, se répandit bien-tôt par toute l'Allemagne. L'Evêque & Prince de Chiemzée * l'appella

* Cheimzée, est

eñ 1642. pour le faire son Grand Vicaire, & lui donna le Doyenné de S. Jean en Leoggenthal. Ce fut dans ce double emploi qu'il fit des biens incroyables, par l'assistance & le secours qu'il donna à quantité de personnes, & principalement d'Ecclésiastiques & de Religieux, qui tâchoient de se soustraire à la barbarie & à la fureur des Suédois, qui en ce temps ravageoient l'Allemagne. L'an 1655. Jean Philippes Archevêque & Electeur de Mayence, desirant établir son Institut dans son Archevêché, l'appella auprés de lui & le fit Doyen & Curé de Binge au-dessous de Mayence : il s'y comporta en véritable Pasteur jusqu'au vingtiéme de May de l'an 1658. qu'il rendit son ame à Dieu sur les neuf heures du matin, en presence de quatre Ecclésiastiques qui l'assistoient dans ce terrible passage de l'éternité, & qui lui rendirent tous les secours nécessaires tant du côté du corps que du côté de l'ame. Il n'avoit encore que quarante-quatre ans & neuf mois. Il y avoit déja dix-huit ans qu'il avoit établi sa Congrégation séculiere des Clercs de la vie commune, & avant que de mourir il eût la cônsolation de la voir établie dans les Archevêchez de Mayence &

une petite ville de la haute Baviere, sur le Lac de Chiemzée, l'Archevêque de Salzbourg est Metropolitain.

de Saltzbourg, & dans les Evêchez de Chiemzée, de Frisingue & de Vvirtzbourg, avec de grandes esperances que Dieu y répandroit de plus en plus sa bénédiction.

Dés l'an 1654. l'Evêque de Vvirtzbourg ne s'étoit pas contenté d'établir un Séminaire pour y élever de ces Ecclésiastiques qui faisoient profession de vivre en commun, & de leur donner plusieurs Paroisses à gouverner; mais il approuva cet Institut par ses Mandemens qu'il fit publier dans son Diocése, & en recommanda la pratique à tous ses Clercs. L'Evêque de Coire suffragant de Mayence, dont tout l'Evêché est infecté de Luthériens, les avoit aussi recommandez avec éloge dés l'an 1644. Et en 1653. l'Evêque & Prince de Ratisbonne fit la même chose. Depuis la mort du vénérable Barthelémy Holzhauser, l'Archevêque de Mayence établit dans son Diocése en 1661. un Séminaire de Clercs séculiers de la vie commune, il approuva ensuite leurs Constitutions, & en 1662. il les fit imprimer afin de les rendre publiques. Plusieurs Evêques & Princes suivirent cet exemple. L'Evêque d'Ausbourg qui fait sa résidence à Dilingem, conféra à cette Communauté

plusieurs

plusieurs Bénéfices Cures, & établit en 1665. dans cette derniere Ville un Séminaire pour l'augmentation de leur *Institut* sous les heureux auspices de Saint François de Sales, & fit en même temps imprimer leurs Constitutions. Ces Séminaires fournirent bien-tôt une infinité de bons sujets, qui se répandirent non-seulement dans l'Allemagne ; mais encore dans la Hongrie & dans les Etats du Roy d'Espagne. L'Evêque de Passau les fit venir dans son Diocése en 1666. & l'Archevêque de Strigonie les appella dans le sien en 1674. & cet Institut y reçût en 1676. une approbation authentique par le zéle de ce Prélat qui le recommanda à tous ses Suffragans. Enfin Rome parla en sa faveur, & le Pape Innocent XI. de son autorité Apostolique, l'approuva le 7. Juin de l'an 1680. aprés que les Cardinaux députez pour ce sujet eûrent donné leur suffrage le 28. Avril de la même année. Ce saint Pontife voulant contribuër de son côté aux grands biens biens que cet Institut pouvoit faire dans la suite des temps, aprés avoir fait paroître tant de zéle & de desinteressement, adressa en même temps des Brefs Apostoliques à l'Empereur & à plusieurs Archevêques, Evêques &

Princes d'Allemagne pour leur recommander cet Inſtitut, & pour les porter à lui accorder leur protection, parce que les ames en devoient eſperer & recevoir de grands fruits. L'an 1682. le Roy d'Eſpagne de l'avis de ſon Conſeil lui donna entrée dans ſes Etats, & l'Evêque de Gironne lui établit un Séminaire dans ſa ville Epiſcopale. Cet Inſtitut s'ouvrit une entrée en Pologne en 1663. ſous la protection du Roy, & l'Evêque de Poſnanie les reçût avec joye dans ſon Diocéſe. Depuis ce temps-là il s'eſt encore beaucoup étendu dans d'autres Evêchez.

Voici en quoi conſiſte principalement l'eſprit de cet Inſtitut de Clercs ſéculiers de la vie commune, comme on le peut voir dans leurs Régles imprimées à Liége, & munies d'une ample Approbation du Pape Innocent XI. de l'an 1680. le ſeptiéme de ſon Pontificat. Premierement c'eſt de mettre en commun tous leurs biens & revenus Eccléſiaſtiques ſous quelque titre qu'ils les poſſédent, & dont ils ont une entiere diſpoſition, afin d'être employez en des uſages de pieté, pourvû que cela ne faſſe aucun préjudice aux Droits du ſaint Siége ni à ceux des Ordinaires. Secondement, dans les lieux où

plusieurs de ces Clercs demeurent ensemble, afin qu'ils puissent vivre plus tranquillement, & vâquer avec une plus grande tranquilité d'esprit au salut du prochain, ils en choisiront un d'entr'eux, entre les mains duquel on remettra la disposition des revenus Ecclésiastiques, & qui aura soin de pourvoir également aux besoins de chacun des Clercs, & de rendre compte au Supérieur en temps & lieu de la recette & de la dépense. Troisiémement on gardera l'uniformité selon les lieux, pour la demeure, le vivre, le vétir & le lit, ayant toûjours égard à la bien-séance que doivent garder des Serviteurs & des Ministres de JESUS-CHRIST & de l'Eglise, & à celle qu'on doit avoir pour les malades, pour lesquels on doit user d'indulgence. On ne transportera rien d'un Domicile en un autre sans le consentement exprés du Supérieur; les hôtes, les voyageurs, & ceux qui vont faire leur demeure dans d'autres lieux doivent bien se donner de garde, pour empêcher la confusion & les incommoditez qui pourroient arriver, de rien prendre en cachette, & de rien emporter avec eux, soit des Livres de la Bibliothéque, ou quelqu'autre chose de la Maison.

Quatriémement, ceux qui ont des Parens, des Freres ou des Sœurs dans le besoin, vivront d'œconomie, & se régleront de maniere qu'ils puissent les assister charitablement. Que si le revenu n'est pas suffisant pour cela, le Supérieur suivant sa volonté suppléera d'ailleurs à ce defaut. Mais ceux qui n'ont point de parens en nécessité, ne doivent pas croire que le Supérieur fasse un larcin d'employer en des œuvres de pieté, ce qu'ils prennent de leurs biens pour assister les pauvres parens de leurs Confreres; au contraire, ils doivent se persuader que la charité rendant toutes choses communes, c'est à leurs Parens même qu'on rend ces bons offices lorsqu'on les rend à ceux de leurs Confreres. De-là vient que ceux qui n'ont point de Parens nécessiteux, doivent se regarder comme s'ils en avoient, & rendre graces à Dieu en même temps de ce qu'il les a affranchis de cette fâcheuse servitude.

Cinquiémement, cette Communauté de biens établie parmi les Clercs séculiers de la vie commune ne regarde que ceux qu'on perçoit des Bénéfices qu'on possede & qu'on retire des fonctions Ecclésiastiques, parce qu'on laisse à la disposition des Clercs le re-

venu qu'ils tirent de leur patrimoine, *sous* condition néanmoins qu'ils auront particuliérement égard aux besoins de leurs parens, sans négliger ceux de la Communauté. Mais pour éviter la confusion & les autres incommoditez qui pourroient troubler la paix domestique & la discipline cléricale, ils seront obligez de consigner leur revenu patrimonial, & d'en rendre raison au Supérieur toutefois qu'il voudra le sçavoir. S'il survient quelque Procez touchant ces biens de patrimoine, les Prêtres ne les poursuivront point en personne, & encore moins au nom de la Communauté; mais ils auront des Procureurs qui agiront en leur nom devant les Tribunaux séculiers.

En sixiéme lieu, on mettra dans un Bénéfice deux, trois, ou même davantage de Clercs, selon la qualité des lieux, conformément aux anciens Canons de l'Eglise, & ils habiteront ensemble comme doivent faire des Confreres dans une même Maison, n'ayant qu'une même table, observant la pieté, la sobrieté & la chasteté. On n'exposera point un Clerc seul, à moins qu'on n'y soit obligé par la distance des lieux, & que le revenu de la Cure ne soit si modique, qu'il ne soit pas

ſuffiſant pour entretenir deux Prêtres ; mais alors on ne doit mettre dans ces lieux que des perſonnes dont on a éprouvé la conſtance dans la conduite d'une vie réglée, afin qu'on puiſſe croire qu'il n'y a pour eux aucun danger à courre dans cette eſpece de ſolitude.

En ſeptiéme lieu, afin d'éviter l'oiſiveté dans cette Societé, & pour ſe rendre plus utiles au public, les Clercs auront ſoin d'élever de jeunes enfans dans les lettres & dans la pieté, ſelon que leur capacité & les lieux le permettront.

Huitiémement, les Clercs de la vie commune, auront ſoin de conſerver l'union & la charité fraternelle, en ſupportant mutuellement leurs deffauts, dans le ſouvenir qu'ils auront de leur propre infirmité ; de même que Dieu nous ſouffre par ſa divine bonté, auſſi-bien que le reſte des hommes, quoique nous l'offenſions par une infinité de pechez.

En neuviéme lieu, les Clercs éviteront ſoigneuſement le commerce des femmes, & ne ſouffriront pas qu'il en demeure aucune dans leur maiſon. Et pour cet effet ils auront des Valets pour leurs Domeſtiques. Si néanmoins le ménage de la Campagne, ou quel-

qu'autre néceſſité les oblige de rechercher le ſervice des femmes, ils prendront ſi cela ſe peut leur Mere ou leurs Sœurs, & à leurs deffaut celles qui ſont recommandables par leur âge, leur vie & leurs bonnes mœurs, & qui ſoient exemptes de tout ſoupçon ; & ils ſeront ſéparez de demeure d'avec elles, de la maniere que les Supérieurs le trouveront à propos.

Enfin, les Clercs ſéculiers de la vie commune doivent être dans une entiere ſoûmiſſion à l'égard des Evêques, ſoit pour avoir des Bénéfices, ſoit pour retenir ceux qu'ils ont, étant toûjours prêts d'y demeurer ou d'aller ailleurs, en gardant toûjours l'ordre & la coûtume de chaque Diocéſe, ſoit dans l'accéptation, ſoit dans la démiſſion ou dans la renonciation de leurs Bénéfices.

HISTOIRE DE LA FONDATION DES MAISONS DE RETRAITE,

ÉTABLIES

PAR MONSIEUR DE KERLIVIO,

LE P. VINCENT HUBY,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS,

ET

MADEMOISELLE DE FRANCHEVILLE.

CHAPITRE CII.

L'ETABLISSEMENT, ou la Fondation des Maisons de Retraite, a été aussi glorieuse à ses Fondateurs, qu'utile à toutes les personnes

de l'un & de l'autre ſexe. Le premier à qui Dieu inſpira ce pieux deſſein, s'appelloit Loüis Eudo de Kerlivio, natif de Hennebond en Bretagne; il ſortoit d'une famille ancienne, & qui a eû des alliances tres-conſidérables. Il vint au monde le 14. Novembre de l'an 1621. Son Pere François Eudo, & ſa Mere Olive Guillemotte Flabelle, étoient riches, vertueux & ſi charitables, qu'on attribuë à leurs grandes aumônes les bénédictions que le Ciel a répanduës ſur leurs enfans. Loüis de Kerlivio aprés avoir fait ſes humanitez à Rennes, & ſa Philoſophie à Bourdeaux, étant de retour à Hennebond, commença à voir le grand monde. Bien tôt aprés il attacha ſon cœur à une jeune Demoiſelle d'une rare beauté; mais ſans fortune, & l'engagement alla ſi loin qu'il lui promit de l'épouſer. Son Pere & ſa Mere n'omirent rien pour l'en détacher, & enfin lui défendirent de la voir. Comme il ne vouloit pas leur déplaire, cette défenſe lui cauſa un chagrin mortel. Pour le diſſiper il réſolut de faire un voyage, qui lui fut aisément permis. On eſpera que l'éloignement amortiroit ſa paſſion. Pendant le ſejour qu'il fit à Paris, la Demoiſelle moins conſtante que lui,

en épousa un autre. Ses Parens lui en donnerent promptement avis, avec ordre de revenir au plûtôt pour penser à s'établir selon ses desseins.

Mais Dieu qui avoit les siens bien différens des leurs, lui inspira en même temps du mépris pour le monde & ses vanitez. Cachant néanmoins sa pensée à ses Parens, il les pria de lui permettre de rester encore à Paris, & il alla faire une retraite chez les Peres Carmes des Billettes. Il y passa six semaines en solitude, sous la conduite du Pere Donatien de Saint Nicolas, homme fort éclairé dans les voyes de la grace, qui l'assura que Dieu l'appelloit à l'état Ecclésiastique, & non pas à la Religion. Ainsi la Providence voulut que dans une Retraite, celui qu'elle destinoit pour être le premier Fondateur des Maisons de Retraite, jettât les fondemens de cette perfection évangélique, & de cet état de mort dont il a fait depuis une si haute profession.

Résolu de se donner à JESUS-CHRIST dans l'état du Sacerdoce, il alla se presenter au Séminaire des Bons Enfans, où il fut reçû par Mr Vincent de Paul. Aprés y avoir passé quelques jours dans la retraite, il fit sçavoir sa

résolution à son Pere & à sa Mere; les suppliant de lui donner leur agrément & leur bénédiction. Cette nouvelle où ils ne s'attendoient pas, les pensa faire mourir. Ils lui écrivirent un refus, avec tout ce que la douleur leur pût suggérer de plus pressant pour le détourner de son dessein. Mais la grace l'avoit déja rendu insensible aux attraits de la chair & du sang. Dans ces saintes dispositions il prit les Ordres sacrez en la vingt-quatriéme année de son âge. Il demeura ensuite quatre ans dans le Séminaire, étudiant en Théologie sous les Professeurs de *Sorbonne*.

Pendant ses études sa Mere mourut, & son Pere l'ayant rappellé en Bretagne, il y revint pour s'occuper à de continuels éxercices de pieté. Son Pere qui avoit eû d'abord un peu de peine à goûter sa conduite, en fut dans la suite tellement touché, qu'il s'en rendit imitateur; il prit même son fils pour Directeur & Confesseur. Aprés la mort de son Pere, il consacra presque tout son revenu aux bonnes œuvres; mais si secretement, qu'il tâchoit d'en dérober la connoissance à ceux même qui ressentoient le plus les effets de sa charité. Il n'y a que Dieu qui

connoiſſe tout le bien qu'il fit. On ſçait ſeulement qu'il acheva de bâtir & de meubler l'Hôpital de Hennebond, qu'il le meubla ; qu'il y fonda l'entretien de deux Sœurs de Charité, outre les deux que ſon Pere y avoit déja fondées pour avoir ſoin des malades ; qu'il donna une Maiſon pour recevoir les pauvres orphelins, & une ſomme d'argent pour leur faire apprendre des métiers ; qu'il faiſoit ſubſiſter pluſieurs honnêtes familles, que la honte empêchoit de déclarer leurs néceſſitez, & qu'il fit quelques autres biens ſemblables. Depuis il ſe retira dans l'Hôpital de Hennebond, où il s'étoit fait faire un petit appartement, en vûë d'y employer le reſte de ſes jours à ſervir les pauvres en qualité de Chapelain & de Confeſſeur. Il s'acquitoit parfaitement bien de ces devoirs de charité, ſur tout à l'égard des malades, les viſitant pluſieurs fois le jour & la nuit pour les conſoler, & pour les aſſiſter dans leurs beſoins. On l'a vû paſſer quelquefois les trois ſemaines de ſuite ſans ſe coucher, ſe tenant auprés des mourans, & ne les quittant point qu'ils n'euſſent expiré.

Le P. Rigoleu & le P. Huby Jeſuïtes, étant venus faire une Miſſion à

Hennebond, eûrent occasion de le connoître & de traiter avec lui. Ce fut-là le commencement de cette grande union qui a toûjours été depuis entre ces trois grands Serviteurs de Dieu, & dés-lors Mr de Kerlivio prit le Pere Huby pour son Directeur. Le Pere Rigoleu lui ayant communiqué ses vûës touchant l'établissement d'un Séminaire, où les jeunes gens qui aspiroient à l'état Ecclésiastique, fussent élevez dans la pieté en même temps qu'ils étudioient au Collége; il s'offrit d'employer ses biens & sa personne même, s'il étoit nécessaire, pour éxécuter ce dessein. Il vint à Vennes en traiter avec le Pere Récteur des Jesuites : il acheta au nom des Peres un Jardin joignant le Collége, & pour commencer à y bâtir il donna une grosse somme au Pere Rigoleu; mais les hommes avoient leurs vûës & Dieu avoit les siennes. L'intention des hommes étoit de bâtir un Séminaire, l'intention de Dieu étoit d'établir une Maison de Retraite.

Cependant la Providence qui vouloit que Mr de Kerlivio servît à l'éxécution de l'un & de l'autre de ces desseins, le mit dans l'emploi qui étoit le plus propre pour cela. Dieu inspira

ment à faire des Retraites de huit jours aux Ecclésiastiques, & aux autres personnes que l'on y assembleroit pour cet effet à certains jours. Mr de Kerlivio en fit la proposition à son Evêque qui la reçût avec joye. Il voulut même que cet établissement se fit par son autorité, & que ses Officiers fussent les premiers à faire la retraite. Au commencement il n'y venoit que huit ou dix personnes à la fois ; mais peu à peu le nombre crût tellement, que la Maison se trouvoit remplie aux jours marquez pour la Retraite. En quoi l'on admira la Providence, d'avoir fait bâtir cette Maison comme pour être un Séminaire avec un grand nombre de petites chambres. Car si d'abord on n'eût eû en vûë que de faire une Maison de Retraite, on n'eût pas crû qu'il eût dû y venir tant de personnes en même temps, ni qu'il eût fallu tant de chambres, n'y ayant point encore en aucun lieu de Maison pareille, qui pût faire juger du succés de celle-ci. Le Prélat même reconnut que son opposition & celle de son Clergé avoit servi à l'accomplissement du dessein de Dieu, & ravi des fruits merveilleux que produisoient les Retraites, il employa hautement son autorité à les soûtenir

tenir

tenir & à y attirer tout le monde, par le Mandement qu'il envoya pour cet effet dans toutes les Paroisses du Diocése, datté de l'onziéme Janvier de l'année 1664.

Nonobstant ce Mandement du Prélat, beaucoup de Recteurs & de Personnes distinguées se déclarerent contre les Retraites, & contre les auteurs d'un si saint établissement, & ceux-ci eûrent besoin d'un courage invincible pour soûtenir toutes les persécutions que l'enfer leur suscita dans le commencement. Mais ne se rebutant de rien avec l'aide du Ciel, & avec la ferveur du Prélat, ils virent la tempête se dissiper peu à peu, & Dieu benir visiblement leur entreprise. Mr de Kerlivio & le Pere Huby dresserent ensemble tous les Réglemens qui regardent la conduite des Retraites, & le premier ne cessa de faire jusqu'à sa mort de nouvelles dépenses pour agrandir & pour embellir la Maison. Il y fonda l'entretien de quatre Peres qui en fussent les Direceurs, & pendant vingt-six ans il employa son pouvoir & toutes les industries de son zéle à donner vogue aux Retraites. C'étoit lui qui comme Grand Vicaire, envoyoit dans les Paroisses les Billets des Retraites,

qui les faiſoit publier & afficher dans les Egliſes, & qui engageoit les Recteurs, les Prédicateurs, les Miſſionnaires & les Prêtres, à recommander les Retraites, & à y venir eux-mêmes pour y attirer le peuple par leur éxemple. Il eût la conſolation de les voir fréquentées par les Eccléſiaſtiques, par la Nobleſſe., & par toutes ſortes de perſonnes des neuf Evêchez de Bretagne; & les viſites qu'il fit en celui de Vennes lui donnerent occaſion de connoître ſenſiblement la réforme générale qui s'étoit faite dans la Province par cette ſainte inſtitution dont il étoit le Fondateur.

La Maiſon de Retraite des femmes eſt en partie ſon ouvrage. Mademoiſelle de Francheville, comme nous l'allons dire en faiſant l'abregé de ſa vie, en ayant formé le deſſein, vint le communiquer à Mr de Kerlivio & au Pere Huby, leur demandant leur aſſiſtance pour l'éxécuter. C'étoit une entrepriſe difficile; preſque tout le monde la combatit, & ceux même qui la devoient le plus appuyer, firent tous leurs efforts pour l'empêcher. Jamais elle n'eût réüſſi, ſi elle n'eût été ſoûtenuë du zéle, de la prudence & de l'autorité de ces deux grands Serviteurs de

Dieu. Mais ils la conduisirent si bien, que contre toute apparence, elle a eû un succés merveilleux. Je n'entrerai pas dans tout le détail de toutes les grandes actions & de toutes les bonnes œuvres de Mr de Kerlivio, cette entreprise me méneroit trop loin ; il il suffit d'avoir parlé de lui par rapport à l'établissement qu'il fit des Maisons de Retraite. *Sa mort précieuse devant Dieu* arriva le 21 de Mars de l'an 1685. à l'âge de soixante & trois ans. Pendant sa vie, il sçût joindre en sa personne les choses les plus difficiles à allier ensemble ; de grands biens avec la plus rigoureuse pauvreté ; de grands talens & de grandes actions, avec la plus profonde humilité ; l'action & la contemplation ; une foule d'affaires & de soins avec le recüeillement intérieur ; la prudence & la simplicité ; la force & la douceur. On peut dire que personne de son temps ne l'a surpassé dans l'éxercice de la Charge Pastorale, & qu'il ne lui a manqué que le caractére Episcopal, pour qu'on le puisse comparer aux plus saints Evêques des premiers siécles. On lui rendit des honneurs que Vennes n'avoit jamais vû rendre à aucun mort depuis Saint Vincent Ferrier. On tendit magnifi-

quement l'Eglise, on sonna toutes les cloches de la la Ville pendant les trois jours que son corps demeura exposé à la vénération du peuple. On lui coupoit ses habits & ses cheveux; tout le monde vouloit avoir de ses reliques. Pour empêcher qu'on n'allât plus avant, il fallut l'emporter dans le caveau de l'Eglise des Jesuites, où aprés qu'on l'eût gardé quelque temps, il fut enterré à la dérobée. Son Tombeau est tous les jours visité par toutes sortes de personnes qui viennent se recommander à ses prieres. Quelques bonnes ames ont eû révélation de la gloire dont il joüit dans le Ciel, & plusieurs ont ressenti dés effets extraordinaires de son pouvoir auprés de Dieu.

Mademoiselle de Francheville dont nous avons déja parlé, nâquit le 21. Septembre de l'an 1620. au Château de Truscat, situé dans la Presqu'Isle de Ruys en Bretagne. Elle reçût le nom de Catherine dans le Baptême, & eût pour Pere Daniel de Francheville, & pour Mere Julienne de Cillart, l'un & l'autre riches, d'une famille distinguée, & ce qui est tres-rare, vertueux dans l'abondance & la prosperité. Elle reçût du Ciel un naturel heureux & facile, qui commença de briller dés les pre-

mieres années de ſon enfance. A meſure que ſon eſprit s'ouvroit aux lumieres de la raiſon & de la grace, ſon cœur ſe rendoit ſenſible aux tendreſſes de la Charité. Elle étoit naturellement compatiſſante aux miſeres des pauvres, & l'on remarquoit qu'elle n'avoit point de plus grand plaiſir que de leur donner l'aumône quand elle en trouvoit l'occaſion. Aprés que Dieu l'eût privée de ceux qui lui avoient donné la vie, elle vint à Vennes chez Mr ſon Frere, où elle demeura quatre ans.

Dans ce temps-là, on la ſolicita fortement de ſe marier ; on lui propoſa beaucoup de partis conſidérables : mais Dieu qui la deſtinoit à d'autres deſſeins, lui faiſoit toûjours trouver quelque choſe de deſagréable dans la perſonne de ceux qui ſe preſentoient. Cependant une occaſion preſſante l'avoit preſque déterminée, lorſque la Providence rompit ſes meſures par un accident inopiné. Le Doyen des Conſeillers du Parlement de Bretagne, charmé de ſes belles qualitez, lui fit faire des propoſitions de mariage. Elle les écoûta d'abord avec quelque répugnance, mais enfin elle accépta ce parti. Elle ſe mit donc en chemin pour aller à Rennes, où cette affaire ſe devoit conclure :

en entrant dans le Fauxbourg de la Ville, elle apperçoit de son Carosse un grand Convoy funébre, elle demande ce que c'est : on lui dit que c'est le Convoy du Doyen des Conseillers qu'on alloit enterrer dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Bonnes-Nouvelles.

Ce coup imprévû fut pour elle un avertissement du Ciel, & dés ce moment, au lieu de songer à s'établir dans le monde, elle ne pensa plus qu'à s'en retirer. Et dés qu'elle fut de retour à Vennes, elle renonça aux plaisirs & aux vanitez du siécle, & se consacra aux éxercices de la pieté. Elle avoit alors trente & un an. Les premieres marques qu'elle donna de sa sincére & véritable dévotion, furent de distribuër aux Eglises ses Bijoux, & de faire servir à l'ornement des Autels les habits mondains qu'elle avoit portez jusqu'alors, n'usant que de vétemens simples, modestes, & d'une étoffe commune. Non contente d'orner les Temples des dépoüilles du monde, elle commença d'employer au soulagement des pauvres tous ses revenus : ils étoient considérables. Son Pere n'eût que trois enfans, il leur laissa cent mille écus de bien ; & avant que de mourir, se servant de la disposition de

la Coûtume de Bretagne, qui permet aux Peres nobles de disposer de leurs *biens* meubles en faveur de leurs Puisnez, il donna vingt & un mille écus à Mademoiselle sa fille : Desorte que cet argent qu'elle avoit mis en constitution au denier de la Province, lui produisit quatre mille livres de rente. Cependant quelques grands que fussent ses biens, il est presqu'incroyable qu'ils ayent pû suffire à tout ce qu'elle a fait dans le cours de sa vie. Mais je me contente de rapporter ici les biens qu'elle a faits, par rapport à l'établissement des Retraites.

La Providence lui avoit donné un Directeur tout propre à seconder son zéle & sa charité. C'étoit le P. Adrien Daran de la Compagnie de Jesus, natif de Roüen. Il avoit travaillé à la conversion des Hurons en la nouvelle France, & lorsque le Pere Jean de Brebeuf, & le Pere Gabriël Lalement dont il étoit compagnon, furent pris & brûlez par les Iroquois, il fut témoin de leur glorieuse mort. La Mission des Hurons ayant été détruite, il fut rappellé en France & envoyé à Vennes, où il a consumé le reste de sa vie dans toutes sortes de bonnes œuvres, & dans une infatigable appli-

cation à procurer le salut des ames; jusqu'à l'année 1670. qu'il mourut saintement le 21. May. Cet homme de Dieu menoit à grands pas Mademoiselle de Francheville dans la voye de perfection; & bien loin de suivre les maximes d'une lâche politique, qui eût donné des bornes à ses charitez, il l'excita toûjours à être prodigue envers les pauvres. Mais son desinterressement ne fut pas sans récompense. Depuis long-temps il souhaitoit qu'on bâtit une Eglise au Collége de Vennes. Une personne pieuse qui l'exhortoit à l'entreprendre lui donna dix écus pour acheter une Charette. C'étoit tout le fond sur lequel il pouvoit compter lorsqu'il en forma le plan en 1662. c'est pourquoi il fit écrire sur le portail, ces paroles du Pseaume 86. *Ipse fundavit eam Altissimus.* C'est le Tres-Haut qui l'a fondée.

Dieu inspira à Mademoiselle de Francheville de soûtenir & de consommer cet ouvrage, pour lequel elle donna d'abord trois cens Loüis d'Or, & dans le cours de treize années seize cens livres par an, sans y comprendre bien d'autres sommes considérables qu'elle fournit devant & aprés la mort du Pere Daran. En même temps elle entretenoit

entretenoit des Missions à ses dépens ; elle en fondoit même en bien des endroits, & comme l'on avoit déja établi une Maison de Retraite pour des hommes, elle y payoit presqu'à toutes les bandes la pension de quelques-uns, que leur indigence eût empêché d'y entrer.

Les grands fruits que cette Maison produisoit lui faisoient desirer un pareil établissement pour les femmes. Elle proposa cette pensée à son Confesseur, qui benissant celui qui la lui avoit inspirée, ne songea plus qu'à chercher les moyens de cooperer avec elle à ce grand dessein. Elle avoit dans sa maison deux étages partagez en beaucoup de chambres, & propres à loger des personnes séparément. Ils convinrent de les faire servir à cet usage, & le Pere Daran y envoyoit de temps en temps en retraite quelques-unes de ses pénitentes, pour y faire pendant huit jours les exercices qu'il leur prescrivoit: elles n'en sortoient que pour aller à l'Eglise, & pour prendre chaque jour les instructions de leur Directeur. D'autres succédoient à ces premieres. Bien des Dames & des Demoiselles de qualité se presentoient pour y être reçûës, & nulles d'elles n'en sortoit sans fruit & sans consolation. Mais comme Ma-

traite. On y travailla si diligemment, qu'il fut achevé & meublé, & qu'on y commença les éxercices dés le mois d'Avril de l'année suivante.

Quoique l'interruption des Retraites n'eût pas été longue, ce petit espace parut long au zéle de Mademoiselle de Francheville, & pour ne pas le laisser couler inutilement, elle pria Mr l'Evêque de permettre qu'elle assemblât au Pargo (Maison de Campagne aux environs de Vennes) plusieurs personnes de son séxe qui desiroient y faire une Retraite. On eût permission d'y dire la Messe, & d'y faire deux exhortations par jour. Il s'y trouva jusques à quarante-six personnes, qui en sortirent toutes remplies de ferveur, & quelques-unes qui n'avoient pû se déterminer jusqu'alors à quitter le monde, eûrent le courage de prendre le parti de la Religion. Un tel succés, redoubla l'ardeur de Mademoiselle de Francheville, & l'excita à faire de pareilles assemblées en divers endroits des Diocéses voisins. Il s'en fit une à Ploërmel, composée de quarante-cinq personnes, du nombre desquelles il y en eût aussi plusieurs qui se consacrerent à Dieu, les unes chez les Urselines, & les autres chez les Carmelites.

Comme d'autres Vil'es souhaitoient de joüir du même bonheur, on alla deux fois à Quimperlé, & deux fois au Quilio Paroisse du Diocése de Quimper, & tout le monde y accouroit avec tant d'affluence qu'on ne sçavoit où les loger. Ce fut dans ce dernier lieu où l'on reconnut que les Païsannes ne sont pas moins capables de retraite que les Bourgeoises & que les Dames de qualité. Voilà qu'elles furent les occupations de Mademoiselle de Francheville jusqu'à ce qu'on eût achevé le Bâtiment des Ursulines. Alors on les continua dans ce lieu pendant neuf ou dix mois, sous la conduite de ces ferventes Religieuses qui concouroient admirablement à la sanctification de leur sexe avec les Ministres de JESUS-CHRIST.

Mais ce qui réjoüissoit le Ciel allarma l'Enfer, & les Démons exciterent une horrible tempête pour détruire cet ouvrage. La calomnie publia mille faussetez, & l'envie noircit les choses les plus importantes. Mr de Rosmadec avoit été transferé à l'Archevêché de Tours; le Pere Daran étoit mort; Mr de Kerlivio étoit disgracié; le Pere Huby n'avoit pas l'oreille du nouvel Evêque; ceux qui l'aprochoient étoient prévenus; nul n'osoit se déclarer en

faveur de la Retraite des femmes ; enfin elle fut interdite , & Mademoiselle de Francheville eût encore une fois le déplaisir de voir ses bons desseins traversez , & pour comble de douleur renversez par ceux qui les devoient soûtenir , & de qui elle avoit sujet d'attendre le plus de secours. Elle en versa bien des larmes , & elle se vit forcée de déclarer ce qu'elle avoit caché jusqu'alors , que le logement qu'on avoit bâti dans l'enclos des Ursulines s'étoit fait à ses dépens. Ainsi on lui conseilla de leur demander qu'elles obtinsent la permission de continuër les Retraites , ou qu'elles lui remboursassent l'argent destiné à cet usage. Les Religieuses lui accorderent sa demande , & aprés avoir fait de vaines tentatives auprés de l'Evêque , non-seulement elles rendirent les deniers qu'on avoit avancez , mais encore les meubles , les tableaux , les réglemens , & en général tout ce qu'on avoit fait à l'usage de la Retraite. Dans toutes ces traverses , Mademoiselle de Francheville n'eût point d'autre douleur que celle que l'interest de Dieu lui causa ; elle la partagea avec trois personnes qui furent toûjours liez avec elle par l'uniformité de leurs sentimens. C'étoit

Mr de Kerlivio, le Pere Huby, & Mr de Francheville son frere aîné.

Cependant pour ne pas abandonner l'œuvre de Dieu, ils interposerent auprés du nouveau Prélat la faveur de Madame d'Argouges femme de Mr le Premier Président de Bretagne, laquelle écrivit de Paris où elle étoit alors, à Mr Loüis de Vautorte Evêque de Vennes. Elle le prioit dans sa Lettre de considérer l'utilité de cet établissement; la facilité de lever les inconvéniens qu'on lui avoit tant éxagerez: ce qu'il devoit à l'attente de tous les gens de bien, & à sa propre réputation: qu'au reste s'il avoit de justes raisons de deffendre qu'on fit les éxercices de la Retraite chez les Ursulines, il pouvoit ordonner qu'il y eût une Maison uniquement destinée à cet usage, à laquelle il donneroit un Supérieur & des réglemens tels que sa prudence & son zéle le jugeroient à propos.

Le Prélat qui de son propre mouvement & par l'inspiration de ceux qui l'approchoient, s'étoit toûjours fortement opposé aux Retraites des femmes, en accorda le rétablissement de la maniere que Madame d'Argouges le demandoit, & il en donna la direction

tant pour le ſpirituel que pour le temporel à Mr de Kerlivio, qui depuis deux ans n'étoit plus dans ſes bonnes graces; mais qui y rentra dans la ſuite. On fut ſurpris d'un changement ſi ſoudain, & l'on y reconnut le doigt de Dieu qui tourne les cœurs comme il lui plaiſt. Ce changement arriva le 5. Aouſt de l'an 1674. On chercha inceſſamment une Maiſon; on n'en trouva point qui eût un logement aſſez vaſte. Le Bâtiment du Séminaire venoit d'être achevé, mais il n'étoit pas encore meublé, & faute d'argent il étoit demeuré long-temps inhabité. On propoſa à Mademoiſelle de Franéheville de le loüer pour quelques années, à condition qu'elle le mettroit en état qu'on y pût loger. La dépenſe étoit de plus de mille écus. Toute l'utilité en rétomboit ſur le Clergé : mais cette conſidération au lieu de la rebuter, la détermina entierement, & elle ſe perſuada que Dieu lui faiſoit un grand honneur, en lui donnant occaſion de contribüer au logement de ſes Miniſtres. Comme elle connoiſſoit l'intelligence & le zéle de Mr de Kerlivio, elle le chargea du ſoin de cet ouvrage, en lui mettant d'abord deux mille écus entre les mains. Sa vigilence & ſon acti-

vité firent qu'en peu de mois la Maison fut disposée pour les Retraites.

Il étoit important d'y commencer les éxercices avec quelque éclat. L'humilité de Mademoiselle de Francheville lui faisoit croire que ces fonctions étoient au-dessus de ses forces. C'est pourquoi l'on jetta les yeux sur Madame du Houx qui étoit une Veuve de qualité, d'un rare talent pour la conversion des ames, & que des Evêques même avoient utilement employée à la réforme des Monasteres qui dépendoient de leur Jurisdiction. Le dernier service qu'elle rendit aux ames, fut de travailler avec Mademoiselle de Francheville dans la Retraite des femmes sous la conduite de Mr de Kerlivio & du Pere Huby. Aprés y avoir passé treize mois, ses infirmitez l'obligérent de retourner à Rennes, qui étoit le lieu de son sejour ordinaire ; elle y mourut le 26. Septembre de l'an 1677. à l'âge de soixante-deux ans. Ce fut sous une si excellente maîtresse que se forma Mademoiselle de Francheville. Sa premiere vûë étoit de contribuër aux Retraites, de son bien seulement, & non pas de sa personne, soit qu'elle s'imaginât manquer de talens convenables à cet emploi, soit qu'elle crai-

gnit qu'on ne l'arrachât de sa chere solitude. Mais aprés que Madame du Houx lui eût déclaré que Dieu demandoit aussi sa personne, & que son sentiment eût été confirmé par Mr de Kerlivio & par le Pere Huby, malgré ses répugnances, elle s'embarqua dans le travail des Retraites, se confiant en Dieu qui donne de la force aux plus foibles instrumens. Dieu benit sa confiance. Ceux qui la connoissoient admirerent en elle l'effet de la grace, & plusieurs personnes ont avoüé que ses entretiens familiers & ses exhortations les touchoient davantage que les Sermons des plus habiles Prédicateurs.

La premiere Retraite se fit le 4. Décembre de l'an 1674. Le nombre n'en fut que de douze personnes, mais il s'accrut dans peu de temps de telle sorte, qu'on y compta deux & trois cens personnes. On y accourut de la Ville, de la Campagne, des Pays même les plus reculez de la Province. Toutes celles qui en sortoient publioient par tout les merveilles que Dieu y operoit, invitant leurs Parentes & leurs amies à participer au même bonheur. L'exemple de leur pieté confirmoit ce qu'elles disoient à l'avantage des Retraites ; desorte qu'il sem-

bloit que le séxe dévot en recüeilloit plus de fruit que les hommes. Dieu confondant ainsi la prudence humaine qui avoit voulu lui interdire l'usage d'un si grand bien, sous prétexte de quelques fausses idées.

Cependant il falloit songer à donner aux Retraites une Maison permanente, au lieu du Séminaire qu'on n'avoit loüé que pour cinq ans. L'on chercha donc un fond commode pour bâtir, & l'on en trouva un proche de l'Eglise de Saint Salomon, qui non-seulement étoit dans une situation avantageuse, mais qui fournissoit encore le sable & la pierre dont on avoit besoin. On jetta dabord les fondemens de cet édifice selon le premier plan qu'on en avoit tracé : mais s'étant trouvé trop petit, il fallut le changer. Pendant qu'on le bâtissoit, Mademoiselle de Francheville ne cessoit d'encourager les Ouvriers par sa presence & par ses largesses. Déja la Charpente étoit placée quand un orage violent en enleva neuf fermes avec un si grand fracas, qu'on crût que la maison étoit renversée, & ce qui paroist incroyable, & peut faire penser que le Démon étoit l'auteur de ce debris, c'est qu'au lieu que le bois devoit naturellement se briser, il étoit tors & plié,

comme on a accoûtumé de tordre des liens de fagot. Mais cet accident fut bien-tôt réparé; desorte qu'elle y établit la Retraite le 5. May de l'an 1679. L'année suivante il s'y assembla pour la Retraite de la Pentecôte jusqu'au nombre de quatre cens douze personnes; souvent même on en a compté davantage aux fêtes de Pâques. D'où l'on peut juger quelle nombreuse multitude cette pieuse Fondatrice a vû venir dans cette Maison en l'espace de quatorze ans qu'elle l'a gouvernée. Cette grande ame répandit ses liberalitez jusques sur la Maison de retraite des hommes. Mr de Kerlivio avoit déja commencé de l'agrandir d'un nouveau corps de logis, lorsque l'ouvrage fut interrompu par sa mort. Elle se fit une espece de Religion de remplir les dernieres volontez de ce saint homme qui avoit cooperé au succés de ses desseins.

Aprés tant de travaux, plus consumée du feu de la charité que de l'ardeur de la fiévre qui l'alloit consumant insensiblement, elle mourut de la mort des justes le 25. Mars de l'an 1689. âgée de soixante-neuf ans, ayant été assistée dans ses derniers momens par le Pere Huby qui avoit une parfaite

connoiſſance de ſon intérieur. Son corps fut exposé quatre jours dans la Chapelle de la Retraite. Son cœur fut enterré dans l'Egliſe des Jeſuites. La plûpart des Egliſes de la Ville & d'autres Egliſes de divers endroits du Diocéſe, firent des Services ſolemnels pour elle. Il n'y eût preſque perſonne dans toute la Province qui ne prit part à ſa mort.

Mademoiſelle de Francheville avoit eû dés ſon vivant la conſolation de voir dans la Bretagne quatre établiſſemens ſemblables au ſien. Il s'étoit fait à Rennes, à Saint Malo, à Kimper & à Saint Paul de Leon, des Maiſons de Retraites pour les femmes; Et comme elles avoient été fondées en partie par ſes ſoins, & qu'elles ſuivoient les réglemens de la ſienne, elles la reconnoiſſoient pour leur Inſtitutrice, & lui donnoient même ce titre dans les Lettres qu'elles lui écrivoient pour la conſultèr.

Elle laiſſa auſſi-bien que Mr de Kerlivio, en mourant, à ſes héritiers le même fond qu'elle avoit reçû de ſes Peres, s'étant fait comme lui un point de religion de ſe conformer en cela à la diſpoſition des loix humaines. Elle avoit eû le bonheur de ne trouver jamais dans ſes freres que de la corroſ-

pondance à toutes les propositions de sa charité & à tous les desseins de son zéle. Ses Neveux animez du même esprit ont toûjours marqué qu'ils ne recherchoient que l'héritage spirituel de ses bonnes œuvres ; & l'aîné son principal héritier mort depuis peu d'années Evêque de Périgueux la voyant dangereusement malade deux ans aprés l'établissement des Retraites, lui protesta que s'il plaisoit à Dieu de l'appeller à lui, il accompliroit fidélement tout ce qui manquoit à l'éxécution de ses projets ; que même il y suppléeroit de son bien au cas que celui qu'elle lui laissoit ne fut pas suffisant. Dés qu'elle fut morte il ratifia authentiquement toutes les Donations qu'elle avoit faites : & les Retraites qu'il a fait faire tous les ans à ses propres frais à toutes sortes de personnes, avec une magnificence sans éxemple, ont montré qu'il avoit hérité non-seulement du zéle de Mademoiselle de Francheville sa Tante ; mais encore de l'esprit de Mr de Kerlivio & de celui du Pere Huby.

Ce saint Religieux qui a été le promoteur & comme l'ame des Retraites spirituelles établies par Mr de Kerlivio, étoit fils de Jacques Huby & de Marguerite Flo. Il nâquit à Hennebont le

15. May de l'an 1608. & reçût le nom de *Vincent* dans le Baptême. Il étoit bien fait & avoit l'esprit excellent. Il fit ses humanitez au Collége de Rennes. Son Pere ayant appris qu'il se vouloit rendre Jesuite, l'envoya à Paris pour faire son cours de Philosophie dans un des Colléges de l'Université. Mais le changement de lieu ne changea rien dans son dessein. Il en poursuivit l'accomplissement avec tant d'ardeur, que le Pere Coton se crût obligé de le recevoir en la Compagnie. Ce fut le 25. jour de Décembre de l'an 1625. en la dix-huitiéme année de son âge. Au sortir du Noviciat, il fit une année de Rhétorique à Rennes selon la Coûtume de ce temps-là ; trois ans de Philosophie à la Fléche, trois ans de Régence à Vennes, quatre ans de Théologie à Paris. Ensuite il fut un an Régent de Rhétorique, & puis un an Préfet des Classes à Vennes. Aprés son troisiéme an de Noviciat qu'il fit à Roüen. Il fut envoyé à Orleans régenter une basse Classe, & il y fit sa profession solemnelle le 8. de Septembre l'an 1643.. les huit années suivantes, les Supérieurs voulant ménager sa santé, qui étoit foible & délicate, ne l'occupérent qu'à la préfecture des Classes,

& à enseigner la Théologie morale à Orleans, & puis à Vennes.

Il ne laissoit pas de s'employer en même temps de toutes ses forces au salut des ames, & son zéle l'obligea de se donner au Pere Rigoleu pour l'accompagner dans les Missions. C'étoit l'emploi pour lequel il avoit & plus de talent & plus d'inclination. Cependant on l'en retira pour l'appliquer au gouvernement, & on le fit Recteur du Collége de Quimper. Mais Dieu ayant fait connoître par les dispositions de sa Providence, que le Ministere Apostolique étoit son partage, on l'y remit, & il revint à Vennes rejoindre le Pere Rigoleu, aprés la mort duquel il passa ses trente dernieres années avec un zéle infatigable à l'avancement des Retraites des hommes & des femmes. Il mourut le 22. Mars de l'an 1693. à l'âge de quatre-vingt cinq ans, dont il en avoit passé soixante & huit en la Compagnie. Son corps fut exposé deux jours à la vénération du peuple, qui vint en foule l'honorer. Chacun vouloit avoir de ses reliques : on lui faisoit toucher des Chapelets, des Médailles & des Linges : on déchiroit ses habits, on coupoit ses cheveux. La Maison de Retraite des femmes demanda

manda ſon Cœur, & la demande étant appuyée de l'interceſſion de Mr l'Evêque de Vennes, on ne pût le refuſer. Il eſt gardé comme un précieux treſór dans la Chapelle de cette Maiſon, où il ſert encore aprés ſa mort à allumer dans les cœurs ce feu de l'amour divin dont il brûloit durant ſa vie.



HISTOIRE
DU
RE'TABLISSEMENT
DE
L'ESPRIT DE S. BERNARD
DANS L'ABBAYE
DE LA TRAPPE,
ET
DANS QUELQUES AUTRES ABBAYES
DE
L'ORDRE DE CISTEAUX.

CHAPITRE CIII.

C'A été de nos jours un grand ſpé-ctacle, que dans un ſiécle où l'au-
5 ſterité des pratiques des anciens Ordres des Religieux n'étoit preſque

plus connuë, & où le premier esprit de leurs illustres Fondateurs qui s'étoient si généreusement consacrez à la retraite, au silence, aux veilles, au travail des mains, & à tous les autres éxercices de la plus rigoureuse pénitence, étoit dégénéré en une licence effrenée & en un violement scandaleux de toutes ses promesses, Dieu se ressouvenant de ses anciennes miséricordes, ait répandu avec tant d'effusion ses Bénédictions sur tout l'Etat Monastique; & ait suscité tant de grands personnages pour travailler à sa réforme, nous en avons déja vû des éxemples assez éclatans. Mais le rétablissement qui s'est fait de la plus étroite & de la plus rigoureuse observance dans quelques Abbayes de l'Ordre de Cisteaux mérite une attention toute particuliere, & il nous faut considérer ces illustres martyrs de la pénitence, justifier en eux-mêmes ce qui a paru de plus excessif & de plus incroyable dans leur origine. On voit bien que j'entends parler de ce qui s'est passé à la Trape, à Septfonds, & dans quelques autres Abbayes.

Celle de la Trappe située sur les frontieres du Perche & de la Normandie, au Diocése de Séez, à trois lieuës

de Mortagne, fut fondée par Rotrou Comte du Perche l'an 1140. & consacrée à Dieu sous l'invocation de la Sainte Vierge l'an 1214. par Robert Archevêque de Roüen, assisté de Raoul Evêque d'Evreux, & de Sylvestre Evêque de Séez. Elle est placée dans un vallon entre des collines & une forest qui l'environnent, & qui en rendent les approches assez difficiles.

La licence & la sensualité y ayant dominé durant quelques siécles, y avoient introduit le déréglement, où se trouvent encore plusieurs Monasteres de cet Ordre. Messire Armand-Jean Bouthillier de Rancé, Docteur en Théologie, premier Aumônier de feu Mr le Duc d'Orleans Gaston de France, qui possédoit avec cette Abbaye plusieurs autres Bénéfices en commande, quoiqu'alors encore occupé des vanitez du siécle, ne laissa pas de gémir en lui-même de voir des Religieux vivre dans une si honteuse prévarication de leur Régle; & il fit tant par ses soins, par ses manieres engageantes, & par ses fréquentes exhortations, qu'ils consentirent enfin à demander eux-mêmes que l'Abbaye fut mise entre les mains des Peres de l'étroite Observance de Cisteaux pour y rétablir la premiere &

la véritable pratique de la Régle. Mr Quinet Abbé de Barberi qui étoit de l'étroite observance & Visiteur de la Province s'y étant transporté, à la priere de Mr l'Abbé de Rancé, avec une Commission de Mr l'Abbé de Prieres Vicaire Général, passa un Concordat avec Mr l'Abbé & les anciens Religieux de la Trappe le dix-septiéme Aoust de l'an 1662. qui fut ensuite homologué au Parlement de Paris le seiziéme Février de l'an 1663. en vertu duquel les Religieux de l'étroite observance entrerent dans le Monastere & en prirent possession ; & afin de leur donner encore plus de moyen de s'y établir, Mr l'Abbé leur céda une terre dont il joüissoit comme Abbé Commandataire. C'étoit Dieu qui commençoit déja par ces avances le grand ouvrage de sa conversion qui a tant étonné le monde, & qu'on peut dire avoir été un des grands miracles du dernier siécle. En effet, peu de temps aprés qu'il eût abandonné une partie de son revenu pour faciliter le succés de la réforme, on vit ce célébre Abbé qui tenoit au monde par tant & de si beaux endroits, se retirer tout à coup de la Cour, où sa naissance, son esprit, son mérite & ses emplois lui donnoient un

rang si considérable, & renoncer avec une grandeur d'ame admirable, à toutes les esperances si bien fondées de son élévation, aux premieres dignitez de l'Eglise. Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette surprenante réforme, il ne faut pas priver le public du plaisir qu'il recevra de voir ici l'abregé de la vie de cet illustre Abbé, que deux célébres Auteurs nous ont donnée depuis peu, écrite avec autant de politesse que de sincérité & d'édification pour les gens de bien.

Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, nâquit à Paris le neuviéme jour de Janvier de l'an 1626. Sa famille illustre d'ailleurs, étoit alors dans son plus grand éclat, puisqu'elle possédoit les plus grandes Charges de la Robe, & les premieres dignitez de l'Eglise, ayant un Oncle Sécretaire d'Etat & Sur-Intendant des Finances, & un autre Archevêque de Tours. La passion qu'il eût dés ses plus jeunes années pour les belles Lettres, jointe à un vaste génie, fut secondée par ses Parens qui chargérent trois Précepteurs de son instruction. L'un lui apprit le Grec, l'autre le Latin, & le troisiéme forma son cœur aux exercices de la piété. Ses

maîtres travaillant sur un si bon fond, il fit un si grand progrés dans l'étude, qu'à l'âge de douze ou treize ans, il publia une nouvelle édition des Poësies d'Anacreon avec des notes, qu'il fit imprimer à Paris en 1639. & une seconde fois en 1647. Il composa encore une traduction françoise de ce Poëte, laquelle fit voir qu'il n'avoit pas moins de goût pour la langue françoise, que d'habilleté dans la langue grecque.

Les premieres vûës de son Pere ne tendoient qu'à le faire Chevalier de Malthe; mais la mort d'un de ses freres dont on vouloit conserver les Bénéfices dans sa famille, l'obligea d'entrer dans l'état Ecclésiastique sans beaucoup de vocation. Il reçût la Tonsure le 21. Décembre de l'an 1635. & fut dés l'âge de dix ans Chanoine de Nôtre-Dame de Paris. Peu de temps aprés le Roy lui donna le Prieuré simple de Boulogne proche Chambor. Il fut ensuite pourvû de l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val de l'Ordre de Saint Augustin, & de celle de la Trappe. Il étoit encore Abbé de Saint Symphorien de Beauvais, Prieur de Saint Clementin en Poitou, Archidiacre d'Outrevienne, & Chanoine de l'Eglise de Tours. A l'étude de la Philosophie, il fit succé-

der la lecture des Saints Peres, & dès l'âge de seize ans il étoit instruit de leur Doctrine, & prêcha à la Profession d'une de ses Sœurs. Il étudia depuis en Théologie, soûtint sa Tentative, & fit ensuite sa Licence avec succés. Il reçût l'Ordre de Prêtrise le 22. Janvier de l'an 1651. des mains de l'Archevêque de Tours son Oncle, & prit le Bonnet de Docteur en Théologie de la faculté de Paris le dixiéme Février en 1654.

Le cours de ses études étant fini, & la mort de son Pere ayant ajoûté un assez emple patrimoine au revenu de ses Bénéfices, il entra chargé de biens, d'honneurs & d'amis dans le monde, & s'y donna tout entier. Son esprit, sa grande vivacité, ses manieres pleines d'agrémens, le rendirent les délices des personnes les plus polies, & l'ame des meilleures compagnies de la Cour & de la Ville. L'ambition & la gloire furent ses passions dominantes. Veret, belle terre en Tourraine, qu'il avoit héritée de son Pere, fut l'abord de tous ceux avec qui il étoit en commerce de plaisirs; la chasse & le jeu y partageoient ordinairement ses journées. Ce fut là qu'il fit partie avec deux de ses amis de mettre chacun mille pistoles

dan

dans une bourse, & d'aller en Chevaliers errans chercher leurs avantures par le monde. Quoique plongé dans les plaisirs son ambition n'en fut pas diminuée : il refusa l'Evêché de Leon qu'il crût au-dessous de lui; il visoit à devenir Coadjuteur de son Oncle l'Archevêque de Tours, qui le fit élire Député de sa Province pour l'assemblée du Clergé. Ce fut celle de 1655. si fameuse par sa durée, & par la grandeur des affaires qui y furent traitées. Il y parut avec distinction, & l'assemblée lui donna en plusieurs occasions des marques éclatantes de son estime; elle le pria même de veiller sur l'édition grecque d'Eusebe, & de quelques autres Peres Grecs qu'elle vouloit faire imprimer. Il eût une joye sensible d'apprendre que Mr le Duc d'Orleans l'avoit agréé en survivance à la Charge de son premier Aumônier que possédoit son Oncle l'Archevêque de Tours, mais elle fut troublée par le soupçon qu'on lui inspira que son procédé dans l'assemblée du Clergé n'étoit pas agréable à la Cour, il la quitta avant qu'elle fut finie pour se retirer à sa terre de Veret.

Cette retraite si subite laissa à Mr l'Abbé de Rancé tout le temps de ré-

fléchir sur l'inconstance de la fortune, & sur le peu de fond qu'il y devoit faire. Pendant que dans ce sejour éloigné du monde, il s'occupoit avec un de ses amis à la lecture des Peres, Mr le Duc d'Orleans le manda à Blois pour venir faire auprés de lui sa Charge de premier Aumônier. La véritable raison pour laquelle il fut appellé auprés de Monsieur, c'est que Dieu qui avoit touché ce Prince par les pressentimens de sa mort, vouloit lui donner en la personne de son Aumônier un Ministre de son salut ; & il le fut en effet par la réforme qu'il mit d'abord dans la Maison de Monsieur, par les vertus qu'il y fit fleurir, par la mort heureuse & chrêtienne à laquelle il le prépara & à laquelle il l'assista ensuite.

La protection visible qu'il reçût de Dieu dans plusieurs dangers où il se trouva, & ensuite la mort & les disgraces de plusieurs de ses amis, le firent à la fin rentrer sérieusement en lui-même, & le déterminerent à se retirer entierement du monde. Il fit une retraite à l'Institution de l'Oratoire, & choisit le Pere de Mouchy pour lui faire une Confession générale. Mr de Rancé en parut tout changé ; mais comme il ne disoit pas souvent la Messe,

le Comte d'Albon lui en fit des reproches, & l'Abbé se retira à Veret pour les éviter. Là ses uniques occupations furent la priere, les saintes lectures, le soin des pauvres, qu'il faisoit subsister jusqu'au nombre de quatre à cinq cens. Croissant de jour en jour en vertu, incertain pourtant des voyes que Dieu souhaitoit qu'il suivît, il prit les avis des Evêques de Cominges, d'Aleth, de Châlons & de Pamiers. De si sévéres Directeurs ne le ménagérent point. Mr de Pamiers l'obligea de se réduire à un seul Bénéfice; Mr d'Aleth décida qu'il devoit vendre son Patrimoine pour réparer le mauvais usage qu'il avoit fait des Biens Ecclésiastiques; & Mr de Cominges prononça qu'il étoit du devoir d'un Abbé Commendataire de se mettre en régle, & de rétablir le nom d'Abbé dans la pureté de son Institution. Ce dernier avis surprit Mr de Rancé, & la répugnance qu'il avoit alors de se faire Religieux l'ayant émû, il s'écria avec étonnement; *Moi, me faire Frere frocar.*

Cependant toutes ces choses furent éxécutées dans la suite. Etant de retour à Veret, il fit de sérieuses réfléxions sur les conseils qu'on lui avoit donnez, il quitta ses Bénéfices, il re-

nonça à la Coadjutorerie de Tours où son Oncle s'éforçoit de l'attacher, & il ne se réserva que son Abbaye de la Trappe. Il vendit sa belle Maison de Veret & ses autres Biens, le tout montant à trois cens mille livres qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, & garda sa Bibliothéque pour l'Abbaye de la Trappe, où il se retira pour s'essayer à la vie Monastique. Le monde parla d'une résolution si peu commune, sa famille murmura contre la sévérité des Directeurs; d'autres craignirent qu'aprés les premiers momens de ferveur, il ne se repentit de sa démarche.

Avec ces dispositions de pieté & de naturel, l'Abbé de Rancé qui s'étoit renfermé dans la Trappe, obtint du Roy la permission de tenir cette Abbaye en Régie, par un Brevet qui lui fut accordé le 10. May de l'an 1663. pour y embrasser la vie de l'étroite observance, & y renouveller l'esprit de pénitence que Saint Bernard avoit autrefois porté dans Clairvaux & dans toutes les Abbayes dont il fut le Fondateur. Il avoit alors trente-sept ans & demi, & le 17. Juin de la même année il prit l'habit de Religieux dans le Monastere de Nôtre-Dame de Perseigne de l'étroite observance de Ci-

ſteaux. Quelques-uns ont trouvé à redire que Mr de Rancé ſe fut chargé de la conduite d'un Monaſtere, & ait affecté la Prélature au ſortir du Noviciat. Mais l'éxemple de Saint Bernard que Saint Eſtienne fit Abbé de Clairvaux, eſt aſſez ſuffiſant pour juſtifier qu'il y a des occaſions où cela peut être permis. D'ailleurs ce vertueux Abbé avoit des vûës ſupérieures à celles de la chair & du ſang. C'étoit pour ſanctifier par ſes éxemples un lieu profané par le deſordre. C'étoit pour n'être pas aſſujetti à des uſages qu'il condamnoit juſques dans ſes freres les réformez. C'étoit enfin pour pouvoir introduire à la Trappe cette vie auſtere dont il s'étoit déja tracé le plan. De plus il ne fit rien ſans conſeil, les Evêques d'Alet & de Cominges l'engagerent à retenir la qualité & les droits d'Abbé.

Comme les grandes ames trouvent rarement des obſtacles qui arrêtent leurs entrepriſes, & que les difficultez qui ſe preſentent ne ſervent qu'à augmenter leur courage; cette mort continuelle à laquelle Mr de Rancé ſe conſacroit, n'eût rien pour lui d'amer ni de dégoûtant; il fit ſon Noviciat avec une ferveur digne des premiers

Solitaires, & il n'y avoit point de Religieux qui ne le regardassent avec autant d'admiration que d'estime, & aucun Novice n'alla si loin que lui. Ainsi le 26. Juin de l'année 1664. ayant reçû ses Expéditions de Cour de Rome pour tenir en régle l'Abbaye de la Trappe qu'il avoit encore en commande, il fit Profession dans celle de Perseigne entre les mains de Dom Michel Guiton, Commissaire du R. P. Vicaire Général, avec deux autres Novices, dont l'un étoit l'un de ses anciens domestiques, qui à son exemple quitta le monde, & voulut le suivre dans le desert, & deux jours aprés il y eût un autre Religieux qui dans le même lieu fit profession pour la même Abbaye.

Le troisiéme Juillet suivant, Monsieur l'Abbé reçût la Bénédiction Abbatiale par les mains de Messire Patrice Plonquet Evêque d'Ardagh en Irlande, dans le Monastere de Saint Martin de Seés, de l'Ordre de Saint Benoist, de la Congrégation de Saint Maur, assisté de l'Abbé de ce Monastere, & de toute la Communauté. Peu de temps aprés il se rendit à son Abbaye, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il inspira à ses Religieux, non seulement par l'éloquence qui lui étoit si naturelle, le

desir de se perfectionner, de plus en plus dans les pratiques de l'étroite observance qu'ils avoient embrassée; mais en peu de temps il les persuada si puissamment par son éxemple de reprendre toutes les austéritez & les pénitences qui étoient en usage dans l'établissement de cette sainte Régle, qu'il n'y eût point de Religieux qui ne voulut imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de vin, de manger des œufs & du poisson, & ajoûter encore à cela le travail des mains l'espace de trois heures par chaque jour; enfin il introduisit le silence perpétuel, observance la plus difficile de la vie des Cénobites. Au reste il imposoit toutes ces charges sans violence, & par la seule voye d'insinuation; mais lorsqu'elles avoient été accéptées du gré de ses Religieux, il les maintenoit avec vigueur, & même avec sévérité.

A peine commençoit-il à voir germer dans cette sainte Maison les heureuses semences de vertu qu'il y avoit répanduës, qu'il fut obligé d'en partir le 24. Aoust de l'an 1664. pour se rendre à Paris, & se trouver dans une assemblée d'Abbez & de Supérieurs de l'étroite observance de Cisteaux, qui avoit été indiquée au premier jour de

Septembre au Collége des Bernardins, & dans laquelle il fut député avec Dom Dominique Georges Abbé du Valricher, pour aller à Rome pour y proposer les sentimens des Abbez & des Peres de l'étroite observance pour la réforme générale de l'Ordre de Cisteaux, qui se devoit traiter conformément au Bref de sa Sainteté. Desorte qu'étant revenu à son Abbaye, aprés en avoir donné la conduite à Dom Jean Gaultier Prieur, & à Dom Guillaume Kerviche Soûprieur, il en partit le 19. jour de Septembre. Nôtre pieux Abbé édifia toute la ville de Rome par ses prodigieuses austeritez, y vivant au pain & à l'eau, ne mangeant au surplus que quelques herbes & quelque boüillie mal apprêtée, toûjours dans les veilles & dans les prieres. Loin de toute curiosité, il ne vit que les Eglises, & seulement pour y prier Dieu. Il n'apporta aussi de Rome, quelques presens qu'on lui fit, que des Reliques des Saints Martyrs. Pendant le sejour qu'il fit dans cette Ville, Dieu répandit sans cesse de nouvelles graces sur son Abbaye : on y voyoit toûjours quelqu'un venir prendre l'habit, & embrasser l'austérité de cette nouvelle vie, paroître là comme une plante

qui croiſſoit de jour en jour en vertus, & portoit des fruits en ſa ſaiſon. Ainſi ce fut pour lui une grande conſolation à ſon retour, qui fut le 10. May de l'an 1666. de trouver non-ſeulement pluſieurs nouveaux profés, & ſon Monaſtere dans le même genre de vie où il l'avoit laiſſé; mais encore tous ſes Religieux ſi réſolus à ne s'en point départir, que le Prieur s'étant relâché quelques jours pendant ſon abſence, à vouloir leur faire ſervir du poiſſon, ils s'y étoient tous unanimement oppoſez.

Depuis ce temps-là, l'auſtérité y a toûjours augmenté par l'éxemple de ce pieux Abbé, & le nombre des Religieux a tellement crû, qu'il y en a preſentement plus de quatre-vingt. C'eſt une choſe qu'on aura peut-être de la peine à croire, mais il eſt pourtant vrai, que tous les ans il ſe preſente plus de deux cens perſonnes qui demandent l'habit, que la grande réputation de cette réforme, attire même des Royaumes étrangers. Ce feroit un grand miracle ſi un établiſſement qui porte la perfection ſi loin, & qui condamne ſi hautement la lâcheté & la fauſſe délicateſſe des perſonnes attachées au ſiécle; mais encore l'oiſiveté,

la molesse, la vanité, l'intrigue mondaine qui régnent dans tant de Cloîtres, si, dis-je, cet établissement n'avoit pas aiguisé la langue des médisans qui se sont déchaînez en furieux contre ce saint Abbé & ses saintes pratiques. Ainsi on la traité d'hypocrite & de pharisien, qui mettoit sur les épaules de ses freres des fardeaux insupportables ausquels il ne touchoit presque pas du doigt; d'ambitieux qui aimoit l'esprit de domination, qui n'ayant pû obtenir l'Archevêché de Tours qui lui auroit donné lieu de dominer sur le Clergé, a voulu dominer sur les Moines dont il s'étoit fait un peuple soûmis qui trembloit à sa parole; car la malice a voulu pénétrer jusques dans le sanctuaire de son cœur pour tâcher de connoître les motifs de sa miraculeuse conversion. On a décrié ses austéritez, & on a dit que sa ferveur étoit trop ardente pour pouvoir durer long-temps. Cependant loin d'être diminuée, il semble qu'elle acquiert de nouvelles forces de jour en jour, puisqu'elle a même transporté son zéle à d'autres Monasteres: car les Abbayes de Perseigne, de Valricher, de Bonsaguye en Limosin, de Tamuye en Savoye, & plusieurs autres imitant son

Exemple, pratiquent le même genre de vie. Bien davantage, l'Abbaye des Clairêts dans le Diocése de Chartres, qui est un célébre Monastere de filles du même Ordre, a embrassé la même rigueur de la régle, & la pieuse Abbesse qui le gouverne, & ses saintes filles, n'ont pas crû que les prodigieuses austéritez qu'elles pratiquent avec tant de ferveur & d'édification, puissent être au-dessus de leur séxe, quoiqu'il ait la fragilité & la foiblesse en partage, rien n'étant impossible à quiconque aime Dieu. Desorte que si Mr l'Abbé de la Trappe n'a pas eû comme S. Bernard la gloire de fonder de nouvelles Abbayes pour y faire régner l'esprit de l'Ordre de Cisteaux, il a eû celle de le rétablir, par sa seule réputation, dans plusieurs où il étoit entierement éteint.

Pendant que d'un côté la médisance s'efforçoit de décrier son établissement, elle tâcha de l'autre de rendre sa foy & sa personne suspecte, & on l'accusa de Jansenisme. Quelques amis lui conseillerent de s'expliquer par écrit, il le fit par déference, & en écrivit au Maréchal de Bellefonds en ces termes. „ J'ai toûjours crû que je devois me „ soûmettre à ceux que Dieu m'avoit „ donnez pour Supérieurs, j'entends le „

„ Pape & mon Evêque. J'ai ſigné le
„ Formulaire concernant les Propoſi-
„ tions de Janſenius ſans reſtriction &
„ ſans réſerve. Cette explication & les beaux ouvrages qu'il donna au public, augmenterent en France & en Italie l'eſtime qu'on y avoit pour lui. Des Princeſſes du ſang l'honorerent de leur confiance, de vertueux Prélats lierent avec lui une étroite amitié, & des Seigneurs de diſtinction ſe ſervirent de ſes conſeils. Le Roy d'Angleterre fit un voyage à la Trappe. La Reine dans la ſuitte y accompagna le Roy. Leurs Majeſtez Britanniques furent touchées des diſcours de l'Abbé & édifiées de l'auſtérité & du ſilence des Solitaires.

Cependant cet illuſtre Abbé devenoit tous les jours plus infirme, accablé par le poids de l'âge & par les fatigues d'une pénitence de plus de trente années, il tomba dans une maladie qui l'obligea de paſſer ce qui lui reſtoit à vivre dans l'Infirmerie. En cet état, il prit le parti de ſe démettre de ſon Abbaye entre les mains du Roy. Ce Prince ſi zélé pour l'ordre de la diſcipline & ſi plein de la Religion, perſuadé des grands biens que procurent à l'Egliſe & à l'Etat ces illuſtres Solitaires, voulut bien lui donner pour ſucceſſeur un

Religieux de sa Maison, & lui laissa le choix du sujet : il nomma Dom Zozime. C'étoit un disciple rempli du double esprit de son maître : il fut agréé du Roy qui lui fit expédier le Brevet de l'Abbaye de la Trappe, le 20. Juin de l'an 1695. Les Bulles furent expédiées le 28. de Décembre suivant, & il prit possession le 22 Janvier de l'an 1696. mais il mourut peu de temps aprés avant l'ancien Abbé, qui eût encore la liberté de choisir le Religieux qu'il voulut pour remplir cette place. Il se repentit bien-tôt du choix qu'il avoit fait. Le nouvel Abbé prit une conduite toute opposée à celle de l'ancien réformateur. Il fit une visite aux Clairets, dans laquelle il se broüilla avec l'Abbesse, & lui fit signifier qu'il renonçoit à la conduite de son Monastere. Il mit le trouble & la division dans la Maison de la Trappe en recevant quantité de postulans, & en inspirant aux nouveaux Religieux un autre esprit & une autre conduite que celle de l'ancien Abbé. Cela partagea les Religieux en deux factions. Il entreprit de se mettre en possession de l'Abbaye de l'Estrée, pour y placer sous prétexte d'infirmité, les Religieux qui l'incommodoient à la Trappe. L'an-

cien Abbé n'approuva point cette résolution, & le Roy informé de cet établissement fait contre les formes de l'Etat, fit retirer le nouvel Abbé & ses Moines, & lui fit faire des reproches sur sa conduite. L'ancien Abbé écrivit en sa faveur ; mais il trouva le moyen quelque temps aprés, je ne sçai par quels ressorts de la Providence, de tirer de lui une démission qu'il fit remettre entre les mains du Roy. Le nouvel Abbé qui ne croyoit pas que la chose dût aller si loin, se donna beaucoup de mouvemens pour empêcher que cette démission n'eût son effet. Il fit signer une Requête à un grand nombre de Religieux de la Trappe pour demander qu'il fût conservé. Il accusa l'ancien Abbé & ses Religieux de Jansenisme. Il fit accroire qu'on ne vouloit le déposer que pour mettre un Janseniste à sa place. Il fit un voyage à la Cour ; mais tous ces stratagêmes furent inutiles, & l'ancien Abbé ayant nommé trois sujets au Roy, Sa Majesté fit choix de Dom Jacques de la Cour pour Abbé de la Trappe, qui ayant obtenu ses Bulles, déposséda l'Abbé en charge. Celui-ci se retira avec trois Religieux. Ainsi la paix fut renduë à la Trappe, & le Desert re-

fleurit ſous une adminiſtration ſi conforme à l'eſprit de ſon Réformateur. Tandis que ces choſes ſe paſſoient, les infirmitez de l'ancien Abbé augmenterent, & il menoit dans l'Infirmerie une vie crucifiée. Cependant livré à une infinité de maux & de douleurs tres-aiguës, il conſerva toûjours la liberté de ſon eſprit, la paix & la douceur de ſon cœur; jamais on ne le vit chagrin, aucun mouvement d'impatience, aucune inquiétude ne troubloit ſa tranquilité; ſa fermeté étoit telle, que malgré les douleurs les plus vives, il étoit toûjours égal, toûjours occupé de Dieu ou des beſoins de ſes freres. Enfin le Seigneur content de ſa pénitence, l'appella à lui le 27. Octobre de l'an 1700. Il mourut couché ſur la cendre & ſur la paille en preſence de Mr l'Evêque de Seés qui étoit arrivé le jour précédent, & de toute ſa Communauté, dans des ſentimens d'une piété éxemplaire, âgé de ſoixante & quinze ans, aprés en avoir paſſé plus de trente-ſept dans la ſolitude, & dans l'exercice d'une pénitence ſi rigoureuſe & ſi continuelle, qu'elle a peu d'éxemples dans les derniers ſiécles. Il avoit reçû la veille de ſa mort les Sacremens des mourans aſſiſté de ſes Religieux, dans

de grands sentimens de pieté. Mr l'Evêque de Seés ne se contenta pas de l'avoir assisté jusques au dernier soûpir, il voulut lui rendre les honneurs funébres. Quoique le lieu destiné à la sépulture des Abbez soit les Chapitres, néanmoins pour suivre ses intentions, on l'enterra dans le Cimetiere; ce bon Pere ayant voulu même aprés sa mort, se trouver au milieu de ses enfans. Nous avons de ce saint Abbé plusieurs ouvrages qui seront des marques éternelles de sa grande piété, aussi-bien que de sa profonde érudition.

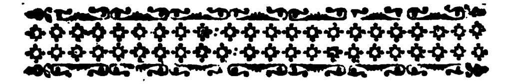
On auroit de la peine à raconter combien il a été utile à l'Eglise par ses éxemples, par ses écrits, par ses avis, par ses lettres, par sa pénitence, par ses prieres. L'éclat de la vie qu'il menoit dans sa retraite s'étant répandu non seulement dans la France, mais encore dans tous les Pays qui l'environnent, y a converti un nombre infini de pécheurs; on accouroit de tous côtez pour profiter de ses éxemples: rien ne résistoit à l'attrait de la grace que Dieu avoit attachée à sa conduite; les liens les plus forts, les difficultez les plus insurmontables, les répugnances les plus invincibles, tout cédoit à la force de ses discours ou à l'impression

de ses éxemples. Il ne faut pas oublier que la réputation où est l'Abbaye de la Trappe ayant passé jusques dans l'Italie, le Grand Duc de Toscane ayant demandé à Sa Majesté des Religieux de ce célébre Monastere pour établir une Maison de leur réforme dans ses Etats, il en partit quelques-uns de l'agrément du Roy au commencement de l'année 1705. & s'étant rendus à Marseille sur la fin du mois de Janvier, ils s'embarquerent sur une Galere du Grand Duc, qui les porta à Livourne, d'où s'étant rendus à Florence pour y saluër ce Prince, il les fit conduire à l'Abbaye de Buonsolazzo qu'il avoit obtenuë pour leur établissement. Ainsi Dieu qui donne des marquês si visibles de sa protection sur cette Abbaye, fait espérer aux gens de bien que malgré la corruption de la nature, & les continuelles rebellions du vieil homme, ce glorieux établissement persévérera jusqu'à la consommation des siécles.

Pendant que ce grand Dieu faisoit concevoir de si grandes entreprises à Mr l'Abbé de la Trappe, il mit dans le cœur de Messire Eustache de Beaufort le dessein de faire revivre le premier esprit de l'Ordre de Cisteaux dans son Abbaye de Sept-fonds en Bourbon-

nois, dans le Diocése d'Autun. Cette Maison est une fille de Clairvaux, & on croit par une ancienne tradition que Saint Bernard l'a sanctifiée par sa presence ; mais comme des eaux deviennent moins pures en s'éloignant de leur source, cette Abbaye avoit perdu l'esprit de ses premiers Fondateurs, & se ressentoit autant qu'aucune autre de la décadence générale du grand Ordre de Cisteaux. Mr l'Abbé qui avoit fait profession dans une observance au-dessous de la commune, aprés avoir mené une vie mondaine, étant touché de l'esprit de Dieu, se convertit en l'année 1663. & entreprit d'y mettre la réforme. Il en vint à bout malgré les obstacles qui s'y rencontrerent. Les anciens Religieux qui ne la voulurent point embrasser se retirerent tous ; & il ne manqua pas d'éprouver pendant quelques années les peines & les langueurs d'une nouvelle réforme, lorsqu'on se trouve seul à la soûtenir. Il commença à exercer sur soi les austéritez de la vie pénitente qu'il vouloit établir, il n'eût d'abord que trois ou quatre Religieux. Mais Dieu le consola, comme il avoit fait autrefois les premiers Fondateurs de son Ordre, en lui envoyant encore quelques-uns de

ſes ſerviteurs. Leur nombre s'accrût inſenſiblement, & enfin il s'eſt formé de cette Maiſon une des plus parfaites & une des plus accomplies Abbayes qu'on ait vûës depuis Saint Bernard. Elle eſt, comme nous avons dit, dans le Bourbonnois, à ſix lieuës de Moulins, & à un quart de lieuë de la Riviere de Loire, ſituée dans une Plaine aſſez fertile & fort diverſifiée par des boccages, des étangs, des terres labourables & des prairies, que la petite Riviere de Vebre arroſe. Les avenuës de cette Abbaye ſont aſſez belles, & la Maiſon qui eſt l'ouvrage du R. P. Abbé, dans l'édifice materiel comme dans le ſpirituel, eſt parfaitement réguliere. On y garde le même eſprit que dans l'Abbaye de la Trappe, ces Maiſons étant parfaitement unies, & ſœurs non-ſeulement en ce qu'elles ſont toutes deux filles du grand Ordre de Ciſteaux; mais en ce qu'elles s'appliquent avec beaucoup de zéle & de ferveur à faire revivre les premieres auſteritez de Clairvaux, & s'il y a quelque difference entr'elles, c'eſt comme a dit quelqu'un, que la Trappe a plus de réputation, & que Sept-fonds eſt plus auſtere.



HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DES FILLES DES E'COLES CHARITABLES ET CHRE'TIENNES DU SAINT ENFANT JESUS.

CHAPITRE CIV.

UN des plus utiles établissemens qui se soient faits de nos jours & un des plus glorieux pour l'Eglise, est assurément celui des filles de la Providence, ou de l'Enfant JESUS,

destinées à l'instruction des jeunes filles. Un grand homme l'appelle avec justice le dernier effort de la grace du dix-septiéme siécle. Car que peut-on souhaiter de plus avantageux pour la Religion, que de voir tant de jeunes filles sans s'engager à aucun vœu, être toutes devoüées à instruire les enfans de leur séxe, & principalement les pauvres, avec une charité, un desinteressement, une modestie, une patience & une constance qui semble tenir quelque chose du miracle. Qui ne seroit étonné de voir avec quelle grandeur d'ame elles entreprennent de longs, de fatigans, & quelquefois de périlleux voyages, pour s'aller souvent confiner dans les Villages & les Campagnes, & même passer jusqu'au nouveau monde, selon qu'on le trouve à propos, pour travailler à l'éducation chrêtienne des enfans, où quoiqu'elles soient éloignées de la vûë de leurs Supérieurs & de leurs Directeurs, cependant elles vivent avec une retenuë & une sagesse qui n'est pas moins édifiante qu'elle leur est glorieuse. Ce grand ouvrage fut commencé il y a environ trente-cinq ans, par les soins d'une personne de mérite & de piété, qui étoit Curé de Saint Amand de Roüen ; mais soit

que ses grandes occupations l'empêchassent de s'y donner tout entier, soit que la mort arrêtât ses grands desseins, soit enfin qu'il se servît du zéle, de l'esprit & du grand crédit du Pere Nicolas Barré, alors Prédicateur & Professeur en Théologie, dans le Convent des Minimes de Roüen ; il est certain que ce Pere en est regardé comme l'auteur. En effet, pendant plus de vingt ans il y a travaillé ávec une application & un succés que Dieu a beni visiblement.

Le Pere Barré prit naissance dans la ville d'Amiens, de Parens fort honnêtes & craignant Dieu, lesquels reconnoissant quelque chose d'extraordinaire dans tous les éxercices de piété qu'il entreprenoit, n'omirent rien pour lui donner l'éducation la plus avantageuse qu'ils pûrent, pour seconder autant qu'il étoit en leur pouvoir, les desseins & les bénédictions de la divine Providence sur ce cher enfant. Lorsqu'il fut en âge de choisir un état de vie dans lequel il pût servir Dieu comme il le souhaitoit, il entra dans l'Ordre des Minimes, & y fit ses vœux en 1642. âgé de vingt & un an. Son principal caractere étoit de retirer les plus grands pécheurs des abîmes de leurs

desordres, & de porter les ames déja gagnées à Dieu, & avancées en la pieté, à de plus hauts degrez de perfection. Il avoit un si grand ascendant sur l'esprit des impies, que lorsque l'on desesperoit de la corection de quelqu'un, on disoit ; *il faut l'envoyer au Pere Barré.*

Sa profonde érudition lui fit donner dans son Ordre l'emploi de Professeur en Théologie, avec l'applaudissement de tout le monde l'espace de plus de vingt années en differentes fois. C'est pendant ce temps qu'il a formé tant de sçavans écoliers dans l'une & dans l'autre Théologie scolastique & mystique, lesquels faisoient l'admiration des Docteurs mêmes, quand ils soûtenoient des Actes publics ; & dont plusieurs sont devenus de tres-bons maîtres, ausquels on a confié depuis l'instruction des jeunes Religieux de son Ordre.

Ses Prédications & ses exhortations étoient si pathetiques, si familieres, & si conformes à l'esprit des personnes qui l'invitoient à prêcher, qu'on trouvoit toûjours dans ses discours la manne du cœur. Quoiqu'il traitât avec majesté la parole de Dieu, il n'affectoit jamais la vaine éloquence du siécle, qui ne sert qu'à amuser l'oreille,

& non pas à convertir les ames : il y avoit toûjours je ne ſçai quoi d'agréable, de ſubtil & de fort dans ſes penſées & dans ſes expreſſions, qui gagnoit d'un côté l'eſprit, & qui triomphoit de l'autre, du cœur de ceux qui l'écoutoient. Il avoit des manieres aiſées, familieres, & qui tenoient de cette ſainte liberté & de cette innocente joye que donne ordinairement l'eſprit de Dieu. Pluſieurs perſonnes qui ne connoiſſoient pas ſa grace, ſon fond, ni ſes intentions, n'approuvoient pas d'abord ſes manieres pleines de feu, ni ſes diſcours toûjours accompagnez de paraboles & de ſubtilitez ſpirituelles : mais on n'avoit pas plûtôt connu ſes deſſeins & ſa conduite, qu'on étoit charmé de ces ſortes de ſingularitez, & du beau ſens qu'il découvroit dans les paraboles qu'il debitoit.

Si les mortifications corporelles ſont ordinairement les compagnes inſéparables de la parfaite & ſolide piété, qui doit être appuyée ſur la Croix de JESUS-CHRIST ; le Serviteur de Dieu dont nous parlons, n'a pas été privé de ces faveurs des époux du Calvaire ; car outre qu'il avoit des induſtries ſingulieres pour affliger ſa chair, & mortifier

tifier tous ſes ſens en mille manieres qu'il lui plaiſoit d'inventer, ſans que cela parût aux yeux de tout le monde; ceux qui l'ont bien connu ſçavent aſſez le martyre qu'il étoit obligé de ſouffrir dans des maladies qui éxigeoient qu'on lui fit des opérations extraordinairement douloureuſes, & qu'il ſupportoit avec une conſtance qui donnoit de l'admiration à ceux même qui le traitoient dans ces occaſions. On aſſure qu'il a été un temps que ſes veilles étoient continuelles, ne prenant qu'un tres-leger repos ſur ſa chaize qui lui ſervoit à ſa table. Il mourut à Paris en odeur de ſainteté le 31. de May de l'année 1686. âgé de ſoixante & cinq ans, en ſon Convent de la place Roïale. Les circonſtances qui accompagnérent ſon décés ont été données au public dans le recit qui en a été imprimé. Un habile Peintre jettant par hazard les yeux ſur les traits du viſage de ce Serviteur de JESUS-CHRIST, quoi qu'aprés ſa mort, y remarqua quelque choſe de ſi extraordinaire, qu'il forma de ſon propre mouvement le deſſein d'en tirer le portrait ſans le connoître, ce qu'il éxécuta ſur le champ, & c'eſt ce qui a donné lieu dans la ſuite d'en graver une planche dont on a tiré les

copies que l'on voit maintenant en tant d'endroits. * Nous allons maintenant parler un peu plus particulierement des filles de l'Enfant JESUS, qu'il institua, selon le memoire instructif qui est à la fin de leur Régle, ce qui nous en va donner une éxacte connoissance.

* Sa Vie & ses Lettres se vendent à Roüen chez le même Libraire. Volume in douze.

Le deffaut d'éducation & d'instruction des jeunes filles a toûjours été, & est en effet la source de la plûpart des déréglemens qu'on voit avec douleur au milieu du Christianisme. Quelques personnes de piété touchées d'un mal qu'on ne peut assez déplorer, ont crû que le moyen le plus efficace pour en arrêter le cours, étoit de former plusieurs filles en qualité de Maîtresses charitables, qui pussent répandre cette piété si nécessaire aux Chrêtiens, dans tous les endroits où il plairoit à la divine Providence de les appeller par Nosseigneurs les Evêques, & par Messieurs les Curez. Ainsi elles ont pour fin d'établir le régne de JESUS-CHRIST dans tous les cœurs, sur les ruïnes du peché & de la tyrannie du Démon.

Les moyens dont elles se servent pour arriver à cette fin, sont, de tenir gratuitement les petites écoles pour les jeunes enfans de leur séxe, qui ap-

prennent ſous leur conduite par une méthode facile, à lire, à écrire, & ſur tout à connoître, à aimer & ſervir Dieu dés leur enfance, pour continuër à paſſer chrêtiennement toute leur vie.

De chercher dans les lieux où elles ſont, les filles un peu plus avancées en âge qui courent quelque riſque, ou celles qui ont déja fait naufrage, afin de prévenir la chûte des unes, & d'aider les autres par leurs adreſſes zélées & charitables, à ſe retirer du peché & de toutes les occaſions d'y retomber. De faire dans une ſalle publique, les Dimanches & les Fêtes, des Inſtructions & des Conférences chrêtiennes pour toutes les grandes & petites filles, ſur les principaux Myſteres de la Foy, ſur les Véritez fondamentales de la morale Chrêtienne, ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe. &c.

Elles ont une grace toute particuliere pour procurer le ſalut des ames, pour conſerver l'innocence de pluſieurs enfans, gagner les Parens par ces petites créatures, s'inſinuër dans l'eſprit des meres par les filles, des maîtreſſes par les ſervantes, & pour convertir même les hommes par les femmes, pour retirer les uns du péril, les autres du peché, preſque tous de l'igno-

rance : pour toucher les plus grandes pécheresses, pour leur faciliter l'éxamen de leurs consciences, l'approche de leurs Confesseurs, la douleur de leurs pechez, & enfin pour les résoudre à les détacher généreusement avec ouverture de cœur, aprés les avoir long-temps cachez par cette misérable honte d'où sortent tant de sacriléges.

Elles éxercent la charité avec un parfait desinterressement; car non-seulement elles font profession de ne jamais rien recevoir des personnes dont elles instruisent les enfans, conformément à leurs régles ; mais elles se contentent aussi d'une simple nourriture & entretien. Elles ont aussi une dépendance si entiere de leur Supérieur, qu'elles sont prêtes au premier ordre de changer de lieux sans résistance, d'aller indifféremment par tout, & de s'accommoder autant qu'il leur est possible, non-seulement aux besoins des Paroisses ; mais encore de correspondre au zéle & à la charité de Messieurs les Curez.

Elles sont aussi dans un abandon total à la divine Providence pour ce qui regarde l'avenir. Ceux qui prennent soin de les faire subsister dans tous les endroits de la France où on les envoye,

ne s'obligent point de continuër à fournir leur entretien ; & ces filles par un sacrifice de leur propre interest & avec une grande tranquilité d'esprit, s'épuisent & se consument à travailler uniquement au salut des ames, sans se mettre en peine de ce qu'elles doivent devenir un jour. C'est à ce desinterressement qu'on attribuë toutes les graces & les bénédictions que Dieu répand sur l'emploi de ces Maîtresses charitables, & qui est la véritable cause du progrés qu'elles font dans la conversion des ames.

Elles sont encore indifférentes pour toutes sortes de lieux, elles n'en ont aucun en propre ; mais elles vont avec une égale affection par tout où on les demande dans la dépendance de leur Supérieur, & jamais autrement. Elles sont aussi dans un dégagement tres-parfait de toutes sortes de personnes, & ne s'y adressent qu'autant que leurs nécessitez spirituelles le demandent. Elles n'ont égard ni aux talens ni aux dispositions bonnes ou mauvaises de celles qu'elles instruisent. Mais elles agissent dans une pure & simple vûë de Dieu, n'ayant d'autres desirs que de procurer sa gloire en travaillant au salut des ames.

Elles n'ont point de volonté que pour éxécuter ponctuellement par une obéïssance aveugle, les moindres ordres de leur Supérieur. Il semble que Dieu a approuvé l'emploi de ces Maîtresses par des marques évidentes de sa protection toute singuliere, en ce que celles d'entr'elles qu'il a jusqu'à present retirées à lui, sont toutes mortes en tres-bonne odeur, avec des témoignages sensibles de leur bonheur éternel.

Ce qui s'est fait à Paris environ l'an 1678. à l'endroit de ces filles par raport aux personnes de leur séxe, dans ces Ecoles chrêtiennes & charitables ; la même chose se pratique depuis environ l'an 1681. à l'égard des Maîtres d'Ecole les mieux choisis & les plus vertueux par rapport aux jeunes garçons, & ils gardent les mêmes réglemens par le desinterressement, l'obeïssance & la charité en faveur du salut des ames, aussi bien que les Sœurs Maîtresses.

Et c'est à Paris dans la Paroisse Saint Gervais, ruë de la Mortellerie que cela a commencé pour les garçons, & de là il s'est étendu déja en plusieurs Provinces ; comme le Poitou, l'Auvergne, la Lorraine, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne ; le Bourbonnois & le Berry.

Qand on voudra avoir en quelque lieu des Sœurs, il est en la liberté des personnes qui les demandent de les renvoyer quand elles voudront, parce que ne les fondant pas, & elles ne voulant pas être fondées cela laisse les parties libres, & sans engagement de part ni d'autre.

Pour leur subsistance & leur entretien par an, quarante écus suffisent dans les lieux où l'on vit à bon compte, sinon cinquante écus au plus pour chaque Sœur. Il suffit d'avoir dans les lieux où l'on les place un Curé qui soit zelé pour le salut des ames. S'il n'a dequoi fournir pour la subsistance & entretien des Sœurs d'une ou de deux & pour un logement, il peut y avoir quelques personnes dévotes pour aider à cette entreprise.

On compte déja plusieurs Maisons en France destinées à élever ces jeunes filles, pour les répandre ensuite dans le Royaume, & dans les autres lieux où elles sont souhaitées; & ce qui leur fait beaucoup d'honneur, c'est que Madame de Maintenon en a mis plusieurs dans l'Abbaye de S. Cyr pour avoir soin de l'éducation des jeunes Demoiselles que l'on y éléve avec tant de piété & de libéralité tout ensemble.

HISTOIRE DE MADAME DE MIRAMION, FONDATRICE DES FILLES DE SAINTE GENEVIÉVE, ET DE QUELQUES AUTRES ÉTABLISSEMENS.

CHAPITRE CV.

LA Femme forte dont je fais ici l'Histoire & l'Eloge, prit naissance à Paris le 2. Novembre de l'an 1629. & reçût dans le Baptême le nom de Marie. Elle eût pour Pere Jacques Bonneau Seigneur de Rubelle, & pour Mere Marie d'Yvri, qui lui

donnerent une éducation conforme à leur piété. Elle n'avoit que neuf ans quand sa Mere mourut, & à l'âge de quatorze ans & demi elle perdit son Pere. Les grands avantages qu'elle possédoit tant du côté du corps que de celui de l'esprit, la firent rechercher en mariage par beaucoup de gens de qualité. La Providence lui avoit destiné Jean-Jacques de Beauharnois Seigneur de Miramion, Conseiller au Parlement de Paris, elle l'épousa au mois de May, l'an 1645. n'étant âgée que de quinze ans & demi, résoluë de vivre dans la piété. Ainsi renonçant aux plaisirs & aux divertissemens du siécle, elle commença à mener une vie réglée, & engagea son Mari à vivre en Chrêtien. Elle devint Veuve le jour des morts de la même année, étant grosse d'une fille dont elle accoucha environ cinq mois aprés, qui dans la suite fut mariée à Mr le Président de Nesmond. La seconde année de son Veuvage, on lui fit des propositions de mariage où elle ne voulut point entendre, & peu de temps aprés elle fut enlevée lorsqu'elle alloit faire ses dévotions au Mont-Valerien avec Madame de Miramion sa belle Mere. Dés qu'elle se vit entre les mains de ses ravisseurs, elle

demanda à Dieu de lui conſerver tout ſon jugement, de lui donner du courage & des forces pour ſe défendre, & ſur tout de lui donner la grace de ne le point offenſer. Dieu lui fit toutes ces miſéricordes, & lui donna un courage qui ne pouvoit venir que de lui ſeul. Elle fut plus de trente-ſix heures ſans manger, c'eſt-à-dire, pendant tout le temps qu'elle fut dans la maiſon de Mr de Buſſy Rabutin, auteur de l'enlévement, & à qui on avoit perſuadé qu'elle écouteroit les propoſitions de mariage qu'il lui feroit en ſa faveur, & qui fut obligé de la rendre à elle-même aprés avoir été témoin de la fermeté qu'elle avoit fait paroître dans cette occaſion. On tenta encore une ou deux fois de l'enlever, ce qui l'obligea de ſe retirer à Sainte Marie. Au retour de ſon enlévement elle fut malade à la mort, & reçût l'Extrême-Onction. On avoit fait des pourſuites en juſtice contre Mr de Buſſy; mais cette généreuſe Dame lui pardonna en vûë de Dieu, à condition qu'il ne ſe preſenteroit jamais devant elle.

Quand elle fut guérie, elle ſongea plus que jamais à s'avancer dans les voyes de la perfection, & prit pour Directeur Mr du Feſtel, Prêtre habitué

à S. Nicolas des Champs. Enfin voulant prendre un parti, elle eût recours à Dieu qui lui parla au cœur, lorsque le jour de Noël de l'an 1648. elle étoit devant le S. Sacrement à S. Nicolas des Champs : il lui parla encore le jour de l'an, & plus fortement le jour des Rois ; elle fit une retraite chez les filles de la Charité servantes des Pauvres * que Mr Vincent de Paul avoit instituées depuis cinq ou six ans, & ce fut là que Dieu lui fit voir ce qu'il desiroit d'elle ; voici ce qu'elle en a écrit long temps aprés, par l'ordre exprés & reïteré de Mr Jolly son Directeur, Général de la Mission. En 1649. la „ nuit du dix-huit au dix-neuf Janvier „ entre deux ou trois heures du matin „ étant en retraite chez Mademoiselle „ le Gras, il me sembla qu'on me don- „ noit un coup sur l'épaule assez fort, je „ m'éveillai disant je m'en vais, croyant „ que c'étoit une Sœur qui m'étoit ve- „ nuë éveiller. En ouvrant les yeux, je „ vis une grande lumiere dans mon lit „ comme auroit fait le Soleil ; je fus „ fort surprise croyant qu'il étoit fort „ tard ; j'entendis une voix qui me dit „ au fond de mon cœur, ne t'étonne „ point ; c'est moi qui suis ton Seigneur „ & ton Maître. Je me jetté à genoux „

* On les appelle aussi les Sœurs grises.

„ sur le lit. Ne cherche plus ma volon-
„ té & n'en sois plus en peine, je t'as-
„ sure que je te veux toute entiere sans
„ partage, ton cœur n'est pas trop grand
„ pour moi, je veux que tu sois toute
„ à moi que tu ne t'occupe que pour
„ moi, je serai ton Epoux & toi mon
„ Epouse; engage toi à l'être, renonce
„ aux faux plaisirs, tu auras des peines,
„ sois fidéle à les dire, & elles ne te
„ feront point de mal; j'aimerai ton
„ humiliation, je serai au milieu de
„ ton cœur, ne differe plus, le temps
„ est venu, c'est ma volonté. J'adoré
„ Dieu & sa miséricorde, & le remer-
„ cié de m'avoir tirée de l'état pénible
„ où j'étois, en me faisant connoître sa
„ volonté... Aussi-tôt la lumiere se passa,
„ dont je fus fort surprise, parce que
„ je croyois qu'il étoit fort grand jour.
Elle raconta sa vision à son Directeur, & Mr Vincent ayant été consulté là-dessus, il fut conclu qu'elle feroit vœu de chasteté. Elle fit ce vœu le jour de la Purification suivant, jusques à Noël, & elle le fit à Noël pour toûjours.

Un si grand pas l'attacha tout-à-fait à Dieu, elle changea ses meubles & prit des habits tres-modestes; elle se mit à visiter les Pauvres honteux, les Hôpitaux & les Prisons. Elle prenoit

soin des Pauvres, son Directeur l'en priva pendant un an, parce qu'elle y avoit trop d'attache, & passa ce temps dans la retraite pour vâquer à sa propre perfection. A la fin de l'année Mr du Festel la remit dans l'éxercice des bonnes œuvres, & lui laissa joindre à la vie intérieure la vie active & le soulagement du prochain. On la fit Tresoriere des Pauvres de la Paroisse de S. Nicolas des Champs : & comme c'étoit dans le temps des Guerres civiles, & que le nombre des Pauvres étoit fort grand dans Paris, son zéle trouva dequoi s'éxercer : elle faisoit distribuër plus de deux mille potages, & la misere augmentant & ses revenus n'y pouvant suffire, elle vendit son Colier de perle vingt-quatre mille francs, & l'année suivante sa Vaisselle d'argent eût le même sort que son Colier.

Mais les besoins de l'ame lui étant encore plus chers que ceux du corps, elle fit faire des Missions, & s'occupa à établir des Ecoles & des Charitez pour les Pauvres malades dans les Villages : elle apprit à saigner, elle distribua des habits aux Pauvres ; & elle se fit un Cabinet où il y avoit toutes sortes de choses pour eux, ce qu'elle fit, se souvenant de la forte vûë que Dieu

lui avoit donnée en faisant l'Oraison encore fort jeune, qu'elle devoit avoir soin du spirituel & du temporel des Pauvres.

En ce temps elle maria Mademoiselle de Miramion sa fille, qui avoit quatorze ans & demi, à Mr de Némond Maître des Requêtes, reçû en survivance de la Charge de Président à Mortier; Madame la Présidente de Némond & Mademoiselle de Lamoignon sa Sœur étoient ses intimes amies, la piété qui les avoit unies fit le mariage. Ce mariage étant fait, elle eût envie d'être Carmelite; mais elle en fut détournée par tous ceux qui la connoissoient. Son esprit vif, pénétrant, capable d'affaires, ne devoit pas être renfermé dans l'obscurité d'un Cloître. Elle ne refusa aucune occasion de faire de bonnes œuvres. Elle retira chez elle en 1660. vingt-huit Religieuses des frontieres de Picardie, dont les Convents avoient été ruïnez par la Guerre, & qui languissoient sur le pavé de Paris. Elle les nourrit à ses dépens pendant plus de six mois; & elle ne cessa cette action charitable qu'aprés avoir trouvé le moyen de les placer dans d'autres Maisons, ou de les renvoyer chez elles.

Ce fut alors que trois Missionnaires François à qui le Pape donna le titre d'Evêques & de Vicaires Apostoliques, se disposerent à partir pour la conversion des Indes & de la Chine : Il y avoit déja plus d'un siécle qu'on prêchoit la foy de JESUS-CHRIST dans les Royaumes de l'Orient les plus reculez. Elle avoit fait de grands progrés dans les Indes, à la Chine & dans le Japon, le sang des Martyrs l'avoit cimentée. Les PP. Jesuites y avoient eû beaucoup de part, & il sembloit que S. François Xavier leur avoit mérité des graces particulieres qu'ils avoient bien mises en œuvre. Il se faisoit assez de conversions, mais comme de temps en temps la Religion Chrêtienne étoit persécutée ; les Prêtres de l'Europe étant aisément reconnus, étoient emprisonnez ou chassez, & les nouveaux Chrêtiens abandonnez à eux-mêmes. Il n'y avoit qu'un remede à un si grand mal, c'étoit d'avoir des Evêques sur les lieux, qui pussent faire des Prêtres du Pays. Le P. Alexandre de Rhodes Jesuite aprés avoir long-temps travaillé dans le Tonquin, en vint lui-même faire la proposition au Pape en 1653. elle ne fut pas d'abord écoûtée ; mais quelques années aprés

Histoire des Missions étrangeres.

plusieurs Ecclésiastiques françois s'étant offerts pour être simples Missionnaires dans les Indes & à la Chine, le Pape choisit entr'eux Mr Pallu, & le fit sacrer Evêque d'Heliopolis par le Cardinal Antoine Barberin, Chef de la Congrégation de la Propagation de la Foy. On sacra ensuite Mr de la Mothe-Lambert sous le titre d'Evêque de Bérithe : la Cérémonie s'en fit à Paris dans l'Eglise de la Visitation de la ruë S. Antoine, Madame de Miramion en fit toute la dépense ; Mr Cotolendi fut aussi sacré à Aix en Provence, sous le titre d'Evêque de Métellopolis. Ils se rendirent tous à Paris, & y trouverent tous les secours nécessaires dont ils avoient besoin. Madame la Duchesse d'Aiguillon & Madame de Miramion y contribuërent beaucoup de leur bien & de leurs soins. Et comme la retraite étoit absolument nécessaire aux Vicaires Apostoliques pour concerter entre eux & avec leurs Missionnaires, les moyens de réüssir dans une si grande entreprise, Madame de Miramion leur prêta sa Maison de la Coüarde à dix lieuës de Paris, où ils ne manquerent de rien, & où ils passerent prés de dix-huit mois avec vingt Ecclésiastiques, uniquement attentifs aux affaires du

Ciel.

Ciel. La foy leur faisoit esperer que le temporel viendroit tout seul, & l'un d'eux donna aux pauvres les premiers cent écus qu'il reçût d'aumônes, se fondant sur la promesse de l'Evangile, *qu'ils multiplieroient au centuple*, ce qui arriva; le premier pas fut pourtant malheureux, un Vaisseau qu'on avoit équipé en Hollande pour les porter aux Indes, perit en sortant du Port, & il fallut entreprendre le Voyage par terre. Mr de Métellopolis mourut sur les côtes de Bengale; mais Mr de Berithe & Mr d'Heliopolis arriverent heureusement à Siam & y établirent un Séminaire pour servir d'entrepos à toutes les autres Missions.

Madame de Miramion leur rendit en cette occasion beaucoup de services. Mais en songeant à la conversion des Idolâtres, elle ne négligea pas sa patrie. La pureté étoit sa vertu favorite, & comme les desordres d'une longue guerre & la minorité du Roy avoient apporté la licence, on voyoit le crime & la débauche triompher publiquement sans qu'on s'y opposât. Elle crût qu'en renfermant quelques-unes des filles les plus scandaleuses, les autres se contiendroient davantage, & garderoient au moins les apparences; ce dessein

Etablissement de la Maison du Refuge de Ste Pelagie.

étoit nouveau & paroissoit difficile dans l'éxécution. Elle en voulut faire un essai à ses dépens, loüa une maison dans le Fauxbourg Saint Antoine, & y fit renfermer avec la permission des Magistrats sept ou huit filles débauchées qu'elle mit sous la conduite de deux femmes prudentes & pieuses, capables de soûtenir les premiers efforts de ces créatures emportées, & des les gagner ensuite par la douceur. Elle y alloit elle-même leur parler de Dieu, leur faire horreur du vice, leur promettre la liberté & des établissemens honnêtes, elle les faisoit habiller de bonnes étoffes chaudes & grossieres, la nourriture étoit fort bonne, les châtimens moderez, & seulement pour les insolentes; la plûpart écoutoient la raison & se contraignoient. Quelques-unes rentroient de bonne foi en elles-mêmes, & demandoient à faire pénitence. Ce petit établissement ne dura que deux ans, Madame de Miramion voyant qu'il réüssissoit, proposa à Mr le President de Lamoignon, toûjours porté aux bonnes œuvres, d'en faire un grand aux dépens du public, ce qu'elle avoit essaïé de faire en petit : il écouta sa proposition & la fit à plusieurs Dames de pieté : on s'assembla chez

Mr Masure Docteur de Sorbonne & Curé de Saint Paul pour en déliberer, Madame la Duchesse d'Aiguillon, Madame de Farinvilliers & Madame Traversé s'y trouverent. On agita la question, toutes les Dames convinrent que le dessein étoit fort bon; mais que l'éxécution étoit si difficile, qu'il n'y falloit pas songer. Madame de Miramion étant arrivée lorsqu'on venoit de prendre cette résolution, son zéle s'enflamma à cette nouvelle, & lui fournit des paroles si vives, si pénétrantes, si persuasives, que toute l'assemblée changea d'avis, & avoüa que l'esprit de Dieu parloit par sa bouche; elle offrit de donner pour commencer, dix mille francs & toute son application. Madame la Duchesse d'Aiguillon, Madame de Farinvilliers & Madame Traversé en donnerent chacune autant, & le Contract de fondation fut passé en leur nom. On acheta une place prés la Pitié, où l'on bâtit une maison propre à ce dessein; Madame de Miramion en dressa la Régle, & Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital-Général se chargerent de la faire éxécuter. On fit deux Appartemens séparez, on mit dans l'un les filles & les femmes qu'on y amenoit par force, & ce lieu fut appellé

le Refuge ; & dans l'autre celles qui lassées d'une vie si honteuse & en même temps si malheureuse, y venoient demander retraite, ce qui leur fit donner le nom de filles de bonne volonté. On appella leur Appartement Sainte Pelagie. La régle se maintint dans cette Maison pendant prés de trente années ; mais comme tout se relâche avec le temps, Madame de Miramion fâchée que les filles de bonne volonté ne vécussent pas dans toute la piété & & toute la pénitence que leur état demandoit, obtint permission du Roy, & même des Lettres Patentes, pour faire dans l'enceinte de la même Maison & dans un lieu séparé, un nouvel établissement de filles de bonne volonté, dont elle auroit la conduite & y mettroit une Supérieure. Sa vûë étoit de faire vivre ces filles comme de véritables pénitentes, & avec peu de dépense, afin que la charité du public pût aisément payer leurs pensions. Toutes les vertus chrêtiennes & principalement le silence & la mortification commencerent à s'y pratiquer avec tant d'édification pour le prochain, & une si grande affluence de filles, que Madame de Miramion fut obligée de les mettre dans une plus grande maison,

nommée la Maison de la Mere de Dieu. Elles y menoient une vie tres-mortifiée. Messieurs les Administrateurs du Refuge en eûrent une sainte jalousie, & prierent Madame de Miramion de permettre & d'ordonner à ses filles d'aller demeurer dans la Maison de Sainte Pelagie avec les autres filles de bonne volonté, afin que leur exemple les pût porter à la pieté. Elle y consentit avec joye, toutes ses filles passerent à Sainte Pelagie avec leur Supérieure, qui le fut des deux Communautez ; & leur maniere de vie y fut approuvée & suivie, & encore aujourd'hui le Réglement s'éxécute, & Dieu y est servi.

Je laisse plusieurs autres biens qu'elle fit dans un temps de disette pour soûtenir l'Hôpital Général qui étoit prêt à tomber, afin de parler de l'établissement de sa Communauté ; il y avoit déja plusieurs années qu'elle projettoit d'établir une Maison de douze filles, qui tiendroient les petites Ecoles à la Campagne, penseroient les blessez, assisteroient les malades, uniquement appliquées au soulagement du prochain. Elle n'avoit pas dessein de faire une Fondation, encore moins d'avoir des Lettres Patentes, n'ayant intention que de faire un bien present, sans aucune idée de perpétuité.

Elle fonde une Communauté de douze filles, & l'unit aux filles de Ste Geneviéve.

Enfin, au commencement de l'année 1661. elle éxécuta une partie de son dessein malgré tous les obstacles qui s'y opposerent, & alla loger avec cinq ou six de ses filles dans la ruë S. Antoine. Dés ce même moment elle commença à manger en commun. Cette petite Communauté prit le nom de la Sainte Famille pour honorer la vie cachée, laborieuse & charitable de JESUS-CHRIST. Mr du Festel avoit dressé leurs Réglemens, qui furent approuvez par Mr Vincent & par Mr Feret Curé de S. Nicolas du Chardonnet & Grand Vicaire de Paris; Mais Mr du Festel mourut avant que la chose fut établie.

La Providence voulut alors que Madame de Miramion vint loger auprés de Madame de Némond sa fille dans la Paroisse de S. Nicolas du Chardonnet. Il y avoit plus de trente ans que la Communauté des filles de Sainte Géneviéve étoit établie dans cette Paroisse dans le même esprit & les mêmes vûës du prochain, que les filles de la Sainte Famille; Monsieur Feret qui étoit Supérieur de ces deux petites Communautez, leur proposa l'union comme le seul moyen de faire un établissement solide; les filles de Sainte Géneviéve avoient dés Lettres

Patentes. Madame de Miramion méprisant l'honneur chimérique d'être Institutrice d'un nouvel Ordre, y consentit & réünit toutes ses filles sous le titre de Sainte Géneviéve, avec l'Approbation de Mr de Perefixe Archevêque de Paris; elle en fut élûë Supérieure, & obtint de nouvelles Lettres Patentes; & comme les biens de ces deux petites Communautez étoient fort médiocres, & qu'il n'y avoit en tout que quinze Sœurs, elle fit toute la dépense de la Maison jusqu'en 1670. que par leur œconomie, & la récéption de nouvelles filles, elles se virent en état de subsister par elles-mêmes. Alors Madame de Miramion ne leur donna plus que quinze cens francs pour sa pension, qu'elle leur a payez éxactement jusqu'à sa mort. Mr Feret régla leurs emplois & arrêta leurs Constitutions, qu'elles observent à la lettre; leur principal devoir est d'enseigner gratuitement les filles; elles ont trois Classes chez elles, où il y en vient tous les jours plus de trois cens; de former des Maîtresses d'Ecole pour la Campagne, les recevoir & les nourrir pendant quelque temps, faire des lectures & des instructions ou conférences familieres aux grandes filles &

aux femmes qui veulent apprendre les Véritez chrêtiennes; aller quelquefois dans les Villages faire ces fonctions; assister spirituellement & corporellement les pauvres, particulierement les malades & les blessez; faire elles-mêmes toutes les drogues pour les malades, & tous les onguents pour les blessez, dont elles pensent plus de cent tous les jours. Ces remédes leur coûtent tous les ans plus de quinze cens francs, & Madame de Miramion a fourni à cette dépense presque toute sa vie, jusqu'à ce que l'Apotiquairerie ait été fondée. Elles saignent & apprennent aux autres à saigner. Elles donnent des boüillons & des médecines aux malades & aux blessez, & les instruisent en même temps des Véritez de la foi. Leur devoir est encore de visiter tous les mois les pauvres de la Paroisse, d'instruire les filles & les femmes malades, de travailler à faire des Ornemens d'Eglise pour la Campagne, & de prendre des Pensionnaires pour les élever chrêtiennement. Elles font l'Oraison deux fois par jour, recitent ensemble le petit Office de la Sainte Vierge, fréquentent leur Paroisse & y reçoivent les Sacremens; & dans les besoins extraordinaires de l'Etat, deux

Sœurs

Sœurs alternativement vont entendre la Messe à Sainte Géneviéve du Mont, & y communier.

Madame de Miramion leur donna d'abord soixante mille francs pour fonder douze places, souhaitant qu'à mérite égal, les filles de qualité fussent préférées; mais à condition de conserver toûjours le même Institut : donnant toute la Fondation à l'Hôpital Général en cas que ses filles voulussent un jour se cloîtrer. Elle leur a encore donné dix mille francs pour augmenter la fondation. Mais ce fut en pratiquant elle-même la régle, qu'elle contribua solidement à l'établir; son humilité, sa mortification, son amour pour le prochain encouragerent les autres, pas une n'osoit se plaindre en voyant qu'elle ne se plaignoit pas; elle se servoit elle-même, se levoit l'hyver sans feu, ne manquoit point à l'Oraison, & quoique sa santé fut fort foible & souvent attaquée, elle ne voulut nulle distinction.

Quelques personnes de piété craignoient que ces deux Communautez que Madame de Miramion avoit unies ne s'accordassent pas; mais Dieu a fait connoître par la suite que cette union étoit son ouvrage par la paix

& la charité qu'il a fait régner entre les Sœurs, qui selon l'expression du Prophête Roy, *n'ont qu'un même cœur & un même esprit*. Saint François de Sales avoit une pareille vûë en formant d'abord une Congrégation séculiere de filles & de veuves, dont Madame de Chantal fut Supérieure. La Providence changea son premier dessein, & l'autorité de Mr de Marquemont Archevêque de Lion en fit des Religieuses contre l'avis du Cardinal Bellarmin, qui croyoit que la Clôture en arrêtant le zéle de ces saintes filles, empêcheroit beaucoup de bonnes œuvres. Elles étoient réservées à Madame de Miramion. En 1670. elle fit acheter aux filles de Sainte Géneviéve, la Maison où elles sont presentement sur le Quay de la Tournelle, & leur donna encore dix mille francs, & quatre ans aprés voyant la Maison assez bien établie, elle déclara aux Sœurs qu'elle vouloit éxécuter les Constitutions, & se démettre de la Supériorité perpétuelle; ces filles persuadées qu'elle leur étoit encore nécessaire, eûrent recours à Mr Feret, qui étoit alors leur Supérieur, & enfin à Mr de Harlai de Chanvalon Archevêque de Paris, qui lui ordonna de n'abandonner la Supériorité qu'avec

la vie. Les filles de Sainte Géneviéve *depuis* ce temps-là ont toûjours augmenté en graces, & Dieu les a comblées de ses bénédictions. Leur réputation a passé dans les Provinces.

Une Communauté établie depuis long-temps à Amiens députa en 1670. deux filles à Madame de Miramion pour lui demander ses conseils, elle les retint un mois chez elle, & les renvoya charmées de tout ce qu'elles avoient vû. Il en revint d'autres lui demander l'union avec les filles de Sainte Géneviéve, l'habit & les constitutions; Mr l'Evêque d'Amiens y joignit ses prieres, Mr Chauvelin Intendant de Picardie s'en mêla, l'union fut faite dans les formes, Madame de Miramion alla à Amiens & y laissa deux filles de sa Communauté, qui firent faire le Noviciat & la Profession à celles d'Amiens; toute la Ville en fit des feux de joye: elles ouvrirent les Ecoles, panserent les blessez, & s'appliquerent à toutes les bonnes œuvres de l'Institut.

La même chose arriva en 1695. à la Ferté sous Joüare: Une Communauté semblable demanda l'union avec les filles de Sainte Géneviéve; Madame de Miramion les fit toutes venir à

Paris l'une aprés l'autre pour les instruire, & alla ensuite à la Ferté les établir en presence de Mr Bossuet Evêque de Méaux, qui prêcha sur le sujet avec une éloquence Apostolique. Les filles de Sainte Géneviéve sentoient vivement les obligations qu'elles avoient à Madame de Miramion, leur reconnoissance voulut éclater en toutes manieres, & un jour elles s'aviserent sans la consulter, de passer un Acte pardevant Notaires, par lequel elles la reconnoissoient pour Institutrice & Bienfaictrice. Mr Feret leur Supérieur l'approuva ; mais Madame de Miramion à peine le sçût, qu'elle envoya querir un Notaire, & déclara qu'elle renonçoit à des qualitez qu'elle n'avoit jamais méritées, que c'étoit Mademoiselle du Blosset, qui long temps auparavant avoit institué les filles de Sainte Géneviéve, qu'elle avoit été reçûë parmi elles, & que si elle leur avoit rendu quelques services, la gloire en étoit dûë à Dieu seul, les priant seulement de lui donner part dans leurs prieres. Son humilité étoit extrême : elle ne manquoit jamais de s'accuser de ses fautes comme la derniere fille de sa Communauté. C'étoit une pratique qu'elle avoit établie, & qu'elle a tou-

jours conſervée. Elle y ſongeoit auparavant avec beaucoup d'attention, mettoit ſes fautes par écrit, & les liſoit en plein Chapitre.

Elle pouvoit aisément par ſes ſoins procurer de grands biens à ſa Communauté, elle s'eſt contentée d'un établiſſement fort médiocre, & qui ne ſubſiſte que par l'application & le travail, perſuadée que les richeſſes conduiſent au relâchement, & que pour attirer la bénédiction de Dieu, il faut beaucoup donner à la Providence. Un des Directeurs du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet lui repreſentant un jour avec un deſinterreſſement peu ordinaire, qu'elle leur faiſoit trop de bien, dans le temps que ſa Communauté étoit dans le beſoin, *Monſieur*, lui répondit-elle ſans héſiter : *l'irai toûjours à la plus grande gloire de Dieu.* Mademoiſelle de Lamoignon ayant été recevoir ſa récompenſe dans le Ciel de tout le bien qu'elle avoit fait dans ſa vie, Madame de Miramion lui ſuccéda dans ſes emplois, & ſur tout dans la confiance du Roy, qui la chargea des diſtributions de ſes aumônes.

Les troupes qui paſſerent ou qui ſéjournérent à Melun en 1673. y ayant

causé des maladies contagieuses, on fut obligé d'interdire le commerce avec les Villes voisines ; il y mouroit plus de cent personnes par jour, la peur s'y mit, les malades demeurerent abandonnez, on ne voulut plus les garder dans les maisons, ils expiroient dans les ruës privez de tout secours. Les principaux Magistrats & les Officiers de la Ville étoient sur le point de deserter, lorsque Madame de Miramion qui avoit une terre nommée Rubelle assez prés de Melun, avertie de l'état pitoyable de ce pauvre peuple, y arriva pour leur soulagement, accompagnée de Chirurgiens & de Sœurs grises. Elle fit assembler d'abord les Magistrats, sa vertu lui donnoit de l'autorité par tout ; on choisit un lieu pour y faire un Hôpital, elle y fit venir quelques meubles de Rubelle ; à son exemple chacun fournit selon son pouvoir ce qui étoit nécessaire. On y établit les Sœurs grises, on y transporta les malades ; Madame de Miramion les pensoit de sa propre main, & les exhortoit à la mort ; les Prêtres & les Religieux qui étoient encore dans la Ville eûrent honte, qu'une simple femme fit à leurs yeux, ce qu'ils devoient faire eux-mêmes ; quelques-uns qui s'étoient

retirez revinrent à cette nouvelle réparer leur foiblesse par leur empressement, tout s'anima d'un nouveau zéle, & pendant deux mois que dura la maladie, Madame de Miramion sans songer à ses autres affaires qu'elle ne croyoit pas si pressées, ne quitta point Melun, donnant ordre à tout, persuadée que Dieu lui avoit commis le salut de cette Ville. Ses soins, ses exhortations & son argent ne furent point épargnez, elle avoit attention à tous les malades, & principalement aux Officiers des troupes : *ils exposent tous les jours leur vie pour nous*, disoit-elle aux Sœurs grises, *travaillez mes Sœurs à les conserver, nous y avons toutes interest*. Leur ame lui étoit encore plus précieuse que leur corps, elle tâchoit à leur faire comprendre, que voyant la mort souvent & de plus prés que les autres hommes, ils devoient aussi s'y préparer avec plus de soin, la violence de leur mal donnoit du poids à ses raisons, sa charité gagnoit les cœurs, la grace achevoit l'ouvrage. Ils faisoient des Confessions générales, & promettoient de vivre à l'avenir plus régulierement, ou mouroient dans des sentimens de pénitence capables de corriger le passé.

Quoique Madame de Miramion s'a-

bandonnât à toutes les bonnes œuvres qui se presentoient, ce n'étoit pourtant qu'aprés s'être acquitée de ses obligations les plus essentielles. Elle croïoit se devoir aux besoins de sa Paroisse avant que de songer aux étrangers, & pendant plus de trente-cinq ans, qu'elle a demeuré auprés de S. Nicolas du Chardonnet, elle n'a point manqué d'occasions de rendre service au Séminaire & à la Communauté des Prêtres.

Histoire du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet.

En 1612. Mr Bourdoise, que Saint François de Sales nomma depuis *le saint Prêtre*, n'étant encore que simple Clerc, rassembla plusieurs de ses amis au Collége de Reims, dans la pensée de travailler ensemble à devenir de bons Ecclésiastiques, sans faire de vœux ni se lier, que par les liens communs d'une ardente charité. En 1620. leur petite Société s'étant augmentée, ils vinrent s'établir auprés de l'Eglise de S. Nicolas du Chardonnet. Mr Froger Curé de cette Paroisse, les admit dans son Eglise, où ils s'acquiterent dignement de toutes les fonctions Ecclésiastiques, jusqu'en 1631. qu'ils furent érigez en corps de Communauté par Jean-François de Gondy premier Archevêque de Paris. En 1644. ils furent érigez en Séminaire destiné & appliqué particu-

lierement à élever des Prêtres, & à les former à toutes les fonctions de leur état, pour les envoyer ensuite dans les Provinces servir de Curez ou de Vicaires dans les Paroisses, & l'on donna le nom de Bourse cléricale aux sommes qu'on rassembloit pour ce dessein.

Quelque temps aprés les Dames voulurent avoir part à l'œuvre, les principales furent Madame la Présidente de Némond la Mere, Madame la Présidente de Herze, Mademoiselle de Lamoignon & Madame Traversé; elles s'assembloient tous les trois mois dans une salle du Séminaire de S. Nicolas, on faisoit une exhortation; l'une d'entr'elles qu'on avoit élûë Tresoriere, rendoit compte des sommes qu'elle avoit reçûës, leur assemblée se tenoit l'aprés-dînée, & celle des hommes se tenoit le matin. Les choses étoient assez bien établies, & il se formoit grand nombre d'Ecclésiastiques dans le Séminaire lorsque Madame de Miramion se joignit aux autres Dames: elle vit d'abord que cet établissement n'étant fondé que sur des charitez journalieres, couroit fortune de n'être pas de longue durée; la Maison où étoit le Séminaire appartenoit à la famille de Mr Compaing, la Communauté n'en

avoit que la joüissance pendant sa vie; & de plus les Lettres Patentes accordées au Séminaire, avoient été enregistrées à condition de ne recevoir aucun legs ni fondation, à moins que le Fondateur ne s'en réservât l'usufruit. Ces deux obstacles à l'avancement de l'œuvre furent bien-tôt levez par Madame de Miramion; elle en parla à Mr le Prince de Conty, qui donna trente-six mille francs pour acheter la Maison, & elle fit enrégistrer au Parlement les Lettres Patentes du Séminaire, sans aucune restriction; Mr le Président de Némond fit réüssir une affaire, qui jusques-là avoit paru impossible. Elle ne se contenta pas d'y employer son crédit, son bien n'y fut pas épargné; elle commença par y entretenir trois Prêtres qu'on appelloit *oblats*, qui alloient travailler dans les Paroisses du Diocése les plus abandonnées; elle a donné dix-sept mille livres pour y entretenir trois Ecclésiastiques à perpétuité, & neuf cens livres de rente tant pour le Confesseur de la Communauté de Sainte Geneviéve, que pour fonder une Messe basse, qui se dit tous les jours dans la Chapelle; & jusques à sa mort, elle a été Tresoriere de la Bourse cléricale.

Elle a donné plusieurs fois des Calices, des Ornemens & des habits séculiers aux Prêtres qui sortoient du Séminaire pour aller en Irlande. Elle a pendant plus de trente ans fait blanchir les Surplis de la Communauté de S. Nicolas & du Séminaire, & tous les linges d'Eglise, & lorsque les Directeurs du Séminaire, n'ayant pas assez de logement, furent obligez de bâtir, elle leur donna une somme considérable, & leur en procura encore davantage. Un an avant sa mort, les assemblées de la Bourse cléricale cesserent: les Directeurs du Séminaire par une modération sans exemple, ayant representé que les fondations leur fournissant assez pour soûtenir leur Maison, il n'étoit pas juste d'abuser de la charité publique, qui pouvoit être employée plus utilement ailleurs.

Mais c'est principalement envers l'Eglise de Saint Nicolas du Chardonnet, qu'elle a été libérale & presque prodigue. Elle y a donné en plusieurs fois plus de cinquante mille francs, & lorsque l'Eglise pensa tomber, parce qu'on n'y avoit pas fait assez de pilliers, elle envoya encore six mille six cens livres pour y travailler, & se rendit caution de douze mille livres, qu'elle a payées

depuis ; outre qu'elle a donné presque tous les Ornemens à fond d'or & d'argent, de Velours & de Damas, le grand Chandelier d'argent, le Soleil & le Dais pour le S. Sacrement.

En 1680. Madame de Miramion, à la priere de Mr l'Evêque d'Angers, fit un voyage à la Fléche pour y remettre la paix dans une Communauté de filles pleines d'un zéle indiscret & mal réglé; la division étoit parmi elles, & leur Evêque les avoit presque abandonnées. Elle fit le voyage dans le Carosse de voiture avec deux Sœurs de Sainte Géneviéve. Quand elle y arriva, presque toute la Ville vint au devant d'elle à une demie lieuë & l'accompagna à l'Eglise, où l'on chanta le *Te Deum*. Elle entra ensuite dans la Maison, examina toutes les Sœurs, persuada à celles qui causoient le desordre, de se retirer doucement, établit pour Supérieure une des Sœurs qu'elle avoit amenée de Paris, & lui laissa aussi l'autre pour lui aider dans les commencemens. Elle régla les affaires temporelles avec les Administrateurs, & s'appliqua encore davantage au spirituel. Elle alla ensuite à Angers rendre compte à Mr l'Evêque de ce qu'elle avoit fait, & le prier d'oublier les sujets de plainte que lui

avoient donné les Sœurs. Le cœur de ce pieux Evêque revint aisément, ne voulant que le bien de son Diocése. Elle demeura encore quelques jours à la Fléche pour y éxécuter les réglemens qu'elle avoit faits, & retourna à Paris dans la même voiture, malade & toute seule. Elle fut fort incommodée à son retour, & eût un flux de sang qui lui dura quinze mois, sans que la foiblesse où il la réduisit, l'empêchât de travailler à l'ordinaire à la gloire de Dieu & au soulagement du prochain.

Histoire des Enfãs trouvez, Madame de Miramion contribuë à l'établissement de leur Maison.

Il eût manqué quelque chose à la vie de Madame de Miramion, si elle n'eût pas eû soin des enfans trouvez: il est vrai qu'avant qu'elle s'en mêlât, l'établissement avoit été fait par Mr Vincent de Paul. Ce grand Serviteur de Dieu, dés l'année 1638. avant vû que ces Enfans exposez dans les ruës par leurs Meres, ou pauvres ou criminelles, n'étoient point secourus, avoit cherché les moyens d'y remédier; on les avoit portez jusques-là dans une maison qu'on appelloit *de la Couche*, auprés de l'Eglise de S. Landri, où une Veuve les recevoit & s'en chargeoit; mais comme le nombre en étoit grand & que les charitez étoient médiocres, elle n'y pouvoit suffire, la plûpart mou-

leurs Meres pour devenir à present leurs Juges, leur vie & leur mort sont entre vos mains, je m'en vais prendre les voix & les suffrages, il est temps de prononcer leur Arrest, & de sçavoir si vous ne voulez plus avoir de misericorde pour eux.

Ces Dames ne lui répondirent d'abord que par des larmes, & lui protesterent ensuite qu'il falloit soûtenir l'œuvre à quelque prix que ce fut : Madame de Miramion étoit riche, ses biens n'étoient pas encore passez dans les mains des pauvres, elles obtinrent de la Reine Régente le Château de Bicêtre, mais l'air y étoit trop subtil pour des enfans, on les ramena à Paris dans le Fauxbourg Saint Denis, où les filles de la Charité en prirent soin; on leur acheta dans la suite une Maison dans le Fauxbourg Saint Antoine, & l'on y bâtit une Eglise, dont la Reine Marie-Thérese d'Autriche posa la premiere pierre; Madame la Chanceliere d'Aligre & Mr le Président de Bercy y donnerent chacun vingt mille francs. On ne sçait point ce que Madame de Miramion leur donna, elle cachoit ses bonnes œuvres autant qu'elle pouvoit; la somme fut considérable, si l'on en juge par la tendresse qu'elle avoit pour ces pauvres enfans abandonnez.

Elle

Elle assistoit à toutes les assemblées qui se faisoient pour eux, & jamais les Administrateurs ne prenoient de résolution importante sans l'avoir consultée auparavant, avec d'autant plus de raison, que lorsqu'il se trouvoit quelque difficulté, elle étoit la premiere à la lever par son esprit ou par sa bourse.

On acheta presque en même temps une autre Maison pour les Enfans trouvez devant l'Hôtel-Dieu ; leurs revenus ont monté depuis par les libéralitez du Roy jusqu'à prés de quarante mille livres de rente, mais aussi leur nombre est augmenté à tel point, qu'il y en a presentement plus de quatre mille, & il faut tous les ans plus de cent-cinquante mille livres pour les faire subsister : aussi en périt-il beaucoup faute de nourrices, qui étant mal payées ont été quelque temps sans les venir chercher. Il y a pourtant encore dans les Provinces voisines de Paris plus de trois mille de ces enfans, & ils y demeurent jusques à l'âge de cinq ans ; on les met alors à l'Hôpital Général, ou dans leur Maison de la ruë S. Antoine pour y apprendre des métiers. Les Dames qui ne s'en mêloient plus depuis que l'Hôpital des Enfans trouvez a été réüni à l'Hôpital Général,

& qui est gouverné par les mêmes Administrateurs, y ont redonné leurs soins, & c'est à leur solicitation qu'on a remis des Enfans dans la Maison du Faubourg Saint Antoine.

Elle fait travailler les filles du Port.

On peut dire que jamais Madame de Miramion n'a laissé échaper une occasion de servir le prochain. En rentrant un jour chez elle en 1678. elle entendit sur le Port de la Tournelle des filles qui parloient avec fort peu de modestie, & qui joüoient avec des garçons d'une maniere à faire tout craindre ; l'idée du crime prochain & le scandale public la frapperent, elle en fit appeller quelques-unes aprés avoir parlé à leurs Meres, & sans les gronder, leur demanda ce qu'elles faisoient toute la journée, elle connut par leurs réponses, que l'inutilité & le manque d'éducation les pourroit jetter dans le desordre : elle leur proposa de travailler, d'apprendre des métiers, & de gagner leur vie, elles accépterent le parti ; elle fit loüer une chambre & ensuite une maison voisine, & y établit des Maîtresses pour les instruire. On leur donne à dîner, & quand elles sçavent travailler, les Maîtresses leur payent leur ouvrage à la fin de la semaine : elles font des Bonnets, des Gants, ma-

vaillent en linge ; il y en a presentement plus de quatre-vingt, les filles des pauvres familles de la Paroisse y sont reçûës, & l'on s'empresse fort pour y entrer. On les fait prier Dieu soir & matin, elles chantent des Litanies & des Cantiques spirituels, on leur fait le Catéchisme trois fois la semaine, & tous les jours une demie heure de lecture : on les estime dans la Paroisse quand elles sont de la Chambre du travail (c'est ainsi qu'on nomme la chambre où elles travaillent) elles trouvent assez à s'établir, chacun est bien aise dans les conditions, même les plus basses, d'avoir une femme sage & capable d'élever sa famille : Les maîtresses demeurent dans la Maison, les filles retournent le soir chez leurs Parens, celles qui n'en ont point y couchent aussi, on les nourrit à midi comme les autres, elles soupent le soir quand elles ont gagné quelque chose. Madame de Miramion a employé pendant sa vie quelques-unes des aumônes du Roy à soûtenir cet établissement qui dure encore. Il s'est fait aussi des Chambres de travail dans plusieurs Paroisses de Paris, à Fontainebleau, à Versailles & à S. Germain. Mais comme le salut des ames a toûjours fait la principale partie

& qui est gouverné [illegible]oli en differens ministrateurs, y o[illegible]inces plus de cent & c'est à leur [illegible]uction de la jeunesse, mis des Enf[illegible] à ses dépens dans les bourg Sai[illegible]us de deux cens Missions.

Elle fait travailler les filles du Port.

On [illegible] même année 1678. elle fut élûë Mi[illegible]trice des filles de la Providence, [illegible] après la mort de Mademoiselle Viole. Ce fût Mr Jolly Supérieur de sa Communauté & le sien, qui lui ordonna de s'en charger. Cette Maison avoit commencé dans le Fauxbourg S. Marcel en 1643. par les liberalitez de la Reine Anne d'Autriche. Elle est composée de plus de vingt filles séculieres attachées à la Maison par des vœux simples; leur Dot est ordinairement peu de chose, & c'est moins le bien qui les y fait entrer, que les qualitez personnelles. Elles ne reçoivent chez elles que des filles pauvres, dont la vertu n'a point été soupçonnée. Il y en a presentement plus de cent, dont cinquante ne payent rien, les autres payent des pensions de cent francs ou de quarante écus: on leur apprend à lire, à écrire, l'Arithmétique, à travailler à toutes sortes d'ouvrages, à se contenter de peu, à aimer la vie laborieuse. Mr l'Abbé le Pileur en est Supérieur depuis dix-huit ans, il a achevé & per-

Histoire des filles de la Providence. Il en est aussi parlé dans le chapitre des filles de l'Unio Chrétienne.

les Constitutions que Mada-
amion avoit commencées.
soin jusques à la mort, &
ez pressantes les a toû-
es. Le Roi leur continuë
on de douze cens francs que la
eme sa Mere leur donnoit ; & Madame de Miramion leur laissa par son Testament soixante & quinze livres de rente, rachetables par quinze cens livres.

Sa Maison ayant toûjours été ouverte aux personnes de son séxe qui s'y presentoient pour s'y retirer, à dessein d'y faire chacune en particulier les éxercices spirituels, lui fit naître la pensée d'établir comme en Bretagne des Retraites générales, mais il se presentoit à son esprit une foule d'obstacles à lever, que sa prudence ne lui permettoit pas de se dissimuler à elle-même. Pour autoriser ces Retraites, il falloit obtenir l'agrément du Roy, & elle sçavoit que ce Prince par des raisons tres-sages l'avoit refusé quelques années auparavant à des personnes de pieté qui avoient eû le même dessein. L'Approbation de Mr l'Archevêque étoit nécessaire ; elle craignoit de surcharger ses filles d'un travail insoûtenable : une plus grande difficulté l'embarassoit en-

Elle établit chez elle des Retraites pour les Dames & pour les pauvres.

core davantage, & elle y trouvoit moins de remede. C'est que pour ces éxercices publics il falloit nécessairement acheter quelque maison voisine, qu'il n'y en avoit qu'une qui fut à sa bien-séance, qu'on ne voudroit peut-être jamais la lui vendre, ou qu'on la mettroit hors de prix, & qu'avec cela il y auroit encore de grandes dépenses à faire.

Quel moyen de fournir à tant de frais ? Car enfin cette femme sage ne vouloit pas qu'il en coûtât rien à ses Sœurs, & épuisée par ses charitez elle n'étoit pas en état d'y suppléer : d'ailleurs les pauvres devant être reçûs dans les Retraites comme les riches, il étoit difficile d'esperer qu'il se trouvât un fond certain pour les soûtenir. Elle consulta sur cela plusieurs Serviteurs de Dieu qu'elle connoissoit remplis de zéle & de lumiere, & sur tout Mr Jolly Supérieur de sa Maison, connu pour un des plus saints Prêtres & des plus sages hommes du Royaume. Ils lui dirent tous qu'elle ne desesperât de rien & qu'elle tentât tout, que le desir pressant & constant qu'elle sentoit de faire cette entreprise, joint à la défiance d'elle-même & à la soûmission au jugement des personnes établies dans

l'Eglise pour la conduite des ames, étant une marque de l'esprit de Dieu, pouvoit aussi en être une de sa volonté, que si c'étoit en effet son bon plaisir, il sçauroit bien lui applanir les chemins, lui ménager les consentemens des Supérieurs & des personnes interressées, lui faire trouver de l'argent, & lui susciter des gens charitables, qui sans endetter sa Mason porteroient toute la dépense : Que si cela arrivoit, elle achéveroit de connoître par là que Dieu le vouloit, & que si cela n'arrivoit pas, elle devoit penser le contraire & se tenir desormais en paix.

Cette réponse lui mit le cœur au large : & aprés avoir entierement abandonné le succés de l'affaire entre les mains du Seigneur, elle commença par en faire parler au Roy qui donna son agrément, & voulant même contribuër à un dessein où Dieu trouveroit sa gloire, lui envoya six mille francs. Mr l'Archevêque François de Harlai approuva le dessein, nomma des Confesseurs pour les Retraites, & voulut qu'à l'avenir la Maison de Madame de Miramion fut honorée de la presence perpétuelle du S. Sacrement, & qu'on l'exposât tous les soirs pendant le Salut tant que dureroient les Retraites,

qui ayant été ainsi résoluës, furent bientôt éxécutées. On acheta la Maison qui étoit absolument nécessaire, elle coûta soixante & quinze mille livres, dont Madame de Miramion en donna quinze, Madame de Guise en donna six, Madame Voisin six, Madame du Housset en donna autant, plusieurs personnes inconnuës envoyerent des sommes considérables, & il ne reste que quinze cens livres de rente à la charge des filles de Sainte Géneviéve qui s'attendent à la Providence pour en être déchargées. La Maison fut réparée, on y mit de toutes sortes d'ouvriers pour y faire cinquante chambres ou cellules séparées, & pour y préparer un réfectoire, une salle d'exercices &c. On la meubla avec simplicité, avec propreté, avec ménage : Madame de Miramion ordonna tout, veilla sur tout, & trouva en supputant ce qu'avoient coûté les meubles, que cela se montoit à prés de vingt mille francs dont sa Maison ne devoit rien ; desorte que tous ceux qui furent témoins de la bénédiction qui se répandit sur ses soins, sont encore étonnez aujourd'hui comment elle pût ramasser cent mille livres d'aumônes, dans un temps où tout le monde sçait combien elles étoient rares.

Deux ans s'écoulerent avant que cette Maison se trouvât prête, Madame de Miramion en régla le spirituel & le temporel, & trouva à propos que les Retraites des Dames durassent sept jours, pendant lesquels elles coucheroient toutes dans la maison, où l'on pouvoit en loger environ cinquante, & que les Retraites des pauvres où l'on reçoit aussi des femmes & des filles de médiocre condition, ne dureroient que cinq jours, qu'on en pourroit recevoir jusqu'à six vingt à chaque fois; que l'on ne retiendroit à coucher que celles qui viendroient de la campagne; qu'à l'égard de celles de Paris, elles retourneroient tous les soirs chez elles & reviendroient les matins, & qu'on les nourriroit toutes aux dépens de la Providence.

Madame de Miramion a payé toute seule les premieres Retraites des pauvres, quelques personnes de piété y ont contribué dans les suivantes, chacune coûte environ trois cens livres. Il n'y en a encore qu'une des quatre qui se font par an qui soit fondée; mais il y a lieu d'esperer que les trois autres se fonderont avec le temps, & en attendant qu'elles le soient, Dieu y pourvoit par les charitez du Roy.

Pour ce qui regarde le choix des Prêtres, qu'il falloit prier à l'avenir de se charger des Conférences & des Méditations de chaque Retraite, elle ne jugea pas à propos de se lier à aucune Congrégation en particulier; mais elle crût qu'il étoit bon de partager cette bonne œuvre entre des Prêtres séculiers & des Religieux, & de commencer par les RR. PP. Jesuites, & par Messieurs du Séminaire des Missions étrangeres, qui furent priez dés lors les uns & les autres d'agréer ce choix, & qui l'ayant accépté avec reconnoissance, ont continué jusqu'à present à faire alternativement les Retraites des Dames deux fois l'année, & celles des pauvres quatre fois.

Elle fait ouvrir l'Hôpital de S. Loüis pour soulager l'Hôtel-Dieu.

Mais ce fut en 1694. deux ans avant sa mort, & qui fut une année où Dieu sembla vouloir affliger la France par la famine & par les maladies, qu'elle redoubla son zéle pour les pauvres. Le Bled coûtoit cinquante francs le Setier, elle parla au Roy, à Madame de Maintenon & aux Ministres : elle fut cause qu'on fit venir une quantité prodigieuse de Ris, que le Roy donnoit, ou qui se vendoit à bon marché. Il y avoit prés de six mille malades à l'Hôtel-Dieu, elle y étoit continuellement, &

voyant jusqu'à douze personnes dans un lit, attaquées de différentes maladies ; les uns mourans de leurs propres maux, & les autres ne pouvant guérir dans un air infecté ; elle proposa à Mr de Harlai premier Président, d'ouvrir l'Hôpital de S. Loüis pour les mettre un peu plus à leur aise ; il approuva sa pensée, & lui donna la Commission de préparer cette Maison, ce qu'elle fit avec beaucoup de diligence : on y transporta grand nombre de malades, & les autres en furent soulagez.

Elle n'oublioit pas les pauvres honteux de sa Paroisse, & faisoit faire de deux jours l'un chez elle six mille potages, employant utilement les grandes charitez que le Roy faisoit à son peuple, dans le temps même qu'il entretenoit Cinq cens mille hommes pour défendre la France contre toute l'Europe. Et ce qui est encore plus admirable, elle souffrit avec une patience héroïque, les outrages de quelques pauvres, qui souvent accabloient d'injures, celle qui depuis quarante années leur sacrifioit son bien, sa santé & sa vie. L'année suivante au mois de Janvier, Monsieur le premier Président & Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital Général ne se voyant pas en état

de payer cent mille écus que l'Hôpital avoit empruntez pendant l'année 1694. résolurent de mettre dehors la plus grande partie des pauvres, & de ne garder que ceux qui par leur âge ou par leurs incommoditez ne pouvoient rien faire. Madame de Miramion en étant avertie, gémit devant Dieu en pensant à neuf cens filles qui demeuroient sans retraite abandonnées à elles-mêmes. Elle fut avertie qu'il en étoit déja sorti quelques-unes, & que deux s'étant habillées en garçon avoient commis beaucoup d'insolences. Le zéle du salut des ames la saisit, elle commença par faire arrêter ces deux malheureuses & les remener à l'Hôpital, où elles furent châtiées & mises dans un cachot au pain & à l'eau. Elle alla ensuite trouver Messieurs les Administrateurs, & leur proposa plusieurs expédiens qu'ils ne crûrent pas pouvoir accepter; enfin elle obtint d'eux qu'ils garderoient les filles jusqu'au premier d'Avril, elle espera que dans ce temps-là, la Providence qui ne lui a jamais manqué, lui fourniroit quelque moyen de les sauver. Elle s'humilia devant Dieu & lui demanda ses lumieres; quelques jours aprés elle alla trouver la Sœur Marguerite Pantaclin, *Supé-*

rieure de l'Hôpital Général, & la fit convenir qu'il falloit commencer par renvoyer à leurs parens toutes les filles qui en avoient; elles les éxaminerent l'une aprés l'autre & les renvoyerent. Il en restoit encore sept cens. Elles trouverent par leur calcul, que si Messieurs les Administrateurs vouloient bien qu'on mit ces sept cens filles dans des Dortoirs qui étoient vuides, qu'on leur donnât le linge & les lits outre le logement, on trouveroit moyen de les faire travailler pour les entretenir, & que l'on les pourroit nourrir chacune pour trois sols par jour. Elles compterent ensuite que pour les nourrir sur ce pied-là pendant un an, il falloit quarante mille francs.

Dés qu'elles eûrent concerté toutes choses, Madame de Miramion proposa l'expédient à Messieurs les Administrateurs, qui l'approuverent; elle se chargea aussi-tôt de quêter les quarante mille francs. Elle alla trouver Mr le Contrôleur-Général, il lui conseilla d'aller au Roy, & lui promit une prompte éxécution des Ordres de Sa Majesté. Le lendemain Madame de Miramion en parla à Madame de Maintenon qui ne fut pas difficile à persuader, il s'agissoit de la gloire de Dieu,

elle lui promit avec plaisir d'en parler au Roy. Madame de Miramion contente d'avoir ménagé une si bonne sollicitation, s'en alloit sans lui rien demander : D'où vient, lui dit Madame de Maintenon, *que vous ne me demandez rien ? Ah ! Madame*, lui répondit-elle, *vous faites tant de charitez que je ferois conscience de vous en proposer de nouvelles* : Elle ne laissa pas de lui donner, ne voulant pas qu'il se fit un bien sans qu'elle y eût part.

Trois jours aprés Mr le Contrôleur-Général envoya à Madame de Miramion une Ordonnance de vingt-cinq mille francs. Monseigneur & Madame la Princesse de Conty Doüairiere, lui envoyerent deux cens Loüis d'Or, & il n'y eût personne à la Cour qui voulut ou qui osât la refuser. La ville de Paris suivit un si bon éxemple. Enfin, en moins de huit jours elle ramassa plus de cinquante mille francs, qui firent subsister ces pauvres filles pendant deux ans ; on en maria quelques-unes, les autres furent mises en condition, celles qui sçavoient des métiers trouverent à gagner leur vie, & peu demeurerent à la charge de l'Hôpital.

Plus elle avançoit en âge, plus elle croissoit en vertus, & il semble que

Dieu se préparant à la couronner de sa gloire, l'en vouloit rendre en quelque façon plus digne, par l'abondance de ses graces & par la communication de ses lumieres. Le profond respect qu'elle avoit toûjours eû pour les Prêtres, lui donnoit des vûës continuelles pour leur perfection. Elle étoit souvent contristée d'en voir quelques-uns, oubliant la sainteté de leur caractere, s'abandonner aux vices du peuple; elle proposoit d'établir une Maison où l'on renfermât ceux que les avertissemens n'auroient pas été capables de corriger, afin que l'exemple de leur punition retint les autres dans le devoir; elle eût voulu en établir une autre pour recevoir ceux qui viendroient à Paris solicitert leurs affaires, afin qu'ils fussent logez & nourris à bon marché tous ensemble, sans être mêlez dans les Auberges avec des gens de profession differente, & dont les mauvais exemples sont capables de les pervertir. Enfin elle proposoit de fonder une Maison pour les Ecclésiastiques, que l'âge & le travail ont mis hors d'état de rendre service à l'Eglise, étant plus que juste de soulager la vieillesse de ceux qui ont épuisé leurs forces en travaillant à la vigne du Seigneur. Ces

Ses vûës pour les Prêtres.

vûës étoient grandes & dignes d'elle. Dieu les a inspirées depuis à Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, qui en a éxécuté une partie.

Enfin, épuisée de forces qu'elle avoit emploïées au service du prochain, & succombant pour ainsi dire, sous le poids de ses mortifications, on la trouva le matin 19. jour de Mars dans son lit fort malade. On eût recours aux Médecins, qui prenant son mal pour une apopléxie, lui donnerent l'émérique qui ne fit qu'augmenter ses douleurs. Mr Polet Confesseur de sa Communauté & le sien, & Vicaire de Saint Nicolas, accourut & la prépara à la mort. Elle reçût ses derniers Sacremens avec beaucoup de piété & de résignation aux ordres de Dieu; Mr l'Archevêque la vint voir deux fois, lui donna sa bénédiction, & lui promit d'avoir soin de sa Communauté. Mr Jolly, tout malade qu'il étoit, s'y fit porter deux fois, & reçût d'elle autant de consolation qu'il lui en donna. Elle demeura deux jours tranquillement entre la vie & la mort. Sa fille, ses freres, sa Communauté, tout étoit autour de son lit; on la voyoit toucher à sa derniere heure, le spectacle devoit

attendrir, & cependant perſonne ne pleuroit, chacun ſentoit la perte qu'il alloit faire, mais on ne pouvoit la plaindre en la voyant prête à joüir d'une éternité bienheureuſe, ſa vie répondoit de ſa mort. On ne pouvoit paſſer devant ſa maiſon, tant la foule des caroſſes & du peuple y étoit grande; toutes les conditions ſembloient être interreſſées à ſa ſanté. Elle ſe livroit toute entiere depuis cinquante années au ſoulagement du prochain, les pauvres croyoient tout perdre en la perdant, & l'affliction particuliere de ſa Communauté étoit devenuë en quelque façon l'affliction publique. Enfin le moment de ſa ſéparation éternelle arriva le 24. Mars de l'an *1696.* elle expira doucement à midi & demi.

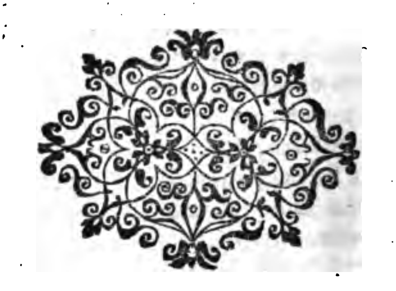
Dés qu'elle fut morte, le peuple voulut la voir & força les portes, il fallut la laiſſer ſur ſon lit pendant deux jours exposée à l'empreſſement du public. Elle avoit ordonné par ſon Teſtament qu'on l'enterrât comme une fille de ſa Communauté: ſes intentions furent ſuivies; ſix pauvres porterent ſon corps à la Paroiſſe, tous les Eccléſiaſtiques de S. Nicolas du Chardonnet ne manquerent pas de s'y trouver; les trente Sœurs de ſa Communauté

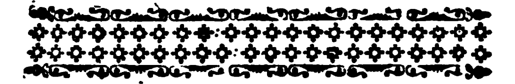
avoient des cierges à la main ; venoient ensuite les quatre-vingt filles de la Chambre du travail, & les trois cens enfans qu'on instruisoit chez elle ; enfin, la Supérieure de l'Hôpital Général, suivie de ce grand nombre de filles, à qui deux ans auparavant elle avoit sauvé plus que la vie, leurs larmes marquoient assez leur reconnoissance. Ses deux freres & le reste de sa famille suivoient, & dans les ruës par où le Convoi passa, il se trouva un peuple immense, qui sembloit avoir tout perdu en la perdant ; mais il n'y eût dans l'Eglise aucune tenture, peu de luminaire, la pauvreté & la simplicité qu'elle avoit tant aimées pendant sa vie, l'accompagnerent jusqu'aprés sa mort. Son corps fut enterré dans le Cimetiere, où l'on enterre les filles de Sainte Géneviéve. On mit son cœur, que ses filles voulurent avoir, dans la Chapelle de sa Communauté. Elle avoit fait son Testament olographe huit ans auparavant, qui étoit rempli de beaucoup de legs pieux, que Madame la Présidente de Némond a éxécuté dans tous ses points avec respect & tendresse.

On trouva dans son Cabinet un écrit de sa propre main, adressé aux filles de

ſa Communauté, qu'on croit qu'elle avoit fait pendant ſa derniere retraite : il étoit rempli de conſeils qu'elle leur donnoit pour leur conduite & leur avancement dans la perfection. Il y a apparence que les filles de Sainte Geneviéve, ont lû avec attention cet écrit que leur chere Mere leur laiſſa en mourant, puiſqu'elles en ont ſi bien fait leur profit. Toutes les bonnes œuvres qu'on faiſoit de ſon vivant dans la Communauté, ont été depuis continuées, & même augmentées. Les Sœurs s'appliquent plus que jamais à l'inſtruction des Penſionnaires. Elles penſent & ſoulagent un plus grand nombre de bleſſez; & comme la charité de la plûpart des Paroiſſes de Paris n'aſſiſte point les bleſſez ni les pauvres qui ont beſoin de remédes extraordinaires, tous ceux qui ne peuvent pas ſe réſoudre à aller à l'Hôtel-Dieu, viennent en foule trouver les Sœurs, qui ſont toûjours prêtes, & à qui Dieu donne une bénédiction particuliere pour les cures les plus difficiles. Elles font auſſi quantité de remédes qu'elles envoyent gratuitement dans les Provinces, & même dans les Païs étrangers; dépenſe qui leur ſeroit impoſſible de ſoûtenir ſans les libéralitez du Roy. C'eſt l'effet de ce que

Dieu avoit fait connoître à Madame de Miramion, sçavoir qu'aprés sa mort il se feroit encore plus de bien dans sa Communauté que pendant sa vie. On voit bien que nous n'avons parlé ici de Madame de Miramion, que par rapport aux établissemens qu'elle a faits, ou ausquels elle a eû grande part : ceux qui desireront connoître ses autres vertus, sa vie intérieure, & les graces qu'elle recevoit de Dieu dans l'Oraison, dans le dessein de profiter d'un si grand éxemple, doivent lire sa vie.





HISTOIRE DE MADAME DE COMBÉ, INSTITUTRICE DE LA MAISON DU BON PASTEUR.

CHAPITRE CVI.

MADAME de Combé, Institutrice de la Maison du Bon Pasteur, nâquit à Leyde l'an 1656. Elle reçût le nom de Marie au Baptême. Elle sortoit d'une Maison noble de Hollande. Son Pere qui s'appelloit Jean de Cyz, n'ayant pas assez de bien pour soûtenir sa condition dans sa Province, vint chercher une meilleure fortune à Leyde, où il se maria.

Il eût entr'autres enfans Marie de Cyz dont nous parlons ici, que Dieu choisit pour faire éclater ses miséricordes & son pouvoir. Cet enfant élevée dans le sein de l'hérésie, avoit, pour ainsi parler, une ame naturellement catholique; rien ne lui plaisoit tant que les pratiques de l'Eglise Romaine. Un bon Prêtre caché dans Leyde, pour y soûtenir les fidéles, trouva le moyen d'instruire cet enfant, & jetta dans son cœur la divine semence qui a porté du fruit en son temps. Comme elle prenoit hardiment en toutes rencontres le parti de l'Eglise Romaine contre les hérétiques, ses parens irritez n'épargnerent ni caresses, ni menaces, pour pervertir l'esprit de leur fille, & ils eûrent le malheur d'y réüssir. Il leur fut néanmoins plus aisé de lui faire perdre la foy que de lui communiquer leurs erreurs. Aigrie plûtôt que gagnée par leur conduite à son égard, elle passa en Angleterre, où elle demeura trois ans chez une Dame amie de sa famille.

Ses parens la rappellerent à l'âge de dix-neuf ans pour la marier à un Gentilhomme nommé André de Combé. Ils crûrent que ses richesses alloient faire le bonheur de leur fille, & il étoit

destiné à punir par son humeur violente & déréglée, l'infidélité que Madame de Combé avoit eûë de quitter Dieu. Comme cette pauvre femme n'avoit pas alors une patience à toute épreuve, au bout de dix-huit mois elle demanda sa séparation & l'obtint. Le Mari mourut six mois aprés. Le peu de joye qu'elle avoit goûté dans le Mariage, l'empêcha de songer à de nouveaux engagemens qu'on lui proposa. Sa sœur & son beaufrere venant en France, elle les suivit. Les premiers sentimens de Religion se renouvelloient de temps en temps, & lui donnoient des remords; enfin JESUS-CHRIST parla si haut qu'il se fit entendre & obéïr. Voici comme elle a souvent raconté que la chose se passa. Un jour plus pressée qu'à l'ordinaire; Seigneur que voulez-vous que je fasse, s'écria-t'elle? vous sçavez que je n'ai pas assez d'esprit pour faire le discernement de la véritable Religion; si je m'adresse à un Calviniste, il me dit qu'il enseigne vôtre Doctrine dans sa pureté; le Luthérien veut m'entraîner dans son parti, les Catholiques me soûtiennent qu'il n'y a point de salut pour moi hors de l'Eglise Romaine: ah! je ne veux pas me damner, mais que puis-je faire dans cette

incertitude, ſinon de m'adreſſer à vous: éclairez-moi, conduiſez-moi, vous êtes mon Dieu. Aprés avoir paſſé une partie de la nuit à prier & à pleurer; épuiſée & accablée de triſteſſe, elle ſe jetta ſur ſon lit toute habillée, & s'endormit. Soit que ſon imagination encore échauffée retraçât les mêmes idées qui venoient de faire en elle de ſi vives impreſſions, ou que ce fut un de ces ſonges que Dieu envoye, ſelon le Prophête Joël, aux enfans de la nouvelle alliance; Madame de Combé demandoit à Dieu avec de nouvelles inſtances toute endormie qu'elle étoit, qu'il ne la laiſſât pas dans le ſommeil de la mort. Elle s'éveilla en ſurſaut, entendant ou croyant entendre une voix forte qui l'appelloit. Elle avoit retenu ces mots, qu'elle a rapportez pluſieurs fois depuis. *Levez-vous, allez à la fenêtre, vous y connoîtrez la Religion véritable.* Elle court à la fenêtre, & voit paſſer un Prêtre qui portoit le Saint Viatique. Frappée de ce ſpectacle, éclairée & pénétrée juſqu'au fond du cœur, elle ſe proſterna & adora le Saint Sacrement. Dés ce moment elle fut Catholique. Son beaufrere ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir de ſa converſion. Il tâcha de l'intimider en la menaçant

de la

de la perte du bien qu'elle avoit en Hollande & la chargea d'injures. Ces mauvais traitemens ne firent qu'affermir & purifier la foy de la nouvelle Catholique. Mais comme elle avoit une humeur douce & complaisante, la violence qu'elle se fit la rendit malade. Une médecine qu'on lui donna la réduisit à l'extrêmité; ce reméde étoit si violent, qu'il altéra pour toûjours sa constitution, lui causa des trenchées terribles & fréquentes, & lui fit tomber les dents.

Madame de Combé réduite à l'extrêmité, envoya sa femme de chambre à S. Sulpice demander un Prêtre. Cette fille étoit Catholique. Mr le Vicaire vint aussi-tôt, mais il ne lui fut pas possible de parler à la malade, tant les Calvinistes qui remplissoient la maison faisoient une garde éxacte; il fallut avoir recours au Commissaire, le Vicaire entra, & reçût l'abjuration de Madame de Combé, ravie de se voir hors des mains de l'hérésie & des hérétiques; le mal pressoit, ainsi aprés s'être confessée, elle reçût le saint Viatique & l'Extrême-Onction. Dés-lors elle fut abandonnée de ses parens & de tout le parti huguenot. Mais Dieu ne laissa pas sans consolation cette Veuve

desolée ; au milieu de la tribulation elle étoit comblée de joye. Dans le temps qu'elle étoit abandonnée de ses proches, Mr de la Barmondiere, alors Curé de S. Sulpice, prit d'elle un soin particulier. Il la fit transporter dans une Communauté de filles vertueuses, se chargea de son instruction & de sa subsistence, & ayant obtenu pour elle deux cens livres de pension sur l'œconomat de l'Abbaye de S. Germain des Prez, il fournit ce qu'il falloit de plus pour son honnête entretien.

La santé de Madame de Combé s'étant un peu rétablie, elle se sentit rappellée à la retraite ; on la mena à la Campagne dans un Convent, dont la Supérieure éclairée & pleine de charité, servit infiniment à la nouvelle Catholique. Confirmée dans la foy, & dans la pratique des bonnes œuvres, elle revint à Paris, & voulut demeurer dans la même Paroisse où elle avoit reçû tant de graces ; plus elle avançoit dans la piété, plus elle fructifioit en bonnes œuvres, & ne respiroit que mortification & charité. La pensée lui étant venuë de quitter les habits de soye pour se revêtir d'un sac de pénitence, son Confesseur, soit pour éprouver son esprit, soit pour ne pouvoir approuver

cette singularité, arrêta son zéle pendant prés d'un an. Enfin ayant un peu oublié les avis de ce Directeur, ou trop pressée par des mouvemens intérieurs, elle vendit un jour ses beaux habits, pour en distribuër le prix aux pauvres, & d'une piece de Bure, elle se fit à elle-même un habit à sa mode, avec lequel ayant paru au temps du carnaval, elle attira les huées des enfans, qui prenoient cet habit pour une mascarade, & les gens sages la traitoient de folle. Le Confesseur fâché de voir la réputation de cette bonne Dame attaquée, la renvoya séchement quand elle se presenta à confesse, & lui fit craindre qu'elle ne deshonorât la Religion par une conduite bizarre, elle eût du scrupule de n'avoir pas d'abord déferé à ses avis : elle pleura amérement la faute qu'elle croyoit avoir faite, & se mit d'une maniere qui n'ayant rien de singulier, conservoit la pauvreté & la modestie.

Depuis ce temps, Madame de Combé se renferma dans une petite chambre de la ruë Pot de fer, où elle ne voulut être connuë que de Dieu seul. Elle ne sortoit que le matin pour entendre la sainte Messe; le reste du jour elle étoit seule dans sa chambre, dont

elle avoit fait un petit Oratoire. Son jeûne étoit presque continuel. Ses infirmitez ne l'empêchoient pas d'embrasser ce qu'il y avoit de plus dur dans la pénitence : elle couchoit sur une paillasse piquée avec une simple couverture ; la mortification & la charité lui ayant ôté son matelas pour le donner aux pauvres. La haire, le cilice, les disciplines étoient pour elle d'un fréquent usage, & tous les Vendredis elle portoit une ceinture de fer à trois rangs de pointes. La vie que menoit Madame de Combé ayant donné d'elle une grande idée au maître de la maison dont elle occupoit une chambre, cet homme qui avoit de la foy la vint prier un jour de parler à sa femme qui n'étoit nullement dévote. Le langage moitié hollandois & moitié françois de nôtre bonne Veuve étoit à peine intelligible : elle ne laissa pas cependant de parler à la femme de son hôte avec tant de succés, que celle-ci changea tout d'un coup de conduite. Quelque temps aprés sa conversion, qui fut tres-solide, cette femme étant tombée malade, Madame de Combé la disposa & l'assista à la mort, & elle mourut avec toutes les marques d'une ame prédestinée.

Dieu commença à marquer par là qu'il destinoit nôtre pieuse étrangere à travailler au salut du prochain : & voici de quelle maniere Madame de Combé fut tirée de sa solitude, aprés une prédiction qui tient beaucoup du miracle sur l'établissement de la Maison du Bon Pasteur. Une fille qui vouloit sortir du malheureux état où elle étoit tombée, s'adressa au Confesseur de Madame de Combé, il chargea cette bonne Dame de la Penitente. Bien-tôt elle eût une petite Communauté. Elle sentoit augmenter son zéle à mesure que s'augmentoit le nombre des Pénitentes. Ayant appris qu'une jeune fille avoit quelque desir de se retirer du desordre, mais qu'elle y trouvoit de grands obstacles, elle alla coucher chez une de ses amies dans le quartier de cette pauvre malheureuse, entra chez elle dés le grand matin, acheva de la persuader & l'emmena. Le nombre des Pénitentes croissant de jour en jour, il fallut que leur Mere pensât, selon les paroles d'Isaïe, à étendre ses Tabernacles. Mais comment s'étendre ? avec un grand zéle elle n'avoit qu'un tres-petit bien. Une femme dénuée de tout secours humain, étrangere, entendant à peine le françois, ayant bien de la peine à se

faire entendre, n'ayant presque aucune connoissance à Paris, encore moins d'envie d'en faire : Une femme en cet état entreprendre de retirer & de nourrir toutes les filles Pénitentes qui s'adresseroient à elle, c'est une entreprise téméraire, disoit la prudence de la chair ; le succés cependant a fait voir qu'elle étoit divine.

Dans le temps que Madame de Combé n'avoit plus de place pour les pauvres filles qui s'adressoient à elle, une Dame la vint voir, & s'engagea de fournir deux cens livres par an, pour loüer une maison un peu plus grande. Il s'en trouva une à bon marché dans la ruë du Chasse-midi ; & c'est-là comme la premiere pierre de la Maison du Bon-Pasteur. Mais il falloit pourvoir à la subsistance de la Communauté, & le travail ne fournissant pas dequoi vivre, Madame de Combé alloit de porte en porte demander des restes. Dieu met quelquefois la confiance à l'épreuve. Un jour tout lui manqua : elle courut à S. Sulpice, & là prosternée au pied de l'Autel son refuge ordinaire ; nôtre Pere, disoit-elle, mon bon Dieu, vos enfans manquent de pain, vous sçavez que je n'ai pas dequoi leur en donner. Aprés avoir été une grosse heure en

prieres, au sortir de l'Eglise un homme inconnu lui mit en main une bourse, en la priant d'agréer cette petite aumône. Arrivée au logis, elle trouva dans la bourse cinquante écus d'or : cependant un accident arrivé dans ce même temps-là pensa tout renverser. La Dame qui s'étoit obligée de payer le loyer de la maison retira sa parole. La Maison du Bon Pasteur parut alors ébranlée jusques aux fondemens; mais la Supérieure demeuroit inébranlable, & Dieu qui avoit commencé cet œuvre, voulut l'achever malgré les obstacles qui s'y rencontroient.

Lorsque nôtre bonne Dame ne sçavoit où se loger, elle & ses filles, un Commissaire vint par ordre du Roy, & de la part de Mr de la Reynie, pour la mettre en possession d'une maison appartenant à un Calviniste qui avoit quitté le Royaume, c'étoit le 15. Mars de l'an 1688. L'Ordre portoit que le Roy étant informé de la sage conduite de la Dame de Combé à l'égard des pauvres filles qui cherchoient à se retirer du desordre, Sa Majesté lui accordoit sa protection, afin qu'elle pût donner une plus grande étenduë à sa charité. Mr des Granges vint peu de temps aprés apporter de la part du

Roy une Ordonnance de quinze cens livres, & le Roy n'a pas borné là ses pieuses libéralitez. La bonne odeur de cette Maison de pénitence se répandant insensiblement dans Paris, il y vint diverses personnes qui en remportoient beaucoup d'édification, & y laissoient leurs aumônes.

Cette nouvelle Maison fut bien-tôt en état de contenir plus de quarante Pénitentes. Une Dame leur envoya un Ornement, quoi qu'il n'y eût point encore de Chapelle dans la Maison, & que les filles sortissent pour entendre la sainte Messe. Cet ornement fit venir la pensée d'avoir une Chapelle. Le Curé de S. Sulpice y eût d'abord quelque peine; à la fin ayant examiné la nécessité de tenir ces filles dans la retraite, il consentit qu'on demandât à Mr l'Archevêque la permission de leur faire dire la Messe, qui envoya son grand Vicaire pour benir leur Chapelle. Mais le Démon ne pût souffrir un état si saint & si heureux: irrité de ce que JESUS-CHRIST enlevoit ses dépoüilles, il s'agita, il mît tout en usage pour entrer dans la maison dont on l'avoit chassé, ou pour la renverser.

Les soupçons, les murmures, les calomnies répanduës en divers lieux, des

des préventions facheuſes ſemées avec adreſſe, reçûës avec crédulité, peut-être avec malice, tout cela faiſoit entendre comme le bruit ſourd d'un orage. On venoit à tous momens donner des allarmes à la Supérieure & au Confeſſeur. A la fin l'orage éclata ; on rendit ſa conduite ſuſpecte aux Puiſſances & aux gens de bien ; c'étoit une hypocrite, diſoit-on, qui ſe traitoit auſſi délicatement qu'elle traitoit rudement ſes pauvres filles. On aſſuroit qu'aprés avoir fait ſa main en France, elle retourneroit en Hollande ; elle avoit déja cinquante mille écus dans un coffre fort. On la cita devant les Magiſtrats ; l'Official vint viſiter la Maiſon de la part de Mr l'Archevêque. Une fille outrée d'avoir été renvoyée, avoit accusé la Supérieure pour excuſer ſa méchante conduite : c'étoit-là l'origine de tant de faux bruits. Pendant que des vents violens & contraires (car dévots & impies déclamoient contr'elle) ſouffloient pour renverſer cette Maiſon, la bonne Supérieure affermie en JESUS-CHRIST, humble & tranquille au milieu de tant d'agitations, attendoit avec foy que le Seigneur calmât la tempête, & penſoit à profiter de ces épreuves : il la calma bien-tôt en effet. Un Ma-

giſtrat à qui le Roy confioit alors avec tant de ſageſſe & de ſuccés la Police de Paris, & ſouvent les plus grandes affaires de l'état, prit hautement la défenſe de la Veuve opprimée & du pauvre abandonné. Comme ce grand Magiſtrat connoiſſoit à fond l'innocence de Madame de Combé & l'utilité de ſon œuvre, ſa lumiere diſſipa en peu de temps tous les nuages qui couvroient & menaçoient la Maiſon du Bon Paſteur. Les efforts des méchans furent fortement réprimez par ſon infléxible & juſte ſévérité : les préventions des bons furent levées par ſon zéle éclairé & deſinterreſſé, ſon autorité fut comme un rampart, qui mit la Cité de David hors d'inſulte.

Ce n'eſt pas tout, le Roy informé des intrigues que la malignité & la crudélité formoient contre le Bon Paſteur, pouſſé par ſa Religion & par l'amour du bien public, ſe déclara plus fortement que jamais pour cette ſainte Maiſon. Mr le Marquis de Seignelay écrivit à Mr l'Archevêque, que Sa Majeſté lui recommandoit cette Communauté perſécutée, & la prenoit ſous ſa protection Royale. Il n'en fallut pas davantage pour rendre le calme. Mr l'Archevêque envoya ſur le champ aſſu-

ter Madame de Combé de sa protection contre ceux qui l'inquiéteroient ; & elle étant allée à l'Archevêché pour lui témoigner son humble reconnoissance, il la reçût avec une extrême bonté, & lui renouvella ses promesses. Depuis ce temps-là tout fut en paix au Bon Pasteur : Dieu prit même plaisir à relever autant Madame de Combé & son œuvre que le Démon l'avoit voulu rabaisser. Des personnes de la premiere qualité venoient souvent dans la Maison & s'en retournoient édifiées, touchées & consolées. On admiroit l'esprit de pénitence & la joye modeste qui y régnoit ; on ne pouvoit assez loüer la sagesse, la foy, le desinterressement de la Supérieure. De loin on venoit à cette sainte Maison pour en prendre l'esprit & les régles. Roüen, Orleans, Angers, Troye, Toulouse & Amiens demanderent des Sœurs & des filles pénitentes pour former de pareils établissemens.

Madame de Combé ne pouvoit comprendre qu'on eût jetté les yeux sur un sujet si indigne (c'étoit son langage & ses sentimens) pour travailler à une œuvre si sainte. Sa maxime capitale dans la conduite de ses filles, étoit de gagner leur cœur. Qu'on mene ailleurs disoit-elle, les pécheresses qu'on veut

arracher du mal de vive force ; la Maison du Bon Pasteur n'est que pour celles qui embrassent le bien de bonne volonté. Comme les filles venoient d'elles-mêmes demander à faire pénitence, & qu'elles ne demeuroient dans la Maison qu'autant que leur bonne volonté les y retenoit, on n'y voyoit ni gêne ni contrainte. Madame de Combé les faisoit postuler quelque temps avant que de les recevoir, parce qu'on ne peut éprouver, disoit-elle, la vocation que par la persévérance. Aprés les avoir reçûës, elle les tenoit en retraite, avant que de les mettre dans les éxercices de la Communauté ; & là par le moyen des Sœurs qui leur parloient & qui les veilloient, elle tâchoit de discerner leur esprit, leurs dispositions, leurs motifs ; ensuite elle faisoit une vive peinture de la vie austere que l'on menoit dans la Maison, adoucissant néanmoins ces idées effrayantes, par la consolation & la récompense que Dieu destine aux Pénitens. Quand une fille ainsi examinée, ainsi préparée, se devoüoit à ce genre de vie, il étoit rare qu'elle fut étonnée dans la suite ou rebutée des austéritez à quoi elle s'étoit attenduë ; & qu'elle ne fût au contraire surprise & consolée des douceurs qu'elle

goûtoit dans la Pénitence.

Jamais nôtre sage Supérieure ne reprochoit à une fille pénitente ses anciens déreglemens, quelque occasion qu'elle en pût donner. Elle ne vouloit point qu'on se souvint des péchez que Dieu avoit oubliez. Pour abolir même jusques aux simples idées de la premiere vie dont la Pénitente avoit effacé les tâches, elle n'écoutoit point ces pauvres filles, lorsque leur humilité & leur ouverture pour elle, les pressoit de lui exposer leur ancien & malheureux état: elle vouloit encore moins qu'elles en parlassent à leurs compagnes. Le silence sur cet article étoit & est encore une des plus inviolables régles de la Maison. Pour conserver parmi ces filles pénitentes une estime réciproque, & cette union sainte qui est le lien & le soûtient des Communautez, Madame de Combé avoit établi, que sans distinction de condition ou de richesses, toutes fussent habillées & entretenuës d'une maniere uniforme.

Madame de Combé avoit en Dieu une confiance sans bornes, & ne perdoit nulle occasion d'inspirer à ses filles cette confiance parfaite qui tient l'ame en paix. Elle leur assuroit que pourvû qu'elles fussent fidéles à Dieu,

Dieu leur ſeroit toûjours fidéle, qu'il n'abandonneroit pas dans leur pénitence, celles qu'il n'avoit pas abandonné dans leur desordre, que saines ou infirmes on les garderoit avec joye dans la Maiſon ; ſi elles ne s'en rendoient indignes ; ou qu'on les placeroit ſeûrement & avantageuſement. Elle leur inculpoit en toute occaſion qu'en ſuivant leur Bon Paſteur avec fidélité, elles ne ſeroient jamais abandonnées ni troublées. Quand Dieu m'aura retirée du monde, diſoit-elle, vous comprendrez mes filles, qui avez quelque inquiétude ſur l'avenir aprés ma mort, que ce n'étoit pas moi, mais lui ſeul, qui ſoûtenoit ſa Maiſon. En effet, comme ſi Dieu jaloux de ſa gloire & touché de la fidélité de nôtre Supérieure, eût voulu purifier la foy des filles en ſe hâtant de récompenſer les travaux de la Mere, il retira bien-tôt vers lui cette ſainte femme, dont le monde n'étoit pas digne.

Les deux dernieres années de ſa vie ne furent qu'une mort lente, & une épreuve continuelle de ſa patience & de ſa charité. La fiévre ne la quittoit plus, ſon eſtomach ne gardoit de nouriture qu'autant qu'il en falloit pour la faire languir & ſouffrir : des tranchées

violentes la réduisoient de temps en temps à de si grandes extrêmitez, qu'elle étoit sans pouls, & qu'on la croyoit morte. Tant de maux ensemble n'ébranlerent jamais la patience & la soûmission de cette ame héroïque. Cependant le mal augmentant de jour en jour, elle desira de recevoir le S. Viatique, & le lendemain l'Extrême-Onction. Mr de la Barmondiere son Curé qui lui administra les derniers Sacremens, fut étonné de sa joye dans un état si douloureux, & ses filles furent pénétrées des paroles de vie qu'elles entendoient de la bouche de leur Mere mourante. Elle leur laissa pour dernier gage de sa tendresse une confiance totale à leur bon Pasteur dont elle leur promit la protection, si elles continuoient à lui être fidéles. A mesure que ses forces diminuoient, elle les ramassoit avec plus de soin pour s'élever à Dieu & s'y tenir attachée. On entendoit à tout moment sortir de sa bouche des aspirations vives qui étoient comme des étincelles du feu sacré qui la devoroit. Le jour de l'Evangile du Bon Pasteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf Brebis pour chercher la Brebis égarée, on la vit dans un transport de joye inconcevable. Ah ! mes cheres

Sœurs, s'écrioit-elle, le Bon Pasteur m'a apportée de Hollande jusques ici sur ses épaules; il me reprend pour me porter dans le Ciel. Suivons-le, mes Sœurs, allons à lui, n'aimons que lui. Dans le temps qu'elle n'avoit plus qu'un souffle de vie, & que les extrêmitez de son corps déja froides ne faisoient plus attendre que le dernier soûpir : Je m'en vais à mon Pere, disoit-elle, avec une force qui surprenoit, & qui consoloit ses filles desolées; je vais à mon Dieu, à mon tout. Aprés une agonie fort douce, elle passa à ce Pere, à ce Dieu plein d'amour, vers lequel elle soûpiroit depuis si long-temps. Ce fut le 16 Juin de l'an *1692.* sur les cinq heures du matin, elle étoit âgée d'environ trente-six ans; & dans ce petit nombre d'années, on peut dire qu'elle avoit égalé les travaux, & qu'elle remporta les mérites de la plus longue & de la plus sainte vie. Son corps fut porté à sa Paroisse, les filles du Bon Pasteur auroient bien souhaité qu'on l'eût laissé dans leur Chapelle, & des Dames d'un rang distingué approuvoient fort leur desir & offroient de l'appuïer. Mais Madame de Combé avoit expressément ordonné qu'on l'enterrât au coin du Cimetiere de la Paroisse, disant qu'à

peine étoit-elle digne d'y occuper la derniere place. Ainsi le 18. jour de Juin Madame de Combé fut enterrée dans le petit Cimetiere de S. Sulpice, lequel est destiné aux pauvres.

Nous avons déja dit quelque chose des pratiques & des réglemens de la Maison du Bon Pasteur en parlant de sa digne Fondatrice & Institutrice; il est bon d'y ajoûter les suivans. La Maison du Bon Pasteur est composée de deux sortes de personnes; de filles que l'on nomme Sœurs, dont la conduite a toûjours été réguliere, & de filles Pénitentes. Les Sœurs aprés avoir travaillé à leur propre sanctification dans le monde, se consacrent gratuitement pour travailler à la conversion & à la sanctification des filles qui sont tombées dans le desordre. Et les filles Pénitentes pour expier leurs péchez, embrassent volontairement une vie de mortification, de travail & de retraite. Comme c'est la charité qui doit être l'ame de la Maison, on ouvre la porte à toutes les filles qu'une sincere conversion retire du monde; mais on préfere celles qui sont en plus grand danger. On ne fait distinction ni de Païs, ni de Paroisse, on ne demande qu'une bonne volonté. On ne reçoit point de

pension, quelque modique qu'elle soit, on se contente de demander la premiere robe. Ceux qui pour soulager la Maison, font volontairement quelque aumône, la mettent dans le tronc, ou entre les mains de la Supérieure; mais cette aumône ne peut être affectée à aucune fille en particulier. On ne reçoit point les femmes mariées, tant que leur engagement subsiste, ni celles qui sont enceintes, ou attaquées de quelque mal qui pourroit se communiquer. Il ne faut pas que l'humilité engage les filles que Dieu auroit préservées, à se mettre au rang de *celles* pour lesquelles cet azile est établi, ce seroit violer la vérité & la justice.

Les robes des filles Pénitentes de la Maison du Bon Pasteur, sont de Bure ou d'un gros Drap brun qu'on nomme de Berry; elles sont fort serrées, & contiennent deux largeurs de Drap, le col fermé & attaché par une agraffe. Il y a deux plis arrêtez sur les épaules. Les manches sont larges & décendent jusqu'au bas du poignet. Les filles ont une ceinture de cuir noir, large d'un peu moins d'un pouce, longue d'environ cinq quartiers, & arrêtée par une boucle de fer noirci. Leur coëffe est d'étamine assez épaisse pour

ne pas voir au travers, elle est d'une aulne demi quart; au-dessous elles portent une autre coëffe d'étamine en forme de cornette, longue de deux tiers & profonde d'un quart, compris le redouble, dans lequel on met un morceau de bougrand noir pour la tenir en état, le rempli de cette coëffe est droit & sans aucune avance, afin de bannir entierement l'esprit du monde d'un habit qui ne prêche que la modestie & la mortification. Elles ont aussi une pointe qui avance sur la moitié du front en forme de bandeau; & afin que ces filles n'ayent pas froid à la tête qui est rasée, elles ont un gros bonnet de laine tricoté. Au-dessous de leur robe elles portent toutes un corset, & en hyver un jupon, que l'on fait ordinairement de vieilles robes, avec une camisole blanche de revêche sans aprêt, où il y a une poche & une bavette pour conserver leur robe. A leur ceinture pend un gros chaplet de bois brun, où il y a une croix de trois pouces de long, sur laquelle est un CHRIST de cuivre jaune; elles se servent de gants dans la rigueur de l'hyver, de peur que les mains venant à se gerser, ne fussent hors d'état de travailler. Elles portent des bas de laine qu'elles font

elles-mêmes, & au lieu de ſouliers, elles ont des ſandales de bois couvertes de cuir ou de chapeau.

La Maiſon du Bon-Paſteur ſera toûjours ſous la Juriſdiction de Monſeigneur l'Archevêque, & les établiſſemens qui ſe feront dans le Royaume, ſous la Juriſdiction de Noſſeigneurs les Evêques dans le Diocéſe deſquels on s'établira. Mr l'Archevêque ſera ſupplié de nommer un Supérieur qui puiſſe lui rendre un compte fidéle de l'état de la Communauté. En cas que le Supérieur nommé ne fut pas jugé propre, les Sœurs le repreſenteront tres-humblement à Monſeigneur l'Archevêque, qui jugera encore mieux qu'elles des qualitez néceſſaires pour cet emploi. Le Supérieur doit être Prêtre, d'un âge mûr, jamais au-deſſous de quarante ans, de mœurs irrépréhenſibles, ayant un zéle mêlé de douceur & de force, & il doit être doüé ſur tout d'une grande prudence.

Il n'y aura qu'un ſeul Confeſſeur dans chaque Maiſon, hors les occaſions, ou ſelon l'eſprit du Concile de Trente, on doit donner aux Communautez des Confeſſeurs extraordinaires. Le Confeſſeur ſera choiſi par le Supérieur, & agréé par la Communauté.

Il ſera âgé au moins de quarante ans, d'une capacité connuë, d'une piété éxemplaire, d'une conduite irrépréhenſible. Il ne parlera que dans le Confeſſionnal aux filles Pénitentes, joindra dans ſes manieres la gravité avec la douceur, & meſurera ſi bien ſes paroles, que ſans rebuter ni flater les ames, il les occupe uniquement de JESUS-CHRIST, qui doit agir & parler en ſa perſonne. Il vivra dans une parfaite intelligence avec le Supérieur, la Supérieure & la Communauté, évitant de donner le moindre ſoupçon de ſa fidélité dans ſon miniſtere, & entretenant avec ſoin l'union, la ſubordination, la régularité & la charité.

Comme la Maiſon eſt du reſſort de la Police, & qu'elle a beſoin d'une protection puiſſante, il eſt à propos de choiſir pour protecteur Mr le Lieutenant-Général de la Police, auquel on aura recours, dans les beſoins pour ſoûtenir le bien, & réprimer les efforts des méchans.

On prendra auſſi pour Mere temporelle une Dame conſidérable par ſon rang & par ſa vertu. Elle éxaminera tous les trois mois avec la Supérieure ou ſon Aſſiſtante, la recette & la dépenſe, & paraphera le Livre de ſon ſeing.

Les Sœurs qui gouverneront la Maison formeront un corps de communauté : elles choisiront parmi elles une Supérieure à la pluralité des voix, avec l'agrément de Monseigneur l'Archevêque, afin de conserver le premier esprit de la Maison. La Supérieure aura une ou plusieurs Assistantes qu'elle consultera dans les choses d'importance, comme quand il faudra recevoir les filles, les placer, ou les congédier, & tous les mois elle assemblera les principales Sœurs de la Communauté, pour concerter avec elles les moyens de prévenir ou d'arrêter le relâchement.

La conduite de la Maison sera douce & telle qu'elle soit digne du Bon Pasteur, qui supporte & ramene avec tant de bonté les Brebis les plus égarées. Bien loin de marquer de l'éloignement pour ces pauvres filles qui se sentent chargées de crimes, on les recevera avec de plus grandes démonstrations de charité. C'est ainsi que le Sauveur, loin de rebuter la femme pécheresse, la reçût avec tant de douceur, & lui fit part d'une grace si abondante, qu'elle mérita d'être préferée aux Pharisiens qui menoient aux yeux des hommes une vie si pure & si

austere. Il ne faut jamais oublier cette parole de JESUS-CHRIST si capable de consoler les plus grands pécheurs qui veulent faire pénitence, & d'éfrayer les personnes qu'on croit souvent les plus innocentes : *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.* Voilà les principaux réglemens de la Maison du Bon Pasteur.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES contenus au quatriéme Tome des Ordres Religieux.

Chap.

Fin de la Table du quatriéme Tome.

CATALOGUE.

LE Journal du Voyage du Chevalier Chardin, en Perse & aux Indes Orientales, par la Mer noire & par la Colchide; avec figures. *in Folio.*

Vie des Saints de Ribadeneira. *in fol.* *in Quarto* du même.

Sainte Bible des Docteurs de Louvain. *in Quarto.*

Tresor de la Doctrine Chrêtienne, par Turlot. *in Quarto.*

L'Homme intérieur selon l'esprit de S. François de Sales. *in Quarto.* Par le Pere Alippe Augustin déchaussé.

Pentateuchus historicus, sive quinque libri historici, Iosue, Iudices, Ruth. Act I. *&* II. *Regum*, figures, 4°.

Traité du Sacerdoce & du Sacrifice de JESUS-CHRIST & de son union avec les fidéles dans ce Mystere. Par le R. P. Dom Leonard de Maffiot, Religieux Bénédictin. 4°.

Méthode facile pour apprendre le Plain-Chant. 4°.

Recüeil de toutes les Pieces concernant le Procés des Avocats & Médecins, contre le Traitant de la recherche des

faux Nobles, avec l'Arrest intervenu au Conseil, qui permet aux Avocats & Médecins de prendre la qualité de noble. 4°.

Oeuvres de Vanhelmont, traitant des principes de Médecine & Physique, pour la guerison assurée des maladies. 4°.

L'Anatomie du Corps humain. Par Isbrand Diemerbrock, avec figures. 2. vol. 4°.

L'Arsenal, ou parfaite connoissance des Temps, avec un Traité de la Sphere par le Sr Blondel. 4°.

Procés civil & criminel, par le Sr le Brun de la Rochette. 4°.

Observations curieuses sur le Voyage du Levant, par Mr Fermanel & autres. 4°

La Cour Sainte du Pere Caussin. Six vol. *in Octavo*.

Pratique de l'Année Sainte du Pere Martial. Deux vol. *in Octavo*.

Les Prônes de Mr Jolly. 4 vol. 8°.

Homelies de Mr Godeau. 8°.

La fréquente Communion par Mr Arnault. 8°.

Tradition de l'Eglise sur le sujet de la Pénitence & de la Communion. Par le *même*. 8°.

L'Anatomie de Saint Hilaire. Trois vol. *in Octavo*. Figures.

Oeuvres chirurgicales de Fabrice

Aquapendente. *in Octavo.*

Table Cronologique des Evêchez & Archevêchez de l'Univers. Par Mr l'Abbé de Commanville. 8°.

L'Histoire de l'Eglise Cathédrale de Bayeux. Par Mr Hermant. *in Quarto.*

L'Histoire des Conciles, contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à present ; ensemble les Canons de l'Eglise, l'Abregé Cronologique de la Vie des Papes & leurs décisions. &c. Par le *même.* 4. vol. *in* 12.

—— Le Bon Pasteur, ou l'Idée, le Devoir, l'Esprit & la Conduite des Pasteurs. Par Mr Opstraët, traduit par le *même.* 2. vol. *in* 12.

—— Homelies sur les Evangiles de tous les Dimanches de l'Année, pour le soulagement de ceux qui sont chargez de la conduite & de l'instruction des Ames, & à toutes autres Personnes pour l'éducation des Familles. Par le *même.* 2. vol. *in* 12.

—— Histoire des Religions ou Ordres militaires de l'Eglise, & des Ordres de Chevalerie de l'Europe, avec figures. Par le *même.* 12.

Réfléxions Chrêtiennes & Morales, tirées de l'Ecriture-Sainte, des SS. PP. & des meilleurs Auteurs anciens & mo-

dernes ; avec plusieurs belles pensées des Poëtes Latins & François sur chaque sujet. Par Mr l'Abbé Germain. *in 12.*

Nouvelle Vie des Saints pour tous les jours de l'année, composée sur les Memoires les plus fidéles & les plus véritables de chaque siécle. Par Mr l'Abbé Commanville. 4 vol. 12.

L'Idée des Prédicateurs, où ils pourront voir la dignité, les devoirs & les abus de leur Ministere. Par le R. P. André le Fée, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. *in* 12.

La Conformité de la Créance de l'Eglise Catholique avec la Créance de l'Eglise Primitive ; & différence de la Créance de l'Eglise Protestante d'avec l'une & l'autre ; avec le Traité de la Communion par le Sr Banage Ministre. Par Mr de Flamare. 2. vol. *in* 12.

—— Preuve & Explication des Véritez Chrêtiennes, tirées de l'Ecriture-Sainte, en forme de Catéchisme. Par le *même.* 12.

Breviarium Theologicum, continens definitiones, descriptiones & explicationes terminorum Theologicorum. Ioanne Polmano. 12.

Compendiosæ institutiones Theologiæ ad usum Seminarii Pictavensis. 4. *vol.* 12.

Medulla Theologiæ Abelly. 2. *vol.* 12.

Théologie de Bonal. 2. vol. 12.

Les Obligations des Ecclésiastiques. *in* 12.

Le Pédagogue des Familles Chrêtiennes ; contenant un Recüeil de plusieurs Instructions sur diverses matieres. Par Mr Cerné, Prêtre

du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet. 12.

Retraite Spirituelle pour un jour chaque mois. Par un Pere de la Compagnie de JESUS.

Retraites pour se préparer à prendre l'habit religieux, & pour la Profession religieuse; avec des Lectures & des Considérations conformes aux Méditations de chaque jour. Par le R. P. Maillard de la Compagnie de JESUS. 12.

Instruction de la Jeunesse, en la piété Chrêtienne. Par Mr Gobinet.

Lettres & Maximes Pastorales de M. l'Evêque d'Arras, contenant ses Maximes, ses Instructions & ses Réglemens, touchant l'*administration* & l'usage des Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie. *in* 12.

Conduite Chrêtienne dans les actions principales & dans les états différens de la *vie*. Par un Pere de la Compagnie de JESUS. *in* 18.

Amour de la Croix, sur le modéle de JESUS souffrant, nécessaire à tout Chrêtien. Par un Pere de la Compagnie de JESUS. *in* 12.

Méthode facile pour converser avec Dieu, augmentée de la solitude du cœur pour les Retraites. *in* 12.

Le Bon Confesseur. Par le R. P. Eudes. 12.

Exercices du Chrêtien intérieur, où sont enseignées les Pratiques pour conformer en toutes choses nôtre intérieur avec celui de JESUS-CHRIST & vivre de sa vie. Par le R. P. Loüis d'Argentan. 2. vol. *in* 12.

Exercices & Maximes de la vie Chrêtienne,

avec la Pratique des Vertus les plus utiles au salut. Par le R. P. Jacques Dominicain. 12.

Conduite du vrai Chrêtien dans la sanctification des Dimanches & des Fêtes. Par Mr le Marchant. *in* 12.

Concordance des Propheties avec l'Evangile ; sur la Passion, la Résurrection & l'Ascension de N. S. J. C. Par Mr Feüillet. *in* 12.

Dissertation sur le Pécule des Religieux Curez, sur leur dépendance du Supérieur régulier, & sur l'antiquité de leurs Cures régulieres. Par un Religieux de Sainte Généviéve de Paris. 2. vol. *in* 12.

Officia propria plurimorum Sanctorum. Tàm nova quàm innovata, in Breviario Romano. 12.

Les Véritez de la Religion Chrêtienne, le Traité de la Divinité, & l'Art de se connoître. Par Abadie. 4. vol. *in* 12.

Lettres spirituelles du R. P. Barré Religieux de l'Ordre des Minimes, avec un abregé de sa vie. *in* 12.

Cura Clericalis, hoc est Sacramentorum breve memoriale. 12. Latin-François.

Catechismus Ordinandorum pro disponendis Clericis ad Ordines recipiendos, authore. La Fosse 24.

Nouveaux Elémens de Géométrie. Par Mr de Blainville.

—— Nouveau Traité du grand Négoce de France. &c. du *même*.

Traité du Jauge universel, avec la Méthode de toiser les Ouvrages de maçonnerie,

le faire paroître ſous d'heureux auſpices, & de lui donner pour Protecteur un Prélat en qui l'on admirât toutes les grandes vertus qui ont rendu tant de ſaints Fondateurs d'Ordres, l'ornement & l'admiration de leurs ſiécles. Il ne m'a pas fallu, MONSEIGNEUR, aller bien loin pour le trouver, & l'exemple continuel, que vous donnez à ce grand Diocéſe ne nous laiſſe pas lieu de douter que vous ne renfermiez en vôtre ſacrée Perſonne toutes les glorieuſes qualitez qui ont formé tous ces grands Hommes. Comme eux, MONSEIGNEUR, vous avez foulé généreuſement aux pieds tous les avantages d'une illuſtre naiſſance, & renonçant à toutes

les grandeurs du siécle, & à tous ses dangereux charmes, vous avez suivi sans balancer la voix de JESUS-CHRIST, *qui vous appelloit à sa suite pour vous faire part de son Divin Sacerdoce & de ses Augustes fonctions. Comme eux vous avez toûjours sacrifié vôtre repos, & tous les jours vous prodiguez encore une santé qui nous est si chere, à veiller continuellement sur le troupeau que la Divine Providence a commis à vos soins. Comme eux vous l'édifiez par l'éclat de vos actions, vous l'instruisez par l'efficace de vos paroles, vous le sanctifiez par l'ardeur de vôtre zéle; & donnant tout à la charité & rien au luxe ni à la pompe séculiere.*

Si la dévotion des Fidéles & la pieuse libéralité des Souverains vous ont comblé de biens, vous suivez aussi parfaitement leurs saintes intentions dans le partage que vous en faites, par les secours prompts & abondans que vous donnez aux Pauvres & aux malheureux. Les Hôpitaux que vous avez fait bâtir à vos dépens, & que vous entretenez de vos aumônes, seront d'éternels monumens qui publieront cette verité, & qui feront l'éloge de cette héroïque & divine vertu; sans laquelle toutes les autres ne sont, au langage du grand Apôtre, toutes saintes qu'elles paroissent, Qu'un Airain sonnant & une Cymbale retentissante. *Parlerai-je main-*

tenant, MONSEIGNEUR, de cette affabilité & de cette douceur qui vous est si naturelle, & que vous témoignez à vos peuples lorsqu'ils ont l'honneur de vous approcher pour vous rendre leurs respects, ou pour exposer leurs besoins, ou pour vous consulter dans leurs doutes ou dans leurs difficultez. Vous avez toûjours eû cette tendresse & cette bonté de Pere envers ses enfans, tant loüée dans nos saints Patriarches, & qui doit être le caractere d'un Evêque à qui il est glorieux de n'avoir point d'autre modéle que Jesus-Christ *doux & humble de cœur. C'est par ces armes, MONSEIGNEUR, & non point par une autorité*

formidable & orgüeilleuse, que vous avez arraché la zizanie du champ de l'Eglise à laquelle vous présidez; que vous avez banni les abus & les scandales, dompté la malignité des impies, & gagné le cœur des gens de bien qui ne cessent de faire des vœux pour vôtre conservation. Mais je m'aperçois que je me laisse emporter insensiblement à vos loüanges qui se presentent en foule à mon esprit : & quoiqu'elles partent d'un sentiment sincére & véritable, & que la flaterie n'y ait aucune part, néanmoins pour ne pas blesser vôtre modestie, j'aime mieux supprimer toutes les autres. Je pourrai même me glorifier d'avoir trouvé le secret, si vous

daignez jetter les yeux sur mon Ouvrage, de vous faire lire une partie de vos grandes actions & de vos vertus sans vous offenser, dans les éloges & la vie de ceux que je vous presente. Ce ne sera pourtant pas-là la seule gloire que j'espere retirer de mon travail, je compte pour un grand bonheur, & m'estimerai toûjours tres-heureux d'avoir trouvé par là l'occasion de vous donner des marques publiques de la profonde vénération & du dévoüement avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

De Vôtre Grandeur,

Le tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,
HERMANT.

PRÉFACE.

IL ne faudroit point d'autre preuve pour nous convaincre de la vérité de la Religion Chrêtienne, que celle que nous fournit dans tous les siécles de l'Eglise la vie si sainte & si pure de tant de millions de Religieux, qui dans une chair mortelle & corrompuë par le péché, ont toûjours vécu sur la terre comme des Anges. Loin d'avoir regardé les Commandemens de Dieu comme des choses impossibles à pratiquer à cause de la fragilité de la nature, & d'avoir consideré l'Evangile comme une Loi qui semblable à la République de ce fameux Philosophe, ne devoit subsister que dans l'imagination & être une Religion en idée, ils ont fait voir au contraire, que quand on est soûtenu de la grace, il n'y a point de préceptes ni de conseils, pour difficiles qu'ils paroissent, qu'on ne suive avec plaisir, & que rien n'est capable d'arrêter un Chrêtien qui veut suivre JESUS-CHRIST dans le chemin de la perfection. C'est ce qui a fait qu'on en

a tant vû de ces illustres Chrêtiens, portez sur les aîles de la charité, s'envoler comme de chastes colombes dans le fond des deserts les plus reculez & dans les solitudes les plus affreuses pour y vivre pauvres, misérables, inconnus au monde, & dont le monde aussi n'étoit pas digne, & y être comme autant d'Evangiles vivans & de fidéles copies de leur divin Maître ; détachez entierement de tous les objets sensibles, se disputans les plaisirs les plus innocens, portant l'abnégation d'eux-mêmes jusques aux plus grandes austéritez : & cependant remplis de joye & de consolations, ils ont éxécuté à la lettre ces admirables conseils que le Sauveur donnoit à ses Disciples, lorsqu'il leur disoit : *Vendez ce que vous avez & donnez-le aux pauvres.* Et encore : *Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possede n'est pas digne de moi.* Et encore ailleurs : *Celui qui ne haït pas son Pere & sa Mere, sa Femme & ses Enfans & sa propre vie, ne peut être mon Disciple.* Il faudroit presque transcrire ici tout l'Evangile si l'on vouloit rapporter tous les endroits remplis de ces grandes véritez. Ainsi ce qui a toûjours porté ces grands hommes à ce parfait détachement de toutes les choses de la terre, c'est qu'en-

Math 19. Math. 10. ℣. 37. Luc. 14. ℣. 26.

visageant le précepte de Jesus-Christ, ils ne regardoient le monde que comme un païs étranger où ils n'avoient rien en propre, dit Saint Justin Martyr, que la Foy & la Religion. C'est pourquoi, continuë ce grand Saint, on ne les voyoit rechercher, ni les faveurs, ni les richesses dont les hommes insensez font tant d'estime, en s'enflant d'une sotte vanité pour la splandeur de leur païs & l'affluence des commoditez de la vie, que nous ne devons pas même desirer. Ou bien, si vous voulez, ils se consideroient comme autant de Soldats enrôlez dans la milice de Jesus-Christ, & combattant sous ses enseignes & ses étandars, qui selon l'oracle prononcé par l'Apôtre Saint Paul, ne doivent point s'embarrasser dans les affaires de la vie civile. Il ne faut qu'entendre parler sur ce sujet les grands Maîtres de la Profession religieuse & hérémitique, pour nous convaincre que c'étoit ainsi que se devoient regarder ceux qui abandonnoient le monde pour s'enséve-lir tous vivans dans les grottes ou dans les cavernes; ou du moins pour se retirer dans les Cloîtres & dans les Monasteres, où quoique leur maniere de vivre fût fort differente de celle de ces

Credendum est hunc mundum alienum esse & in eo nihil propria nisi fidem & Religionem. Epist. ad zen.

Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus. 2. Timoth. 2.

fameux Anachorettes, elle avoit peut-être bien autant de mérite auprés de Dieu, parce qu'elle étoit plus semblable à celle que Jesus-Christ & ses Apôtres avoient menée sur la terre, & qu'ils n'étoient pas exposez à ces furieuses & horribles tentations qu'ils ressentoient souvent, & qui les mettoient en danger de périr malheureusement par la malice & la rage de ce Lion crüel & infernal dont parle l'Apôtre S. Pierre, qui les regardant comme des Brebis séparées du troupeau & éloignées de leur Pasteur, dont elles ne pouvoient ressentir le secours favorable, se trouvoit en état d'en faire plus aisément sa proye. Voici donc comme parlent de ces vertueux Soldats de la milice Chrêtienne, & l'éloge qu'en font Saint Basile, Saint Jean Chrisostome, Saint Gregoire de Nazianze & Saint Nil. Vous, dit Saint Basile, qui „ avez l'honneur d'être du nombre des „ soldats de Jesus-Christ, vous de- „ vez entierement oublier tout le repos „ que vous pourrez trouver sur la ter- „ re. Un soldat ne s'arrête point à bâ- „ tir des maisons, ni à acheter des ter- „ res, il ne fait ni commerce, ni trafic „ & recevant chaque jour sa solde & „ sa nourriture du Prince, il ne se met „

„ nullement en peine de l'avenir. Il
„ plante sa tente au milieu des places
„ publiques, il régle sa nourriture par
„ la seule nécessité. Il ne boit que de
„ l'eau, & ne dort qu'autant que la
„ nature l'éxige. Il fait de fréquens
„ voyages & veille des nuits entieres.
„ Il s'endurcit au chaud & au froid. Il
„ combat contre ses ennemis. Il est ex-
„ posé toute sa vie aux périls, & sou-
„ vent il arrive qu'il meurt à la guerre.
„ Mais cette mort lui est glorieuse, &
„ le Roi la comble de dons & de bien-
„ faits. La vie qu'il méne pendant la
„ guerre est laborieuse, mais elle est
„ illustre pendant la paix, & les récom-
„ penses de sa valeur, & les honneurs
„ qui sont le prix des belles actions ne
„ lui manquent pas..... Concevez-donc,
„ ô soldat de JESUS-CHRIST, une fer-
„ me esperance des biens éternels, par
„ la considération de ces petits exem-
„ ples que l'on tire des choses qui se
„ passent dans le monde. Ne vous em-
„ barrassez point dans la passion d'avoir
„ une femme, ni dans les soins de l'é-
„ ducation des enfans; car cela est im-
„ possible dans cette milice toute divi-
„ ne que vous avez embrassée, Saint
„ Paul nous ayant dit que les armes
„ de nôtre milice ne sont point char-

nelles, mais puissantes en Dieu.„

Rien n'est plus éloquent que ce que dit Saint Jean Chrysostome, lorsqu'il nous décrit les combats spirituels de ces illustres Solitaires, qui se sont dérobez au monde. On ne voit point, „ dit-il, dans le camp de cette armée „ toute divine, de picques & de lances „ de casques ou de boucliers, & cependant étant ainsi desarmez, ils font de „ plus grandes & de plus héroïques actions que les autres n'en peuvent faire „ avec le fer & le feu. Ces bienheureux „ Solitaires sont tous les jours occupez „ à une guerre invisible, puisqu'ils remportent chaque jour une illustre victoire sur leurs ennemis, je veux dire „ sur leurs passions qui leur tendent toûjours de nouveaux piéges. Ils vérifient en leurs personnes cette grande „ parole de l'Apôtre, que ceux qui sont „ à JESUS-CHRIST ont crucifié leur „ chair avec ses passions & ses desirs déreglez. Considerez donc combien en „ mortifiant tous les desirs de la chair „ ils terrassent tous les jours d'ennemis „ par une épée spirituelle que Dieu leur „ donne. C'est pourquoi on ne voit „ point dans leurs repas ces excés & ces „ superfluitez qui nous font rougir dans „ les nôtres. Il n'arrive pas de cette „

Hom 70. in Math.

„ guerre ce qui arrive dans toutes les
„ autres guerres de ce monde. Lors-
„ qu'un ſoldat a tué l'un de ſes enne-
„ mis dans le combat, il eſt mort pour
„ les autres comme pour lui, & il ne
„ ſera jamais de mal à perſonne. Mais
„ dans cette guerre ſpirituelle ſi l'in-
„ tempérance eſt morte pour celui qui
„ l'a bien combattuë, elle eſt vivante
„ pour les autres, & celui qui ne la
„ combattra pas ſans ceſſe lui-même en
„ ſera vaincu. Qui n'admirera cette
„ maniere ſi extraordinaire de combat-
„ tre, où chaque ſoldat remporte lui ſeul
„ une victoire que toutes les armes du
„ monde jointes enſemble ne pour-
„ roient gagner, & où l'on vois ren-
„ verſez par terre & percez de mille
„ coups ces monſtres que produit l'in-
„ tempérance, c'eſt-à-dire, l'emporte-
„ ment des paroles, l'élévation de l'or-
„ güeil, & tant d'ennemis cachez qui
„ nous réduiſent dans un état déplora-
„ ble. Car tous ces généreux ſoldats
„ imitent admirablement JESUS-CHRIST
Pſal. 109. v. 8. „ leur Chef, dont il eſt dit; *Il boira de*
„ *l'eau du torrent dans la voye, & à cauſe*
„ *de cela il élevera ſa tête en gloire.*

Saint Nil diſciple de S. Jean Chryſoſtome, & qui avoit quitté avec tant de grandeur d'ame le Gouvernement

de Constantinople pour embrasser la vie solitaire dans le desert de Sinaï, n'est pas moins éloquent que son maître sur ce sujet. Lorsqu'on leve, dit-il „ des soldats pour les armées ordinaires „ on choisit les jeunes gens, & on les „ préfére à tous les autres; on méprise „ les vieillards, on rejette les enfans „ on rebute les esclaves, & on exclut „ absolument les femmes à cause de la „ fragilité de leur nature. Mais dans la „ milice spirituelle & toute divine, & „ dans le choix que l'on fait des soldats „ pour la pieté Chrêtienne & Religieuse, „ on appelle les vieillards, on y voit „ accourir les jeunes gens, les enfans „ même se hâtent de s'y faire entôler „ les esclaves s'y viennent ranger avec „ beaucoup de confiance & d'ardeur, & „ au lieu d'en exclure les femmes, elles „ font la guerre au Diable avec beau- „ coup de générosité & de zéle, elles „ surmontent cet ennemi, elles éxigent „ des trophées qui sont les marques „ glorieuses de la victiore qu'elles rem- „ portent sur lui, & elles acquierent „ tous les jours de nouvelles & d'illu- „ stres victoires. „ Epist. 4.

Voilà le grand & merveilleux miracle de la grace, & qui subsiste à la gloire immortelle de la Religion Chrê-

tienne depuis son établissement, d'avoit vû accomplir à la lettre tant & de si difficiles conseils par une infinité d'enfans & de jeunes filles, & cela à la honte & à la confusion des gens du monde, qui se figurent la pratique de la continence & de tant d'autres héroïques vertus, comme une chose impossible à la fragilité de leur sexe. C'est cette fausse prévention que S. Gregoire de Nazianze, qui avoit été un *si fameux* solitaire avant que d'être un grand & saint Evêque, détruit si bien lorsque prenant la défense des Vierges,

Carm. 3. „ il dit ces belles paroles. „ J'ai connu „ des hommes & des femmes qui ont des „ sentimens tout célestes & tout divins „ & qui conservent une parfaite pureté „ de corps ; & s'il y a quelque difference dans ces deux séxes, elle n'est „ visible qu'en ce que les hommes ont „ le corps plus fort & plus vigoureux. „ Car pour le reste, la pratique de leur „ vertu est commune, ils marchent „ également dans la voye qui conduit à „ la vie éternelle, & personne n'a rien „ en cela davantage au-dessus des autres, que par la différence de son mérite & de son travail.

Je serois infini & peut-être ennuïeux si je voulois rapporter tout ce qu'ont

dit les saints Peres de ces généreux Athletes de JESUS-CHRIST; mais je ne puis me dispenser de mettre encore ici un passage du grand S. Ambroise, qui en renfermant leurs éloges, fait voir les glorieux avantages de leur état. Les Solitaires, dit-il, composent une „ milice toute céleste; c'est une vie „ d'Anges, toûjours occupée à loüer „ Dieu, à implorer sa grace par des „ prieres fréquentes, à lire & à travail- „ ler sans cesse. Les Religieux, conti- „ nuë-t'il, étant séparez de toute so- „ ciété d'avec les femmes, s'employent „ à se servir, & à se garder les uns les „ autres; ô qu'excellente est cette vie, „ dans laquelle il y a si peu de mal à „ craindre, & tant de bien à imiter! „ Le travail du jeûne y est avantageu- „ sement récompensé par la tranquilité „ de l'ame, facilité par l'accoûtumance, „ soulagé par le repos, ou charmé par „ l'occupation, déchargé des solicitu- „ des du siécle, exempt des peines que „ souffrent les autres, & débarrassé de „ l'importunité des gens du monde. „ Ep. 3[illegible]

J'avoüe qu'il y a des choses bien singulieres & bien extraordinaires dans la vie de tant de fameux Solitaires & de saintes Vierges, qui ont passé leur vie dans les deserts ou dans les Mona-

fteres, & qui feroient bien difficiles à croire fi de grands Saints que nous ne pouvons point témérairement & fans aucune raifon, taxer d'avoir voulu outrer les chofes pour faire honneur à la Religion, eux qui avoient tant de pié té, & qui puniffoient fi rigoureufement en leurs perfonnes l'ombre même du péché & du menfonge, & qui écrivant dans le temps que les chofes fe paffoient, auroient pû être convaincus d'une fauffeté honteufe; fi, dis-je, de grands Saints témoins oculaires des prodiges qu'ils nous racontent, ne nous en avoient affurez. De plus qui ofera donner des bornes à la puiffance de Dieu, & à fon amour, qui embrafant le cœur de ces illuftres Solitaires & de ces faintes Vierges, les portoit à la pratique rigoureufe de tant de jeûnes, de veilles & de travaux; à devenir les martyrs de la Charité, pendant ou aprés que les autres, traînez devant les Tyrans, l'avoient été de la Foy; & à élever fur les fauffes vertus des mondains des trophées auffi glorieux à JESUS-CHRIST, que ceux que les généreux & invincibles Confeffeurs de fon nom avoient élevé ou élevoient encore fur la fauffe créance des Idolâtres. C'eft pourquoi Saint Jean Clyma-

que, ce fameux Anachorete & le Pere de tant d'autres, avoit raison de dire que. „ Lorsqu'on voit dans la vie re- „ ligieuse des actions surnaturelles & „ extraordinaires, ou qu'on en entend „ parler, elles ne doivent pas nous être „ incroyables, quoiqu'elles surpassent „ nôtre connoissance, parce qu'il ne „ faut pas trouver étrange qu'il se fasse „ des actions surnaturelles où habite le „ Dieu qui est au-dessus de la nature. „ 16. Deg. ℣. 5.

Dans l'ouvrage que je donne au Public, je ne prétends pas rapporter en détail toutes les merveilles que Dieu a opérées en la personne de ces grands Solitaires, qui ont peuplé les deserts de l'Egypte & de la Thébaïde, du Pons, de la Palestine & de tant d'autres lieux, ni de décrire tout ce qui s'est passé dans ces fameuses Laures *, où les uns élevez à la contemplation des grandeurs & des perfections infinies de leur Créateur, paroissoient plûtôt des Anges que des hommes, tant ils étoient affranchis de toutes les nécessitez & de toutes les foiblesses humaines, pendant que les autres renfermez dans leurs Cellules comme dans des prisons & occupez de leur néant, ne songeoient qu'à expier leurs péchez par d'affreuses, & si je puis parler ainsi, par de

* λαῦρα, mot grec qui signifie Vicus, parceque les Cellules étoient disposées en rang comme les maisons d'une ruë.

meurtrieres pénitences, qui ne finissoient qu'avec leur vie. Il seroit superflu de rapporter des choses que tout le monde sçait, & dont tant de Livres nous donnent jusqu'aux moindres circonstances. Ce que j'en pourrai dire ne sera que pour entrer plus naturellement dans ma matiere, & pour ne pas obmettre des choses qui paroissent comme essentielles à mon sujet; & qu'en décrivant les différens Ordres Religieux de l'Eglise, il faut remonter jusqu'à l'origine de ce saint établissement, & faire voir son commencement & son progrés, & de quelle maniere Dieu dans la suite des temps, a suscité des hommes d'une sainteté de vie extraordinaire, qui leur ont fait reprendre ce premier esprit dont ils avoient dégénéré, soit par le malheur des temps, soit par le mauvais exemple, soit enfin par ce poids violent qui nous entraîne avec tant de facilité vers le relâchement; car il n'y a que trop de choses qui contribuënt à nôtre perte & à nôtre damnation.

J'ose me flater que cet Ouvrage pourra être de quelque utilité au Public, puisqu'outre la connoissance générale qu'il donne de tous les Ordres de l'Eglise, on y pourra apprendre par

l'exemple de tant de grands Personnages, qui aprés avoir si généreusement foulé le monde aux pieds avec toutes ses grandeurs, vaincu leurs passions, triomphé de toutes les foiblesses humaines, aprés s'être vûs persécutez, méprisez, calomniez, sont enfin heureusement arrivez au port tranquille de l'éternité bienheureuse, où l'esprit de Dieu les conduisoit parmi les orages & les tempêtes dont ils étoient agitez, on y pourra, dis-je apprendre à se soûtenir au milieu de tant & de si différentes tentations dont on est environné, à mépriser le siécle avec tout son faste & ses vaines pompes, à suivre sans crainte la grace de sa vocation, à accomplir courageusement tous ses devoirs, à soûpirer aprés le bonheur, & à chercher la félicité dont ces grands Saints sont déja en possession.

On ne doit pas s'étonner si je ne parle point ici des Ordres militaires de l'Eglise, qui étant composez de personnes consacrées à Dieu par les vœux solemnels de Religion, devoient entrer naturellement dans mon dessein, parce que je les réserve pour en faire un Tome séparé; * auquel j'espere joindre aussi les Ordres de Chevalerie que les Rois & les autres Souverains ont

* Cet Ouvrage a été ci-devant im-

primé chez le même Imprimeur.

établis dans leurs Etats, pour récompenser la vertu & la fidélité de leurs sujets, ou pour les obliger par ces marques d'une dignité éclatante à se dévoüer entierement à leurs personnes, ou à soûtenir hautement leurs interests.

Pour ce qui regarde la maniere dont j'ai traité mon sujet, j'ai crû être obligé pour éviter la confusion de suivre l'ordre des temps, & je n'ai pû entierement déferer au sentiment de quelques personnes qui vouloient que pour éviter, ce leur sembloit les redites, qu'en décrivant un Institut, je mise tout d'une suite les réformes qui s'y sont faites, quoique souvent ces réformes ayent paru dans l'Eglise comme des Ordres differens, & dans des siécles fort éloignez de leur premiere origine. Je l'ai fait dans quelques endroits qui étoient de peu de conséquence, & qui paroissoient éxiger cela de moi. Mais pour les fameuses réformes qui se sont faites dans l'Ordre de Saint Benoist, de Saint François & de quelques autres, qui ont fait comme de nouveaux Ordres ou de nouvelles Congrégations, il a fallu nécessairement en parler dans le temps qu'on y a travaillé ; faire autrement c'eût été tout confondre. J'ai crû que le parti que je prenois étoit le plus

juſte & le plus raiſonnable, & plus conforme à la maniere dont pluſieurs grands hommes ont traité avant moi ce même ſujet. Au reſte, je veux bien avertir le Lecteur qu'ayant puisé ma matiere dans de bonnes ſources, je n'ai pas fait difficulté de me ſervir quelquefois des mêmes termes des Auteurs, & d'y inſérer quelques extraits preſque comme je les ai trouvez. J'en ai usé de la ſorte à l'égard de quelques paſſages que j'ai rapportez des Saints Peres; ceux que j'ai trouvez traduits par d'habiles Maîtres je les ai pris, n'étant pas aſſez préſomptueux pour croire que je puſſe les mieux traduire. Il eſt aisé de s'appercevoir que cette nouvelle édition eſt augmentée conſidérablement, puiſqu'outre pluſieurs Ordres ou Congrégations qu'on y a ajoûtées, on a encore traité preſque tous les autres établiſſemens d'une maniere plus étenduë, ſans compter les Maiſons Religieuſes dont on a enrichi cet Ouvrage.

AVIS.

Quelque ſoin qu'on ait pris pour donner à ce Recüeil toute l'étenduë & toute l'éxactitude qu'il doit avoir, on ne ſe flate pas d'y avoir réüſſi. On prie donc ceux qui auront des connoiſſances plus grandes ou plus éxactes, de vouloir bien envoyer leurs Memoires à l'Imprimeur, ſoit au ſujet du Catalogue des Maiſons que l'on demanderoit dans tout leur contenu, & non en particulier, pour éviter les ports des Lettres, ſoit au ſujet de l'Hiſtoire; il leur en marquera ſa reconnoiſſance.

